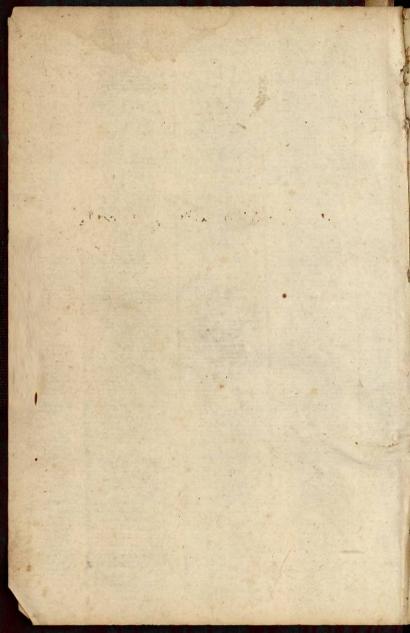


Ros 41086









PREMIÈRE 41086

PREMIÈRE

DESCOVVERTE

DES ERREVRS ET FAVL-

Mornay, Sieur du Plessis, en fon Institution de l'Eucharistie.

H S orhina xpa. francopoli

PAR

M.G.D v Pvy, Docteur en Theologie, Chanoine & Chantre en l'Eglise L'athedrale de Bazas.





A BOURDEAUS.
Par S. MILLANGES Imprimeur
ordinaire du Roy.

clo. lo.xcix.

S. August. à Dioscore. Epist. 56.

Eus qui se glorifient (les heretiques) du nom Chrestient combien qu'ils ne soient en l'onité ny en la communion Catholique, sont contrains de se rendre aduersaires des fidelles, 600sent s'en mocquer, comme gens ignorans la raison de leur creance: bien que le Seigneur (oit venu principalement auec ceste medecine que de commander la foy (Et non la raison) aux peuples: Mais ils sont contrains, comme i'ay dict, de ce faire, d'autant qu'ils cognoissent bien, qu'ils font rauales tres-bas, si leur authorité est comparée auec l'authorité Catholique. Parquoy ils s'efforcent de surmonter la tres-establie authorité de la tres-fondée Egli se, comme soubs le nom & promesse de la raison. Car ceste temerité oft à tous beretiques comme ordinaire, & celle laquelle leur sert quasi de regle. Mais le tres-clement Empereur (Lesvs-Christ) de la foy à muny l'Eglise du fort de l'authorité, par les assemblées tres-celebres des peuples & nations, & par les propres sieges (Episcopaus) des Apostres, & l'a armée & equippée d'appareits tres-grands de la tres-invincible raison par gens en moindre nombre, doctes en pieté, & personnages vrayement spirituels. Dons celle discipline est la tres-droitte, qui faitt que les infirmes se retirent principalement & sur tout dans le fort de la foy: afin qu'iceux estant ainsi mis en tres-grande seureté on combatte après pour eux par tres-forte raison.

PREFACE A MESSIEVRS DE LA RELIGION PRETENDVE

REFORMEE.



IESV-CHRIST Tert.com. Seigneur tres-benin Marcien. Et tres-puissant, qui par l'espace de tant. d'années auez souffert l'interruptio & corruption de vostre

doctrine, iusques à ce que Marcion (disons le Pletsis) est venu à vostre secours, escriuoit Tertulien en se mocquant de cest heretique, de ce qu'il pretendoint, comme font tous les autres, enseigner l'Eglise au contraire de ce qu'elle auoit creu de tout téps. Et à son exemple S. Hierosme parlant aux Origenistes, Pourquoy vous efforcez vous Epist. ad de nous enseigner, apres quatre cens ans, ce que nous auons sceu au parauant? Le monde a esté Chrestien insques a ce iourd'huy sans ceste do-

Etrine. Et pareillement S. Gregoire de NaEpitt. 2. zianze contre les Apollinaristes, si la soy
n'a commencé, à vostre dire, que despuis ces derniers trente ans, puis qu'il y a quatre cens ans,
ou peu s'en faut, que Jesus-Chrst s'est manisesté
au monde, il faut dire certainement, que durant
tout ce temps là, & nostre Euangile & predi-

Gation, & nostre foy a esté bien vaine.

Maisô Sauueur, steesanciens Peresfaisoint tant de cas de 160.0u de 400.ans, que auoit duré despuis les Apostres la foy, que ces heretiques combattoint: que deuons nous faire de mil cinq cens & tant d'ans, durant lesquels vostre Chrestienté a vescu auec la foy & religion, que le Sieur du Plefsis veut renuerser? N'est-ce pas ô Redempteur du monde, se moquer bien auant de vous, que de vouloir, comme par vn déméty à vostre parolle, rendre vaines & mésongeres les promesses, que vous auez faict si fainctement & si fidelemet sur la propagation, vniuerfalité, succession, continuation, fermeté & perpetuité de vostre doctrine,

& faincte Eglise ? N'est-ce pas vous despouiller de ceste grande gloire, heritage, Pfal. 2, & Royauté, que le Pere vous a promis pour foan, vn iamais, entre & sur toutes les gens & na-Ea,53. tions du monde, pour recompence de ceste grande humilité, mespris, & aneantisse. ment, que vous luy auez rendu par vostre tres-saincte incarnation, & tres-sacrée passion? N'est-ce pas aneatir à bon escient les trauaux & labeurs de vos fainces Apostres, & lefang de tant d'Euesques, & Martyrs en tous fiecles, & parmy tous les peuples & provinces du mode, que de penser que iusques à du Plessis, le monde n'a point cognu la verité, ny n'asceu que c'estoit de la Messe,& desautres poincts de la foy? Et que vous n'auez eu iamais en aucune terre feruiteur quelconque, ny nul qui fe soit soucié de vous recognoistre pour Seigneur, qu'apres q duPlessis voº a esté seruiteur, & que fon liure vous a faict cognoistre finalemet, que tout ce que l'Escriture dit de vostre E-Au glise vniuerselle, domination perpetuelle sot Gau-

& Royaume fans fin & fans bornes, n'est qu'vne pure invention & fiction des hommes, ainsi que blasphemoint certains heretiques du temps de S. Augustin.

Mais encores ô Seigneur Dieu, feronsnous tousiours àverifier en la personne des Recles, 7, desuoyez, ce que dict l'Escriture, qu'il est difficile de corriger & reduire celuy, que vous auez vne fois abandonné? Sera-il dit que nous foyos tout à iamais en la mesme peine, que ce damné Sisiphe, pour ne tourner & vireuolter qu'vne mesme pierre de scandale & de contention? Sera-il dict qu'apres tant de responces, esclair cissemens, explications & folutions manifestes, que les Catholiques ont donné aux doubtes & argumens des pretédus Reformez, lon soit tousiours à recomencer, pour n'ouir qu'vne mesme cho fe & mesmes passages de l'Escriture, & des Peres corrompuz & falsifiez d'yne mesme façon? Et comme par le Tertulien, passerons De coro. nous tousiours nostre scie par mesme alignemet? Sera-il dit que l'Esprit de cotradiction, que

la Philaftie, & l'amour de nos inventions nous aueugle si fort, que nous n'ouurions jamais les yeux à ceste grande clarté de doctrine & de foy, que la grace de Dieu & le labeur sainct & infatigable de tant de gens de bien, & doctes, par tant de siecles, & singulierement en nos derniers jours, ont apporté sur la resolution & le vuidange des differens de la religion, & pour la verification de la consonance & vnité, qui est en tous poincts entre l'ancienne vraye Eglise, &celle que nous appellons iustemét la Catholique, Apostolique, Romaine? Sera-il dit finalement que ce qui a esté si souvent & si clairement conuaincu de calomnie, supposition, deprauation, & fauseté soit tousiours mis sus, & debité pour verité Chrestienne? Et que nous ne facions iamais nostre profit de l'aduertissement de S. Pierre, pour cog- 2, Pec. 3 noistre que c'est le propre de l'Heretique, de deprauer par son ignorance, legereté,& presomption les sens des Escritures?

le discecy à l'occasió del'Institution

qui à esté mise de nouueau en lumiere soubs le nom du Sieur Mornay du Plessis, & de la facile creance, que ie voy, que plusieurs, certes par bien grade simplicité, luy donnent, soubs ombre de quelque stile affilé, & d'vn ramas & entre-lassement de diuerses allegations. Par ce que ie puis dire auec verité que son liure n'est qu'vn recueil de tout ce que les esprits les plus hardis & desuoyez ont peu blasphamer cotre Dieu & son Eglise: & qu'il n'en y eut iamais aucun basty auec plus de mensonges & faulsetez (ces mots ne peuuent offencer l'autheur) & ou l'Eglise & toute l'antiquité Chrestienne soit calomniée plus manifestement. Car qui croira(ie confesse librement que ie neusse iamais pensé, qu'il se peut trouuer home si hardi, si ie n'en auois faict moy-mesime la recherche & la preuue si exacte) que les textes & passages, qu'il cite ou cotte, sont tous, ou peu s'en faut, mutilés, adioustez, ou detorquez en autre sens, ou alleguez du tout à faux: & qu'il ne traicte

quali article ny question, en laquelle il n'im pose & ne face dire aux Carholiques ce, à quoy ils n'ontiamais pensé? Tellemét qu'o diroit, qu'il s'est voulu esbattre à son esciét de faire vn liure de fictions ou coptes à plaifir, bref vn autre Herodote d'Henry Estienne, ou mesmes que c'est vn liure, que les Catholiques ont faict foubs l'emprunt de son nom, ou bien qu'ils l'ont gagé à point nommé, pour escrire de la façó: afin que tant & tat de faulsetez seruissent d'horreur à qui se voudroit faire de la Pretenduë reformée, la voiant n'estre appuyée que sur vn fondement si infame, &n'attaquer la verité Catholique qu'aucc les mesmes armes que pourroit faire le plus grand méteur, & ennemy de Dieu.

Ne le prenez pas dict, ie vous prie, par hyperbole, ny par autre telle maniere de parler: car l'euenemet vous monstrera manifestement, qu'il n'y a rien de plus certain. Ne le prenez pas aussi, ny rien, qui soit en ceste descouuerre, dict par vne abondance

de zele, moins par iniure, ny contre sa personne, ny contre aucun: car ie proteste de ne vouloir en façon quelconque l'attaquer ny offencer, bien que ie le pourrois faire aussi justement, qu'il faict fort licentieusement les souverains Prophetes & chefs de l'Eglise, enséble les Prelats d'icelle, qui ne luy cedent en aucune qualité, brieftout ce qui a esté de Catholique despuis le Sauueur: si ie ne pensois qu'il est en cela plus digne de compassion, qu'autrement. Ie ne vise seulement qu'a l'heresie, qui l'agite, & qui le tient comme son esclaue. Si toutesfois ie ne puis par fois vser d'autres parolles ou termes, que comme si ie parlois à luy, voyre si ie ne luy baille du Sieur à tous coups, ie desire qu'on considere, que c'est le langage & la maniere de parler propre à la dispute, mais qu'en effect iene parle qu'a l'heresie: et ne pense desroger en rienà son particulier.

Il cite la preface de S. Augustin sur ce que parlant des liures, qui ne sont Canoniques, il dict, que bien qu'il se trouve en iceux quelque verité, toutes-fois à cause de beaucoup de faulsetez ils n'ont authorité Canonique. Mais s'il me le permettoit, ie dirois simplement, que rien de son liure ne peut auoir, ie ne dis pas authorité canonique, mais nulle creance, puis qu'il ne s'y trouue pas seulement beaucoup de faulsetez, mais quasi infinies, & de veritez si peu que rien: tesmoing ce petit essay sur sa preface, bié qu'elle ne contient que 25. feuillets. l'eusse peu monstrer le mesme en tous les chapitres de son liure, mais par ce que i'entends, qu'vn des plus fçauans Prelats de ce Royaume s'est voulu reserver ceste palme, & qu'on m'assure que d'ailleurs il fortira bien tost en lumiere yn Inuentaire sommaire des erreurs & faulsetez de Mornay du Plessis, attandant que la repose entiere à son liure soit mise à fin, ie me fuis contété representer pour ce coup, celles qui sont contenues en sa seule Preface, come aussi c'est la piece du plus haut apareil, qui soit en son ouurage, & en laquelle

Il a roidi tous ses nerfs & bandé toutes ses forces. Et comme ilestablit & appuye sur icelle le fondemet de toute la verité de son liure, aussi chacun pourra cognoistre & iuger par les impertinences & faulsetez d'icelle, quelle foy il luy doibt ou peut adiouster en tout le reste, jugeant la qualité de l'estoffe par l'eschantillon; & notammét si c'est vn œuure prouenant du Pere de mésonges, plustost que de l'Esprit du Dieu des Chrestiens, lequel est la verité mesmes: & si on luy doibt denier la recompense,

Diog, La qu'Aristote disoit estre deue aux menteurs tels que sont ceux dont il a puisé sa science, sçauoir qu'ils ne soint point creuz, lors mesmes

qu'ils disent verité.

Il ne se promettoit rien moins, que de ruiner & enseuelir ce haut & sacré mystere de la tres-saincte & tres-diuine Messe, & les principaux fondemens & colomnes de Eplasse l'authorité tres-establie de ceste tres-fondée &glise Catholique, ainsi que parle S. Augustin cotre les vains efforts des Heretiques. Mais certes nous luy auons vne grande obligation de ce qu'apres auoir mis toutes pieces en œuure, & dresséauec toute la plus exacte recerche & diligence que la secte à peu faire dans toute l'antiquité de mil cinq cens ans, & auecl'estude & l'aide general des plus signalez esprits de la pretendue reformatio, brefauec tout ce que l'heresie à peu forger d'artifices, de canons, & d'engins contre l'Eglise de Dieu, & specialement despuis quatre vingts ans, il monstre si clairement & represente si à l'œil que ce n'est en tout que calomnie & faulseté. Mais aussi comment pourroit on combatre la veritéque par mensonges? A toy Seigneur, en soit la gloire, qui sçais conuaincre tes ennemis & triompher de leur audace par leur propre bouche & escrits.

Ie n'appelle point icy Dieu ny les Anges pour tesmoins de la fidelité, dont i'ay procedé en la reueuë, conference & rapport des passages par luy citez; ny n'vseray des serments, adiurations & protestations formidables, dont nos aduerfaires sont coustumiers d'vser en leurs liures, afin de circonuenir plus facilement la credulité des sunples auec ceste saincte ostentation, comme gens qui sont bien appris en l'eschole de ce perfide Lysander, qui disoit que les serments ne seruoint que d'osselets pour troper les enfans. l'asseure simplement yn chacun, que sans m'arrester du toutà la responce que les nostres ont faict tat de fois à tout cequ'il produit en la preface, i'ay bié voulut lire & relire de nouueau tous les Autheurs & passages alleguez par luy, pour les representer & rapporter tres fidelement. Et si quelqu'vn en peut doubter, ie le suplie au nom de Dieu d'en faire l'espreuue, & ne me croire plustost.

Ie seroy bien aise, que le Sieur du Plessis en voulut prendre luy mesme la peine, par ce que, peut estre, Dieu luy seroit la grace de se recognoistre à l'exemple de son frere aisné, personnage si sage & si prudét. Et par ce qu'il monstre bien que ses diuerses occupations au monde ne luy ont peu donner iusques icy le loisir de lire ce qu'il cite, & qu'il s'est laissé aller bien miserablement à la pauure foy de ceux que luy & les siens tiennét pour Apostres & Pasteurs enuoyés (extra-ordinairement & immediatement) de Dieu, il est aucunement excufable de les auoir fuiuis en cela: puis qu'il leur a adiousté foy au principal de sa creance & de IOAB. 3 fon salut: & qu'il est commandé d'ouir sans Luc, 100. replicque, dispute ny autre preuue, les enuoyés de Dieu de mesmes que Dieu. Mais, puis qu'il prend sans vocation ny mission, foit ordinaire, foit extraordinaire(car il ne voudroit ny ne pourroit estre tenu pour Ministré ou Pasteur de l'Eglise) l'authorité d'enseigner la Chrestienté, voire és plus hauts mysteres, il s'en debuoit mieux asseurer, sans faire si bo marché de sa foy ou credulité & de l'honneur, dont font prefession tous Gétils-hommes, pour mourir plustost que de dire chose faulse, & lequel il pouuoit auoir acquis par les louanges qu'on

luy a,ou qu'il s'est faict chanter si hautemet par les diuers escrits des Ministres, & autres de la secte.

S'il a pris ce tiltre d'Institution du chef d'œuure de l'Autheur de nostre Schisme François, pour esperer que son liure auroit pareil succés à retenir les desuoyez, que l'autre auoit heu à les seduire: que ne s'est il prins garde, que ce, qui en a plus degousté le monde, & ce qui en retire tous les jours tant de gens, c'est les faulses allegations & manifestes suppositions que la grace de Dieu leur y a faict en fin recognoistre?Si le tiltre luy a semblé sauorable & de quelque bő presage pour la vogue & recueil de son liure, que n'a-il euité de ne tomber au principal defaut de l'autre, & singulierement (ce qui est & sera tousiours sa hote & confusió) apres que tant de Catholiques en ont instruit & aduisé le mode par tant de liures, & si abondamment, voire bien souuét parlant à luy, & contre ce que luy mesme en auoit escrit cy deuant de pareil ou aprochant

Messe. C'est en la preface, que les Theologiens de Vuitemberg, (que vous sçauez estre parmy les Lutheries, comme la faculté de Theologie de Paris, ou la Sorbonne est parmy les Gatholiques) font en la refutation qu'ils firent imprimer l'an 1584.con= tre le liure, que les Caluinistes auoint faict imprimer à Zuric, intitulé Cosensus orthodoa orum, Of c. i.le cosens des orthodoxes, de l'Escriture, & des SS. Peres sur le S. Sacrement. Ie vous la represente d'autant plus volotiers, que vostre Orthodoxe François à esté extraict, & traduict quasi de poinct en poinct de celuy, qu'ils refutent. Leur dire pourra seruir, tant pour vous faire cognoistre la fidelité de ces orthodoxes tant Latin, que Fraçois, q celle de l'Institutio de du Plessis, & de tous autres tels, & semblables liures. Vous n'aurez seulement qu'a entendre, & appliquer leurs dires, comme s'ils ne parloint que de l'Institution de du Plessis. Car certes ce qu'ils diset de l'autre se trouue si proprement, & si formellement en ceftuy-cy, que vous diriez, qu'ils ont pris l'vn pout l'autre: parce q vous y verifierez clairement ce qu'ils exaggerent tant pour vne extreme impudence, comme de tronquer, adiouster, corrompre, & calomnier les Escritures, & les SS. Peres, voyre les passages, qui font diametralement au cotraire, & notamment se vouloir preualoir des Scholastiques, que nul ne peut ignorer auoir saice profession bien ouverte d'estre contraires à son opinion. Or escoutez les donc.

Nous prios le Lecteur d'observer en premier lieu le dol, & la fraude, dont les autheurs de ce liure (l'Orthodoxe) ont vse à expliquer les tesmoignages de l'Escriture saintte: esquelz ils s'y font mostrez si bos ingemeurs, & tat artificieux, qu'il semble, qu'ils ne sont quasi naiz & formez que pour peruertir l'Escriture sainte, & à depraver les tres-manifestes dicts & parolles d'icelle.

Ils font cela encore plus en la productió des escrits, & tesmoignages des SS. Peres. Et bien qu'ils ne puissent ignorer, que tous les SS. Peres ensemble ont creu, & enseigné la praye & reelle presence du corps de nostre Seigneur en l'Eucharistie: neantmoins ils n'ont point honte de les ap peller en tesmoignage de leur erreur: voire contre le tesmoignage de leur propre consciece, pour deceuoir la simplicité de l'auditeur: E luy saire croire que les saints Peres fauorisent aucunemet leur erreur.

Ils citent oils rapportent fort peu de passages, ou ruls du tout, ausquels ils ne coupet quelque chose, ou du commencement, ou de la fin, qui appartient a la parfaicte (t) vraye intelligence de la sentence de l'autheur: ou qu'ils n'en retrachent ou n'inserent par parenthese quelque chose au milieu, qui puisse corrompre le sens naturel des parolles de l'autheur. Et ainsi ils commettet tout par tout le crime de faux, & corrompent si fort (t) si impudemment sans front ny honte les tres-clairs & manifestes tesmoignages des SS. Peres, que quand iceux sont rapportez entiers, & purgez de faulseté, ils combattent diametralement leur erreur, Er confirmet manifestemer la verité de nostre doctrine.

Ce qui fait qu'on s'en doibt moins esmerueil-

ler en ces compilateurs de l'Orthodoxe, c'est que les Theologiens Calumistes n'ont point es honte de commettre le mesme crime de saux en la seconde (t) troise me edition, qu'ils ont faict imprimer de la dispute faicte à Ingolftade auec les lesuistes; afin qu'ils se peussent vanter pour un teps de leur cosetemet cotre nostre doctrine. Ce qu'ils ont fait aucc tant de temerité, audace gresomption, comme s'ils pensoient, qu'il ne se trouuast aucun, qui peut, ou qui voulust faire la recherche contre leur mauuaise foy : de façon qu'on chacun peut scauoir qu'encore que ce soit chose, qui leur a esté reprochée souvent par plusieurs escrits publics: toutesfois jusques au iour prefent,ils n'y ont rien respodu, comme sçachant bien en leur conscience, ce qui en est. Ce que encores ils ne sçauroim faire, si auec plus grande confusion ils ne se vouloient exposer a la home de tout le monde. Et par ce qu'ils ne peuvent denier ce tres-execrable crime de faux, auec quelle candeur, auec quelle syncerité: ains combien frau duleusement, artificieusement, malicieusement, & persidement produisent-ils les tesmoignages tant des anciens Peres, que des recens.

Mais l'audace de ces compilateurs de l'Orthodoxe, apparoit d'autant plus grande en ce qu'ils produisent pour establir leur erreur, les Theologiens Scholastiques, qu'ils sçauent tresbien asseurer la Transubstantiation, comme Tho mas, Bona uenture, Lombard, autres sembla bles, voire les Jesuistes mesmes: les quels toutesfois ils ne peuvent ignorer combatre contre eux, condàmner manifestement leur doctrine.

Mais ce qui est encores plus a admirer par dessus toutes choses, or qui passe tres-fort toute la susdite audace, or impudence, c'est qu'ils tachent encore de persuader au lesteur sans front quelconque, que Luther, que Brence, or autres sont de leur opinion. Laquelle vanité est si grade, que d'icelle seule le lesteur peut faire non seu lement vne grande coniecture, mais vn trescertain argument, que les tesmoignages des anciens, qui sont alleguez à la confirmation des erreurs des Caluinistes, sont produicts par eux d'vne tresmauuaise soy, puis qu'ils n'ont eu hote de deprauer si ouuertement, de calomnier, or

de détorquer pour couurir leur erreur le tefmoignage de ceux, lesquels ils ont eu en nostre temps pour ennemis profez, & tres-apres: dequoy & nous, & autres plusieurs ça, tt) là, qui sommes encores en vie, pouvons attester aucunement & veritablement, Ces choses estans tresveritables nous ne doubtons point que tous les gens de bien, (t) amateurs de la veriténe ingét de ces compilateurs de l'orthodoxe, que le Soleil Notez. ne regarda jamais gens plus impudents, qu'ils n'errent point par simplicité, ou ignorance : ains qu'ils soustiennenc sciemment, & à teur escient une manuaise, deplorée cause auec toutes les couleurs, manuaises façons, fraudes, dolz, on impostures, qui peuuent imposer au Lecteur simple, malause, orignorant en ces choses: (4) qu'ils n'ont home d'aucune calomnie, deprauation, sophistication, de crime tres-manifeste de faulx, E de mensonges tres-puants. O tres-rulains. Si la lecture de ceste nostre confutation ne le fait veoir à veue d'œil au Lecteur; (t) ne luy confirme apertement par le tesmoignage irrefragable de la verité, nous ne voulons point qu'ils nous

adioustent foy. Parquoy nous n'autos point austi estime, qu'il fust besoin d'exhorter les Lecteurs par longues parolles à ce qu'ils ayent à se garder des Docteurs Calumftes. Car si politiquement, & civilement c'est chose orde, & sale de calomnier à son escient, & de deprauer, & peruertir par le crime de faulx les choses biendictes, co mentir onvertement, quelle grande meschäceté estimerons nous, que ce sera se porter si perfidement en l'affaire de la religion, en la chose la plus importante, cr grave, qui soit au monde, où il s'agist de la glowe de Dieu, de la Majesté de nostre Seigneur & Sauveur Fesus-Christ, de la verité de la doctrine celeste, du testament, & de la derniere volonté du Sauueur, bref du salutzou de la perte eternelle des ames. Et ailleurs: page 6745 Nous ne doubtons point que, puis que ces Autheurs ont esté descouverts, & apprehendez no seulement en calomnies si manifestes; mais aussi Notez en des mensonges si apperts. Or en tat de crimes de faulx, qu'ils n'ayent perdu toute leur authorité, non seulement envers toutes gens de pieté: ains aussi politiquement enuers tous les gens de

bien: (t) que non seulement ceux, qui sont des nostres, quand ils liront ces choses seront confirmez d'auantage en la verité:mais qu'aussi leurs Auditeurs, Oles approbateurs de leurs erreurs peseront mieux à ce qui est de leur salut eternel: afin qu'ils n'ayent à commettre le salut de leur ame à tels Docteurs (disos à tel du Plessis) lesquels ils voyent auoir esté surprins et conuaincuz apertement entant, & tant de crasses calomnies, mensonges, es crimes de faux. Ce qui est un argument tres-euident, Ortres-certain d'erreur, & de malin esprit. Auec ceste belle remonstrance que les Lutheries vous font, ie clorray ceste preface pour venir au point principal, & monstrer les erreurs de celuy; sur la suffisance duquel il semble que vous apuyez toute vostre creance.

encourt in the con- of interpret engineering can

per ann contendent quality tourist pers de nice.

TABLE

DES CHAPITRES ET MA-

TIERES PRINCIPALES CON-

tenues en iceux.

CHAPITRE I. Du recours aux Escritures.

Hardiesse 7	Pa.r
Nombre des passages en la preface	4.
Comparaifoninanta	-
Fondement general de du	Picilis
	14.
Paradoxe general	55.
Paradoxe particulier	73.
Comparez aux Serenes,	4.
Prennent pour pretexte l'Esc	
Heretiques Font semblant d'estre coforn	
.202 res. dom olo	
Quels ils font	ib nedli sol.
Ruze de Satha à ne faire recenoir q l'a	onvilla 154
Les Peres nient qu'il faille recourir à	Out of am
o la feule	19.
Creance du Catholique touchant l'	1.222.Pen
Lieux corrompus de l' slob supilor 13	28.32.46.
Qu'est-ce que le Sauneur entend par	41.
Si S. Pol mourant n'a laissé que l'	B)41 49.
	12 (2.42)
Que dict l'Escriture touchant le re-	20.
cours à l'	PAT BY
Pour quelles raisons les Peres ren-	Nalle foy f
uoyentàl'	11013 11139
Si ouir le Fils c'est lire l'	199 NO 32.
Si le Catholique fuit l'	80.

The state of the s	S. Bernard	60.		
	S.Irenée	68.		
FET MA	S. Iustin	75		
and franchise	Tertulien	76.		
	S. Cyprien	89.		
ADMINISTRAÇÃO DE	Origene	99.		
Lieux falsifiez de	S. Athanase	102,		
	Theodorer	108.		
ritures.	Socrates	ibid.		
AND THE RESERVE	S. Bafile	IIO.		
144	S.Ambroise	119.		
	S.Hierosme	123.		
PALE BUT PIECES	S.Augustin	1340		
ALAI	S. Chrysostome	146.		
177	Sentence of the sentence of	MOTERICA		
CHAPITRE II.				
De la Tradition.				
(M. Elerinse, 16.	Ta Tracticone			
erolomoran Pers	ios han tramping a situ	apparent.		
Que fignifie le mot	thin and the plan	202.		
Diuision de la	2861 24 21 10 J	187,		
Si c'est vne inuccion		177.		
Qui est autheur de		183.		
l'Escriture recommande la Tradition 200.				
Les SS. Peres defen		203.		
Que croit le Catho				
		169.		
l'Eglise tesmoigne	esgalement &	00 169. 0-10'11'5		
	esgalement &			
l'Eglise tesmoigne l'Escriture & l	efgalement &	Surell-c		
l'Eglise tesmoigne	esgalement & John Scrirure & de John Stranger	Surell-c		
l'Eglise tesmoigne l'Escriture & l l'Asseurance de l'Es la Tradition	esgalement & January (crirure & de l'	Surell-c		
l'Eglise tesmoigne l'Escriture & l l'Asseurance de l'Es la Tradition Nulle foy si lon ne	esgalement & January Cerirure & de l' croit à l' (Eglise	Surell-c		
l'Eglise tesmoigne l'Escriture & l l'Asseurance de l'Es la Tradition Nulle foy si lon ne Il faut croire ou au	esgalement & la	Surell-c		
l'Eglise tesmoigne l'Escriture & l l'Asseurance de l'Es la Tradition Nulle foy si lon ne	esgalement & la	Surell-c		

	l'Escriture	209.		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	S. Cyprien	208.		
	S.Iuftin	213.		
orth . Thou an	S.Bafile	215.		
Lieux falsifiez de	S. Hierosine	217.		
	S.Augustin	220.		
	S.Bernard	223.		
	Socrate	226.		
	Nicephore			
CHAPITRE III.				
TORREST PARTY MAN	Del'Eglise.			
Quelle opinion a d		219.		
Epithetes de l'		231.		
Infallibilité des pro	omesses faites			
àl		232.		
Difference des Co	mmuhautez			
& del'		234.		
S'il y a eu changem	ent de pureté (Eglise			
en l'	me control of the formation	239.		
Mul ne peut exam	iner le iuge-			
ment de l'		244.		
Le compendium du Chrestien				
est la foy de		277-		
Quelle authorité a Peres a l'	ittribuent les	6.292.		
	10.246.7 Chrysostome	286.		
2 S Iranéa	255. S. Ambroise	288.		
Tertullien	259. (S. Hierosine	291.		
	273. S. Augustin	295.		
S. Gregoire	Vazian- S.Bernard	310.		
ze 280.1				
	Docteurs de l'Eglise.	296		

CHAPITRE IIII. De la suffizance de l'Escriture.

Total Charles	1 5 de l. T.	list new lot Core			
	t recomande la Trac				
	es nous renuoyet plu				
	dition qu'a l'				
	Quelle est la suffisanze de l' 331.				
	En quel sens est dicte insussificante l'				
L'Eglisen'adiouste à la substance de l' 338.					
	et la suffisance de l'	5 341.			
	ssaire à salut de sçaus				
	isance attribue l'here	tique à l' 350.			
	le Sauueur par	354.			
.0	l'Escriture 354.	S.Bafile 388			
	S.Irenée 364.				
	Tertulien 370.	S.Augustin. 396.			
· fifiez de ·	S. Cyprien 371.	S.Cyril. Alex.411.			
	S.Antoine 374.	S. Cyrille Hieroso-			
4年6年	S. Athanase 376.	limitain 413.			
100	S.Hilaire 386.	CS. Thomas 420.			
Paradoxe contre les Scholastiques 416.					
	CH ADICED	SHELL AND SHELL WAS THE THE THE			
444	CHAPITR				
1	De la clarté de l'I	Eleriture.			
7705	(Est faite par du Ple	effis plo?			
	obscure que	428.			
L'Escriture	A qui elle est	claire 432.			
Est tenue par le Catholi-					
4000	que pour				
1105	(l'Escriture	436.			
Lieux corre	5-{Origene	439.519.			
pus de	(C Tuonda	439.			
	S.Iustin	444.479.495.521.			
1000	COLAMICAL STATE	Calendary 80448			



DESCOVVERTE

DES CALOMNIES, FAVsetez et errevrs de Philippe de Mornay Sieur du Plessis.

CHAPITRE I.

1 Les heretiques comparez aux Sirenes par S.Hierosme.

2 La perpetuité de la do-El rine de la perpetuité des Dosteurs.

3 Le iargon de tous heretiques, louer les Escriptures.

4 Doctrine des S. Peres, sur

le recours des Escriptu-

s Pour quelle raison les peres pressent le tesmoignage de l'Escripture.

6 Qu'est-ce qu'escouter le

7 Paradoxe de du Plessis.

8 Lieux des Peres falsifiez & deprauez.



E quoy, du Plessis, pour ce que la verité vous defaut, pensés vous par fausetez venir a bout de ceste Eglise, contre laquelle DESCOVUERTE DES PAVSSETE

les portes d'enfer n'ont rien peu deuant vous, ny ne pourront iamais apres vous? comment vous l'estes vous peu imaginer?puisqu'il est impossible qu'ilmaque vn iota aux promesses de Dieu, qui luy sot faictes? Quelle si bonne opinion auez vous pris de vous mesmes & de vostre valeur? 4. Cot.14. Est ce de vous, que procede la parolle de Dieu, vous diroit S. Paul? ou qu'auez vous recogneu depuis quelque temps de si foible, au fortinexpugnable de ceste saince cité, que vous ayés osé l'attacquer, auec de si foibles armes? Commét vous estes yous peu persuader, que tant de gés de sçauoir & de pieté, dont ce siecle est rendu illustre, abadonneroyent l'honneur de leur mere, a la mercy de vostre profession, & alalicence de vostre plume, & qu'il ne se trouueroit aucun au monde, qui voulust prendre la peine de descouurir vos hontes, & la vergongne de l'heresie? Vous vous trompez, du Plessis, vous voudriez ie m'en asseure, que vostre liure seut encor a la fonte, quad

vous verrés la descouuerte, qu'on fera de vos erreurs & faucetés. Et tant s'en faut, que ceste belle religion dont vous faictes monstre & parade en vostre liure, qui ne raporte pas les mesmes traicts & lineamens de la vostre, arreste le cours de tant de pauures ames qui reuiennent tous les iours à l'Eglise Catholique, qu'au contraire cela fera haster le pas a ceux qui marchandent auec Dieu, & qui ont iusques icy temporisé, lors qu'ils verront qu'on establit leur creance sur des faux principes & passages corrompus & falsifies, comme vous auez faict. l'espere soubs les aisles & la faueur de celuy, qui a le principal interest en ceste cause, faire cognoistre maintenant au monde que vostre preface n'est qu'vne continuelle suitte & enfileure de faulsetés & calomnies: & comme on] cognoit aux ongles le Lyon, aussi d'elle seule la consequence s'en peut faire de tout le corps entier de vostre liure. On dict bien,

Qu'vn Homere scauat someille quelquefois: mais de dormir tousiours, du Plessis, sommeiller toufiours, toufiours refuer, toufiours alleguer a faux, certes c'est trop. Car qui croira sans l'auoir yeu que de trois ces six passages, par vous allegués en vostre preface, les deux cens quatre vingtstrois foint falsifiés, corropus, ou tronques? On a veu vn liure publié contre vn de vostre party, portant en titre, les onze mille faucetés d'vn tel autheur: mais les vostres excedent ce nombre. pardonnes moy ie vous prie, en matiere de religion il ne faut rien flater, c'est trahir Dieu, trahir sa cause, & attirer sur soy le iuste courroux de la vengeance de Dieu, qui est pere de la verité, & la verité mesme, laquelle vous n'auez peu si bien deguiser & masquer, auec la douceur de vos belles parolles, que la fauceté tout par tout ne paroisse.

Que bien à propos compare S. Hierosin cap. me les heretiques aux Sirenes, pour ce que Miches.

comme celles-cy par la douceur de leur chant,

attiroyent les hommes pour les perdre, ainsi ceux-là auec le sucre de leurs belles, & douces parolles, seduisent les peuples. Il n'éfaut point chercher de meilleure preuue, que celle, que nous auons en main. Car à voir entoner à du Plessis l'introit de sa preface, que diriés vous, sinon que c'est la verité & la charité mesine? que c'est S. Paul, ou vn nouueau Apostre, enuoyé du ciel, pour nous parler, & afin d'instruire ce sainct & grand corps de l'Eglise? Qu'en diriez vous sinon que tant de Prelats, Roys, Princes, Seigneurs, regions, prouinces, & communautez Catholiques, receuront vne extraordinaire faueur, & vn singulier honneur de ce, que Philippe de Mornay daigne les gratifier de la declaration de sa bie--veillance, & de son souhait, qu'ils soyent aussi gens de bien que luy le dis verité (dictil:) se ne ments point : ie desire vostre salut de grande affection:ie le souhaitte:ie diray, en bonne conscience &c. que pleust à Dieu, que vous fussiez tels, que se suis. Auec quelle plus gra-

Rom 34

de douceur, que ie ne die preéminence, pourroit parler le plus grand Monarque du monde, enuers son moindre subject : ou le plus fainct enuers le plus grand pecheur?

Mais comme il les flatte d'vn costé, il les

esgorge de l'autre, prononçant sa diuine sentence, qu'ils sont en estat de perdition, hors de Christ : qu'ils ad herent a l'Antechrist, soubs ombre d'estre descendus des Apostres, & estre en la succession de S. Pierre. Mais combien à bonne raison luy pouuons Adverson nous respondre ce que le mesme S. Hierosim rosme disoit (en se mocquant) à Theophile, bien qu'il fust en charge ecclesiastique, & non pas homme d'espée, comme du Plessis?Tu nous flattes en pere, tu nous enseignes en precepteur & Magister, tu nous institues en pontife, tu viens à nous en esprit de benignité, tu as recueilli par un beau parler des divers champs des escriptures à la façon de la mouche à miel, beaucoup de choses : ce n'est pas grand cas auoir la paix (& la verité) en la bouche, & la destruire par effect: faire parade

d'une chose & aller au contraire : cat l'espreuue vous fera voir qu'au lieu de la verité, dont il faict monstre, que ce ne sont que mensonges, (ne t'aigris point Lecteur de ce mot, attens la fin) au lieu de charité, ce n'est que schisme, au lieu de salut, ce n'est

que perdition.

La comparaison qu'il faict de nous & de l'Eglise Catholique auec les Iuis & leur Copani Synagogue, pour inferer, que bien que les plessiste alliances & le service Divin, & les promesses seus ayent esté baillees a l'Eglise, & que nous soions en la succession de S. Pierre, & des Apostres, & des SS. Peres, qu'on n'est pas pour cela en la succession de leur Foy, & doctrine, non plus que la Synagogue des Iuifs en la Foy d'Abraham, bien qu'elle soit en la succession de sa chair, & que les alliances, le service divin, & les promesses luy ayent esté baillees : ceste comparaison, dis-je, est frauduleuse, inepte, & impie doublement. Premierement par ce que Dieun'a point faict promesse à Abraham, que sa

Foy seroit a iamais perdurable en ses enfans, & posterité, comme il a faict à l'Eglise Catholique & aux Apostres, que les Math. 16. portes d'Enfer ne preuaudroient iamais contre elle: que luy & son S. Esprit demeureroyent a iamais auec-eux & leurs fuccesseurs : qu'il metroit en leur lieu des Pasteurs & Docteurs, qui sans aucune Eph. 4 interruption ny discontinuation, non plus en la doctrine, qu'en la chaire & authorité pastorale, seroyent perpetuellement & ius-Math.fin. ques à la confommation du monde (il n'entend pas d'vn chascun, de sorte qu'il ne s'en puisse perdre quelqu'vn, mais du gros & du general accord & consentement des Pasteurs, bref de l'Eglise & la communauté des Chrestiens) que tous ceux-là admi-*. Theff 4 nistreroyent la parolle de Dieu, & les Sa-

crements, bastiroyent son corps mystique, & seruiroyent de fermeté & de colomne à vn chacun, pour ne pouuoir estre emporté par aucune sorte d'heresie. Car

entre autres que veut signifier autre chose

S. Paul? Fesus (hrist à mis des Pasteurs & Ephe.s. Docteurs pour la consommation des Saincts, pour l'œuure du Ministere, pour l'edification du corps de Iesus Christ, insques à ce que nous nous rencontrions tous en vnité de foy, & de la cognoissance du fils de Dieu, pour faire vn homme parfaict, & arriver à la mesure de laage de la plenitude de Iesus Christ: affin que desormais nous ne soyons chancelans comme des petits enfans, nous ne nous laissions aller à tout vent de doctrine, en la malice des hommes & en piperie & circonuention d'erreur. Et Esaye. quand le Redempteur de EC 59. Sion sera arriué, & celuy qui doit ofter l'impieté de l'acob, ie feray mon aliance auec eux, dit le Seigneur, Mon esprit qui est entoy, & mes parolles, que i ay mis dans ta bouche, ne se retireront de ta bouche, ou de la bouche de tasemence, ny de la bouche de la semence de ta semece, dit le Seigneur, desormais & iusques à toute eternité. N'est ce pas vne tres-claire description de l'asseurance que le Sauueur donne à l'Eglise de l'assistance de son esprit &

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ

de la verité tres-certaine, en l'ordre & en la predication des Pasteurs legitimes? par ce que, dit S. Iean, l'enuoyé par le la parolle de

Dieu. le laisse les particulieres promesses faictes specialement à S. Pierre, & suc-

plus en debat que les autres: & aussi, qu'il faudroit y estre long, pour l'expliquer & prouuer. Suffit dire que s'il n'y a poinct eu discontinuation de Pasteurs legitimes, il n'y a poinct eu discontinuation de doctrine: & s'il y a eu discontinuation de doctrine & de Pasteurs, il y a eu discontinuation & perte pour vn temps d'Eglise & de foy. Or

fe disent reformés le confesseront ainsi, bié qu'ils se sauuent apres dans les tenebres d'vne Eglise inuisible.) Il saut donc conclurre que l'autre ne peut non plus estre.

cestui-cy ne peut estre (les Docteurs qui

fecondement du Plessis imaginant en ceste comparaison que chacun Catholique est en la succession de la chaire S. Pierre, il pro-

cede plus par artifice, que par ignorance

(car il sçait que tout particulier n'est pas Pape) & pour en tirer plus captieusement contre nous l'application des lieux de S. Paul: afin que de la cheutre qui peut arri- Rom. 10, uer a chacun particulier, il en puisse valider Eph. 4. l'illation de la cheutte du corps. Mais les particuliers ne sont pas en la succession d'authorité, ains seulement & indirectement en celle de la doctrine: par ce qu'ils ne la peuuent auoir, ne prendre, que des Pasteurs legitimes: & les Pasteurs ne peuuent estre legitimes, s'ils n'en sont, ou par directe succession aux autres, ou par vn enuoy, & mission speciale, & extraordinaire de Dieu. Et ceste-cy ne peut estre, qu'é nouueauté de foy & que Dieu ne parle immediatement: il ne parle pas en ce cas par l'escriture: car elle ne dit pas tel est ou sera enuoyé de Dieu, moins par voix du ciel, car cela est propre pour le fils: il faut donc que ce soit par l'autre troissesme sorte, qu'il parle: sçauoir par miracles. Ainsi les pretendus Ministres n'ont point la succession: donc ils n'ont point la mission ordinaire: ils ne peuuent auoir l'extraordinaire, par ce que Dieu n'a point dict, ny parlé au monde en aucune des susdictes nom. 10. façons, qu'il enuoyat Caluin, &c. Or l'on ne doit ouyr ny prendre la foy, que de l'enuoyé: donc lon ne la doit point prendre d'eux. Il s'ensuit delà, contre luy qu'vn pasteur ne peut estre ensant des Apostres par succession de doctrine, qui ne soit par succession d'authorité.

Et qu'il a vn grand tort, d'apeller le Siege, christ du Sièur Re & l'authorité de S. Pierre Siege de l'Amemon re pond à la christ, ou du sils de perdition. Mais pour ce calomnie du Plessis que c'est le iargon & refrain ordinaire de

la secte, ie ne luy en diray rien pour ce coup, il à peu courir ce docte & riche ouurage du Sieur de Raëmond, lequel est digne de beaucoup de louiange pour auoir si suffisamment, si clairement & si populairement traicté ce subject, & faict voir le iour de ceste bosonesque & impudente imposture contre le S. Siege. Il a tres-bien

monstré outre ce, selon le dire des S. Peres de l'Eglise Catholique, que tous les hereti-hom. 2 in Math que s, qui ont esté & qui sot aujourd'huy & August. qui seront iusques à la fin du mode, lors que la son. A than. er. le signalé Antechrist doit venir, sont les 2 con. Arian. vrays fourriers, precurseurs de l'Antechrist, hom. 49, qui se font adorer au temple de Dieu & en leurs personnes, & en leurs opinions.

Ie me contenteray seulement de remarquer l'hardiesse du Plessis en la depraua-Plessis corrompe tion dusens de S. Paul, ceux qui sont de la S. Paul. foy (& non de la succession) sont enfans d' A-Gala.3.7. braham, il a mis du sien en Parenthese ce, (& non de la succession.) Car S. Paul n'exclut pas la succession de la chair: ains pour raison d'icelle il dict, que le Iuif à la prerogatiue en la foy Chrestienne : ce sont ses mots, premierement au fuif. Mais il veut Rom. co monstrer qu'elle n'est pas suffisante sans celle de la foy, qui est le mesme que nous disons parlans de la succession de chascun Pasteur: mais aussi nous maintenons, que nul ne peut estre Pasteur de doctrine, qui

DESCOVVERTE DES PAYSETEZ

ne soit Pasteur de succession, selon l'ordre ordinaire mis & prescript de Dieu, & sans vne extraordinaire commission de Dieu, qui n'est iamais sans miracle.

Mais voyons plus aduant ses vanitez, ie ne veux pas dire impudence, il s'en offenceroit: toutes-fois ie le pourrois, puis que les armes sont égales, & qu'il nous sert souuent de ce mot & de pires: mais principalemet par ce que la chose parle ainsi de son costé. Il commence d'entrer en besoigne Le fonde- par le poinct de l'Authorité des escriptures.
merit ge.
merit du Enquoy il dit deux choses, l'vne, dont nous

son line. sommes en general d'accord, qu'elles sont de Dieu: l'autre, dont nous sommes contraires, & qu'elles seules doyuent estre receuës en tesmoignage de la doctrine de la foy, voulant par la exclure la tradition & le tesmoignage de l'Eglise: & voyla l'argument de sa preface, & le fondement de son bastiment & liure. Aussi est ce l'occasion que ie m'y estendray vn peu pour l'eclarcissement de ce qu'en à tousiours creu l'E- glise: car la verité se defend de soy mesme, si elle est expliquée & deliurée des impossures & calomnies de l'heresse.

Premierement l'on remarquera qu'vne des plus grandes ruses, & stratagemes, dot l'ennemy de Dieu, & de son Eglise à vsé pour esteindre la lumiere de la foy Chre-sachende stiene quasi dés que les fondemens en ont recourir esté ierrez par le Sauueur, & despuis que ce seille est mot d'heretique à comecé d'auoir vogue, 1. ç'a esté de se seruir de l'escriture, 2. de la receuoir seule, pour troper mieux, & auoir occasion, ou pretexte de reiecter les autres moyens establiz de Dieu, singulierement la Traditio Apostolique, & l'authorité de l'Eglise. C'est pourquoy disoit Tertu- le rein. De rein. lian, les escriptures ont esté tellement dre sées carn.c.40 obscures par la volonté de Dieu, à fin qu'elles fournissent subiect, & matiere aux heretiques: ven que ie lis ez escriptures, qu'il faut qu'il y aye des herestes, qui ne pourroyent estre sans les Escriptures.

Et conformément à luy S. Athanaser

Orat. 3. cont. Arian. C'este heresie (parlant de l'Arianisme) auancoureuse de l'Antechrist comme elle eust appergeu, que ses seurs aysnées les autres heresies estoyent sissées en mocquées, elle se deguise, en se
pare, te se reuest des parolles de l'Escripture,
comme d'one belle parure, à la façon, te à l'imitation de son pere le Diable: on s'esforce d'entrer
de reches dans le Paradis de l'Eglise, affin què
soubz pretexte du Christianisme elle en debauche quelques vons.

Homadu, Ha-

Et S. Chrysostome. Si vous sommez, & appellez Arrius, tout quant & quant il entonne par les Escriptures: Aussi le Diable lors qu'il alla ioindre le Sauueur, ne parle que par

cytill. l'Escripture.

Alex. 1.13
Thet. c.4.
S. Cyrille: Que de l'escripture bien inspirée les heretiques ramassent les occasions de leur erreur.

C'est aussi ce que dict Arrius dans S.

Cont. Hylaire, Je ne veux point permettre qu'on die

des mots, qui ne soyent escripts. A quoy S. Hylaire respond, que l'heresis est de l'intelligence

de l'escripture, & non des mots de l'escripture.

Ce n'est pas la parolle, mais le sens, qui faict le crime.

Les disciples, & secrateurs d'Arrius dans S. Athanase contre la consubstantialité du fils disent, Mais ces choses ne se trouvent point ex escriptures. Nous reiettons toutes les parolles, qui sont hors des lettres Saint les; ausquels Saint Athanase respond bien au long, spin Apour monstrer l'ineptie de ce dire, que seleuci.

l'obmets pour brieueté.

Et vn des Principaux Arriens nommé
Maximin dans S. Augustin, Situ nous produis quelque chose de l'escripture, ce que tous
fôt, il est necessaire que nous l'escoutios: mais les
voix qui sont hors de l'escripture, ne se reçoiuent point de nous en nul cas, veu que le Seigneur nous admoneste, & dist: Ils me reuerent sans cause, enseignans la dostrine, & les
preceptes des hommes. Ne direz vous pas
que ce sot les mots de du Plessis? mais aussi
ie le renuoye à la response, que S. Augustin luy saict, qui seroit icy trop longue.

Les Pelagiens aussi dans S. Augustin, graces

L. 5. de Theol.

croyons ce que nous lisons: (t) croyons que c'est evne meschaceté d'asseurer ce que nous ne lisons pas. S. Augustin respond, pour moy le distout le contraire: (5° que nous ne deuons point croyre tout ce que nous lisons, ny que ce n'est pas mal faict d'asseurer quelque chose, bien que nous ne la lissons pas.

In Pal. Les Donatistes dans le mesme S. Augustin, Nous vous offrons les seuls Euangiles.

Eunomius das S. Gregoire de Nazianze, d'où nous introduis tu ce Dieu estranger, est de qui l'escripture n'a iamais faist mention?

Rantinople, en quelle escripture a on trouué deux natures?

Les Albigeois dans S. Bernard: En quel lieu de l'Euangile mostre tu que cela a esté probibé? Bref le mesme se trouue, peu s'en faut, de tous les autres heretiques: mais ie n'ay remarqué que les plus signalez, & qui ont esté cotre dicts par les Peres, que du Plessis

donnent la raison, pourquoy le Diable &

les heretiques recourent ainsi à l'Escriture Celuy-la, par ce qu'ils voyent que la fermeté, & certitude de l'escripture est telle, qu'on luy desere beaucoup d'authorité; & à cause de l'antiquité, & qu'ils craignent d'estre arguez de nouueaute. Et S. Ambroise pour par ausuriethorité de la Loy faire trouver bonne la perte. uersité de leur iugement, &c. assin que la chose manuaise qui ne peut estre de soy mesme receuable, soit tronnée bonne soubs quelque bon pretexte. Aussi disoit Tertulian, que l'Antiquité donne grande authorité à l'es-log c. 15. cripture.

Au contraire tant ces SS. Peres, que tous les autres, non seulement ils n'y ont Les S. Peres pas consenty, mais bien ont escriptau conquistraire & tellement combatu de toute leur rir à la seule escripture, comme erronée, rir, qu'à la seule escripture, comme erronée, source, & vne des causes principales de tout erreur & heresie: que de vouloir prouuer le contraire, comme faict apresent du Plessis, c'est vouloir prouuer que le So-

B 2

DESCOVERTE DES FAVSSETES

leil est obscur en plein midy, ou que la neige n'est blanche:comme faisoyent certains sols Philosophes. Il nous suffira pour ce coup, sans entasser allegations sur allegations, comme à faict du Plessis pour embrouiller les esprits & ensier son liure, de contredire & rabattre celles qu'il s'esforce de produire:

Et ce apres que nous aurons aduerty le Lecteur, & sur tout, les pauures desuoyez de l'Eglise, qui se laissent endormir soubs ce doux pretexte, que ceste proposition est de tel pois pour nostre salut, & la resolution de tous doubtes en la foy, que si elle estoit veritable, Dieu qui a preueu les difputes qui s'en feroyent, & qui ne cherche que nostre bien & salut, n'eut point oublié de la faire prescher par le Sauueur & les Apostres, brief la coucher dans l'escriture si clairement, & si expressement & en tant de diuers lieux, que nul n'en eut peu doubter, de mesme qu'il a faict de ses dix commandemens, & autres choses fondamen-

L'escriture ne dice pas qu'il ne faille recou ir qu'a elle tales: & ne l'ayant point faict & icelle ne se trouuant au moins expres en nul lieu de toute l'escriture, il en resulte qu'elle n'est qu'vne inuention humaine & diabolique, & que de la croire cest non seulement outre, hors, & plus que ne dit l'escriture, mais contre ce qu'elle dict, lors qu'elle autorize & la Tradition & le tesmoignage de l'Eglise. La parade aussi que les heretiques de tout temps on faict de l'Escripture, & de sa suffisance à salut, n'a pas esté pour reuerence & respect qu'ils luy portent, comme il semble de prime face aux pauures gens, mais seulement pour vne extreme fraude & artifice: afin d'auoir plus de licence & moyen de semer leurs nouuelles opinions lors qu'ils auront rendu subiecte l'escripture à l'explication & ceruele d'vn chacun,& mis à mespris toute la verité non escripte, combien qu'elle ayt esté religieusement retenue & enseignée par l'Eglise de tout temps continuellement depuis les Apo-Atres.

Nous disons aussi que c'est vne fausseté

& calomnie de dire que nous ne prenions pour principal fondement de nostre

la crean-foy la parolle de Dieu, que nous ne luy dece des caegoliques uions & donnions autant d'obeissance, de
for l'escrirespect & de creance, qu'à Dieu mesmes:
car tant s'en faut que l'Eglise donnant vne
parole non escripte, pour compaigne à
celle qui est escripte, & renuoyant vn

chascun, pour la certitude & intelligence de l'vn & de l'autre, à l'authorité que le Sauueur luy a laissé en terre, de pouuoirtesmoigner seule, la verité de la foy, auec toute infallibilité, face chose contraire à l'Escripture, qu'elle n'y faict rien que de son ordonnance, & autant qu'elle l'en charge, Elle sçait, & tesmoigne auoir reçeu des Apostres, tout ce qu'elle tient pour parolle de Dieu, & que autre ny autres apreseux n'a peu, ny ne peut faire vne parolle de Dieu, ny vn article de foy, mais faut se tenir a ceux qu'iceux ont laissé & a l'escripture telle, que nous l'auons d'eux pour parolle de Dieu escrite, & a la tradition telle que nous l'auons d'eux mesmes pour parolle de Dieu non escripte, mais preschee par eux. Elle tient l'vn, & l'autre egalement pour parolle de Dieu, & non l'vne plus, que l'autre: parce qu'elle croit que la parolle n'est pas plus parolle de Dieupour estre escrite, que si elle n'est escrite: & que les Apostres n'ont pas plus menty parlant, qu'escriuant: Et leur parolle n'a pas moins obligé le monde, que leur escripture : par ce qu'ils n'ont pas moins parlé de la part de Dieu en parlant, qu'ils ont faict en escriuant. Et que si nous n'auons asseurance ny certitude de l'Escripture, que par le seul dire de l'Eglise, nous n'en pouuons aussi demander plus grande pour la tradition,& pour le sens de l'vne & de l'autre. Et qui luy croit au premier, luy doit croire au second, & quine luy croit au second, ne la peut croire au premier. Ce n'est pas adiouster à la parolle de Dieu, que de la recenoir totale, & entiere: mais c'est y adiou-

ster, que dire qu'il ne faut croite qu'a elle feule:c'est la retrancher, que d'en oster vne partie, i. la tradition: tout ainsi que ce n'est pas adiousterà l'escripture, que de receuoir auec les autres liures l'epistre S. Iaques, bien que les Lutheriens le nient, l'Euangile S. Ican & l'Apocalypse, bien que les Anabaptistes appellent cela adiouster à la parolle: Mais cest la retrancher, que d'en reietter l'vn ou l'autre : parce que ceux cy ne sont pas moins parolle de Dieu, que les autres: & tout ce qui est de Dieu, est également receuable & obligatoire, pour ce qu'il est egal, & en soy, & en sa verité. Nul Catholique n'en doubte ny n'en peust doubter puis que c'est chose, qui luy est tesmoignee de l'authorité de l'Eglise, a laquelle ils croient, comme ayant l'Esprit de Dieu: mais du Plessis qui la reiette, ne peut alleguer que son authorité priuée Le fons & autant qu'il luy plaist de sa teste. Et cest crouerses. ce que ie desire, que tout le monde remarque cleremet: car certes c'est le point & le

fonds de toutes nos controuerses, & la difference, qui a esté & sera tousiours entre le Catholique & l'heretique de quelque classe des enfers qu'il sorte, tesmoings tous les SS. Peres, sçauoir que l'heretique prenant telle escriture pour diuine qu'il luy plaist, (car l'escriture n'en ordonne rien, & il ne croit qu'à elle seule) & luy donnanttel sens qu'il luy plaist (car c'est en quoy il se depart du general de l'Eglise) il resulte, que le sondement & la cause principale de sa foy n'est que son opinion, & son propre & priué iugement: & que c'est luy, qui se forgeant sa religion, se faict Dieu à soy mesmes : & luy arriue ce que dit S. Augustin que voulant auoir vne verité pri-August. 1. uée, bien que la verité de Dieu est commune 225. (t) generale à tous les Chrestiens il se prine de la verité entierement. Le Catholique au contrere reçoit telle escripture pour diuine, & telle tradition aussi pour diuine, & tels sens pour divin, pource que l'Eglise, qui ne peut errer, par ce que Dieu l'a esta26

blie pour tesmoigner la verité, & non seulement pour l'enseigner: & par laquelle seule ordinairement Dieu parle, & veut estre ouy, le luy tesmoigne également. L'Escripture nous dict bien, qu'il y à quelque escripture diuine : mais en combien, & en quels autheurs, ou liures elle consister combien ces liures ont de chapitres, de versets,& de mots(car il ne faut qu'vn seul mot, voire vne seule lettre pour faire vne heresie) elle n'en dit mot. Il le faut chercher ailleurs: il n'y a que ces deux a choisir, ou le Catholique & general iugement de la Chrestienté, ou le jugement particulier d'vn chascun: particulier dis-ie, c'està dire, contraire au general. Tournés icy vn peu les yeux, messieurs les pretendus reformés: il y va du salut de vos ames: iugés, ie vo° prie, quel on doit plustost suyure ou le iugemét d'yn raporteur, ou celuy de toute vne court de Parlement les chambres afsemblees, l'aduis d'vn seul bourgeois ou la resolutió de tout vn corps de ville. Si lon dit, que pour nostre subiect de la vraye escriture, le iugement particulier est plus afsisté de l'esprit de Dieu, que le jugement yniuersel, cela se peut dire, mais sans raison, & fans apparence du sens commun, & qui plus est encor sans tesmoignage, ny de l'escripture, ny des peres: de l'escripture, il n'y a point de doute, puis qu'elle ne parle point de soy, ainsi que l'ay dit : des Peres, moins. Il s'ensuit donc necessairement, gu'on doit plustost suyure par raison naturelle le iugement vniuersel: mais quant a ceste raison naturelle, vous adioindrez la raison diuine prinse de l'autorité de Dieu communiquee à l'Eglise: & de ceste mesme escripture diuine, par laquelle Dieu promet, au catholisme & a la generalité, toute conionction, mariage, & affiftance perpetuelle & continue, iusquesa la fin du monde, contre tout erreur, ignorance, & Matth. 16 mesmes les portes d'enser : ce qui ne se treuue point promis au iugement particulier d'vn chascun. Bonté de Dien: quel

doubte peut il plus rester au monde de ce qu'ils doyuent suyr ou suyure pour la certitude & de la tradition, & de l'Escripture, & de son vray sens?

Du Plessis chantant & rechantant vne Matth.17 chose si souvent dite & redite, qu'il faut escouter le fils: que les escriptures sont inspirees

a. Timoth de Dieu : qu'elles rendent l'homme de Dieu, & sage a salut, qu'il les faut lire & y ausoir recours, nul ne le nie; Ce n'est pas la ou gist le doubte, mais bien par qui parle le fils,& quelle escripture nous deuons prendre pour diuine, & quel sens pour diuin, quand nous sommes en differant & de l'vn & de l'autre: & sans ce point son dire est aussi inepte, comme qui ne se amuseroit qu'à exhorter quelcun d'obeir a tel Roy, & 2 tel magistrat, cependant que celuy-la auroit iuste occasion de doubter, si tel estoit fon vray Roy, & fon magistrat legitime:car ce n'est pas moindre faute, de prendre pour Roy vn faux Roy, & vne fausse personne, que de n'obeyr a son vray Roy. Aussi ce n'est pas moindre faute, de reçeuoir vne escripture, ou vne intelligence humaine, pour diuine, que de n'en reçeuoir du tout aucune. Si l'escripture nous renuoyeà l'escripture, (ce qu'elle ne faict pas, au moins a telle & telle, brefa telle que nous la tenons) est ce pour estre contraire a foy mesme, si elle pareillement nous renuoye ala tradition & al'Eglise? Car si elle ne nous renuoyoit qu'à soy seulement, il le faudroit faire, pour ne reçeuoir qu'elle seule, & on ne pourroit auoir aucune excuse, au moins depuis & après qu'on l'a reçeue pour diuine & pour parolle de Dieu. Mais si aussi elle nous renuove pareillement, & tout autant, a la tradition comme à vne parolle de Dieu, & à l'Eglife comme a celle, en laquelle, auec laquelle, & par laquelle seule, Dieu parle exterieurement aux viuans & en terre, pourquoy nous veut on apprendre de luy obeir d'vne part, & luy desobeir de l'autre ? Le mesme est de l'Eglise, qui nous recomcont. mandant l'escripture (car nous n'auons en Faust.lib. cela que sa seule recommandation, oppode doct. christ. I. se souuant S. Augustin aux heretiques)

nous recommande aussi la tradition, & soy mesme. Si nous la croyons en l'vn pour-quoy non en l'autre? & mesmement puisque l'excommunicatio est iette de Dieu, pour ne l'ouir, & nullemet pour ne lire l'escripture. Le mesme aussi est des SS. Peres par ce qu'iceux conformément à l'escripture, nous renuoyent tout ensemble & a l'Eglise, & al'escripture, & à la tradition.

Mais s'il semble par sois, & en certains lieux, & sur certains propos, que les SS. Peres, voyre si vous voules l'Escripture, ne nous réuoyent qu'à l'Escripture seule, l'on ne le peut entendre, que sainement: sçauoir, suiuant le propos & la question qu'ils traittent, ou les personnes a qui ils ont affaire, sans qu'ils puissent estre contraires a ce qu'ils ont dit eux mesmes ou là, ou ailleurs plus clerement, plus abondamment, du recours qu'on doit auoir pareillement

& a l'Eglise, & a la tradition. Car autrement il seroit loisible avn chascun de citer leurs autres passages, pour exclure l'escripture, en admettant l'Eglise & la tradition, comme d'exclure ces deux par le premier. Mais nous qui ne voulons estre si bestes, ny si impies, que de les estimer cotraires a eux mesmes, ny penser qu'ils ayent creu deux opinios si cotraires, nous admettons tout ce qu'ils ont dit, & reconcilions leurs dires, (qui semblent aux ignorans de prime face & au pied de la lettre cotraires) par la distinction des propos & des perfonnes, quils ont voulu combatre: & fuyuant cela, pour plus grand & general efclercissement, nous disons que lors qu'ils pressent par fois l'authorité & le tesmoignage de l'escripture seule, c'est en trois façons, ou pour trois occasions.

PRIMO, ou quant les heretiques & autres veulent apporter quelque chose de leur priué sens & iugement, bien quils y soyent desnues de tout tesmoignage de

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ

l'antiquité Chrestienne ou de la tradition; ce n'est pas quand l'Eglise qui a l'esprit de Dieu, enseigne ce qui n'est expres en l'Escriture: SECVNDO ou quand il s'agit de quelque chose obscure & doubteuse, de laquelle l'Eglise n'a rien ordonné, ny laisse de main en main par vne continuelle obferuance: TERTIO ou bien quand lon veut faire receuoir quelque chose, on preuue, contre ce que l'escripture dit clerement. Et ceste distinction est suffisante, pour respondre & soudre tous les passages, que du Plessis allegue en sa preface, tant de l'escripture que des SS. Peres, desquels il veut conclurre & inferer, que chafcun ne doit auoir recours, qu'a la saincte escripture, reiettant l'Eglise & la tradition: toutesfois pour en faire mieux toucher la verité au doigt, nous esplucherons tout ce qu'il produit au contraire.

176

5

Il commence a nous attaquer bien viuement: puis que c'est par la viue voix march 17 de Dieuse Pere, qui a parlé du Ciel, escon-

tezles

tez le: entendant son fils nostre Sauueur. Mais ne voit il pas que puis que Dieune nous renuoye qu'a escouter, ce n'est pas nous renuoyer a lire, ny nous remettre a la feule escriture, ainsi qu'il veut: si ie luy di-ne peut ouir sessis, que ceste voix ne s'entend, & n'alieu christ qu'en ouque pour ceux, a qui elle s'adresse, mesloi-guise, gnerois ie du propos? Toutesfois puis qu'il veut, que tous ceux, qui ont esté despuis, & nous qui viuons a present, soy os aussi obligez d'escouter la voix & la parolle du fils, comme estoyent les Iuis lors qu'il viuoit, & preschoit en terre, ie le veux. Ie luy pourrois bien dire qu'il n'est pas dit, escoutes le seul, ainsi que cela ne peut seruit de rien a propos, & qu'il n'y a que les Atheistes qui ne le veulent croire ny escouter, toutes fois ie ne veux autre maistre, Docteur, & Pasteur, que le fils: car aussi c'est luy qui disoit, l'ay d'autres brebis, lesquelles ne sont point de ceste bergerie, (du peuple des Iuifs,) & il faut que ie les mene, & conduise: elles escouteront ma voix : & sera vn Pasteur

& vne bergerie. Lon m'accordera, que ces brebis ne peuuent estre autres, que tous les sidelles prins des peuples & nations despuis lors iusques a la sin du monde.

congreger en vonles enfans de Dieu disperses par le monde. l'auouë donc que c'est le sils, qui amene & congrege chascu Chrestien, en son Eglise: mais si nous ne le pouuons escouter, sans qu'il parle, ou parle il? ou resonne sa parolle? ou s'oit elle? ce n'est pas, qu'il parle en sa chair, ny en sa personne visible. Il faut doc, qu'il le face en la personne d'autres, qui soient visibles, & de qui la parolle & voix resonne. De qui peut-ce estre sinon de ces hommes, qu'il a enuoyé, mis & substitué, pour en sa place, enseigner, parler, & tesmoigner la verité? sça-

cesseurs de main en main, & de temps en temps; iusques a la fin du monde. C'est par leur voix, & ministere qu'il parle, & non par autre: c'est par eux qu'il a voulu ame-

her, & congreger a perpetuité & a iamais, les brebis en son Eglise, comme par ses Lieutenans, vicegerans, propres legats, & ambassadeurs en ceste partie. Mais si ceux, que ceux cy deuoyent amener, & congreger, il asseure que c'est luy qui les amene & cogrege, & quil ne tient pour ses brebis que celles qui font les brebis de ceux cy, il s'ensuit necessairement, que l'entree, & la voye, par leur ministere, tesmoignage, & authorité est a tous tres-necessaire, & trescertaine: & que nul ne peut faillir se maintenant en icelle:ou bien le sauueur a voului amener le monde par des gens aueugles, afin de les faire perdre tous ensemble, & se dire encores l'autheur de la perte. Si ce second est impie, le premier est indubitable. Pour cela le Seigneur authorise tellement leur voix, leur doctrine, & leur tesmoignage, qu'il veut qu'on y aye autant d'esgard, comme a sa voix, sa doctrine, & son tesmoignage, & ce que le pere a dit de luy escontes-le, qu'il le dit de ceux, quil deuoit mettre

DESCOVUERTE DES FAVSSETEZ pour parler en son lieu & apres luy, qui vous escoute, mescoute; comme iceluy estoit, en enseignant, la lumiere du monde, aussi il dict de ceux qui deuoint enseigner Matth. 5. en son lieu, vous estes la lumiere du monde: comme il auoit dit de soy qu'il estoit venu pour tesmoigner de la verité, ainsi il dit de ceux cy vous seres mes tesmoings insques au bout du monde. Et afin que nul ne puisse penser que cela soit dit des seuls Apostres, Rom. 10. S. Paul l'estend a tous les Pasteurs leurs successeurs, disant, qu'on ne peut ouir Iefus-Chrift qu'en oyant le Predicateur, & Pasteur legitime que le sauueur a mis, en son Eglise les vns Apostres, les vns Pasteurs, les vns Docteurs, pour la consommatio des saincts, pour l'œuure du ministere, & pour l'edification du corps de Christ,iusques a ce que tout le monde concourre en l'onite de la foy, &c. Afin que

> nous ne soions plus enfans, flottans a tout vent de doctrine, et/c. Veux-tu donc ouïr le fils, n'estre enfant, & ne vaciller en la foy, escoute ceux-la, adhere leur, & non seule

ment aux Apostres, mais a l'ordre de ceux, que Dieu a mis pour Pasteurs, & Docteurs, iusques a la fin du monde: iceux ensemble & prins en corps d'Eglise & de communauté te seruiront de firmament, es de Colomne: car cest pour leur regard que l'Eglise est ainsi appellee par l'Apo- : Timosa stre. Peut estre que du Plessis me repliquera qu'il faut ouir la parolle du Fils, en l'Escriture. Quoy? veut-il apprendre au Pere, comme il faut parler? Il ne faict pas ceste addition, pourquoy la fera on? s'il l'eut ainsi entendu, ne leut il pas dict? Et puis qu'elle apparence y a il en cela, veu que le fils n'a rien escrit,& qu'il estoit questió de l'escouter en sa personne, come enuoye du Pere, deuant escouter les Apostres, ny en leurs sermos, ny en leurs escrits comme enuoyés par le fils ? De plus, la parolle ne s'escoute pas en l'Escriture, elle se lit, elle ne parle pas, mais elle s'escoute lors qu'on la parle ou prononce: car parolle n'est ce pas yne voix articulee, de celuy qui

DESCOUVERTE DES FAYSSETEZ parle, & ce qui se dit de bouche & s'oit de l'aureille: & que au pis l'escriture ne peut eftre dicte m'enfeigner, & me parler, finon pour lors que quelcun me la parle, & me l'enseigne?L'on dira que c'est Iesus Christ, qui nous la parle & enseigne lors que nous la lisons: mais ie demande comment est ce que Iesus-Christ me la parle par l'Escriture:est ce au dedans de mon cœur seulement, & lors que ie la lis priuement ou la medite: ou bien est ce aussi & tout enséble au dehors, par le ministere de quelcun? Si c'est au dedans seulement, par ceste maniere de parler il ne se faict aucune foy publique, commune, & Catholique, par laquelle lon puisse paruenir en vne foy & en vn corps d'Eglise: mais chacun priuétient yne foy, de laquelle l'autruy n'en sçaitrien: & laquelle aussi nul ne peut apprendre de celuy qui croit, ainsi qu'il faut: car audit cas c'est Iesus Christ seul, qui peut instruire: ny lon ne la peut corriger en celuy, qui est desuoyé, & seduit. D'ailleurs il faut

qu'on puisse auoir quelque certain enseignement, & tesmoignage infallible, par lequel on puisse sçauoir auec certitude, qu'en lisant l'Escriture priueément, on a ouy parler Christ en son cœur. Au contraire donc si Christ parle par l'escriture, non seulement dans le cœur, mais aussi pareillement au dehors, lors qu'on lit l'Escriture, ou c'est pour saire cognoistre, qui est escriture diuine, ou c'est pour en faire entendre le vray sens: mais a quelque fin que ce soit, si Iesus Christ parle par le dehors, foit a celuy qui lit l'Escriture, soit a celuy qui ne la lit, (car tous ne la peuuent lire & tous ceux qui la lisent ne la peuuent entendre) ce ne peut estre, que par le ministere de quelqu'homme. Ie demande comment est ce qu'il parle par l'homme, (quiconque soit celuy la ou ceux la) est ce de façon que s'ils ne preuuent par bonnes raisons, comme il faut, ce quils disent, ie ne leur doibue croire : ou bien que ie leur doibue croire pour l'authorité de Iesus

Christ qui est en eux, sans aucune probation: si cest de la premiere façon, tu me donnes le chemin a la science qui procede par raisõ & choses manifestes, & noala foy qui vient de la reuelation & authorité diuine en choses qui n'apparoissent point, dict Hebr. 11. S. Paul. donc ce doibt estre de la seconde, fçauoir que ie doibs croire indubitablement au ministere de certains hommes, de qui l'authorité m'est certaine & indubi-Aug. de table. Ainsi dict S. Augustin. Il ne faut gred. ca.

doubter ny se desesperer que Dieun'ayelaisé en terre une certaine authorité, sur laquelle estans appuyes, nous montions au Ciel comme par vn degré. Ceste authorité, en laquelle nous oyons parler Dieu, i'entens auec toute certitude, ne se treuue qu'au corps, & en l'ordre & successió perpetuelle des Pasteurs, & aux particuliers Pasteurs, autant qu'ils se maintiennent en l'vnité du corps, & que la faute ou desuoyement des particuliers, ne peut preiudicier a la commu-

pauté, ny aux promesses qui la regardent

seule, ainsi que nous dirons, lors que nous parlerons, de l'authorité des Peres: mais donc s'il faut escouter le fils, & qu'iceluy ne parle soit pour notifier la vraye escriture, ou son vray sens, sans l'ordre & ministere des Pasteurs, bien qu'on lise l'Escriture ou que lon ne la lise, ne s'ésuit il pas necessairement que nul ne peut faire ny accomplir ce commandement du Pere, qu'en escoutant le corps des Pasteurs, qui est autant qu'en escoutant l'Eglise. Car l'Eglise ne parle pas parles pieds, ny parles bras, ny par vn chacun membre, mais par lateste & la bouche, tels que sont les Pasteurs. Il descend a la parole du fils qui crie au milieu du temple enqueres vous soigneusement des escriptures cela seroit a propos contre ceux, qui ne receuroint les escriptures ou nulle escripture. mais a quoy est il bon pour faire que nostre Seigneur dise, quil ne faut receuoir entesmoignage de la foy ny luy, ny les Apostres, ny l'Eglise ains la seule escripture? les parolles portent elles cela

Autre chose est de dire quil faut scruter & rechercher les escritures: autre chose qu'il ne faut que scruter les seules escritures, ce que nostre Seigneur ny aucune escriture ne dict: ains les seuls heretiques l'ont forgé de leur cerueau.

Qui ne voit qu'en ce lieu le Sauueur parlant aux Pharifiens par l'escriture, a laquelle il les renuoye, ne peut entendre que le vieux testament, comme de faict en ce temps la il n'en y auoit point d'autre:tellement que si ce lieu s'adresse a nous & nous oblige, pour ne debuoir receuoir que l'efcriture, nous deburios seulement auoir recours au vieux testament, que deuiendra donc le nouueau? sera il inutile & reietable?Mais principalement que deuiendra la predication & la doctrine du fils apportee du ciel, par laquelle il nous a enseigné beaucoup de choses hors & outre le vieux testament? que deuiendra le premier commandement du pere, qui commande d'escouter le fils: & le fils commendant de

lire l'escriture?est il contraire au pere?Mais tout ainsi qu'outre, & hors l'escriture (ie ne dis pas contre) du vieux testament & sans y deroger, le pere renuoye a escouter le fils: aussi outre l'escripture, soit du vieil soit du nouueau testament, & fans y deroger, Iefus-Christ renuoye a escouter l'Eglise.i. les Apostres & leurs successeurs a iamais. Mais tout ainsi que le fils renuoyant les Iuiss aux escriptures, n'a pas entendu, que chascun d'eux fust iuge de sa doctrine par les escritures, & mesmes entendues a leur sens, ny qu'il feust en son arbitre de croire a luy mesme, qu'autant qu'il trouueroit ce quil disoit es escritures, & qu'iceux conferant son dire auec les escritures iugeroient qu'il seroit vray, celaest trop impie: caril ne préd pas (dict il) tesmoignage, ny authorité de l'homme, & l'o luy debuoit & doibt obeir de sa propre authorité, comme ayant la commission de Dieus, ainsi qu'il explique soan 5.86 en tant de lieux, & non pource qu'il citoit Moyse, Dauid &c. ou que ce qu'il disoit

estoit conforme a leur escriture: aussi par ce mesme dire d'esplucher les escriptures, posé encores qu'il s'estende iusques a nous, il ne peut entendre que ce soit afin que chascun particulier iuge, si l'Eglise & tous les Pa-- steurs ensemble disent vray, & si tel sens de l'escriture leur semble vray ou faux, non plus que si S. Pierre ou S. Luc disent vray ou faux: car comme S. Pierre doibt estre creu de sa propre authorité qu'il a de Dieu, soit quil cite l'escriture, soit qu'il ne la cite pas, parce qu'il est euuoyé pour tesmoing de la verité, auec asseurance de ne pouuoir errer, ainsi l'Eglise qui a la mesme asseurance, & mesme commission, pour tesmoigner la verité, doit estre creue, soit qu'elle preuue ce qu'elle dict par l'Escriture, soit que non. & tout ainsi que croyant a S. Pierre, nous ne le prenons pas pour simple homme, mais comme Apostre, cest a dire choify & enuoyé de Dieu, pour son fidelle tesmoin en la verité, pourquoy ne disons nous le mesme de l'Eglise, veu que cestuyey est plus en l'escriture que cestuy-là?Ie vous prie songés vn petit à cecy pretendus reformés, qui a esté iamais le Catholique, qui a nié qu'il faille recourir a l'escriture?ne tient elle pas le premier rag parmy nos demonstrations, & fondemes des articles de foy?ne croit on pas tout ce qui est en icelle, voire le moindre mot & syllabe pour article de foy? ne la tient on pas, pour parolle de Dieu? briefne la croit on pas comme a Dieu mesmes? Et toutes sois vos predicans qui trainent tant de pauures ames a perdition vous battent ordinairemet les oreilles en le urs presches que ces papaux crapaux, ce sont bié souuét leurs paroles modestes, ne fuyent rien tant que l'escriture, ne veulent l'admettre pour iuge de nos differens. Vn peu plus de conscience Messieurs les ministres, cestauoir en horreur l'escriture d'auoir en horreur le peruers sens que vo? y donnes contre toute la saincte antiquité? C'est vous qui come les Arriens vous voyantspressez de l'authorité de l'escriture en

DESCOVVERTE ET FAVSSETES

la matière plus importante de nostre salut, fuyes tout aussi tost a vostre C'est a dire: & ne voulez croire a l'escriture. Du Plessis

tures font que les yeux voyent, elles donnent la sapience aux petits. Mais qui nie cela? dit il qu'il n'y aye qu'elle seule, qui nous serue de slambeau & de sanal pour nous guidet & conduire en la voye de salut, & pour nous enseigner ce qu'il saut croire? & puis que nous sommes apointés contraires sur ce mot seule, c'estoit ce qu'il falloit que l'escriture dit.

2. Timoth

Autant en est il de ce passage de Timothee que l'escriture est inspiree de Dieu, &c.
Nous recognoissons tout cecy estre dit,
pour recommander l'authorité de l'escriture: nous recognoissons qu'elle est inspiree
de Dieu, qu'elle apporte beaucoup d'vtilitez pour persectionner & accomplir l'hôme: mais ou remarquez vous, qu'il die
qu'elle soit seule sussissint et car c'est autre
chose d'estre vtile, comme parle S. Paul,

autre d'estre seule vtile & suffisante, & d'y ayder & cooperer, ou de parfaire le tout, & toute seule. S. Paul dit l'vn, asçauoir le premier, mais no le second. Et pour vous mostrer combien le tout est mal inferé de ce lieu, prenes garde, ie vous prie, come parle S. Paul, toute escriture, (dit il) inspiree de Dieu, c'est à dire toute partie de l'Escriture: car par toute escriture il ne peut entendre le corps de l'escriture & en general, comme il vous semble, tant pour ce que son propos tend a monstrer cecy du vieux testament, asçauoir qu'il estoit vtile a enseigner, qui neaumoins n'est que partie de l'Escriture: & a cecy se rapporte ce qu'il auoit dit vn peu auparauant quand tu as ap- 2. Tim. 30 prins les sainctes lettres des ton enfance, qui ne se peut entendre que du vieux testament, comme aussi par ce que tout le corps de l'escriture n'estoit encor acheué de bastir:car pour le moins du consentement de tous, ny l'Euangile de S. Iean, ny l'Apocalypse,ny beaucoup de sesEpistres n'estoies

acheues de faire. Si doc de ce lieu on poutuoit conclurre quelque chose, ce sereit que puisque toute escriture, cest a dire toute partie de l'escritute, est vtile, assauoir comme vous voulez suffisante, chasque partie d'icelle rendroit l'homme parfaict: dont il suffiroit que chascun choisit la piece, & celle qui luy plairoit le mieux, & ne lire que cela: car elle seule a leur dire est suffisante & bastante: le reste donc seroit inutile, & reietable. Or est il que nul ne croira que chasque partie de l'escriture, comme chasque Epistre de S. Paul, ou chacun chapitre soit seule suffisante a perfe-. Ctionner & accomplir le Chrestien, d'autant qu'elle ne contient pas toute la doctrine Apostolique, ou Euangelique, non plus ne debues vous donc croire que la seule escriture prise en toute son estandue soit suffisante, veu que ce n'est pas le sens de S. Paul en tout. Et pour monstrer manifestement a vn chascun & par clere demonstration que ce lieu ne faict rien contre la tradition, & que S. Paul ne veut ny ne peut Demon-firation redre l'escriture (qui estoit ià faite, & de la- que since quelle seule il pouuoit parler) tellemet suffi rant a lais fante, qu'il veuille qu'on reiette & con- en l'aglidamne toute la parolle de Dieu, qui n'e-fe. stoit lors escripte, & laquelle a esté escripte apres ceste Epistre, voire apres sa mort, comme l'Euangile de S. Iean &c. S'il est certain qu'il y a eu beaucoup de liures Canoniques escripts apressamort, & s'il est certain que ces liures ne sont autre chose que parolle de Dieu, n'est il donc aussi certain, que quand il est mort, il a laissé en l'Eglise, beaucoup de tradition, c'est a dire beaucoup de parolle de Dieu non escrite; & s'il est certain qu'il n'a iamais pretendu d'empescher, qu'on ne tint ces liures pour parolle de Dieu, n'est il pas donc certain, que par son dire, il n'a iamais pensé, preiudicier a la tradition, & que par consequent l'illation qu'on tire de son dire contre la tradition, est impie, & manisestement contre son intention? Que du

Ambrof. in Tit.3.

Pless & tous les ministres du monde respondent a cela. Ie laisse sur ce a iuger à du Plessis si ces parolles de S. Ambroise s'adressent a luy, quand il abuse ainsi de l'escriture, Heretiques sont ceux qui par les parolles de la loy combatent la loy: & establissent leur propre sens par les parolles de la loy. Ce nouueau batisseur d'institution pour tousiours tirer d'autant plus l'Eglise en enuie, par vn gentil artifice, que ie ne die calomnie, respond a vne obiection qu'il se figure, & veut donner a penser que les Catholiques font contre l'Escriture. Nos Peres ont si bien creu si bien vescu a quoy ces changemens? &c. Comme s'il y auoit homme si mmer sot, qui estimat que ces changemens & Ca-tholique-nouveautes de religion, que nous voyons, ne prouienent vrayement que de l'Escriture, c'est a dire d'icelle bien entendue: ains que ce n'est que inuentions & traditions humaines conceuës dans la teste ou d'vn Caluin, ou d'vn Beze, porteurs de nouueautez, & autres tels, ou pour mieux

dire, qu'eux mesmes confessent ingenuement & librement, & en mots clers auoir tire & appris du Diable: ainfique i'ay monstre n'a guieres au discours des cinq pierres de Dauid: & aussi comme si contre vn vray sens de l'Escriture, il y a homme si sot ou si impie, qui pensat d'estre bien fondé, pour y opposer la foy de ses Peres, pretendant que la volonté des hommes debuoit estre plus suyuie que la volonté de Dieu: mais finalement & principalement comme si les Catholiques, quand ils parlent de la religion de leurs peres, entendoient parler de leurs Peres de sang seulement, comme chascun pourroit faire en sa maison parlant de son Pere particulier, & autant qu'il est fils de Iean ou de Pierre, (ainsi que seroit celuy qui viendroit du Iudaisme au Christianisme) ains s'il n'entendoit pas parler de leurs Peres en la foy, comme Catholiques & Chrestiens, & ne faisant qu'en ceste qualité qu'vne seule famille, & icelle toute en foy & religion appellee commu-

D 2

32

nement l'Eglise, de mesme que si vir bourgeois de Rouen, ou autre ville, parlant pour le corps de ville alleguoit l'authorité ou l'usance de leuts Peres, cela ne se pourroit entendre que des anciens Escheuins ou bourgeois, les Peres de sa ville, non des peres domestiques, & particuliers & charnels de chasque ville. Et en ce cas quelle fottise estce de s'imaginer que quand les Catholiques & gens de religion patlent de leurs peres, comme Catholiques, qu'ils puissent entendre parler d'autres, que de ceux qui les ont engendrés, esleués, & nourris en la religion, sçauoir des Euesques, Pasteurs, & Docteurs? Neaumoins voyant comme du Plessis se done au cœur ioye, de ne faire des Catholiques que des lourdauts & des bestes, Certes si vous l'entendes des Peres charnels, que dites vous que les Juifs ne disent a nostre Seigneur? que dites vous que les Juifs & les Turcs ne nous puisfent encor dire? ouy: & vous penses donc, que quand les Iuifs de religion, & sur propos de religion, parloint de leurs Peres, n'entendoient parler que de leurs Peres charnels, & non principalement de leurs Peres spirituels: & que quand eux & les Turcs nous diroient ce que vous nous dites, comme Iuis & Turcs, c'est a dire comme gens de la religion Iudaïque, ou Mahomerane, & non pas comme hommes Politiques, & prins separez & hors de la qualité de religion, vous pensés qu'ils ne peussent parler que des Peres de chair, cela n'est il pas ridicule? Car encor qu'il peut arriuer que leur Pere de religion fut leur pere de chair, comme il estoit lors qu'ils parloint au Sauueur, par ce que leurs Prestres se marient, & sont des enfans a la mode de vos ministres, qui appelent veus de Sathan les veus de chasteté, si est ce que si le proposn'estoit, que de religion & qu'ils alleguaffent sur ce leurs Peres, qui ne voit quils ne les allegueroint qu'araison de leur creãce & non pour le sang, ou parenté, ou confanguinité & autre confideratio humaine? 54

ains seulemet de ceux qui se voudroint dire en leur endroit, nouueaux Peres, ou docteurs de nouvelle Religion: & par ainfi ce nouveau docteur guerrier rend les Catholiques trop sots, de penser qu'en parlant de leurs Peres en matiere de Religió; ils peufsent entédre parler seulement de leurs peres de chair, comme s'il s'agissoit d'yne succession charnelle, ou droit de sang:ains que des seuls peres spirituels, qui sont ceux mes mes que du Plessis supose suiure, scauoir les. Apostres & saints Peres qui les ont suiuis jusques'à nous. Et c'est en ce sens que nous louons, & prenons aduantage de l'antiquité, nó pas pour la prendre & cosiderer simplement pour vne antiquité de téps, come feroint les Payens & Turcs, qui n'estimeroint leur religion, si ce n'est autant qu'elle seroit ancienne, bref pour raison du temps; mais nous entendons parler d'vne antiquité, & de nos Peres Chrestiens, autant que nostre religion a duré, non simplement log temps; mais aussi long temps de religion, voire elle seule, & non celle qui à son opposite se dict la Chrestienne, mais est hereti-

que.

Son paradoxe est bien merueilleux, & Para bien nouueau au monde, c'est que luy ny raidu Plet les pretendus ne disent rien en matiere de le ss. religion, que des sainces Peres, qui ont suiuy les Apostres & par leur bouche. Ie l'appelle vne sienne nouuelle, & son paradoxe, parce que la chose parle assez de soymesme tout le contraire: Et aussi que les premiers Apostres & fondateurs de la pretanduë, & qui sont bien autant à croire que luy, au moins en ce qui est de leur faict, ont tousiours enseigné, maintenu, & protesté le contraire. Car que veut dire autre chose Luther, Je proteste contre ceux, qui crieront abrogada, contre moy, que j'enseigne contre la volonté des Peres: que je n'escouteray rien de tout ce qu'ils me scauroint dire. Et ailleurs, ses bonnes gens, Descrue ces Peres anciens ont esté aueugles & ignoras tra regie, des lettres saintes. Je ne veux faire cas de mille Augustins, de mille Cypriens, Et ailleurs il

Luther in affeure qu'en leurs liures il y a de grandes tecollog. mental f. nebres de la foy: qu'ils ont esté tous aueugles & 27. & de feruo arb. ignorans és sainctes Escritures : que s'ils nese sont reduits auant leur mort, ils n'ont esté ny

saints, ny n'appartiennent à l'Eglise. Et ailleurs In collog ment fol il maintient, que les commentaires de Hierofme & Origene sont folies & inepties: qu'en 0-

rigene il n'y a vn seul mot de Christ. Et vn de præfat de diabol.ty ses disciples principaux: Ie suis certain que gannid. tous les Docteurs, qui n'ont appris à parler de Dieu selon la doctrine de Luther, ne scauent rie de Dieu.

Mais pensez-vous que l'Apostre de la reformée ne print pas à deshonneur, qu'il n'eust rien apporté de nouveau, que ce que le monde sçauoit deuant luy, & singulierement de la Messe? N'est ce vn desaueu formel contre du Plessis, quand il dit, Dieu a tédere in suscité Luther & les autres, qui nous ont esclairé par leur doctrine, pour trouuer la voye de salut, & qui ont fondé & instruit nos Eglises par Calu-sur predications. Et ailleurs: Les Chrestiens (en-Ad tendant les Peres) ont fait violence à ce cha-

glife.

pltre, comme si ces choses appartenoint à Christ. Ce seroit vn fait ridicule de raporter ces choses à (brist, parlant du chap.63. d'Esaïe. Et ailleurs: Les Latins & les Grecs ont esté abucalu.sur
sez par la façon de parler: ont cuidé, que ces & 11. mots s'addressent à Christ, comme s'il avoit retiré les prisanniers d'on puis prosand. Finalement, y a il rien de plus clair, que ce qu'il dict sur Daniel: Mais il (Daniel) ne fonde pas ses leços la gloire de Dieu en l'authorité de ses Peres, de Daniel comme les Papistes, quand ils veulent attribuer quelque pui sance souveraine ou à leur S. George, ou à leur S. Catherine, ou à leurs autres ordures: ils comptent combienily a de centaines d'années, que cest erreur la dure: ainsi ils veulent qu'on reçoine, comme vn oracle, tout ce que le consentemet des hommes approuue: mais si lareligion est fondée (t) appuyée sur l'accord (t) consentement des hommes, quelle fermeté y a il?Nous scanos qu'il n'y a rien plus vain, que les esprits des hommes; si on met l'homme (dict le Prophete)en une balance auec la vanité pour les poiser ensemble, la vanité sera plus poisante,

38 DESCOVUERTE DES FAVSSETEZ

fln'y a rien plus sot, que ce principe, à sçauoir qu'il faut tenir de la religion, ce qui a esté recen

de long temps.

Mais aussi à tout proposil leur baille tat d'obiects, & fournit contre eux tant de recusations, comme à S. Hierosme d'auoir e-

cal. sur s. Ité heretique, homme sans jugemet, s'estre lourMath. 19.
w.10. 11. dement abusé, auoir escript beaucoup de choses
sur s. Lean
c. 4. Ag. 2. impies, esprit malin, peruers, habillard, effronté
Luth. in
coll. men resueur, calomniateur, insidele, faux Chrestien,
sal.
Bouclier soubstien d'idolatrie, damne, vn diable. I'ay
Hugu dia
logu. 4. & horreur d'entasser icy les injures, que les
Beza in
annot, in diables leur ont apprins: car d'autre escole
33. Act.

ne peuuent elles sortir contre ces diuins & celestes personnages, qui ont esté guidez & conduits du S.Esprit. Voyons comme il

Calu har parle des autres. Il appelle S. Hilaire mocmo. franc. pag 389, queur, faiseur de comptes de petits enfans. S.

Chrysost. vn cavillateur, frivolle, inepte, pueCal. sur S.
Teaca. 1.6 rile, vn babillard; ses livres, vn monceau mal
ALI. 13.15
Liv. 3. inst. ordonné, v vn sac plein de parolles. S. Irenée
e. 20. sec.
20.
Boucl. de n'auoir oncques leu l'Escriture, ne sceu le symJa foy HuJa foy Hu

phemes cotre Christ. S. Augustin Theologastre, Cal. surs. babouin, ses interpretations faulses, profanes, sotes resueries, autheur inconstant, variable, qui se laissoit trasporter au souhait d'une vieille. Au contraire, vostre Beze dict, que Cal-Berain Iconib. se uin a surmonté tous les anciens Docteurs: que in pras. in vira canin de despuis les Apostres n'a jamais rien laissé par escrit pour l'interpretation des escritures, ny de plus iudicieux, ny de plus elabouré, ny de plus magnisique.

Du plessis appelle cela ne suiure que les SS. Peres: mais de faict comment pouuoint ces bons personnages faire autre cho
se, que d'en mesdire, comme ils ont faict?
Car, comme disoit S. Athanase contre les Athanore
Arriens, Ceux qui osent calomnier les choses bie Arian.
Attiens, Ceux qui osent calomnier les choses bie Arian.
Attiens, Ceux qui osent calomnier les choses bie Arian.
Attiens, Ceux qui osent calomnier les choses bie Arian.
Attiens, Ceux qui osent calomnier les choses bie Arian.
Attiens, Ceux qui osent calomnier les choses bie Arian.
Attiens, Ceux qui osent calomnier les choses d'ioelles, que font-ils autre chose, sinon accuser les Peres, te se monstrer des fenseurs de ceste heresie, de laquelle ces bons Peres se sont monstrés ennemis, & fait des Decrets au contraire?

Mais, je vous prie, ne passons point par dissimulation le passage qu'il cite si pauurement d'vne Epistre de S. Bernard, contre ceux, qui alleguent la foy de leurs Peres. Bern. ep. Combien mieux S. Bernard parlant de la Reformation de l'Eglise? Arriere de moy & de vous ceux, qui disent, nous ne voulons estre meilleurs que nos Peres. C'est la premiere authorité, qu'il commence d'alleguer des SS. Peres, il faut aussi qu'on commence a y recognoistre sa premiere & insigne faulseté contre eux, & ce d'autant plus qu'il abuse souuent de ceste epistre de S. Bernard, ainsi qu'on yerra en son lieu, si j'yse à tout pas de ce mot faulseté, c'est sans injure, en estant ennemy & par nature & de veu; ains je proteste, que ce n'est que contre l'herefie,par contrainte, en mon corps defendat, & pour faulte d'autre plus modeste mot,

> aussi court & expressif. La premiere fauseté gist sur ces mots, parlant de la reformation necessaire à l'Eglise, d'autant que le tiltre & l'adresse de l'Epistre, & tout le contexte

d'icelle monstre, que le deuot S. Bernard ne traicte aucunement de la reformation, qui est necessaire à l'Eglise; ains seulement exhorte certains Abbés, qui estoint assemblés en quelque Chapitre dans la ville de Soissons, de corriger ce qu'ils trouueroint digne de correction parmy leurs Moines & Religieux. Et partant il se void clairemet, qu'il y a autant de difference entre les propos & le subject de S. Bernard, & celuy que dict du Plessis (au moins pour son regard) qu'il y a par luy de difference entre l'Eglise & vn Monastere, c'est à dire à son jargon, autant qu'entre paradis & Enfer, ou bien entre Dieu & le diable. Incidemment S. Bernard respond aux mal-viuans Religieux, qui leur pouuoint dire ce q dessus. Nous ne voulons pas estre meilleurs que noz peres, &c. La seconde faulseté est en ce, que son propos n'est que pour la correctio des meurs, & du Plessis l'applique pour le chagement & reformation de la foy & Religion, à laquelle ce faint personnage obeif72

fant fils de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, s'il en fust jamais, a tousjours foubsmis ses jugemens, tenant le S. Pere, qui presidoit en icelle, pour Vicaire & Lieutenant de Dieu en terre, & auquel il donne les plus hauts tiltres de louange, qu'homme fit jamais. Ha du Plessis qui t'ait des de l'authorité de S. Bernard, que ne suis tu sa religion, qui est la mesme que tu combats & de la plume, & de l'espée? Ce bon & tres-faint gentilhomme, & vng des premiers honeurs de nostre Frace quitta le fer qu'il portoit au costé, & les gouvernemens du monde pour se renfermer dans le cloistre, dans le Monastere, que ton Theodore de Beze apelle cloaque, & receptacle de Sathan. Mais je ne veux perdre le tempsà vous prescher. Ie viens à la troissesme faulleté, que tu as commise en ceste seule allegation de S. Bernard. Il tronque icy ce pafsage allegué, par ce qu'il y a de suitte, ceux là en tenant tel propos se declarent & protestet estre enfans de peres dissolus & indeuots: Et

quelques mots apres, ou s'ils se glorissent en des Peres saincts, & de bone memoire, ils doiuent doc imiter leur sainteté, desquels ils maintiennent & defendent pour loy les dispenses & relasches des Statuts. En quoy S. Bernard faict distinctió non entre les peres de chair & les peres de foy ou de religion, ainfi que veut du Plessis:mais entre les peres de religion dissoluz (car ce sainct homme a esté vn seuere censeur du vice) & les peres de religion, de bonne & saincte vie. La quatriesme faulseté, que S. Bernard ne parle que des peres en religion Monastique, & du Plessis l'applique sur les propos des peres de chair & de sang, c'est à dire des peres, lesquels on ne considere point comme Chrestiens, mais comme hommes ayans enfans.

Apres son susdict Paradoxe contre les 2.8 pareil.

Peres qu'il préd general & vniuersel pour plessestous les poincts controuersés, il entre en vn Peres.

particulier, que les Peres nous ramenent des
coustumes à la loy, des traditions aux saintées

Escritures. Ceux qui entreprendioni la responce de son liure, ont à verifier generalemet l'ineptie (que je ne die pis) du premier Paradoxe: il nous conuient monstrer celle de ce second, parce que c'est tout le principal subject de la Preface. Et seroit bien vtile de le traicter plus amplement à fonds de cuue par le tesmoignage contraire de tous les Peres chose bien aisée & facile. Toutefois n'ayant entrepris que de monstrer par luy-mesme le peu de foy qu'on doibt ou peut auoir à cest aduersaire de l'Eglise, qui pense auoir aporté quelque chose de nouueau contre elle, ie me contenteray d'expliquer la doctrine Catholique, & mostrer la faulseté de ses allegations, je dis de toutes; fauf peut estre quelques vnes, qui sont de petite ou nulle consideration, & nullement en dispute, & ce par les mesmes Peres qu'il cite. Par où il apparoistra clairement, comme luy & ceux qui suyuent son Paradoxe(qui ne sont pas en grand nobre) corrompent & violentent l'ame & la con-

science

science de ces bons Peres, à l'exemple & imitation de ces antiés heretiques, lesquels Les Artis apres auoir jetté leurs premiers coups à femblaut mesdire de toute l'antiquité, pour ne rece-formes uoir que le tesmoignage de la seule escriture, ne pouuant plus par là troper le monde, s'estoint en fin aduisez, au moins les pl' rusez d'entre eux, de ceste inuention & sinesse, que de recourir à l'authorité des SS. Peres, corrompre leur sens, pretendre & mettre en fait, que tous eux auoint esté de leur creance & opinion: contre lesquels escrit S. Athanase, Ces heretiques (parlant des Arriens) par ce qu'ilz n'ont rien en leur heresse Athau. de qui soit conforme à la raison, ni rien certain par cont Art. les escritures, ils ne cessent de mettre tousiours en auant quelques meschans raisonnemens, & caults sophismes: ils sont paruenus à present à telle audace, que de tirer en enuye & calomnie nos SS. Peres, chose certes bien esloignée à leurs mœurs, & propre totalement à la malice (1) meschanceté de l'ame de ces heretiques. (ar quelle merueille, si ceux qui bandent tous leurs

osprits & estudes contre nostre Seigneur Jesus Christ, controuuent & forgent, que Denis &uesque d'Alexandrie, de bonne memoire, est de leur opinion, pour recomander leur herefies! honorent de beaucoup de louanges, le preschent Sainet, & luy imposent de grads crimes, de mefmes que font les voleurs & meschans hommes, lesquels quad ils voient qu'on parle mal d'eux, ils font à croire qu'ils n'ont rien faict, que ce que tels & tels gens de bien ont faict comme eux, mentant faulsement de la probité d'autruy. Chacu juge si ces parolles s'adressent à du Plessis, & encores plus aux Predicans sortis de Geneue, qui font à croire à ceux, qu'ils ont desrobbé à l'Eglise, que les anciens Peres parlent pour eux, sont de leur opinion: & cependant cachét non leurs mots, mais leurs liures rous entiers, coupas, tranchans, les alleguans à demy mot. C'a esté aussila façon ordinaire des heretiques, de combatre vn grad nombre d'authoritez & de tesmoignages clairs & manifestes dits sur propos & traictez expres, soit de l'Escriture,

67

foit des Peres, par certains mots, & petites manieres de parler, ou quelques sentences dites en passant, ou sur autre subject. Ainsi rerent de disoit Tertullié, si voisin des Apostres, qu'il pad, e, 16; pouuoit auoir oui la voix de leurs disciples: C'est chose ordinaire aux peruers, aux idiots, & aux heretiques, à l'occasion de quelque clause doubteuse, se bander contre l'armée & grande multitude & nombre de sentences de tout on liure. Si cela se verifia jamais en autheur ou liure quelconque, il se verra manifestemét aux quatre liures de du Plessis: car autant de lignes autant d'erreurs, autant de fautes & suppositions. Dieu luy a bien renuersé le fens & defrobé l'entédemét, il me pardonra,s'il luy plaist. Ne sortos pas de sa preface, il veut monstrer que les Peres ont rejetté toutes traditios, & tout jugement d'Eglise pour recourir aux seules escritures . Mais par qui commence-il?Par S. Irenée:par celuy-là, qui n'est qu'vn prescheur perpetuel de traditions; & qui apres l'escriture, comme ilest le premier d'âge & de siecle entre

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 68 les saincts Peres, se peut dire estre le principal & premier fondateur d'icelles? C'est par celuy-la mesme. Mais que peut-il tirer tren. li.3. si à contrepoil? Que les Apostres ont presché est, & 11 l'Euangile, puis le nous ont baillé és Escritures, a fin que ce fust la colomne & fondement de nostre foy. Personne ne nie cela: mais on nie bien qu'il s'en puisse inferer, comme il fait, qu'il ne faille recourir qu'à l'escriture. Car premieremet il ne dit pas qu'ils ayet mis en escrit tout ce qu'ils ont presché: mais seulement que qu'ilsont mis par escrit aux 4.Euangiles, ils l'auoient presché au parauant: par ce qu'il ne parle pas là des epiftres des Apostres, ny de l'Apocalypse, ains seulement des quatre liures des quatre Euange-

listes, ainsi qu'il s'explique luymesme par la suite de son propos, & apelle ces seuls quatre liures des Euangiles colomne (t) sondement de nostre soy. De saçon que si du Plessis en veut inferer q tout est escrit, & qu'ilne saille receuoir autre chose, & que la seule Escriture est le sondement, il se rend trop

69

ridicule, d'autant qu'il s'ensuiuroit qu'il fau droit rejetter tous les liures de la Bible, fors ces quatre. Et quand il pourroit parler (ce que non) de tout le corps de la Bible, pour dire qu'elle seule est le fondement & la colomne de nostre foy, luy voudrions-nous plustost croire qu'à S. Paul, qui asseure que l'Eglise est la colomne & sirmament de veri- 2. Tim. 30 té? Mais ce bon pere n'a garde de se bander ainsi contre S. Paul, & par consequent de péser ce que luy voudtoit imposer du Plessis. Mais quand il le pourroit faire, chacun sçait lequel des deux il a à croire plustost. Toutesfois on n'est pas en ces termes : car que dira--on quand on voudra mettre le nez plus auant dans les liures de ce Pere? n'admirera-on point l'impudence de l'heresie? Par ce que certes ce seul lieu est suffisant de la perdre en honneur & reputatio, & la tenir pour la plus faulsaire, & farcie d'impostures qui ait jamais esté : car les mots de la suitte, & le subject, & tout le difcours de ce Pere ne tend à autre chose, sinon qu'il ne faut point recourir seulement à l'Escriture; mais aussi & tout ensemble à

la tradition & à l'Eglise, contre des heretiques qui disoint le contraire, come du Ples fis. Commençons par ces premieres paroles: Nous n'auons point cognu la disposition de nostre salut par autres, que par ceux, par lesquels l'Euangile est venu jusques anous : les quelils ont premierement preconife, puis par la volonté de Dieuils le nous ont deliuré és escri-

tures, pour seruir a l'aduenir de colomne & firmament de nostre foy. Par ce mot de preconiser, que chacun sçait ne signifier autre chose, qué publier haut & clair en la presen

ce & à l'ouie de plusieurs, qui est le mesme Li.3.ca.3. qu'il explique par le mot de predication, de faço que quad son propos ne seroit pas restreint, comme il est, aux quatre Euangiles, & qu'il se pourroit entendre parler de

la doctrine Euangelique: encorauec cela ils ne pourroint dire autre chose, si ce n'est,

que ce que les Apostres ont dit publiquement & deuant tous, ils l'ont aussi mis par escrit communicable à tout le mondé: de façon que faisant distinction de ce qu'ils ont dict publiquement, à ce qu'ils ont dict prineément & à certains, sçauoir aux Euesques leurs successeurs, comme il s'explique apres, n'est-ce pas tout autant, comme s'ils disoint, qu'ils n'ont point mis par escrit ce qu'ils auoint enseigné des plus graues mysteres de la foy, de l'vsage & ceremonies de la religion, aux plus sages & plus capables Prelats & autres? de mesme que S. Pol .. Tim. 2. quand il admoneste Timothée de ne commettre pas tout ce qu'il luy a enseigné, come à pasteur & Euesque, à toute sorte de gens:mais a ceux de la foy & fidelité desquelz il se pourra asseurer, et) lesquels en pourront aussinstruire d'autres de mesme façon. Mais que nous trauaillons-nous à l'expliquer, puis que luy mesme le fait si abondammet, si clairement, si disertement? Car ce S.Pere disputant en ce lieu contre certains heretiques, qui pretendoint que la faulse explication, qu'ils donoint à l'Éscriture, estoit

fondée en certaine tradition Apostolique. S'il eust esté de l'opinio que dict du Plessis, il n'auoit qu'à respondre en vn mot, qu'il n'y auoit point de tradition Apostolique autre, que leur escriture. Mais il en est bien loing: car apres auoir posé la signification de la tradition, sçauoir que ce n'est qu'vne doctrine non mise par escrit, mais donnée par viue voix(ce que tu obserueras, lecteur Catholique, cotre son tradiderunt, du marge) & que si lon veut conuaincre les heretiques par l'escriture seule, ce n'est que téps Ireu.li. 3. perdu: parce, dit-il, qu'ils se tournent ou à accuser les escritures, ou qu'elles ne sont pas bien correctes, ou qu'elles ne sont point authétiques, ou parce qu'elles sont dictes auec beaucoup de varieté, par ce que la verité ne se peut trouuer en icelles par ceux qui ne scauet la traditio, il discourt amplement du moyen qu'il ya de discerner la vraye tradition entre la fause: & conclud, comme s'il argumentoit cotre du Plessis, qu'il n'y a que l'Eglise, qui nous en puisse certiorer. Et pour sçauoir ce

que l'Eglise en dict, que lon ne l'est ces &. mieux sçauoir, que parce qu'en tiennent die 11.5. c.17. croyent les principales Eglises, qui ont este fondées par les Apostres, comme notamment par celle de Rome, parce qu'il est necessaire, dict-il, Iren. 18.30 que toute l'Eglise, c'est a dire ceux qui sont sidelles en tous les coins du monde, conuiennent & soient d'accord auec ceste Eglise, a cause de sa plus puissante principalité (c'est son mot) & en laquelle ceste tradition, qui est des Apostres, a esté tousiours conseruée par tous les Chresties du monde: & apres qu'il a faict quelque denombrement des Eglises principales, qui estoint pour lors, lesquelles pourroint tesmoigner de la tradition, pour en auoir esté tousiours fideles gardienes, il coclud, Monstrant donc la tradition, que ceste Eglise de Rame tient des Apostres, co ceste foy, qui a esté annoncée & preschée aux homes de temps en teps jusques a nous par les successions des Euesques, nous confondons tous ceux, qui en quelque faço que ce soit, moissonnent tt) ramassent (des fideles) contre ce qu'il faut, soit pour se plaire trop,

foit par vaine gloire, soit par aueuglement & mauuaise opinion. Et plus bas, Puis donc qu'il se peut faire une si grande monstrée & demonstration de la vraye foy, il ne faut donc plus cercher la verité chez les autres, laquelle il est fa-14.1.3. c.4 cile de prendre de l'Eglise, veu que les Apostres ont remis en elle tresplainement, comme en vn riche depositaire, toutes les choses qui sont de la verité:afin que tous & vn chacun, qui en ont volonté, prennent d'elle la boisson de vie: (ar elle est l'introit de la vie, tous les autres ne sont que larros: pour raison dequoy il faut suir telles gens. Mais ceux qui sont de l'Eglise, doiuent auec vne grande diligence affectionner & em. brasser la tradition de la verité. Car si la dispute n'estoit que d'une certaine petite question, ne faudroit-il point recourir aux tres-anciennes Eglises, esquelles les Apostres ont vescu,es prendre d'icelles sur ladicte question, ce qui est certain, & en effet liquide (t) clair. Mais quoy fi les Apostres ne nous eussent pas mesmes laifsé des escritures, n'estoit-il pas necessaire de sui-

ure l'ordre de la tradition, la quelle ils ont donné

& delaisé a ceux, a qui ils commettoint ces &glifes? Qui voudra lire le reste, & ce qu'il dit 11.5. e.17. ailleurs, verra tousiours de plus en plus come du Plessis impose vilainement a S. Irenée, & en ce lieu, & toutes & quantes fois qu'il l'allegue. Voyons auec quelle foy & sincerité il manie les autres Peres, dont il grossit son ouurage.

Il viet au tesmoignage de S. Iustin mar- Iustin au tyr, Qu'il faut adjouster foy a Dieu, a ses seules Triph. & institutions, & non aux traditions humaines. sie de la &c. & cotte au marge deux lieux: mais ce qu'il en dict ne se retrouue dans l'vn ny dans l'autre, j'accorde que ceste faulseté n'est pas grande, s'il n'y a faute qu'a la citation ou cotte, toutes fois c'est tousiours troper le monde. Pour le sens & la matiere de ces parolles, il n'y a rien que tous les Catholiques ne confessent, voire je prens à beaucoup d'auantage ce passage pour les traditions Apostoliques, d'autant que ne rejettant point toutes les traditions, mais les seules traditions humaines, n'est-ce pas

Tert. cot. Hermog.

Il allegue Tertullien, & cotte au marge le liure cotre Hermogenes, le ne reçoy point ce que tu apportes du tien hors l'Escriture: mais quand celay seroit, qui est ce sot, qui a jamais dit, qu'il faille receuoir ce que l'heretique alleguera hors l'Escriture? Parce qu'il ne le peut faire, que de sa teste, veu qu'il ne reçoit l'authorité de l'Eglise, ains l'escriture seule:ainsi qu'estoyent les heretiques du temps de Tertullien, comme il monstre au liure des prescriptions & ailleurs: mais aussi que fait cela contre l'Eglise, & la tradition? dit-il qu'il ne reçoit point ce, que l'Eglise apporte, ou que les Apostres ont laissé hors l'Escriture? Bref, je m'esbahis comme du Plessis allegue ces choses, lesquelles bien considerées, le moindre enfant du monde peut cognoistre n'estre à propos, non plus que ce qui suit, si tu es Apostolique, aye la dodoctrine des Apostres, &c. Car les traditions Apostoliques, & croire à l'Eglise', n'est-ce

pas doctrine des Apostres? Que fait cela à propos? Ces parolles ne se trouuent, où il dict: Toutesfois Tertullian en vse au liure de carne Christi, chap. 2. ce qui me fait croire, que du Plessis l'a voulu celer industrieusement: afin que le lecteur ne peut expliquer ou verifier son dire, ny sçauoir ou recourir, pour entendre son &c. Ie suis marry quil ne l'a voulu estendre: car tout le mode eust cogneu auec quelle fidelité il y procede: d'autant que c'est vn des lieux signalez, qui soient en Tertullian: & qui fait plus pour la tradition, & pour monstrer, qu'il y faut auoir recours, je dis autant qu'à l'Escriture. Voicy donc la suitte de ses parolles, au lieu de son & c. qui est vn dangereux mot en matiere de disputes, pour la religion : le lecteur, pour se garder de surprise, fera sagement d'aller verifier cest &c. sur les originaux: car c'est lors, qu'ils suppriment les sentences: bref qu'ils coupent les bras & les jambes aux Peres, de l'authorité desquels ils se seruent. Oiez Tertulian: Si tu es tant

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ seulement Chrestien, croy ce qui t'a esté deliuré, traditum (il parle des Apostres) Si tu nies rie detout cecy, je te puis dire á bon droit, que tu meures:car aussi tu es mort, situn'es Chrestien. Item que si les heretiques sont reduits aux Escritures, ils ne peuuent subsister. Qui nie que les Escritures bien entenduës (sçauoir par l'Eglise suyuant la tradition) ne soient suffifantes à combattre & porter par terre tous les heretiques du mode? Or que ledit Tertulian aye voulu dire par la, qu'on pouuoit reduire par icelles seules les heretiques, & qu'il ne failloit recourir tousiours & en tout qu'à icelles, il n'y a aucune apparence, parce que ce qu'il en dit ailleurs de propos de liberé, est contraire apertement à ces paroles. Car au liure des prescriptions, apres auoir monstré qu'il ne sert de rien, pour con uaincre l'heretique, d'agir par les Escrituxes par ce que ceux qui disputent, n'en rapportent autre chose, que mal d'estomach, & rompe ment de teste. Ils y perdent, en ce que leur voix en devient enrouée, &n'y gaignent sinon rone

79

colere. L'eux qui escoutent, & pour qui se fait la dispute & conference, afin d'estre confirmés & resolus de ce qu'ils doutent, en sortent plus incertains, ne sçachant juger si ce dont on parle, est heresie ou non. Ne diriez-vous pas, q cest autheur parle de nos disputes querelleuses, lors q les Ministres capez disent qu'en ce cobat il ne faut s'aider d'autres armes, que des escritures? Tertulié monstre qu'il n'y a rie plus asseuré, q recourir à la foy de l'Eglise: & coclud ainsi. Doques il ne faut point recourir ny prouoquer aux Escritures (note du Plessis) ny constituer la dispute et le combat en icelles, esquelles la victoire est ou nulle ou incertaine, ou peu certaine. Car encores que la fin de la conference par les Escritures ne fust telle, q d'one part & d'autre on se retirast sans rien faire, l'ordre des choses desiroit, qu'on proposast premierement & seulement ce qui s'ensuit. A qui appartient la foy? de qui sont les escritures, de qui la discipline, par laquelle les homes sont faits Chrestiens, a esté deliurée, par qui. à qui, & quand? Car où il apparoistra que sera

la verité des Escritures et de leurs expositios, & de toutes les traditions Chrestiennes. Quad nous auons affaire contre les heretiques touchat la foy de l'Euangile, nous vsons de ces abbregés & compendions, qui defendent & l'ordre des temps, lequel prescrit contre la posterité des fau Saires, & l'authorité des Eglises, laquelle fauo. rise & maintient la tradition des Apostres. Voila les mots, que du Plessis deuoitalleguer, & nó pas triompher des paroles de cest autheur, qu'il a allegué cy deuat cotre nous, quand il dict, Qu'eust donc Tertulian que les ca dict de nos pretendus Catholiques, qui ne crai-

fuient l'E-gnent rien tant q d'stre reduits aux Escritures? Il me semble certes que je voy jouër vne farce. Car a-il en tout ce qu'il a allegué de Tertulien q les Catholiques deniét, & que nia il contre ce qu'il luy veut faire dire?Estce ainsi qu'on seduit le monde, que de faire à croire des bille-visées, & pour en dire ce qui en est, calomnier si indignemet les anciens, & notamment l'Eglife, & les Catholiques, Qu'ils ne craignét rien tant que d'e-

ftre

fre reduits aux Escritures. Cela auoit, peut estre, quelque grace pour jetter la poussiere aux yeux des simples au comencement que Luther vint surprendre l'Eglise endormie à raison de sa longue paix & mauuaise garde des pasteurs:mais astheure q le monde n'est plus niez, que les ruses & finesses de Sathan sont descouuertes, qu'on n'oit aux sermons, & en l'Eglise parler que de l'Escriture comme du fondemét de nostre falut, il n'est plus temps de penser trouuer des gens si simples & faciles, comme ceux qui se laissoint au commencemet charmet à la douceur de leur parolles. Non non, du Plessis, les finesses des Ministres sont meshuy descouuertes; ils sont, & vous aussi, au bout de leurs conquestes. Ne faictes plus cest' injure aux Catholiques de dire, qu'ilz ne craignent rien tant, que l'Escriture. & s'ils en eussent eu tant de crainte, ne la pouuoint ils pas faire perdre, lors qu'il n'y auoit qu'eux au monde, & qu'on ne sçauoit encore, que c'estoit que des reformés à la Geneuoise & qui l'a gardée & conseruée si fidellemét & precieusemét, en tat de riches & amples bibliotheques & Monasteres, si ce n'est les seuls Catholiques? Pédant plusieurs siecles il n'y en auoit pas d'autres, qui ne fussent de l'Eglise Romaine, & si quelques petits heretiques ont voulu brouiller, ils ont esté aussi tost estouffés que nais. Qui a gardé & preserué ceste escriture parmy les tempestes des grands & puissans heretiques, tels qu'ont esté les Arriens, que les Catholiques? Ce sont eux qui se peuuet dire les conseruateurs de ces saincts liures en leur pureté. Si les pretédus sçauent qu'il y a vne Bible, de qui ont-ils aprins qu'elle est composée de tels & tels liures, & qu'iceux sont fidelement escrits & correctz? Les Apostres ne leur ont pas dict ce liure que vous lisez, est bien escrit & non corrópu; nous l'auons composé assistez & inspirez du Sainct Esprit:ils ne le croyent, & ne le peuuent croire estre sans tasche & macule, qu'autant qu'ils peuuent croire, que

les Catholiques en ont esté les fideles escri uains, & gardiens tres-affeurés. Qui fait lire tous les jours l'Escriture, & aux Missels, & aux Breuiaires? Qui contraint les siens de recourir & lire l'Escriture sept fois le jour, voire jour & nuit, mesmes sous peine d'excommunication & restitution de fruicts du benefice? Qui fait lire aux siens & en priué &en public chasque semaine, tout le Psautier outre le reste de l'Escriture, que les Catholiques? Qui croit plus que le Catholique, que c'est la parolle de Dieu, & qu'il luy faut croire comme à Dieu mesme? Ie fuis tout esbahy comme du Plessis est entré en ceste chaude colere contre les pauures Catholiques & l'Eglise, pour vn subject si euidément faux & controuué, sauf sa correction.

Commençons quelquesfois de laisser toutes ces mesdisances & inuectiues, qui ne seruét qu'à somenter nos passions, pour nous arrester seulement à esclercir les matieres, & à la douceur de l'esprit de Dieu. S'il le dict, parce que les Catholiques ne craignent rien tant, que d'estre reduits aux faulses versions de la Bible, & au faux sens, que ceux, qui sont hors d'l'Eglise y donnent, cotre le sens vniuersel de la Chrestiëté, debitans par ce moyen leur parolle, traditions, & inventions, pour parolle de Dieu, il a raifon; car aussi luymesme ne veut pas(au moins il le dict) qu'on reçoiue autre sens pour vray, que celuy qui a esté tenu de tout téps en l'Eglise. Si c'est aussi, parce que les Catholiques veulét au prealable fonder la qualité de celuy, qui se dit pasteur, & enuoyé de Dieu, & voir les lettres de sa commission, n'est-ce pas ce qui se doit faire premierement, de voir les lettres d'vn officier deuat que de luy obeir, ny de receuoir fon dire pour sentence & jugement? N'est ce pas chose que l'Escriture ordonne que

Math. 18. deuat que d'ouir quelqu'vn en matiere de Rom. 10. foy, on justifie la qualité de sa personne, sça uoir s'il est Prophete, ou faux Prophete:s'il est enuoyé de Dieu, ou non : voire qu'on

s'asseure bien si celuy auec qui lon parle de Religion, est Catholique ou heretique: De sorte que s'il est faux Prophete, ou heretique, voire s'il est seulement non enuoyé, il est defendu de l'ouir, quand il n'auroit autre chose en bouche que l'escriture. La brebis (dict le Sauucur) n'oit point la voix du pa- Math. 18. steur estranger. Et nons est enjoint de ne le saluër, de le suïr, de ne l'escouter apres la Tit.3. premiere admonition. Et il n'est pas dict, come observe tres-bien Tertulien sur sem-Libr.de blable propos, apresla premiere dispute ou conference: ains cela s'entend deuant qu'on n'entre en dispute, ny qu'on puisse les ouir. Si nous ne faisons rien en cela que suyuant l'ordre & la foy prescrite par l'Escriture, & obseruée par les sainces Peres, nous ne sommes à du Plessis que des chahüans: & toute ceste procedure ne luy est qu'vne chicanerie de Cour de Rome. Il deuroit laisser toutes ces inuectiues, & ne faire errer sa plume & sa langue sur vn subject qui a si peu d'apparence de verité. No

F 3

non, les Catholiques ne fuyet point l'Escriture sainte, ils ne craignent point la lumiere de l'Escriture: mais chacun d'eux craint d'entreprendre de se choisir vne escriture pour diuine, & de la prendre seule auec l'obscurité & tenebres de leur priuée opinion & inuétion, sans les yeux & la lumiere.

Math. 25 re dés pasteurs, que le Seigneur appelle la Chrys. in Mat. ho. 18 lumiere du monde, & S. Chrysostome les Li. deveil yeux du peuple. Ils craignent que S. Augucredendi. Stin ne les tanse, ainsi qu'il faisoit Honorat:

Tu te fourres dans les Escritures sans guide? Et as-tu audace de prononcer sentence, & juger d'icelles, sans precepteur? Car(comme il ditailleurs) Cest la providence de la praye re-

Li de. vtil. dit ailleurs:) L'est la prouidence de la vraye rede ne-10. ligio (sçauoir, qu'on ne suiue son priué sens)

laquelle vouloir peruertir ou troubler, ce n'est

autre chôse, que cercher une voye, te) sentier

sacrilegue pour aller à la vraye religion. Ils craignent encore plus d'encourir ceste maledi

trock : Ction de Dieu: Malheur sur vous sots Pro-

phetes, qui sainez vostre esprit, & ne voyez rie, ainsi que font tous heretiques qui par-

lans d'escriture, resoluent toute l'escriture en leur propre sens & imaginatio, & reduisent l'escriture diuine en leur tradition hu-

maine, que je ne die diabolique.

Ie luy pourrois dire beaucoup de choses sur ce nom nouueau &incognu de pretendus Catholiques qu'il nous done: mais nous grossirions trop le liure; il me suffit le deffier, & luy & toutes les nouvelles sectes: qu'ils facent tout ce qu'ils voudront, qu'ils parlent, qu'ils escriuent, qu'ils calomnient, qu'ils supposent, qu'ils falsifiét, qu'ils employét toute leur ruse & art:ils ne pourront jamais obtenir que le monde les ap-si nous pelle Catholiques. C'est vne prerogatiue Catholiques reservée de Dieu à l'Eglise Catholique, A-comme die postolique & Romaine, ainsi que disoit S. Augustin aux Manichéens heretiques de son temps, entre les raisons qui l'auoint rédu Catholique,&contre ce qu'ils vouloint priuer les Catholiques de ce nom, pour cotte se l'attribuer & approprier à eux seuls, de mesme que faict du Plessis: Plusienrs choses

me retiennet en l'Eglise mais finalement le nom de la (atholique (Eglise) lequel non sans cause ceste Eglise seule a tellemet obtenu entre si grad nombre d'heresies, qu'encores que tous les heretiques se veulent faire dire (atholiques, sitoutesfois un passant demande où ua on à la Ca. tholique,nul des heretiques n'osera monstrer sa Basilique, ny sa maison, tt/c. Et en vn autre Aug. de vera reli, endroit. Il nous faut tenir ceste religion (brestienne, & la communication de ceste Eglise qui est Catholique, & qui se nomme Catholique no seulemet par les siens, mais aussi par tous ses ennemis: Car aussi les mesmes heretiques, et les fauteurs des schismes vueillent ou non vueilles, quandils parlent, non pas entreux, mais auec tous autres, il n'appellet point la Catholique (Eglise) autrement que Catholique. Car ils ne peu uent estre autrement entendus, s'ils ne la discernent par ce nom, duquel elle est appellée par

Nous n'auos point de pretentions, nous ne sommes point demandeurs, nous nous maintenons seulement en l'ancienne pos-

session de nos peres de foy, qui ont suyuy les Apostres & en foy, & en successió d'ordre & de temps. C'est vous qui estes sortis de nous, & nó pas nous de vous, qui estiés à naistre il n'y a pas soixante ans, & cachez auec vostre Eglise inuisible dans des mondes incognuz: C'est vous, Messieurs les pre tenduz, qui pretendez nous deposseder de nostre soy, de nos Eglises, de nostre Messe, de nostre religion, & de paradis: & qui pretendez nous reformer.

Apres ses divines boutades il reviét aux cypr. de Peres, & cite de S. Cyprien Que si les Mar-repit. 74 tyrs commandent de faire quelque chose, Mais quoy si elle n'est escrite en la loy du Seigneur? & c. C'est merueille comme il est si a droit & hardy de faire come des grotesques, & choses à plaisir des parolles des Peres. Il luy sussit qu'il en prene tels mots qu'il voudra, & qu'il laisse les autres, & le sens à qui en aura à faire. Mais comment gardera-on la soy à Dieu, si on la garde si mal aux hom mes? Nous luy pouvons dire à bon droict,

Otat.aducr.hgret. 90

& souvent ce que S. Chrysostome dict sur S.Iean: ô Arrius, pour quoy t'arrestes tu si tost? Dis ce qui vient en queuë: tu imites le diable ton maistre, & ne dis que ce qui sert pour le gain de ta cause. Car du Plessis nous rend ce passage tout manchot & mutilé. Il l'applique à contraire sens: Voicy les mots de S. Cyprien. Les Martyrs commandent-ils quelque chose? Mais si ce qu'ils commandent n'est escrit en la loy du Seigneur, il faut au prealable scauoir, s'ils ont obtenu de Dieu ce qu'ils demandent, & lors faire ce qu'ils commandent. Pourquoy en a-il soubstrait ces quatre ou cinq mots, Il faut au prealable sçauoir s'ils ont obtenu de Dieu ce qu'ils demandent, & à leur place il a mis,&c. Il faut (dit-il) faire ce qui est escrit, ainsi l'ordonna le Seigneur à Iosué. Infigne certes subtilité, parce qu'il va prendre de l'epistre 74. faut faire ce qui est escrit, comme si ce n'estoit sur divers propos, & par consequent à diuers sens: mais il nel'a peu faire, sinó pour ce qu'il voyoit que ces mots expliquoint clerement, que l'inten-

tion de S. Cyprien n'estoit pas, qu'on ne deust rien receuoir pour estre dela volonté de Dieu, que ce qui est escrit: car il dit tout le contraire, Que s'il apert par quelque autre moyen, que par l'Escriture, que ce soit la volonté de Dieu, qu'ille faut faire encore qu'ilne soit escrit. Les Martyrs commandent-ils quelque chose? si elles sont justes & licites, si elles ne sont point contre le Seigneur, le Prestre de Dieu le

doit faire.

Il adjoute vne autre allegation du mesme S. Cyprien, prinse de l'Epistre 74. Il faut regarder, s'il est commandé en l'Euangile, ou és epistres des Apostres, ou és Actes, telle tra dition se doit observer. D'où il infere deux choses, & que les Apostres n'ont point laisfé de tradition, & que par ce mot de tradition ne s'entend, que ce qui est escrit. Pour le premier, je luy dirois volontiers ce que dit S. Augustin parlat de ceste epistre, qu'il luy eust esté beaucoup plus seant de ne recon. Don.
cap. 254 ueiller ceste epistre, ny descouurit les hontes de ce grand Pere, parce qu'il escrit ce-

92

ste epistre pour la desence d'vne opinion tenue pour heresie, tat de nous, que par les pretendus: sçauoir, qu'il falloit rebaptiser ceux qui auoint esté baptisez par les heretiques. Toutesfois je l'excuserois, si ce qu'il en cite faisoit à son propos, pour en coclure qu'il ne faut recourir à la seule Escriture, j'entens tousiours telle que nous l'auons, & que les pretendus la reçoiuent. Mais si S. Cyprien vouloit dire, qu'il ne falloit regarder qu'à ce qui est escrit en la loy du Sei gneur, en l'Euangile, aux epistres des Apostres, & aux Actes, & qu'il fallut rejetter tout le reste, que deuiendroint les Prophetes,& le vieux Testament? Que deuiendroit l'Apocalipse? Ne les pourroit-on pas condamner par mesme raison que vous fai ctes la tradition Apostolique, puis que les mots de Saint Cyprien n'excluent pas l'vn plus que l'autre? Mais que l'intention de S, Cyprien ne soit point de condamner tout ce qui n'est point escrit: il en apert assez par ce qu'il dit en la mesme epistre:

abrege, & vn compedium pour toutes les ames simples & religieuses, pour deposer tout erreur, trouuer (t) tirer la verité: car si nous retournons au commencement, & á l'origine de la diuine traditionstout erreur humain ceffe, or tout ce qui estoit caché, & obscur soubs la nuée & brouillard des tenebres, est mis en euidence en la lumiere de la verité. Et plus bas: Si la verité chancelle, ou vacille en quelque chose, retournos à l'origine de nostre Seigneur, & Euangelique, & à la tradition Apostolique. Ce lieu est d'autant plus signalé, qu'il semble auoir esté pris de Tertulien, & du lieu des prescriptions, que nous auons traduit cy deuant. où iceluy vse de ces mesmes mots d'abregé ou compendium sur mesme subjet. Ioint que nul n'ignore, que S. Cyprian n'eust pour or dinaire entretien la lecture de Tertullian, l'appellant son maistre communement, Hiero. de par prerogatiue fur les autres liures, ainsi que tesmoigne S. Hierosme. Il y a aussi plusieurs lieux de ses escrits, où il faict mentio de certaines traditions particulieres, & qui

DESCOVVERTE DES FAYSETEZ ne se trouuent escrites: comme par exemple en l'epist. 63. où il fait vn traicté expres, pour monstrer que si lon met de l'eau auec le vin du S. calice, c'est vne tradition Euangelique, & parolle de Dieu non escrite. Et en l'epist, 54. & souuent ailleurs, il faict métion de la renonciation qu'on faict du diable au baptesme. Et en l'epist-70. du Catechisme qui se faict aussi au baptesme. Et en l'epistre 59, qu'il faut baptiser les enfans: qui Sont choses que S. August. monstre en plusieurs lieux estre de la tradition des Apostres. L'intention donc de ce S. Pere n'est autre, que de nier, que ce que le Pape Estienne appelloit en son epistre tradition Apostolique: sçauoir qu'il ne falloit point rebaptiser les heretiques, n'estoit point tradition Appstolique: ce qu'il vouloit prouuer par ceste raison. d'autant que ceste opinion estoit contraire à l'Escriture, & la fause interpretation qu'il donnoit à l'Escriture, est cause qu'il s'ahurtoit à ce qu'elle n'e-Ptoit point traditió Apostolique. Mais qu'é

cela S. Cyprien se trompast grandement, S. August. le soustiét apertement en la deffence du dire du Pape Estienne, Les Apo-s. Aug. II.
stres n'en ont rien commandé (par escrit) qu' on cap. 23. n'eust point à rebaptiser les heretiques:mais lon doibt croire que ceste coustume, qu'on opposoit à S. Cyprien, a prins sa source de leur tradition, ainsi que sont plusieurs choses que tient l'Eglise vniuerselle. Et parce lon croit bien vrayement qu'elles ont esté commandées des Apostres, jaçoit qu'elles ne se treuuët escrites. Et en fin en ceste mesme epistre Sainct Cyprien faict souvent distinction en ce qui a esté commandé par les Apostres, & en ce qui a esté escrit. S'il n'a esté (dit-il) ny commadé ny escrit d'imposer seulement les mains à l'heretique: & la niant estre vne tradition Apostolique, il la maintient n'estre que traditio humaine, puis qu'elle estoit formellemet contre l'Escriture, & si monstre bien que son intentió n'estoit point de combattre toutes les traditions en general:ains seulement tant celles, qu'utres qui n'estoint point des Apo-

DESCOVUERTE DES FAVSETEZ stres, & qui n'estoint point contraires aux escrits des Apostres: mais comme il se tropoit en l'explication de ces passages de l'escriture: aussi se tropoit-il àne vouloir prédre ceste tradition pour Apostolique. Finalement quand tout cefferoit, & quele fens de S. Cyprien feust tel: Que veut signifier du Plessis, ne nous doit-il pas estre en plus grande consideratio, de voir par ceste mesme epistre, que l'Euesque Romain, & toute l'Eglise vniuerselle, qui se maintenoit en vnité de foy auecluy, tient ceste maxime pour tres-veritable, qu'il ne faut rien innouer en ce qui est de la tradition des Apostres, & q la susdite opinio estoit une traditió des Apostres. Et à qui deura-on plustot croire, ou à vn, qui estoit en erreur, & opinió particuliere en cest endroit, & declaré pour tel par S. Aug. & toute l'Eglise: ou àce q toute l'Eglise en tenoit au contraire? Car n'est-ce pas vne des regles de nostre aduer faire, qu'il ne faut point suiure les Peres, sinon en tant qu'ils se monstrent conformes au geneau general de l'Eglise, & à ce qu'ils ont dit, ou tous, ou la pluspart? Et puis que le Pape de Rome, & le general de l'Eglise tenoit, & à bon droict, (tesmoing S. Augustin, & Lirin.c.). Lirinense qui en parle fort) que c'estoit tradition, & qu'il se falloit tenirà la tradition. Quel doubte y peut il doc rester?si ce n'est à l'opinion de S. Cyprien; au moins ce sera par sa mesme epistre, & parce qu'il nous tesmoigne luy-mesme, selon la creance de l'Eglise Romaine, & suyuant S. Augustin, felon aussi l'Eglise vniuerselle: & du Plessis veut d'vn erreur particulier de S. Cypriens (posé qu'il creust qu'il n'y auoit point de tradition, ce que non) en faire vne verité & creance generale & Catholique, contre ce que ce S. Pere mesme en dit. Car à ce qu'il dia que le Pape Estiéne prononça qu'il ne falloit rié innouer en ce qui estoit de la tra-Aducissa dition, Ce saint & prudent personnage (dict her. ca. 9. Lirinense) entendoit tresbien que rien ne pouuoit estre admis pour pieté, si toutes choses n'e-

Stoyent delaissées & confignées aux enfans, a-

uec la mesme foy auec laquelle on les auoit receuës des Peres, & qu'il nous falloit suiure la religion, non où nous la voudrions amener, mais bien plustost où elle nous meneroit : (t) que c'est le propre de la modestie & grauité Chrestienne, de garder les choses receues des Majeurs: mais non pas de donner à la posterité ce qui vient de nous. Ce que j'ay dit incidemment de l'eau auec le vin du sainct calice, me fait dire que je ne puis penser qu'a faict S. Cyprien à du Plessis. Il tesmoigne tout par tout, qu'il luy en veut fort: jamais il ne le cite fidelement, Pag. 44. ny en la preface, ny en tout le corps de son liure:comme quand il dict qu'il a escrit contre les heretiques qui vsoyent d'eau en la Cene, au lieu que, si l'heresie luy eust permis de parler veritablement, il eust peu dire, qui n'vsoint que d'eau pure & seule au saint calice: mais aussi en disant la verité, il ne descrioit pas les Catholiques, qui est la seule intention de l'heresie. Pour le secod point, Que rié autre ne doit estre compris soubs le nom de Tradition, que ce qui est escrit,

c'est vne crasse ignorance de la maniere de

parler des anciens. Mais je remets à y respondre lors que nous serons à l'article de la Orig. bo.t Tradition. Il produit deux passages d'Origene:Le premier est qu'il faut appeller les efcritures en tesmoignage, que sans ces tesmoings nos sens & nos interpretations ne sont point de foy. C'est chose que personne ne nie, que quand il n'y a point decision de l'Eglise, que lon ne peut vser, que de son sens & jugement particulier, bref, qu'il n'en y a point de declaration generale, nos sens ne font point de foy sans l'escriture: & ce mot de nos sens ne s'entend pas d'vn sens d'vn corps d'Eglise; mais seulement de ceux des particuliers: lesquels, defaillant le sens vniuersel, ne peuuet recourir, qu'à l'Escriture. Et qu'il n'aye voulu dire autre chose, il apertassez sur ce que nous verrons qu'il en : Maile dict ailleurs. Le second, que tout sens qui est bors l'Escriture, n'est point sanctifié: mais il se doit entendre come l'autre; sçauoir quand il n'y apoint de declaration de l'Eglise, &

100 qu'on n'a que son priué sens, ou bien que c'est chose contre l'Escriture : Car cest hors l'Escriture, est autant à dire que contre, come il se verra cy apres en plusieurs lieux. S'il y auoit faute de passages clairs en Origene, par lesquels on ne peut entédre quelle opinion il auoit eu de la traditió, j'excuserois aucunemet du Pleffis: Mais que veut il dire autre chose sur l'Epistre aux Rom. Origin c. L'Eglise areceu des Apostres ceste tradition de donner aux enfans le baptesme. Et ailleurs: 71 y Homil.51 a des choses aux observations Ecclesiastiques, lesquelles, bien qu'il soit necessaire à un chacu de faire: toute fois tout le monde n'en scait pas la raison. Et ailleurs expliquant ce lieu de saint 29. in Mat Math. voicy Christ est aux maisons: Toutes · & quatesfois que les heretiques produisent les Escritures canoniques, ausquelles tout Chrestien consent & croit, ils semblent dire, voicy la parolle de verité, qui est és maisons. Mais nous ne

> leur deuons pas croire, ny sortir de la premiere & Ecclesiastique tradition, ny croire autremet, finon qu'en la maniere & façon que les Eglises

de Dieu le nous ont baillé par succession. & c. Et tout à la fin, La seule verité de l'Eglise de Dieu est vrayement la verité de Dieu. Et ail- in procede de princip leurs:Veu qu'il y aplusseurs qui s'estimet croire les choses, qui sont de Christ, & qu'aucuns d'eux sentent choses bien diuerses des anciens, la predication Ecclesiastique qui a esté delaissée (tradita) des Apostres par l'ordre de succession, or qui est demeurée aux Eglises iusques à present, doibt estre gardee: F lon doibt croire que celle-la est la seule verité, laquelle n'est en aucune chose discordante de la tradition Ecclesiastique. Car il faut sçauoir que les saincts Apostres preschans la foy de (brist, ils ont enseigné (tradiderunt)tres-manifestement sur certaines choses, tout ce qu'ils ont creu estre necessaire à tous les fideles : voire aux plus tardifs & grofsiers, laisans à cercher la raison de ces choses à ceux qui meriteroint de receuoir par le S.Esprie les dons excellens d'iceluy, principalement de la parolle, de la sapience & science (c'est à dire, des pasteurs.) Des autres choses, ils en ont bien parle; & qu'elles sont:mais comment, & d'ou

 G_3

elles sont, ils ne l'ont point dit. Et l'heresie osera dire encore q les SS. Peres ont rejecté la tradition? Et ailleurs, expliquant ce lieu de S. Pol: Si quelqu' on vous euangelise, &c. Il

In Gala,

(S.Pol) definit celuy estre heretique, qui faitt profession de croire a Jesus Christ, & croit autrement de la verité de la soy Chrestienne, que ne porte la tradition de la soy Ecclesiastique.

Mais qui n'auroit honte de produire le prige con lieu, comme il fait, de S. Athanase ainsi falles idoles (issée, & tronqué? Que les escritures sainstes

suffisent d'elles mesmes à la demonstration de la verité, la faulseté y est de ce que S. Athanasse dit, ad indicationem veritatis, c'est à dire, pour indiquer la verité, & il tourne à la demonstration, & chascun sçait la difference qu'il y a entre l'vn, & l'autre. Car il n'y a rien si certain ny si clair qu'vne demostration: & l'indication n'est autre chose, que signifier vne chose en partie, comme de loing, en gros, & en general. Et de fait l'intétion de S. Athanase n'est pas de dire, qu'ò puisse auoir vne plaine demonstration, &

intelligence des escritures: ains, comme il dit, aucunement: la mutilation consiste en ce qu'ila teu les mots suyuans, qui expliquent les precedens. Il s'est bien gardé de les y mettre, parce qu'il voyoit luy estre contraires. Aussi en ce qu'il luy desrobe vn mot (tum) qui fait & emporte tout le sens, parce que S. Athanase dit, sufficiunt autem per se tum divinitus inspirate scripture, &c. Enquoy il fait vne partition, & le Plessis la reduite en vne proposition simple. S. Athanase veut monstrer qu'il y a deux moyens suffizans pour cognoistre la verité, sçauoir l'escriture, & les liures des Peres. Est-ce bonne foy, que cestuy-cy luy fait dire contre son intention, & ses propres parolles, Que l'escriture est seule suffisante? Voicy tous ses mots par lesquels chascun le pourra mieux iuger, Pour l'indication de la verité suffisent par soy non seulement les sacrées escritures divinement inspirées: mais aussi les liures, qui ont esté par les tres-sainets maistres escrits en grand nombre. Lesquels si quelqu'vn

Il voudroit peut estre s'excuser sur la secode cotte, qu'il fait de S. Athanase au liure à Iouinia, sans en alleguer les mots, & c'est ce qui me l'a fait lire du long:mais ie n'y ay rien trouué qui peut s'en approcher; si ce n'est que la vraye, & pie foy en Fesus Christ se cognoist par les sacrées lettres: toutefois parce qu'il ne s'agist là, que de l'article particulier de la consubstantialité du fils:lequel ce S. Pere dit souuent estre clair en l'escriture, son dire ne se peut tirer pour tous les autres articles de la foy. Mais c'est la coustume ordinaire de du Plessis que ce qui a esté dit des Peres sur vn fait, ou article particulier, expres & clair en l'escriture, & comme iceluy se peut sçauoir en l'escriture,il en fait vne proposition generale, que toutes choses se peuuent sçauoir par l'es-S. Arb.en criture: & c'est contre toutes les formes Por 2 cot. d'argumentation.

En la 2. oraison contre les Arriens qu'il

recite en troissessime lieu C'est de ces pierres là (des escritures) qu'il faut lapider les heretiques, c'est vne fauseté, il n'y a mot de tout cela: & quant il y seroit, nul ne le nie, sussit qu'il ne le dit pas seulement. Mais i'y ay bié trouué tout le cotraire, sçauoir, q les heretiqs ont toussours leur resuge à l'escriture, en qu'ils la detorquent par mauuais sens à leur opinion.

En la quatriesme de l'interpretation des psalmes, les escritures sont les maistresses de cal'inters la praye foy, il en y a encore moins, ayant feuilleté tout ce qu'il dict sur chacun: mais quant il y seroit nul ne le nie, toutes-fois il faut compter pour autant de fauseté ou en

la cotte ou aux mots.

En la cinquiesme cotte prise de sa Synopse, que les escritures sont les ancres st arcin Synops.
boutans de nostre foy, chacun lacorde: toutepassage
fois s'il eust pleu a du Plessis, ne falsisser ou
mutiler ce passage, on eust cogneu qu'il
faut vrayemet recourir à l'escriture, ce que
nul n'a jamais nié: mais non à la seule. Car
il veut, qu'on aye pareillement recours aux

SS. Peres pour entendre les escritures & non chacun à son sens, de mesme qu'il a dit en la premiere susdicte citation du liure contre les Idoles: & à fin que nul n'en puiffe doubter, voicy les mots entiers de Saint Athanase. Ceux-là sont les liures Canoniques, qui sont comme les premices, ou bien comme les ancres, soubstiens or arboutans de nostre foy, parce qu'ils ont esté escripts & exposez par les Apostres, lesquels ont conversé avec Iesus Christ & ont esté instruicts par luy, combien qu'apres par succession de temps d'autres liures en nombre infiny ayent esté escripts par des grands & tressages Peres remplis du S. Esprit, à la norme, conformité & consonance d'iceux, es pour leur tesmoionage & esclaircissement. Mais quelle façon de disputer ou doubter du sentiment de S. Athanase sur c'est article, comme s'il n'en auoit onques parlé bien amplement & clairement? Que pourroit Epite ed dire le plus grand Papiste du monde, que

ce qu'il dit, Il ne faut seulemet que respondre, que que ces choses ne sont point receuës de l'Eglise

orthodoxe, & que nos maieurs n'ont point creu de ceste façon. Et ailleurs. Voyla comme nous Nic. syna, vous auons monstré que ceste sentence à esté enseignée (tradita) des Peres, aux Peres de main en main. Mais ô vous autres nouveaux Juifs & enfans de Caiphe, quels Peres & progeniteurs pouvez vous en fin nous monstrer des noms dont vous rufez? Mais que sçauroit-on dire de plus que ce qu'il dit en l'Epistre du Synode d'Arimini (car c'est ainsi qu'il se dit & en latin, & vulgairement, & non Rimini, comme dict le Plessis)& que tous les Euesques Catholiques prononçarent, apres que plusieurs d'entreux eurent recogneu la fraude, par laquelle les autres,. qui estoint Arriens, leur auoint faict accorder de ne receuoir rien en leur dispute, qui ne se trouuast contenu & exprimé aux escritures. Si vous estes venus en ce Synode auec mesme intention que nous, nous serons en bonne concorde, detestons d'Anatheme les heresies, & retenos ce qui est des SS. Peres. Et ailleurs en l'Epistre Synodalle à l'Empereur, que

les dogmes du Concile de Nice devoint suffire:

qu'on ne devoit chercher, ny croyre, ny plus ny moins. Et reprenant ceux qui vouloint enfraindre les decrets dudict Concile de Nice. Comment, dit-il, appelleront ils leurs Peres, ceux a qui ils ont succedé, si eux mesmes blasment leurs sentences? Ou comment leurs disciples les tiendront ils pour veritables, quand ils leur auroint persuadé de ne croire leurs precepteurs? En quoy il est bien loing de dire, qu'il ne faille recourir qu'à l'Escriture, puis qu'il ne les renuoye qu'a la voix, & a la sentence des hommes leurs pasteurs, laquelle plus bas il recognoist plus pour diuine, qu'humaine. Il allegue le dire de l'Empe-Theo. II. 1 reur Constantin, qu'ouurant le camp du Consocr.l. 1.5 cile de Nice, il n'ordonne point d'autres armes, ains leur dict que les liures Euangeliques, Apostoliques, & Prophetiques, nous enseignent euidemment ce qu'il faut croire, (t) que de làil

> faut tirer la decission de nos differets. Ie ne sçay qui s'est mocqué de luy, pour luy dire que cela se trouue dans Socrate: car il n'y en a

mot aux lieux qu'il cotte, ny ailleurs. Aussi s'est il bien gardé de cotter le chapitre de Theodoret, de peur qu'on ne decouurist si tost sa supposition, toutes-fois il se trouue dans Theodoret liur.1. cha.7. Mais il craignoit qu'on s'aduisast de ce qu'il adiouste, Parquoy les Arriens furent conuaincuz (t) condemnez par des parolles non escrites. Le Plessis y a commis quatre erreurs ou faulfetez, l'vne gist en ce qu'il dict ouurant le camp. Comme si cest Empereur eust faict l'ouuerture & proposition du Concile, qui est propre au President: l'autre qu'il ordonna de la forme de decider, comme si non feulement il y auoit voix, mais comme si e'estoit luy qui ordonnast de la foy, comme il pourroit faire en son consistoire, au conseil d'estat, pour les affaires du monde: Enseb IIB. ou au contraire tous les Historiens remar-Conft. ca. quent qu'il y proceda auec toute humilité cap. 7. enuers tous les Euesques, qu'il leur demãda place & feance, & ny voulut jamais opiner, recognoissant que le jugement des

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ choses de la foy, appartenoit aux seuls Euesques. La troissessine faute est moins excusable, c'est qu'il à cité & cotté saux. La quatriesme qui passe toutes, c'est qu'ila derobé ceste addition, par laquelle appert que nonobstant l'exhortation susdicte de Theod.1.1 l'Empereur, la decisió auroit esté faite plus par la parolle non escrite, c'est à dire par les traditions, que par l'escriture, non que les SS. Peres du Concile n'eussent aprouuéle propos de Constantin. Mais pour mostrer en quel sens on dict tres-bien que l'escriture decide tous differes, sçauoir, que c'est lors qu'elle est expliquée par la tradition, il amene à mesme fin le tesmoignage de S. Basile en trois lieus: le premier du liure de la foy, que c'est vn tres euident argument de la vraie d'infidelité de vouloir introduire quelque chose non escrite, & c. Enquoy il monstre, si iamais, sa bonne foy, de tirer certaines paroles en vn sens diametralement contraire au

> propos & à l'ame de l'autheur, & à toutes les autres paroles, qui font en nombre tou-

Pauleté infigne.

Foy.

tes contraires. Dot ie luy diray volontiers ce que dit S. Ambroise parlant à Arrius, sur Amb. I. de para. G. 12. ce qu'il citoit les mots propres de l'escritute, le pere est plus grand que moy, cela se list manifestement ainsi, mais pour quelle raison il a esté ainsi dit, il y doibt bien penser deuant a par soy, affin qu'il puisse recognoistre la raison de ce qui a esté dit. Enquoy il monstre que ce n'est pas tout que de citer les mots d'vn autheur, mais qu'il les faut raporter à son sens: car S. Basile des le commancemét de tout ce traitté discourt qu'il ne faut vser ny auoir recours à la seule escriture, & singulierement lors que l'on a à confuter les herefies. Et c'est ainsi quil dit y auoir procedé par tous les autres liures & traittez ou il n'a pas vsé du tesmoignage de la seule escriture, mais que c'est vne specialité en luy, de ne vouloir vser en ce traitté que de l'escriture seule. A ce font ses paroles tant qu'il m'a falu combattre contre les diuerses factions des heretiques, coc. i'ay estimé necessaire d'y ap porter des choses, lesquelles, bien que ne se trou-

114 ment en aucun lieu de l'Escriture saincte, ne sont point toutes-fois abhorrantes (t) contraires, du sens d'icelle: mais à present i ay estimé fort conuenable à vostre commun dessaing & au mien, si ie traittois simplement les choses de la vraye foy or disse ce que i en aurois apprins des sain-Etes lettres: & bien que i vse des parolles qui sont autres qu'en l'escriture, toutes sois elles sont de mesme sens, mais i'ay bien voulu reietter entierement celles qui pouvoint faire vn sens nouueau & non accoustume, & qui n'auroit point esté en Usage enuers les SS. Peres, & plus bas qu'il y a autre faço d'argumeter à celuy qui n'a qu'a exhorter les gens en la vraye doctrine,v autre à celuy qui a reprendre ceux qui y sont contraires, il ne dit pas comme traduit l'aduersaire, que c'est vn grand argument d'infidelité, de vouloir introduire, &c. Mais il dit, fi quelqu'on (fi quis) vouloit introduire, oc. Faisant en ce expressement differance du sens particulier d'vn chascun au sens general de l'Eglise, & des peres, dont il auoit

parlé, & de sa façon ordinaire enuers les

heretiques,&de ce quil vouloit faire lors& pour speciale faço enuers les Catholiques.

En secod lieu il cite la regle 26. des mo-s. Basil es rales, que tout ce que nous faisons ou disons moricial. doibt estre confirmé par l'Escriture, & c. Cela est vray, car qui est celuy de nous qui die qu'il n'en faille vser? Mais que S: Basile die par cela, qu'il faille reietter la tradition ou l'authorité de l'Eglise, il s'est veu & se verra encore plus clair combien il est esloigné de cest erreur. En troissesme lieu, que le side- an messime le a cela de propre de n'adjouster rien à l'Escriture, & de n'ordonner rien de nouveau, & que ce qui est hors de l'Escriture, n'est pas de la foy, (*) partant peché. Les mots de S. Basile sont vn peu autres, Que le propre du fidele est de croire certainement que ce qui est dict en l'Escriture est veritable, qu'il n'en doit rien rejecter ou entreprendre d'y statuer rien de nouueau. Du Plessis, comme vous voyez, y a adjouté quelque chose: mais il ne faut pas tout retenir, suffit de dire qu'en apparence & enuers celuy qui ne liroit rié outre en S. Basile que

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ ces mots, il semble qu'il est tout à faict Huguenot: mais qui le voudra entédre par luy mesme, & par ce qu'il en a dit cy dessus, & en tant d'autres lieux, il cognoistra que ce ordonné de nouveau & hors de l'Escriture ne s'entéd que de ce à quoy l'Escriture est cótraire, qui est ce que tout le monde recognoist: mais à fin que l'imposture de l'herefie foit icy plus manifeste, je diray vne chose palpable, & qui le pourra rendre confus enuers tout le monde, touchant l'alteratio qu'il faict au fens, & à l'intention de S. Basile. Que si du Plessis veut qu'icelui aye creu que toute ordonance & statut qui est hors de l'Escriture est peché, il faut donc que ce bon Pere aye creu, que les statuts qu'ila faict pour les regles monastiques, & l'institution qu'il a fait des moines, qu'on appelle de S.Basile, est vn peché, ou qu'elles sont das l'Escriture.luy & les freres ne me voudront accorder ce dernier poinct. Il faut donc par necessité, qu'il me confesse que l'intention de S. Basile n'a peu estre que ce

117

fust peché de faire des statutz, ou les receuoir, bien qu'ils ne fussent escrits en la Bible. Cela soit dict pour tous les lieux semblables qu'il citera cy apres de saint Basile. Toutesfois par-ce qu'il retourne trop souuent à se vouloir preualoir de ce bon Pere, contre la tradition & l'Eglise, ie vous prie que je descouure icy vn peu ses hontes, par vn seul tesmoiguage: car ce sainct Pere fait tout vn traicté & chapitre expres, pour mostrer par divers moyens, & bien au long, comme les Apostres n'ont pas escrit tout ce qu'ils ont enseigné, & laissé de doctrine: mais seulement ce qu'ils ont enseigné au peuple & au vulgaire, ayant reserué beaucoup de choses à dire à part en silence, pour estre gardé en mystere. Entre les dogmes (dit spiritu il) & enseignemens qui se preschent en l'Eglise, nous les auons les vnes de la doctrine escrite, les autres de la tradition des Apostres. Nous les auons receues en cachette, c'est a dire, en mystere, les vnes: & les autres ont pareille force, pour te qui est de la pieté: (1) personne n'y contredits

H 2

(si fait bien du Plessis) qui conque certes sçait par experience bien petite, quels sont les droitz Ecclesiastiques: car si nous taschons de rejecter les constumes, qui n'ont point esté laissées par escrit, comme n'estant point de grad poids, nous condamnerons auec beaucoup d'imprudence les choses, qui sont en l'Euangile, necessaires à salut; parce que c'est l'Eglise qui dict, que c'est l'Euagile, voire plustost nous ne lai serons a la predication de la foy, que le seul nom. Et apres qu'il en a donné des exemples, comme du figne de la croix sur soy, d'auoir les Eglises & Autels vers l'Orient, consecration du Baptesme, l'huile du Chresme, & renoncer à Sathan au Baptesme, les parolles d'inuocatio, lors que le pain Eucharistique & le calice de benediction sont monstrez au peuple, il conclud, Ces choses ne sont-elles point de la secrette & priuée tradition des Apostres? N'est ce pas de la doctrine, que nos peres ont gardée en silence? Et plus bas: Que donc de ceux, qui sont contraires à ces traditions, quelqu'on me monstre, que nous n'aions a baptizer, comme nous auons apprins, ou a ne glorifier le S. Esprit comme nous auons creu: qu'à present que quelqu'vn nous demonstre, que la consequence & suitte de ces choses (traditios) ne soit necessaire & indivisible, ou bien que la nouveauté en ces choses, ne soit la destructio de toute la doctrine.

I'en pourrois mettre icy plusieurs autres semblables: mais celuy-la explique si abondamment, si clairement, si hors de tout dou te, le sentiment & la creance de S. Basile, que tous les autres lieux tiréz à contrepoil & par force, ne peuvent seruir que de honte à qui s'en veut preualoir; joint aussi que ce passage de S. Basile est si souvet allegué & par S. Jean Damascene, & par autres SS. Dam.or, de imag. Peres, que nul ne peut doubter qu'iceluy ne soit de S. Basile.

Il produit deux lieux de S. Ambroise, qui le doiuét faire rougir de honte, & tous les Ministres qui ont veu son liure, auant auoir sousser la presse. voicy le premier: Là s. Amb. de la vocatio où les saint es Escritures ne parlent point, qui des Gent. lin. cap a, parlera? C'est vne pure imposture. S. Am-resont

DSCOVVERTE DES FAVSETEZ T 20 broise ne parle point en general de toutes choses, mais specifiquement & seulement de celuy, qui voudroit assurer (ce qu'il ne pourroit faire qu'en deuinant,) de quels iugemens inscrutables & inuestigables parloit S.Pol, en ces paroles ô haulteur des richesses de la sapience & science de Dieu, &c. c'està dire quelles causes & raisons Dieu Hom.21. pouuoit auoir de communiquer plustost l'abondace de ses graces aux Gétils, qu'aux Iuifs. He! s'il eust pleu à du Plessis laisser la fentence du lieu de S. Ambroife, & adiouster à ce qu'il a dit, sept ou huist mots precedents, & subsequents, chascun eust cognu euidemmet la vanité & fauseté de ceste allegation. Voicy la sentence : donques qui sont les causes de ces dissimilitudes, & differences, soubs vne mesme grace de Dieu:ou bie quelles raisons Dieu a peu auoir en cela; les fainctes Escritures n'en parlat point qui en parlera? Et puis qu'esdictes parolles de S. Paul la science passe de la dispute à l'estonemet, qui sera

de si grande presomptio, qui puisse estimer qu'il

doit faire ouverture de ces choses, par dispute, plustost que de s'en esmerueiller par silence? Et c'est tout le mesme, comme à celuy, qui voudroit parler auec certitude, combien de temps nostre premier pere demeura au Paradis terrestre, on luy pourroit dire hardiment, l'Escriture n'en parlant point, qui le dira?Et n'est-ce pas aussi chose, que tout le mode dit, en semblable propos? & combien seroit ridicule, celuy, qui en voudroit conclurre, ainsi que faiet du Plessis, qu'il ne faut donc rien dire en chose du mode touchant la religion, qui ne soit escrit? Que les enfans jugent, s'il n'y a point de son dol-L'ayme mieux croire qu'il n'a pas veu le lieu de S. Ambroise, en son original & sur le lieu, & qu'il s'est contanté de l'auoir trouué ainsi allegué chez Caluin, ou Kemnitius; car c'est l'ordinaire de ces bones gens: ou peut estre quelqu'yn pour le deceuoir, luy a forny ce lieu.

Le second est, qu'il ne faut rien adiouster Au liu. du au commandement pour bien qu'il semble estre; para call

qui y adiouste du sie, l'argue d'imperfectio, & c. ce lieu est tout alteré, depuis qu'il y adiouste, e. il dit autrement: car si tu adsoustes, ou ostes quelque chose, il semble que c'est une espe ce de corruption du commandement: Et il pas le sur le propos de ce qu'Eue a adiousté au premier commandement de Dieu: vousne toucherez rien de l'arbre de bien (t) de mil: car Dieu n'auoit pas dit, vous ne toucherez, mais ruous ne mangerez. Or que fait tour cela, pour confirmer le propos de du Plessis? qu'il ne faut recourir qu'a la seule escriture?& disons nous quela tradition, solt d'autre commandement que des Apostres, & partant de Dieu? & le commandement, d'ont il s'agist là en S. Ambroise, estoit-ce escriture, pour le regard d'Eue? n'estoit-ce pas vne parolle non escrite? & partant, qui ne voit, que ce passage est hors du propos? Et quant bien il s'entendroit de l'escriture, il est formelement contre du Plessis:lequel adiouste à l'escriture, disant qu'il la faut receuoir seule (car cela n'y est pas) o oste du

tout la parole de Dieu non escrite: Or que S. Ambroise ave voulu arracher de l'Eglise tout ce qui ne se trouve point dict expressement, ou clairement en l'Escriture, premieremet il ne le dict point, & puis il a tefmoigné assez le contraire par les traictez qu'il a faits en approbation du chresme, de la robbe blanche, & de la renonciatió, defquels l'on vsoit, & vse au Baptesine, & de qui inlia. ce qu'il dict le caresme s'observer par l'in- & 7.1.1.1.de
seria. c.2.
stitution, & tradition de nostre Seigneur: sermo. qui sont choses desquelles l'escriture ne fait 34.361 aucune mention, & lefquelles neantmoins S. Bafile S. Augustin & autres SS. Peres, (ainsi qu'il se voit en ce traitté)asseurét n'estre que tradition Apostolique. Et sur l'epistre aux Corinth. fur ce qu'il est dict que .. cor nostre Seigneur a mis en son Eglise des Docteurs, Fl entend parler des Docteurs qui enseignoint en l'Eglise la ieunesse, à ce qu'elle eust a retenir en les lettres (faincles) en les traditions. Il entasse & chaffourre ensemble fix ou sept lieux, prins de S. Hierosime,

124 DESCOVVERTE DES FAVSETEZ

si artificieusement, & auec tel messange, qu'il semble l'auoir fait expres, affin que sa fauseté fust plus mescognoissable: mais il a laissé assez de iour au trauers. Ie tacheray le despouiller de la robe de S. Hierosme, & la mettre a part; affin qu'on descouure mieux ce qui est du sien. Il allegue premierement fur sichée que l'Eglise qui habite, &c. ne sort point de ses limites, c'est à dire des escritures sainctes. Mais que fait cela au propos pour du Plessis estant entendu? mesmes si lon obserue ce que i'ay dit cy dessus, & diray cy apres, que quand les Peres vsent de ces manieres de parler hors l'Escriture, sans l'escriture, outre l'escriture, ils ne veulent dire autre chose que contre l'escriture: & que S. Hierosme n'entende autre chose en ce lieu, luy mesme l'explique sur le champ, par la com-

> paraison qu'il fait de l'Eglise, auec les heretiques; sçauoir que l'Eglise ne sort point des escritures: ou au contraire les heretiques, bien qu'ils se iactent de n'habiter que dans les escritures, parce qu'ils ne se sondét que

sur la seule escriture, toutes-fois qu'en esset ils n'habitent que dans la maison, qu'eux mesmes se sont bastis; au roysinage seulement des escritures: d'autant qu'ils ne suyuét que leur sens particulier, contraire au sens de l'escriture. Et ainsi il n'appelle sortir hors de l'escriture, qu'estre contraire au vray sens de l'escriture.

Ensecondlieu; que tout ce que nous disons, sur le plat nous le deuons asseurer par l'escriture: Ie ne me 98. dis pas, que ce ne soint les mots de S. Hierosme: mais ie dis qu'ils sont rirez hors de fon propos, & de son intentió: car qu'il aye voulu dire ainsi generalement de toutes choses, que nous ne deuons parler de rien, que nous ne le puissions asseurer par les escritures, cela seroit trop ridicule. Il faut doc restraindre cela sur certaines choses. Du Plessis dira, que c'est toutes choses de religion, & de foy: si tel estoit le propos de S. Hierosme, cela seroit bon: mais aussi s'il n'est pas, il faut restraindre ce tout sur les propos, dot il parle. Or il n'estoit que pour

expliquer ce seul point, comme en l'escriture la Iudée estoit appellée Isle: sur ce il dict, qu'il faut prouuer cela par l'escriture: comme par exemple, qui diroit, l'escriture appelle ainsi vne telle chose, ne faudroit il pas par necessité, qui voudroit estre creu, le monstrer par l'escriture? Car comment se pourroit il prouuer autrement que par elle? Et qu'elle façon & violence inoüie, que d'vn propos particulier en faire vn general? & inferer de là, que S. Hierosme en-

tend, qu'il faut prouuer tout par l'escriture?

fur l'Eccl. En troisses sieu, que les Escritures sont

En troisses me lieu, que les Escritures sont nostre vidde, & que de ces bois s'edisse la maison de sapience. Ie m'estonne, à quoy pense du Plessis, s'il veut qu'on croye, que les Catholiques ne vueuillét point viure de l'escriture, c'est vne calomnie: s'il en veut inferer, que l'escriture est nostre seule viande, toute l'escriture le denie, voire ce mesme passage, ou S. Hierosme monstre, que
nous sommes nourris de la chair du Sauueur au S. Sacrement: par consequent, je

ne voy point que de ces seuls mots du Ples sis en puisse exclurre plustost la tradition, q le S. Sacremet, s'ils sont ainsi prises creuëment comme il veut. En quatriesme, Que tout ce qui n'est point authorisé de l'Escriture, chap.i. nous doibt estre á mespris. Il se peut dire a ce coup, que du Plessis est passé maistre en je ne sçay quelle faculté; faisant dire en cest endroita S.Hierosme, ce qu'il s'imagine; & ce que S. Hierosme dit d'vne chose, qui gist en faict, & encor en faict particulier, bref en l'histoire, le faire general, & le transporter a toutes choses de doctrine. O merueilleux maistre! pour venir a son desseing, il fait faulsement les parolles toutes autres, qu'elles ne sont. Le propos de S. Hierosme est de ce seul point, sçauoir de quel Zacharie a parlé nostre Seigneur en S. Math.23. surquoy apres auoir confuté l'opinion de certains, lesquels fondez sur certains liures apocryphes disoint que c'estoit le pere de S.Iean; (ecy(dict-il)parce qu'il n'a point authorité des Escritures, se mesprise auec la mesme

DESCOVVERTE DES FAYSETEZ facilité qu'il se preuue. Or qu'on juge la bonne foy de cest escriuain, qui au lieu de cecy, a mis tout ce, & au lieu d'vne particularité, à mis vne generalité, & si par là il s'infere qu'il ne faut auoir recours en toutes choses qu'à la seule Escriture.

Il en est pis en la cinquiesme allegatio, surs. Mat. 11 chi ett pas authorise par elle, est frappé du glaine de Dien. Ce lieu est extrememét corrompu & falsifié: il est pris d'Aggée, ou S. Hierosme parle cotre les heretiques, qui à l'opposite des vrayes traditions Apostoliques, s'en forgoint d'autres en leur ceruelle, qu'ils vouloint auoir lieu de la tradition Apostolique: &S. Hieros. ne dit pas simplemet, Que le glaiue de Dieu frape tout ce qui est dit sans le tesmoignage de l'Escriture, mais seulemet ce qui est de l'inuention particuliere d'vn chacu, & encores soubs vne faulse appellation de tradition Apostolique. Voicy les mots, mais aussi le glaine de Dien frape les autres choses, lesquelles ils ont de leur propre gré forgé & controuué soubs couleur de tradition Apostolique, sans authorité & tesmoignage de l'Escriture. Vous voyez comme quoy, & à quel propos S. Hierosme a dit ces parolless car ce n'est pas pour rejecter tout ce qui n'est expres en l'escriture, comme impose du Plessis: mais seulement pour blasmer les inuentions propres de ces heretiques, & non la tradition, ny ce que l'Eglise dict. Et de plus, qui est ce qui coupe la gorge à l'ad uersaire, il monstre, que ce qu'iceux appelloint tradition Apostolique, ne l'est point: d'autant qu'il est destitué non seulemet du tesmoignage de l'Escriture, mais aussi de l'autorité, sçauoir de l'Eglise, qui seule peut tesmoigner de la traditió, & de l'Escriture, & de leur sens: de sorte qu'au lieu que saint Hierosme requiert deux choses, & l'Escriture, & l'authorité de l'Eglise, cestuy-cy les confond en vne, & tourne faulsement, difant, tout ce qui n'est point authorisé de l'Escriture. Et au lieu que S. Hierosme entend par ce mot d'authorité, celle de l'Eglise, cestuy cy entend celle de l'Escriture. Et que telle

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ

soit l'intention de S. Hierosme, il en apert assez par ceste signalée sentence de S. Au-

De villit, gustin: Ce que nous entendos, nous le debuons a red.c. la raison, ce que nous croyons, nous le debuons à l'authorité; entédant l'authorité de l'Eglise,

ainst avil d'arreliant lun masses

ainsi qu'il s'explique luy mesme.

En sixiesme, qui veut s'esclaircir d'vn dou-MrEsa.c.8 te,qu'il aille à l'Escriture; qui s'adresse ailleurs, scaiche qu'il n'entendra point la lumiere de verité, ains qu'il tastonnera en tenebres. Il s'y pourroit dire beaucoup de choses, pour monstrer la tromperie du Plessis; mais pour briefueté, nous alleguerons seulement les parolles de S. Hierosme, par-ce q leur seule veuë & rapport, auec celles de l'aduersai re, le conuaincront suffisamment. Si vous voulez cognoistre les choses doubteuses, comettez-vous plustost à la loy, & au tesmoignage des Escritures: Que si vostre congregation (Iudaique) ne veut rechercher la parolle de Dieu, elle n'aura point la lumiere de verité : Mais elle sera és tenebres d'erreur. Or ce sont les parolles qu'il dict, pour expliquer celles du Prophete

phete Isaie, Quandils (les faux Prophetes) vous auront diet: Recherchez les Pithons, & deuins, coc. Allez plustost a la loy, co au tesmoignage: que s'ils(les deuins) n'ont point parlé suinant ceste parolle, il ne leur sera point de lumiere du matin. Par où il apert clairement, que tout le dire de S. Hierosme ne regarde autre chose, si ce n'est, qu'il ne faut point mespriser l'Escriture: & il falloit bien alleguer vn si grad personnage, pour si peu de chose . Car qui est cest impie, qui ose dire qu'il faille rejecter l'Escriture? Parmy tant d'heretiques, que le diable a faict esclorre depuis la reuolte de Luther, il n'y a eu qu'vn feul, qui ait ofé soustenir ceste estrange opinion. Celuy-là a voulu surpasser le diable, qui se sert de l'Escriture. Il estoit home d'espée comme vous, du Plessis, & s'appelloit Suenkfeld, qui n'est pas sans suite. Mais pour retourner à nostre propos, S. Hieros. pour tout cela, dit-il, qu'il ne faille recourir qu'à l'Escriture seule, & encores l'entédre selon son priué sens? c'està dire, pour

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ parler clairemét, qu'il faille rejetter & la tra ditió & l'authorité de l'Eglise? Car en chose de si grande importance (que de rejecter la parole de Dieu & l'Eglise)se faut-il sonder für des lieux, où il faille deuiner ?S. Hierofme parle-il aucunement qu'il ne se fautaddresser à l'Eglise?" Celane meritoit-il vne expression specifique?& quand lon s'adresse à elle, suyuant l'ordonnance de l'Escriture, n'est-ce pas autant, que s'addresser à l'Escriture? Mais come pour s'esclaircir si telle escriture est Apostolique, ló ne se peut addresser à l'Escriture, parce qu'elle n'en parle point, ains à la seule Eglise: aussi pour s'eclaircir si telle tradition est Apostolique, à qui se peut-on addresser, qu'à la seule Eglise, puis que l'Escriture n'en parle, ny n'en peut parler? Car si telle chose estoit escrite, ce ne seroit plus tradition, mais l'Escriture, puis que tradition est autant que non escrit. Ie croy que le lecteur observera de soy mesme la fauseté de du Plessis, en ce qu'au lieu de mettre, Que si vostre congregation ne

weut cognoistre, il a mis: qui s'adresse ailleurs. sur le PE Et cela s'appelle foy de Chrestien, que de 87. faire des sentéces des Peres, des nez de cire, pour les contresaire, & les tourner à tel sens qu'on yeut? Finalement il en allegue, que tout ce qui se dict apres les Apostres, n'a point d'authorité, & est retranché.il y met son 🗽 🗽 Cc. Mais estendons-le, je vous prie, pour l'honneur de du Plessis. donc adjoute saint Hierosme combien que quelqu'on soit sainet ou disert, il n'a pas d'authorité, sçauoir de faire vne escriture saincte. Ie ne sçay à quoy songe du Plessis de produire ce tesmoignage sur le subjet qu'il traicte. Car quelle apparence y a il, que S. Hierosme vueille dire par là, qu'il faille rejecter la tradition & l'Eglise,&recourir à la seule Escriture.Le sens de S. Hierosme est de dire ce q chacun dit, que nul, pour grad sainct qu'il aye esté despuis les Apostres, n'a eu authorité de faire que sa parolle fust parolle de Dieu, ni faire vne tradition Apostolique, ny vne Escriture Canonique ou diuine, de laquelle parle

Apres S. Hierosime, il fait venit en rang Faust carries. S. Augustin, son grand amy & contemporanée. Mais ce seroit grand cas s'il y alloit

fidelement; ce seroit contre son naturel. Il commence, que l'Escriture est esteuée sur vn throsne: A faut qu'à son authorité tout sidele entendement s'assubjettisse, Mais voicy son vray texte, en ceste eminence (il tourne throsne) canonique des sainttes lettres, encore qu'il Soit declaré par la confirmation du Cano, qu' vn Prophete, ou un Apostre, ou un Euangeliste, ayé mis quelque chose en ses liures, il n'est pas permis d'en doubter. Le sens semble imparfait: toutesfois ie n'y ay rien voulu adjouter: Mais aussi cela n'est debattu de personne:car il n'en resulte, sinon que l'authorité du liure Canonique est telle, qu'il faut tenir pour veritable tout ce qu'il contient. Mais, dit-il, que l'escrit contient tout ce qu'ils ont dict & enseigné de bouche? qu'on ne doiue croire autre chose? qu'il n'y aye point quelque autre throsne, à l'authorité duquel on se doibt semblablement remettre & raporter? & conclud-il, qu'il ne faille auoir recours qu'a l'Escriture seule, qui est le poinct que du Plessis a prins a prouuer ?

correpe. Il cite secodemet si nous, si mesmes vn ange du ciel enseigne rien outre ce qui est escrit en l'escriture legale ou Euangelique, qu'il soit anatheme: & cotte le chapit.6. contre Petilien, comme s'il n'y auoit qu'vn liure: mais ilse trouue au liure troissesme. Ce sera a luy de dire a quelle intention, ou d'où en vientla faute: suffit qu'o sçache comme il y procede.Ie croy qu'il n'a point prins garde, que S. Augustin n'alegue rien du sien: mais seulemet interprete le lieu de S. Paul aux Gal. I. si nous, si pn Ange du Ciel enseigne rien, outre ce que nous vous auons Euangelisé, &c. Et le ses des mots de S. Augustin n'est pas, que si quelqu'vn enseigne outre, c'est à dire hors, pardeffus, ou plus que ce qui est escript, qu'il doibue estre Anatheme, tellemét que ce qui se trouuera n'auoir esté escrit, soit à rejetter: mais plustost que si quelqu'vn annonce ou presche contre ce qui a esté escrit, soit anathematisé. Il huera peut estre cecy: toutes-fois quand il aura ouy parler le mesme autheur, on recognoistra,

137

& comme il s'explique luy mesme, & come il ne se peut entendre autrement. Car Trad 98. comme il eust allegué cecy mesme sur S. in Toanne Iean, il l'explique en ceste maniere, flne dict pas plus que vous n'auez reçeu (c'est cotre vous qui ne nous faictes qu'obijcer que nous faisons des additions à l'escriture.) mais contre ce que vous auez reçeu (car s'il vouloit dire le premier, il se prejudicieroit, & cotrarieroit) en disant qu'il desiroit venir vers les Thessaloniciens pour suppleer ce qui manquoit & defailloit à leur foy. Qui supplée adiouste ce qui estoit de moins: (t) n'oste pas ce qui y estoit: Mais celuy qui transgresse la regle de la foy, ne se maintient pas au chemin: mais s'estoigne du chemin: & ailleurs il monstre qu'il n'entend par ce mot euangeliser autre chose, si non ce qui est contre l'analogie & la regle de la foy. S'il vient vn Ange, Cot. Faus. qui euangelise autre chose qu'il soit anatemati-1,32, ca.17 Sé. Pourquoy cela? par ce que ceste autre chose ne vient que du priué sens, c'est à dire, pour ce qu'elle est contraire au general

138 de l'Eglise. S. Augustin donc monstre, que ce que S.Paul & luy en l'interpretant ont dict, ne se peut entendre ainsi, si quelqu'vn enseigne outre c'est à dire d'autres choses, que celles que S. Paul a enseigné jusques a lors, ny plus qu'il n'a enfeigné. Car autremet il se seroit prins par le bec luy mesme, pource qu'il enseigna despuis d'autres choses, qu'il n'auoit encore enseigné. Mais il ne veut pas qu'on vienne au contraire, ny qu'on enseigne doctrine contraire; de saçon que le Prater, ne se doibt poinct tourper outre, mais contre, qui est ce que chascun vous accorde, qu'on ne peut receuoir pour tradition Apostolique vne doctrine, qui soit contraire à l'escriture. Et affin que ceste explication de S. Augustin ne semble torsionaire encontre la proprieté du mot Grec, du Plessis dict par apres, que pour l'intelligence des escritures du nouueau Testament, il faut auoir recours au Greci ainsi la proprieté de ceste proposition 74ra est, qu'elle signifie souvent contre com-

me en S. Paul Rom. vlt. Prenez garde à ceux. qui font des scandales & dissensions contre la doctrine, que vous auez reçeu: Car si vous tournez le Prater de la version latine, outre, vous voyez que cela n'a pas de sens. Doù mesme Erasme l'a ainsi tourné: & S. Am-s. Amb.ini broise l'interprete par les mots de Contra latas. & d'Aliter.Il l'auoit peu apprendre de Pla-Lib. 1. de Repub. ton qui en vse come cela mapa vóus contre les loix λόγον παρα λόγον mettre loy con tre loy. Que si S. Augustin n'a pas dict come l'Apostre, contre ce que nous vous auons Euangelisé, qui comprend la doctrine non escrite & la doctrine escrite, voire celle la plustost, que ceste cy, pour estre le mot d'Euangille significatif non de l'escriture proprement, mais de la predication, qui se faict de viue voix:mais il a dict contre ce qui est escrit, d'une vniuerselle & generale proposition il en tire vne particuliere. Car si S. Paul deffend qu'on n'annonce rien au contraire de sa doctrine, puis qu'elle est de deux façons escrite & non escrite, quoy

que S. Augustin n'aye prins qu'vn membre, qui est l'escrite, cela n'y faict rien: Car il a peu en bon Logicien d'vne generalle negatiue conclure à la negatiue d'vne particuliere.

Iugez si ce qu'il allegue du mesme S.

Magustin contre les Donatistes est plus à propos. En nos differens aportons ceste balance, ce trebuchet, comme du cabinet de Dieu.

Qui nie que l'escriture ne soit vne balace, ou vn trebuchet pour en juger les erreurs? Mais S. Augustin dit-il, que c'est la seule balance & le seul moyen de iuger les erreurs? pensefe-il par ces passages imposer au monde, que les Catholiques soint si mal-heureux, que de ne iuger les erreurs par l'escriture, & que de la reietter? Il a tort de proceder de si mauuaise soy: & soit dit ce coup pour tous les autres lieux.

Ie suis contrainct ne luy en dire pas moins de c'est autre lieu du mesme S. Augustin sur l'Epistre S. Iean, que contre les ersur l'epistre reurs Dieu a mis on sur sur mament és escritures. Mais s'il luy eust pleu d'allonger vn peu sa plume pour mettre vne ligne plus, qu'il n'a faict, il luy eust fourni la responce: car voicy ses mots, D'autant que cotre l'erreur frauduleux, Dieu a voulu mettre vn sirmament ez escritures, contre les quelles nul n'auseroit auoir parlé, qui veut estre veu Chrestien. Car qui dict qu'il faille aller contre les escritures? Mais pource que S. Augustin dict, que l'escriture est vn sirmament, s'en peut il inserer, que l'Eglise n'est pas vn sirmament de verité? & que S. Pol qui l'a ainsi appellée a erré? Ie ne sçay à quoy pense du Plessis.

Et ne sçay quelle preuue il peut tirer de son liure contre Maximin, pour faire, que les Conciles ne puissent seruir contre les erreurs, ains la seule escriture. Je ne t'allegue point celuy de Nice, ny toy donc à moy celuy de Rimini mais combattos par les escritures, &c. Car encor que S. Augustin parlant à cest Arrien, die ne le vouloir combattre par l'authorité du soncile de Nice, parce qu'il n'y adjoustoit point de soy, ains seulement par l'escri-

143 DESCOVVERTE DES FAVSETEZ

conciles, tout de mesme que quand les Anciens ont dict aux Payens qu'ils ne les vouloint point combattre par l'escriture, parce qu'ils n'y adioustoint point de foy? Nostre aduersaire trouueroit il bon qu'on conclud, que les escritures ne doyuét estre employées contre les erreurs? & autremét ne se fust il pas mocqué de S. Augustin tout de mesmes qu'il se mocqueroit du Catholique, qui le voudroit combatre, ou par le liure des Machabées, ou par le Concile de Trente, qu'il ne reçoit point en preuue?

De ce qu'il allegue du liure de la Cité

Liu. I. et de Dieu, la Cité de Dieu croit aux escritures,

(t) d'icelles est conçeuë la soy, c'est vne de ses

cassades, car il n'y a rié de cela: Mais quand

ce qu'il en cite, y seroit, sçauoir que la soy est

conteüe des escritures, dit-il des seules escri
tures? Et s'en peut il inferer, que S. Paulà

failli disant, que la soy se cognoit en reçoit de

l'ouie: qui est autant à dire comme, & non

pas de la lecture ny de l'escriture. O le pau-

ure homme! Moins luy sert ce qui est en l'Epistre 166. Que par l'escriture nous cognoissons fesus Christ et l'Eglise. Qui l'a jamais nié? Mais s'en ensuit-il, qu'il ne faille reçeuoir que la seule Escriture? Mais s'il luy eust pleu suyure yn peu plus auant les mots de S. Augustin, il y eust trouué contre luy, comment est-ce que l'escriture nous apprend l'Eglise. Ceste mesme escriture (dit-il) apprend que l'Eglise est visible, cognue, vniuerselle & Catholique, qu'enicelleil y a des Doéteurs tellement assistez de la grace de Dieu, que tout ce qu'ils disent vient de Dieu. Car ce qu'ils disent n'est pas leur, mais de Dieu, qui en la chaire d'vnité à musé la doctrine de verité. Il n'auoit garde de mettre tout: car il n'a pas intention de dire les choses, comme elles sont. Il suffit qu'elles portent coup, vray ou faux cest tout vn, pourueu qu'il en esblouysse les yeux des pauures gens, qui lirot son liure, come vn texte d'Euangile.

Il acheue saint Augustin par le liure de Lib. de par l'vnité de l'Eglise, d'où il en cite six chapi-

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ tres. Il ma tant donné de peine de les relire tous sans y trouuer rien de ce qu'il en dict, que ie luy dirois volontiers qu'il apprenne vne autre-fois d'estre plus veritable. Ce que i'y ay trouué le plus approchant, c'est qu'au troissesme chapitre il dit, que puis que luy & les Donatistes s'accordent de l'Escriture, qu'ils y doibuet donc cercher l'Eglise, & vuider par icelle le different: Mais qu'il dise, que les seules escritures nous peuuent apprendre l'Eglise, il n'en y a pas vn mot. Mais quatille diroit, que faict cela contre les Catholiques? Car ce ne feroit qu'autant que comme si S. Augustin disoit, qu'il est si aisé de monstrer la vraye Eglise par l'escriture, que la seule escriture la peut enseigner, comme nous disons ordinairement d'vne chose, q nous pensons si facile qu'vn seul enfant l'apprendroit: comme celuyseroit ridicule, qui en concluroit, que les grands personnages ne le pourroint point apprendre'. Du Plessis n'en est pas moins, quand de la susdicte proposition il

en conclud, que rien ne nous peut apprendre l'Eglise, que l'escriture, ou pour mieux dire qu'on ne peut rien apprédre des choses de la religion, que de la seule Escriture. Car S. Augustin ne parle là que d'vn point particulier de l'Eglise, & l'aduersaire d'vne particularité en infere vne generalité, mais c'est par les regles de sa nouuelle logique. C'est certainement vne trop hardie entreprinse à l'heresie de vouloir imposer à S. Augustin, qu'il aye reiecté & la tradition & l'Eglise, pour ne receuoir que l'escriture seule & la laisser encores au sens priué de chacun. Nous verrons le contraire en plusieurs lieux. Icy ie ne mettray que par ocserm. 143
casion vn couple des plus clairs. L'authori- de verb.
Apost. té de l'Église nostre mere le tient ainsi, (t) ainsi aussi le tient le cano (la regle) ja fondé de la verité. Quiconque veut moutonner (t) ruiner ce fort & ceste muraille inexpugnalle, luy mesme est brisé & fracasé. Et ailleurs, Il y a plusieurs choses, desquelles bien que l'escriture n'en die rien a cause de briefueté, toutes sois nous sçauos

par la continuation de la traditio, qu'elles doibuent estre accomplies.

Ie passe auec luy à S. Iean Chrysostome: lequel s'il ne luy est plus fauorable que les precedens, come il ne sera, ie ne sçay qu'on pourra dire de luy. Il en cite huict ou neuf passages tous pesse messe, & auec vn tel meslange & confusion, & auec tant d'art, qu'il a pensé qu'on auroit plustost faict de le croire, qu'on ne se voudroit lasser à en faire la verification. Toutes-fois desirantle faire cognoistre tel qu'il est, i'en ay faict la reueüe fort exactemet: & ie m'en vay vous en faire mon rapport fort fidellement. Si ie ne le fais son honneur sauue, ie le prie, qu'il ne s'en prenne qu'a la force de la verité & à soy mesme, qui sur la foy d'autruy a osé publier tat de fausetez & suppositios, pour authoritez veritables.

Il commence par la cotte de l'homelie chi fur le Lazare, tesmoignat tousiours de plus en plus, qu'il ne s'est point serui des prototypes, ains seullement de ce qu'il a peu recueil-

recuillir ça & là des Ministres, qui ont traicté pareilles matieres. Car s'il eust leu S. Chrysostome, il eust trouué qu'il y a quatre homelies,& ce qu'il cite sans dire en quelle se trouue en la troissesme, Que l'ignorance des Escritures engendre les heresies. celà ne merite point responce, nul n'en doubte: Suffit qu'il ne dict pas l'ignorance des feulles escritures: & quantil le diroit, cela ne feroit rien à propos.

La seconde cotte est prinse de l'Home-Hom. 58. lie sur S. Iean: toutes-fois ce qu'il met de suite au texte, est prins sur les Galates. Et ainsi il cofond & les textes & les cottes. Ie dis cela seulement, pour le plaisir qu'il préd de donner de la peine à qui luy voudra respondre, & qu'il tesmoigne tousiours n'auoir leu ny l'vn ny l'autre, ains le bailler come il l'a prins. Mais poursuiuant l'ordre de ses cottes, il cite que qui n'entre par les Escri- Hom, st; tures, est vn larro: ce qui ne se trouue point dans S. Chryfostome, ouy bien que les escritures sont la porte: & g les heretiques n'entrens

148 DESCGYVERTE DES FAVSETEZ

pas par icelle. Mais il ne dict pas que ce soit l'vniqueporte: vous ne sçauriez empes cher, que du Plessis ne soit tousiours luymesme. Mais quand S. Chrysostome le diroit, que pour roit il signifier autre chose, si ce n'est qu'en core que les heretiques ne sacent leur parade ordinaire, que des Escritures, toutes-sois puis qu'ils y donnent autre sens que levray, & celuy du Sainct Esprit, ils ne peuvent estre dicts entrer par icelles; ains par leurs inventions & imaginations.

Galat. 1. Il le cite sur l'Epistre aux Galates, quand ron mort reuiuroit, quand vn Ange descendroit du Ciel, il nous faut croire principalement aux Escritures, ou il commet autât de fausetez, & de corruptions quasi, qu'il y a des mots: & singulierement il peruertit toute la sentence. Voicy ses mots de S. Chrysost. Ne me cite point S. facques, ou S. fean: quand bien il descedroit on Ange du Ciel, qui corromproit la predication de l'Euangile, qu'il soit Anatheme. Vous voyez comme du Plessis y a mis

dusien, (quand on mort reviuroit) au lieu (ne me cite point S. Facques & S. Iean,) Il ne l'a pas fait sans artifice : & peut estre que c'est pour renuerser ce que nous disons auec S. Paul, qui alla conferer & verifier ses reuelations auec la doctrine publique & commune des Apostres, que quad mesme vn Apostre nous expliqueroit l'escriture, ou nous diroit quelque chose de son priué sens, & quine seroit conforme au general, qu'on ne le deburoit point croire: & à plus forte raiso si vn Caluin, Luther, ou du Plessis. Il a mis aussi de son creu, il nous faut croire principalement aux Escritures: au lieu que ce bon pere ne parle point de l'escriture, mais de toute la doctrine Euangelique & Apostolique, qu'il compréd soubz ce nom de la predication de l'Euangile, & par où il veut signifier principalement la tradition. Car nous auons veu & par S. Irenée & par les autres S. Peres, que la predicatió de l'Euangile n'est qu'vn synonime & epithete de la tradition. Car comme scriptio Euange-

K 2

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ hi signifie l'escriture Euangelique, aussi (predicatio Euangelij) la tradition Euangelique. Il peruertit toute la sentence en desrobant ces mots, qui corromproit la predication. Car au lieu que ce bon Pere ne dict autre chose, sinon qu'il ne faudroit point croire à vn Ange, qui voulust corrompre la doctrine ja reçeuë, & qui se presche en la Chrestieté: cestui-cy ne le faict parler que des escritures. Encore luy sçay-ie bon gré de ce, qu'y voulant tant mettre du sien, il y a mis ce mot de (principalemet:)parce qu'yceluy est suffisat de respodre à tout ce qu'il sçauroit faire dire à S. Chrysost. voire à tout ce que luy mesme allegue des SS. Peres en sa preface: parce qu'il emporte & monstre clairement qu'il ne faut pas croire aux seules escritures: Mais ouy bien principalement,

Pensez vous qu'il cite plus fidellement Hom. 43. l'Homelie 43. sur S. Mathieu, les Anges sont des serviteurs: mais l'Escriture est du Maistre? Non non, il ne veut pas perdre sa possession

qui est ce que tout le monde confesse.

d'en donner, comme il luy plaist: car certes il n'y a rien de tout ce qu'il dict: & quant il y seroit, que sert cela à la these presente? & est-ce chose que personne nie?

Pour la 49. Homelie sur S. Mathieu, di-Hom. 49. fant que l'Escriture est le Royaume des Cieux, &c. la porte dece Royaume c'est l'intelligence des Escritures, d'autant qu'il l'alegue dereches bien tost, pour n'estre contraint de redire le mesme, i'en reserve la responce en ce lieulà.

Il cite l'Homelie 7. sur la 1. aux Thessalo. Hom. 7. disant, que si nous nauigeons dans le bateau aux Thessalo des Escritures, le fils de Dieu nous servira de Patron: Au lieu que le texte a, sermo Dei, la parolle de Dieu, ou bien le sermo de Dieu, il met le fils de Dieu: & ne atmoins S. Chrysost. n'entend autre chose par ce mot, que la predication legitime de la parolle de Dieu, pour monstrer qu'elle est la vraye interprete de l'Escriture. Car aussi il peut sçauoir, & Beze là assez souvet remarqué, que quand S. Paul vse du mot de sermo, il n'en-

tend autre chose, que la doctrine, qui se presche publiquement en lEglise. Et neatmoins nous verros plus bas, comme en va passage de S. Irenée au lieu de ce mot Latin (verbum Dei) qu'il eust bien faict lors de tourner le fils de Dieu, il a mieux aymé dire la parolle de Dieu. Si c'est le tout à defsein, & assin que les Peres soint violentes de seruir à ses erreurs & passions, chaseun en jugera si c'est vn des articles de la reformation. Mais quant bien ce bon pere par le sermon de Dieu, entendroit le fils de Dieu, que faict cela au subiect present?S'en peut il conclurre qu'il ne faut recourir qu'a la seule Escriture? & qu'il faille reietter la parolle de Dieu non escrite ou l'Eglise? Et comment est-ce que le fils de Dieu nous gouvernera & guidera en l'intelligence de l'escriture? Sera ce de luy mesme en sa perfonne, pour reuenir encore preschervisiblement au monde ? le faict il que par le moyen,& en la personne des Pasteurs,qui font dicts ses commis & ses legars, & par

lesquels il emmene les brebis en vne mesme bergerie jusques à la fin du monde: & auec lesquels, & ausquels preschás il a promis estre à jamais iusques à la consommation? Et tout cela n'est-ce pas confirmation de la tradition Apostolique, & de l'authorité de l'Eglise, veuille-il ou non?

Il allegue l'homelie 13. sur la 2. aux Cor. Ho. 13. sur la l'Escriture soit nostre regle & nostre esquier- aux Co re, personne ne le nie: & S. Chrysoft. ne dict pas q ce soit nostre seule regle: ains il monstre par le discours de son propos, que ce qu'il en dict, est à comparaison seulement du sens particulier de l'vn ou de l'autre, auquel il faut preferer l'Escriture. Commet n'est Le mesme il point bien absurde, ne se fier pas à autruy en sur le pis matiere d'acquit, sans le vouloir copter & pour choses de plus grand poids suiure simplement la Aug. de sentence d'autruy: qui est le mesme de S. Au- grand la cap 36. gustin, que l'humame presomption (i. ce que chacun dict en particulier) se doubt contenir, quand elle n'a point de certain tesmoignage de l'Escriture.

Sur le Psalme 5. soit qu'il die, que comme bons heritiers nous debuions estre soigneux et diligens d'auoir le testament de nostre Pere. Qui le nie?Majs coclud il qu'il ne faut doc que l'Escriture?He,qu'il faut de sucre & de miel, pour faire aualer vn venin! Il apporte le tesmoignage sur le Psal 95. que sans l'Escriture, toutes nos pensées clochent : où il a mal conceu le sens, & mal tourné les mots. Ce n'est pas, comme vous pouuez croire, qu'il l'aye leu en son original: le voicy, la maladie est imputée pour supplice aux gens de bien, qui ont offence Dieu. Et qui est celuy qui a promis ces choses?S. Pol?Car il ne faut rien dire, sans tesmong. Er par sa seule pensée. S'il se dict (par le predicateur) quelque chose sans Escriture, la pensee des auditeurs cloche, tantost accordant, tantost doubtant, & quelques fois rejettant le propos, comme fruele, quelques fois le receuant comme probable. Mais où le tesmoignage de la voix de Dieu sort de l'Escriture, il confirme, & la parolle de celuy qui parle, & l'esprit de celuy qui escoute. Quelle parolle dencest ce qui nous

Sur le Pfal.95.

atteste, que Dieu impute aux hommes pour suppluce & a remission des pechez leurs afflictions? Ie l'ay vn peu estédu: afin que chacun juge mieux du sens; Car le propos de S. Chrysostome estoit, lors qu'il faisoit ce sermon, de prouuer, que les afflictions estoint imputées de Dieu à remission des pechez: & que Dieul'auoit ainsi promis. Il parle du predicateur, ou bien, fivous voulez l'estendre, d'yn chacun particulier, qui parle de son priué sens &de sa seule pensée, (c'est son mot.) Il ne saict l'antithese & comparaison de l'Eglise auec l'Escriture: mais d'vn sens particulier & de sa pensée à Dieu. Mais comme celuy seroit ridicule, qui voudroit inferer par ces parolles de S.Chrisost. qu'il ne veut point qu'o reçoine l'Escriture sainte pour Apostolique, par le seul tesmoignage de l'Eglise fans escriture, l'aduersaire ne l'est pas moins d'en inferer qu'il ne veut point qu'o ne reçoiue telle tradițio Apostolique par le tesmoignage de l'Eglise, sans l'Escriture: car l'Escriture ne parle pas moins de la tradi-

ayat leu & releu le tout, je n'y ay rien trouué de tout ce qu'il dict: qui faict que pour toute responce je ne puis dire, sinon que c'est vne faulseté, & qu'il nous veut tromper auec ces fauses pieces, comme on

l'a trompé luy mesme.

Il le cotte aussi sur le Ps. 147. c'est tout de psal rapi mesme. Il n'y ay rie trouué de tout ce qu'il allegue faussement. Il faut que du Plessis ait des nouueaux liures & tous pour luy, il fera vn seruice notable à la Chrestienté de les publier, car jusques icy ceux-là luy sont in-

cognus.

Il le cotte sur le liure du S. Esprit, que ou il saut nier Christ, ou effacer les escritures, ou spiritu estre servitures des escritures. Mais que fait cela à propos, pour dire qu'il ne faille recourir qu'a l'escriture? & ailleurs où est le Catholique, qui aiamais nié qu'il ne faille obeir aux Escritures? coment le peut il faire puis qu'il les croit estre la parolle de Dieu? & qu'il faut obeir à Dieu soubs peine de damnatio eternelle?

Il debuoit bien reserver pour la fin de c'est article, ce lieu de l'Homelie 49. sur S. Mathieu. Quand ceste meschante heresie, qui in Mathe est l'armée de l'Antechrist possedera les Eglises,

il n'y aura preuue ny refuge pour cognoistre la Paulseie. Chrestienté, que la saincte escriture. Par icelle seule on coonoistra ou sera, & qui sera la praye Eglise. En ceste confusion il ne faudra point parler de miracles: car dés ceste heure les faux Chresiens en ont le plus: ains si on regarde ailleurs qu'aux escritures, on sera scandalise: on perira, on tombera en l'abomination de desolation, qui sera ez saincts lieux de l'Eglise. Et pourtant nostre Seigneur scachant ceste confusió és derniers jours, veut que nous fuions aux Escritures. Il a voulu que ce passage fust pour la bonne bouche des passages des SS. Peres surson premier article du recours à l'escriture: affin qu'il demeurast à vn chaseun pour le goust final & perpetuel de sa bonne foy,& fidelité. l'atteste icy & ignorans & sçauans, & Iuifs & Turcs, c'est à dire toutes gens, non aueuglez par le voile, ou la poussière de la reformation nouuelle. Ie vous prieà quoy pensoit-il, de nous establir pour yn remede ordinaire & suffisant de l'ordre & de l'estat le plus florissant d'vne Eglise reformée? Ce que ce S. Pere baille & dict debuoir arriuer lors du plus raualé, obscur, & confus estat de l'Eglise, qui se puisse voir. Cestui-cy, remarque que ce sera pour vn des plus grands Signalz de la malediction de Dieu, de n'auoir pour guide & fanal, que la saincte Escriture seule. Et celuy-la le nous donne pour la plus grande & seulle benediction de Dieu. Ce S. Pere veut que ce soit vne des plus grandes marques de la venue & du regne de l'Antechrist, que de ne pouuoir auoir recours, qu'a l'escriture seule: & ce fidelle reformé la nous baille pour la marque de la renouation & reformatió du Royaume de Christ. Tout le propos de ce S. Pere ne téd qu'a la cognoissance de la vraye Eglise, & pour par icelle faire cognoistre, & la vraye Escriture, & le vray sens d'icelle, & la vraye foy: Et cestuicy ne tend que d'en esloigner vn chascun, & la denigrer par la lueur & pretexte de l'escriture seule. Voyla des fins bien contraires: l'vn estime l'Eglise suffisante, & le

D'auantage puis que S. Chrysostome remarque, que la consusió sera d'autat plus grande pour lors, qu'il n'y aura d'autre clarté ou esclarcissement que celuy de l'escriture n'est ce pas autant comme s'il disoit, qu'estant prins seul, & auec le seul & priué jugement, c'est vn moyen difficille & plain d'obscurité, de perplexité, de trouble &

monde.

subject à diuers & dangereux sens. Ou bié (ce qui est plus à son propos)s'il dict, que lors il n'y aura autre moyen de cognoistre la vraye Eglise, que par l'escriture, qu'est-ce autre chose que réuoyer tousiours & pour fin finale tout le monde à l'Eglise, & à son instruction & authorité de pouuoir seulle enseigner & auec toute certitude, ce qui est de Dieu? Or que ce bon pere ne parle que du seul temps de l'Antechrist, auquel on debura auoir recours aux seules escritures, pour cognoistre l'Eglise, & qu'il a notamment entendu, que ce ne fust poinct en nostre téps, les mots mesmes que produict l'aduersaire, le monstrent. Toutes-fois s'il luy eust pleu mettre les principaux mots de ce Pere, il se fust cogneu plus clairemet, tels que ceux-cy. Pourquoy est ce que nostre Seigneur commande icy à tous les (hrestiens de recourir à l'escriture en ce temps là que viendra l'Antechrist, par ce que quand ceste meschante heresie, &c. Car auparauant il se monstroit par plusieurs moyens, qui estoit celle, qui estoit l'E-

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 162 glise de Christ, & qui estoit la gentilité: Mais lors il n'y aura preuue, &c. Qu'il ne parle aussi de cognoistre par la seule escriture Dieu, & la vraye foy, & doctrine simplement & immediatement, ains seulement de cognoistre la Chrestienté, & la vraye Eglise, & par icelle la vraye foy, les mots que met aussi l'aduersaire le monstrent afsez. Or faifant distinctio du temps de l'Antechrist, qu'il dict plus bas ne debuoir durer à la fin du monde, qu'enuiró trois ans, auec l'autre teps depuis le Sauueur jusques pour lors, il dict que lors de l'Antechrist le defordre & la confusió sera si grande (ce sont ses mots)qu'il ne restera pour cognoistre là Chrestienté, que le seul moyen de l'Escriture: mais qu'en tout l'autre temps (auquel nous sommes) il y aura plusieurs autres moyens, comme par exemple il met celuy des miracles, des facremens, & fingulierement l'ordre des Euesques, des Docteurs, Homil. 18 & des Ecclesiastiques, lesquels ailleurs il appelle les vrays yeux du peuple. D'où

vient

vient que non sans cause, nostre Seigneur dit qu'en ces derniers jours il n'y aura gueres de Chrestiens, ny de foy parmy les homes: par ce que l'Escreture seule faict peu ou point de Chrestiens, d'autant qu'elle ne . Tim, s. se peut entendre que par la foy Chrestienne, suiuant ce que nous auons veu cy deuant de S. Paul; & selon aussi ce que l'aduer faire dit de l'analogie de la foy : Surquoy chacun peut juger, à quelle fin & intention Sathan presse tant le recours à la seule Escriture, & si ce n'est pas pour faire auancer & anticiper tousiours de plus en plus la venuë, ou la saison de l'Antechrist, en nous priuant du moyen ordinaire & le plus certain, par lequel Dieu fait les Chrestiés, sçanoir l'authorité de l'Eglise. C'est celle, qui nous communique la foy, & fait enfans de Dieu au baptesme:où s'il n'y auoit que l'escriture, qui donnast la foy, & fist les Chrestiens, il n'y auroit nul Chrestie, ny nul sauué qui ne la sceust lire, voire qui ne la peust entendre. Voila paradis bien racourcy au

DESCOVERTE DES FAVSETEZ petit pied, & la maison de Sathan bien perplée & multipliée, à la grand' joye des anges infernaux. Mais comment se bon fidele ne s'est-il point peu aduiser, que racourcissant & restraignant tous les moyens de la cognoissance de la foy à la seule Escriture en son temps, & de la reformation pretenduë, il se declare par vne bonne consequence & luy & sa secte Antechrist, veu qu'à son sens S. Chrisostome baille pour vn fignal de l'Antechrift, qu'on n'aura autre moyen. Et au contraire, ne voit-il pas, qu'il en resulte necessairement, que les Catholiques ny leurs Papes, & Pasteurs, ne sont ny Antechrist, ny le royaume de l'Antechrist: veu que parmy eux, on n'a point recours aux seules escritures? Ie l'excuse quasi pour ce qu'il suit en ce passage ceux de sa secte, & de nouueau son Tilenus:mais je dis,qua si, pource qu'il pouvoit faire son proffit de ce, que tant de gens leur ont respondu, & n'a gueres le sieur Charron.

Maiss'il y pouuoit auoir quelque doub-

te en tous ces lieux de Saint Chrysostome, qu'il eust voulu rejetter la tradition, & ne receuoir que l'escriture seule, pourquoi n'é prendra-on l'explication de tant d'autres lieux clers, où il faict entendre manifestement qu'il est du tout contraire à ceste opinion ? N'est-ce pas la regle de du Plessis qu'il faut interpreter vn passage par plusieurs, on obscur par on cler, ou par plusieurs clers? y a-il aucune obscurité ny aux parolles, ny aux propos qu'il tient lors qu'il dit que les Apostres ont delaissé (tradidisse) sans escrit plu hom. 1.it sieurs choses ? Et ailleurs: Les Apostres n'ont 4.2. These point tout laissé & enseigné par epistre : mais außi beaucoup de choses sans escrit : & icelles meritent estre creuës. C'est tradition: ne cherche donc rien plus. Comme autremet qui diroit c'est l'Escriture qui le dit clairement; il n'en faut plus doubter.

Je laisse ce que nous en verros plus bass je diray seulement pour coclusion, que du Plessis nous debuoit bien faire toutes ces belles protestations au commencement de ceste sienne presace, pour nous en bailler de si vertes. Car combien luy eust-il mieux valu suiure l'aduis de Platon disant qu'on se donnast bien garde d'inuoquer les dieux pour dire mensonge? Il ne debuoit ja pour faire glisser ses erreurs, amener le tesmoignage de ces Docteurs, ennemis mortels & capitaux de l'erreur & heresie. Il deuoit bien appeller à son secours tant de gens de bien, & de si saincte vie, pour faire passer ses

les n'en sont que plus manifestes & cognues par la sueur de leur diuinité.

faussetz, qui les nous ont premierement descouuertes. Il n'aura jamais d'honneur d'auoir inuoqué l'aide de ces Dieutelets pour nous védre ses mésonges, veu qu'el-

DELA TRADITION.

- I Differance de la traditio & de l'Escriture.
- 2 Que croit le Catholique de la tradition.
- 3 Points qu'il faut oroyre deuant l'Escriture.
- 4 Si la tradition est inuetion humaine.
- 5 Qui est l'autheur de la tradition.

- 6 Pareille assenrance de la tradition que de l'Escri-
- 7 Dinisió de la tradition.
- 8 La prinée opinion source de l'Heresie.
- 9 L'Escriture & les Peres confirment la tradition.
- 10 Lieux des Peres falsifiez par du Plessis.

Pres que du Plessis suyuant la piste 1 Ade tous les heretiques qui furent jamais, à faict sa divine protestation, que luy & ses compaignons pretédoint au peril de leurs vies, monstrer que l'Antechrist est en nostre Eglise: apres aussi que nous l'aurons prié de se contanter de ce que le Sieur de Remond leur a prouué si apodictiquement & demonstratiuement au contraire, ou d'y respondre suffisamment, Il commence à par-dition Aler plus specialement des traditions: car il postol. en a touché cy dessus (comme l'on a veu)

confusement, & respond à l'objection que font sur ce les Catholiques: Que si les seules Escritures ont lieu en la dispute de la doctrine, que deviendront donc tant de belles traditions? que deuiendra l'Eglise & son tesmoignage? Surquoy il dict vn mot, qu'il faut rejetter ces deux derniers, & singulierement qu'il n'y a autre traditió, que l'Escriture, ny autre tesmoignage recepuable de l'Eglise, que celuy, qu'elle donne par l'Escriture en la citat. Au contraire, nous disons, que nostre Seigneur n'a enseigné, ny donné sa doctrine, que par tradition, c'est à dire, par parolle no escrite (car ie desire, & est necessaire, que tousiours l'on se souvienne de ce, c'est à dire (pour esuiter toute ambiguité.) les Apostres, partie par parolle escrite, partie par parolle non escrite: & ainsi que nous sommes esgalement obligez autantà l'vn qu'a l'au-

s. Then. : tre, selon que commade S. Paul aux Theffaloniciens, & en leurs personnes à tous les Chryfoll. Chrestiens. Et puis que S. Paul en faict & Occum. Damafc. la & ailleurs deux choses diuerses, & sepa-

liu. 4. Thom.

rées, & ce au consentement de tous les peres sur ce lieu, & ailleurs, nous disons, que c'est vn sacrilege de n'en faire qu'vne & nous priuer de l'autre, & que c'est oster & retrancher autat de la parolle de Dieu, que de nous priuer de la parolle des Apostres, non escrite,

Du Plessis faict dictinction des traditios, & que les vnes sont humaines, & les autres diuines. Il acorde, que si nous parlons des traditions diuines, qu'il ne les rejettera point: ains seullement les humaines. Nous ne voulons pas mieux pour le subject present: & affin que chascun l'entende clairement.

Nous ne blasmons, ny ne detestons pas moins en la doctrine de la foy, les inuention de la foy des tions humaines, qu'il sçauroit faire. Nous cathodist ne sommes pas tant enfans ny supposts de tion.

l'Antechrist, qu'il nous faict, pour nourrir nostre soy d'autre viande que de la parolle de Dieu, & Apostolique. Il ne nous faut point imputer, ny nous calomnier si impu-

L 4

170 DESCOVVERTE DES FAVSETEZ

demmét, que nous suivions pour traditios Apostoliques les inventions humaines: les enfans ont apprins parmi nous, que nul ne peut faire vne volonté & parolle de Dieu, que Dieu seul. Et si nous ne pouvos sçavoir (comme argumente S. Paul) ce qui est de la

volonté d'autruy, qu'autant que luy mesme nous en dict & declare, qui sçaura celle de Dieu, s'il ne la dict? Donc (dit Tertulien) le

De pre-scripic. 21 fils l'a apprinse du pere, les Apostres du fils, & des Apostres leurs Successeurs, (t) de leurs Successeurs leurs Successeurs, d'une file continuelle jusques à nous. Nous ne tenons rien pour parolle du fils, ou des Apostres que ce qu'ils ont dict ou escrit. Toute la difficulté consiste de sçauoir, non par coiecture ou probla blement, mais certainement ce qu'ils ont dict, & ce qu'ils ont escrit: & deuons estre aussi certains de l'vn que de l'autre. Nous sçauons, & par le consentement de toutes les gens & natios, & par l'Escriture, que les Apostres ont presché: Mais l'Escriture ne dict pas qu'ils ayent escrit: car ce que

S. Pierre dict que S. Paul a escrit, & cestuicy le dict de soy, ce n'est quasi rien. Qui ne L'Eglise veut acquiescer ny croire au tesmoignage & de la de l'Eglise, pour ce qu'ils ont dict ou pres- ent. ché, ne le peut pour ce qu'ils ont escrit. Car pourquoy ne seroit elle aussi bien mensongere ou faulfaire au fecond, comme au premier, veu qu'on n'a pas plus de certitude de sa verité & infallibilité en l'vn qu'en l'autre: & que si S. Paul mesme mentoit en vn seul mot, on ne le croiroit point au reste? Il faudra donc que celuy qui ne voudra receuoir fon tesmoignage, qu'il sçache premierement d'ailleurs vnze poincts, deuant que de pouuoir croire à l'Escriture,

Primo, Que Iesus Christ a esté au monde: Secundo, Qu'il estoit le Fils & enuoyé points de Dieu le Pere: Tertio, Qu'iceluy a enuoie croire dedes Apostres: Quarto, Auec faculté de ne croire pouuoir mentir: Quinto, Et tels & non autres: Sexto, Qu'iceux ont escrit: Septimo, Et telle escriture que nous leur attribuos, sçauoir les mesmes liures, epistres, chapitres,

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ versets, mots, & syllabes, Car vne seule lettre, comme du temps des Arriens, peut estre cause de nostre salut ou ruine : Octavo, Qu'ils l'ont escrite, & parlant & dictant le Sauueur & le S. Esprit, & non autrement, ni autres depuis le Sauueur. Nono, Qu'ils l'ot escrite, pour seruir à tous les Chrestiens à jamais de loy & d'obligatió à y croire, sous damnation eternelle: Decimo, Qu'il n'y a de tous les Apostres aucun, qui aye escrit, que ceux que nous disons, & qu'iceux ne nous ont obligé à tous leurs escrits (parce qu'il s'en est perdu) ains aux seuls qui nous restent: Vndecimo, Qu'entre tous les disciples des Apostres, il n'y a aucun, qui aye escrit, ny mesmes qui aye eu ceste faculté de faire vne escriture diuine, que S. Marc, & Saint Luc, & que ceux-là l'ont peu faire, & aussi bien que les Apostres mesmes. On ne peut sçauoir ny croire ces vnze poincts, & autres ny aucun d'iceux par l'Escriture, que premieremet on ne luy croye, & qu'a ces fins on ne soit certain que telle escriture, qui le

dict, est divine. Ie parle mesmes pour les cinq premiers poincts, qui se peuuet prouuer par l'escriture: car les autres six ne s'y trouuent point du tout. Donc pour les croi re tous, & notamment pour croire au Sauueur, & à ce qui est de luy, il faut croire à quelqu'autre tesmoignage, qu'à celuy de l'escrirure, & lequel soit aussi infaillible, que l'escriture mesme. Or aucun lieu de l'escriture ne dit point que ceste escriture qui cotient ces cinq poincts premiers, soit diuine. Que quandil y en auroit, qui le diroit, ils ne suffisent: & quand ils suffiroiet, il faut tousiours retourner à ce, qu'on peut estre certain d'vne chose par l'escriture, deuant que la foy de ceste mesme escriture nous foit certaine. Donc si lon n'est asseuré pre-croire pre mierement que telle escriture a esté escrite la qualité des Apostres, que ceux sont les enseignés, freedenas & enuoyez de Dieu immediatement, auec à leur es faculté de ne pouuoir mentir, & d'obliger le monde à leur dire : Que Iesus-Christ est le fils de Dieu : ainsi des autres poincts,

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ quelle foy peut on auoir que telle escriture soit pl' diuine, q celle d'vn Plato ou Aristote?Et par consequent, quelle creance auros nous ou au Sauueur, ou en ce qui est de sa doctrine, par le seul tesmoignage de telle es criture, si sa foy nous est suspecte & incertaine, si noº n'auos autre & plus grade creance de l'affistace de Dieu (que chacun accorde estre la verité mesme) auec les perfonnes, qui l'ont escrit, qu'on n'en a de Platon, ny de l'affistance de Dieu auec luy? & ainsi des autres tels. Comment croita-on l'escriture, ou la parolle des Apostres veritable & obligatoire, si lon n'a premieremét cause juste & necessaire, pour les tenir euxmesmes pour veritables & legislateurs ? & qui fera cognoistre à vn chaçun, docte ou idiot ce qui est de la dignité de la personne des Apostres, & de leur verité, fidelité, ou infaillibilité?Et qui en peut donner au mo-

L'Eglise de la creance, que l'authorité de l'Eglise & donne la la creace, qu'on peut auoir à icelle ? Si vous la person dites l'escriture, elle ne le peut: Car j'ay

desia monstré, qu'il faut necessairemet que la creance, qu'on a aux personnes, precede la creance qu'on a à leur dire, ou à leur escriture. Ce ne peut donc estre que l'Eglise: puis que la verité de Dieu ne parle que par

l'escriture ou par l'Eglise.

Aussi c'est elle seule, qui a reçeu, & qui peut tesmoigner auoir reçeu & aprins des Apostres telles choses. C'est elle seule, qui peut resmoigner que les Apostres ont esté enuoyez du Sauueur, & pour leur auoir ouy dire, & pour auoir veu, que le Sauueur l'a dict par les miracles qu'il a faict par eux, & tels qu'autre que luy ne pourroit faire: aussi qu'elle a veu les miracles, que le Sauueur à faict en tesmoignage qu'il a esté enuoyé du Pere. Et que l'Eglise d'aujourd'huy soit la mesme, que celle qui a ouy & veu & reçeu ce que dessus, il nous en appert & par les miracles, (car c'est ainsi que par iceux le Sauueur argumente) que Dieu Math. a faict & faict ordinairement par elle seule, puis par la succession des Pasteurs despuis

les Apostres en mesme doctrine & authorité, puis par toutes les marques, que l'escriture donne à la vraye Eglise. Pour voir ce-

eroire ou encore plus clairemet, on ne peut crois us fens pri cy encore plus clairemet, on ne peut crois us fens ou re tous ces poincts susdicts, sinon ou pour su sens general dece que c'est l'opinion generale de toute la l'estise.

The Fant

Chrestienté, ou pour ce que c'est l'opinion & sentimét priué de celuy, qui le veut ainsi croire: il n'y a homme si dépourueu de sens, qui n'abhorre ce secod, mesmes pour faire vne foy vniuerselle: car c'est faire chacun fareligion, battre vnDieu à son coin & à son foyer, ou plustost se faire Dieu à soy mesme: & vne chose particuliere n'est pas generalle. Il faut doc qu'o retobe ala creace du general, l'authorité & pouuoir duquel seul luy seruira de tesmoin necessaire & infaillible. C'est cela mesme, que nous appellos le tesmoignage de l'Eglise: lequel si on rejette en tous les susdicts poincts, qui sont prealables deuant croire à l'escriture, on ne peut qu'on ne les rejette en ce qui est de l'escriture. Mais si on le reçoit & en ces vnze poincts & puis en l'Escriture, pour quoy non en ce qui touche la tradition aussi bien qu'au reste? Car ceste mesme Eglise, ou si vous voulez (pour n'essarouscher point les freres) ceste mesme Chrestienté, par mesme moyen qu'elle me tesmoigne telle parolle escrite, & telle escriture estre Apostolique, & tous les susdicts poincts, mesmes ceux qui ne sont contenus pour la plus part en l'escriture, elle me tesmoigne aussi que telle parolle non escrite & traditio est Apostolique.

De dire apres tout cela, que telle ou telle tradition ne peut estre qu'humaine, parce qu'elle n'a que le tesmoignage des seuls homes: Hé quels autres tesmoins ha l'Escriture que les hommes mesmes, sçauoir tous les Chrestiens despuis les Apostres? Il n'y a(dictes vous) que les hommes, qui parlent de ce qui est de la tradition, qu'on dict Apostolique: & quels autres aués vous, que ces mesmes hommes, qui escriuet, ou plustost trascriuent, qui impriment, qui li-

4

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ sent, qui verifient ce qui est de l'escriture, qu'on dict Apostolique. L'Eglise, quite dict & assure que les Apostres ont escrit les originaux, & les premiers plumetifs de ceste escriture, qu'elle les a reçeuz d'eux, & que les exemplaires, que nous en auons, font veritables, & bien collationes, celle là mesmes dit & assure aussi, que les Apostres ont esté les premiers autheurs & parleurs de ceste traditió, & qu'elle l'a receuë d'eux. Le tesmoignage de l'Eglise n'est pas humain en ton endroit, pour ce qui concerne l'escriture: pourquoy te le sera il pour ce qui concerne la tradition? C'est vn blaspheme de dire que l'escriture des Apostres soit humaine, parce qu'elle n'est tesmoignée que par les homes: Ce n'est pas vn moindre blaspheme de dire, que leur tradition soit humaine, parce qu'elle n'est tesmoignée que par les hommes. Le tesmoignage de l'Eglise ne faict pas, que telle escriture soit Apostolique & diuine: il faut qu'elle le soit de soy & de sa nature, & pource que

Dieu

Dieu l'a ainsi enseignée & dictée aux Apostres. Aussi le tesinoignage de l'Eglise, ne faict pas, que telle tradition soit Apostolistolique & diuine. Il faut que Dieu l'aie enseignée aux Apostres. Nous croyons que Dieu a parlé & dicté telle escriture, par-ce que les Aqostres l'ont escrite. Nous croyos tout de mesme, que Dieu a parlé & enseigné telle traditió, pource que les Apostres l'ot dictée & enseignée. Telle Escriture est parolle des Apostres: aussi est la tradition. Celle-là se lit par les hommes: ceste-cy se dict par les hommes. Celle-là est contenuë & conseruée au papier: ceste-cy au cœurs des Chrestiens & pasteurs. Celle-là sera elle plustost parolle des Apostres, ou plus cer tainement, pour estre gardée au papier, & iceluy verifié & tesmoigné par les seuls homes: & ceste-cy en sera-elle moins, pour n'estre que gardée aux cœurs & bouches, tesmoignée & verifiée par les cœurs & les bouches de ces mesmes homes Chresties? Quelle raison y a-il qu'vne parolle soit plus

M

DESCOVERTE DES FAVSETEZ 180 procedée de Dieu, ou plus Apostolique, pource qu'elle est escrite, que si elle n'est dicte & prononcée que de la seule voix? Pourquoy le tesmoignage des hommes Chrestiens prins en corps d'Eglise sera-il plus humain en ce qui touche la tradition, laquelle ils tesmoignet auoir receu de bouche des Apostres, par les oreilles, & aux cœurs, qu'en ce qui touche l'Escriture, laquelle ils tesmoignent auoir pareillement receu par le papier: puis que c'est vn mesme & vnique tesmoignage, qui sort d'vn mesme lieu, d'vn mesme corps d'Eglise, d'vn mesme Esprit de Dieu, & d'vne mesme bouche des Pasteurs ordinaires, legitimes, & vnanimes? Et si lo ne laisse pas, pource qu'ils font hommes, de leur adjoupeut crot fter foy en ce, qui est de l'escriture, pourquoy en fera-on moins en ce qui est de la

L'on ne glife fur l'Efcrit, que lon ne lay croye fur la tradigion.

tradition? Et si on dict en faueur de l'Escriture, que bien que l'Eglise consiste en homes; que ces hommes prins ensemble &

en corps, ne se consider et pas comme ho-

mes simplement, mais comme hommes Chrestiens & diuins, inspirez & agitez de Dieu, estans ensemble, & vnis conformement, bref, comme vn corps composé & d'hommes, & de l'assistance & regime du S. Esprit, & du Sauueur, selon sa promesse, pourquoy ceste mesme cosideration n'aura-elle mesme lieu & force au faict & pour le regard de la tradition? Et si lon ne croit (par exemple) à S. Marc & à S. Luc (je parle tousiours de ceux là plustost que des autres par ce que lon ne peut point dire, que ceux la fussent lors de la descente du S. Esprit le jour de la Pétecoste, ny que par aucun lieu de l'escriture lon puisse ny de pres, ny de loing prouuer, qu'ils ayent esté confirmés en grace:moins estoint-ils Apostres, c'est à dire, enuoyez & enseignez immediatemet par le Sauueur, ny aprins par reuelation come S.Pol) sino pource que l'Eglise dit, que lors qu'ils ont escrit, ils n'ont pas esté purs hommes, ains hommes diuins, inspirez de de Dieu, & ordonnez de Dieu pour enseigner certainemet. Et de ce on n'a autre tefmoignage, que celuy de l'Eglise: car l'Escriture n'en dict rien. Pourquoy ne croiraon pas que de tout le corps de l'Eglise, & tout le corps des pasteurs, qui a esté estably pour enseigner certainement les autres, ne peut errer, & ce autant en la traditió, qu'en l'escriture, comme on le croit de ces deux particuliers: veu mesmement que nous auons pour la tradition en general, outre le tesmoignage de l'Eglise, plusieurs lieux clairs & manifestes de l'Escriture, qui le disent, qui le tesmoignent, qui l'asseurent, & qui nous y renuoyet, ainsi qu'il se verra bié tost. Donc au fait & à la question de la tradition Apostolique, j'entes & en general, s'il en y a, & prinse particulierement, si telle & telle en est, il n'est pas moins absurde d'en demander tesmoignage de l'Escriture, bref, autre tesmoignage que celuy de l'Eglise, qu'en ce qui touche le faict & la question de l'Escriture, veu mesmement que plusieurs lieux de l'escriture nous ren-

uoyent à la tradition & au tesmoignage de l'Eglise & nulle à l'escriture. Elle ne nous renuoye pas à telle & à telle escriture: aussi elle ne peut pas nous réuoyer, come aucus requierent imprudemmet, à telle & à telle tradition. Car ce ne seroit plus tradition, si elle y estoit specifiée si manifestement par escrit, puis que tradition n'est autre cho se, que parolle de Dieu & des Apostres non escrite. Aussi quand quelqu'vn pourroit contester, que l'Escriture mesme nous renuoye generalement à l'Escriture, pour le moins nul ne pourroit dire, qu'elle nous renuoye à telle & à telle escriture, car j'entens tousiours à telle & à telle, bref, à toutes celles, dont l'Eglise tesmoigne, ou dont mesmes lon est d'accord.

Nous ne forgeons, ny n'auons forgé la tradition, non plus que nous n'auons forgé Nul autradition, non plus que nous n'auons forgé Nul autradition, que les tradition, qui se die, ou qui se trouue au-Apost. theur de telle traditio, no plus que de telle Escriture? Aucun d'eux a-il donné comen-

cement à ce qui est de la tradition, no plus qu'à ce qui est de l'Escriture? Pourra-on cotter quelque an, jour, mois, ou temps, auquel aucune tradition qu'on dict Apostolique, ait esté introduite & instituée apres les Apostres, no plus qu'aucune escriture qu'ent. 42. on dict Apostolique ? Et si les Manicheens qui rejettoiét les liures du vieux Testamét, ces liures ne sont qu'vne inuention ou fantasie humaine, ainsi qu'il luy plaist nous dire de la tradition Apostolique, que leur dire

ces liures ne sont qu'vne inuention ou fantasse humaine, ainsi qu'il luy plaiss nous dire de la tradition Apostolique, que leur diroit-il auec les siens? Mais que disent ils autre aux Lutheriens, qui rejettent l'Epistre de S. Iacques, sinon ce que nous luy disons pour la tradition, sçauoir, leur opposer le consentement des Peres, & de la Chrestiëté? Pourquoy ce qui est raison en leur bouche, ne le sera en la nostre? Ou pourquoy voient-ils clair au faict du salut de ces heretiques, & ils sont aueugles au leur propre?

Ie luy dirois volontiers le mesme, que disoit S. Augustin à vn Manichie de son teps

& sur mesme propos, Tu me diras, que cela est des Apostres, que cecy n'en est pas, & que Cont. Faust. lib. tu le preuues par là, d'autant, dis-tu, que cela sonne & faitt pour moy, & cecy non. Tues donc la reigle de verité? tout ce qui est contre toy, n'est pas vray? Que seroit ce s'il se trouvoit quelqu'vn de semblable folie que toy, mais laquelle toutes fois seruit à briser ton endurcissement & obstination & qui diet, je dis qu'il est iln'yanul autrement, que ce qui sonne pour toy est saux, ne croit a l'Eglise. & ce qui est contre toy, est veritable. Que ferastu?oute tournerastu? quelle origine de l'Escriture tenue pour saincte par toy? quelle ancieneté, quel ordre de succession citeras tu pour tesmoing? Car si tu t'essayes le faire, tout ce qui est de toy, & de ton priué sens ne seruira de rie. Tu vois donc en cela mesme, combien vaut l'authorité de l'Eglise Catholique, laquelle est affermie par le consentement de tant de peuples, & par la succession des Euesques de l'on à l'autre jusques aujourd'huy, despuis ces sieges tres-fondez par les Apostres.

Nous accordons, que chacu particulier

se peut tromper à prendre pour parolle & tradition Apostolique, ce qui n'en est pas. Aussi se peut-il faire qu'vn particulier pourra prendre vne escriture pour Apostolique, qui n'en sera pas, comme ont faict bien imprudemment beaucoup de Chrestiens és siecles passez. Mais nous disons, qu'il faut resouldre le jugement si telle tradition est Apostolique ou non, par le mesme jugement, qui resoult si telle escriture est Apostolique ou non. Mais si les Catholiques d'vne tra-monstrent autant de tesmoignage de l'antiquité Chrestienne, & des Saincts Peres, bref de toute l'Eglise, que telle tradition (par exemple l'inuocation des Saincts)est traditio diuine & Apostolique, comme on sçauroit monstrer, que telle escriture(par exemple l'Apocalypse)est diuine & Apostolique, bonté de Dieu où est le sens aux hommes d'en doubter & contester d'auatage, ou d'appeller humain & diabolique le tesmoignage de l'Eglise pour la traditio,

& appeller le mesme tesmoignage diuin

Zuger de me del'E

ferit.

pour l'escriture!

Ce qui trompe quelques vns, c'est qu'ils voient parmy les Peres, qu'il s'y parle des traditios ecclesiastiques, & en inferet qu'el-Tradition les ne peuuet donc estre qu'humaines, par quest ces ce qu'il n'y a que les seuls Apostres, qui ayét peu faire vne parolle escriture ou tradition diuine. Vne distinction prinse de S. Augustin, de Tertulian, & autres Peres, ainsi qu'il se voit icy en diuers passages, vuydera ceste difficulté: c'est qu'entre les traditions, qui se nomment Ecclesiastiques, il y en a de deux fortes: les vnes particulieres, qui sont obseruées en certaines Eglises &Dioceses:les autres vniuerselles, qui sont & ont esté obseruées en toute l'Eglise generalement, ou en la plus-part & en tout téps despuis les Apostres. Celles-là se peuuent appeller humaines, parce qu'elles ont esté faictes de certains & particuliers hommes, & ont eu commencement par autres que par les Apostres: mais les generalles non, parce qu'elles n'ont esté faictes que

Vue met des Apostres seuls de mesme que leur estion peut eire Apo ftolique & Eccle fiastique.

criture. Et si toutes-fois elles s'appellent Ecclesiastiques, ce n'est pas pour signifier leur source & origine: mais seulement leur suitte, vsage, & continuation. Pour raison de leur origine elles s'appellent Apostoliques, c'est à dire, que les Apostres en ont esté les Autheurs: & pour raison de leur continuation elles s'appellent Ecclesiastiques, c'est à dire que l'Eglise les acoseruées & obseruées. Autrement on les appellela praticque de l'Eglise & la commune obseruance de la Chrestienté. Tout le mal est, & toute la principale fraude à reiecter le tesmoignage de l'Eglise touchant la tradition gift en vn de ces deux poincts, ou tous deux: ou pour ce qu'on s'imagine par priuée fantafie & opinion, que telle escriture se tesmoigne elle mesme, & par sa propre lumiere & authorité, estre diuine & Apostolique, sans que le tesmoignage de l'Eglise y soit requis & necessaire: & que ceux là par leur faulse & particuliere interpretatió

180

de certains lieux de l'escriture estiment qu'icelle reiecte tout ce, qui n'est point escrit:

Ou bien que pour se sauuer de ceste or- 8 de & infame authorité de la priuée fantasie & interpretation de l'Escriture (qui est La priuée vne espéce de folie) se couuret de l'inspira- ratio caution du S. Esprit (qui est vn Enthousiasme) se de tou parce qu'icelle, disent-ils, leur faict cognoistre suffisamment, & croire que telle escriture est Apostolique & diuine, come aussi & premierement tous les susdicts vnze poincts, & que la mesme inspiratio leur dit le contraire touchant la tradition. Mais au moins reçeuasto' les susdicts vnze points, qui ne sont autre chose qu'autant d'articles de la tradition Apostolique, puisqu'il les faut croire deuant de croire l'escriture, & puis qu'il n'y en a rié de la plus part en l'efcriture, que font ils autre chose en cela, que de receuoir la tradition ? Mais quand cela ne seroit, de contester contre ceste imagination ou imposture de la pretenduë inspl-

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ ratió du S. Esprit, ce seroit faire du fol auce la raison. Suffit qu'on cognoisse, que c'est le seul principe, le refuge, & le refrain ordinaire de toutes les heresies, & qu'on n'apas faict peu, voire que c'est autant, que cause gaignée, quand on peut reduire les desuoyez à vouloir confesser cela mesme clairement. Que pleust à Dieu, que tous les Pretendus le feissent aussi ouuertemet, que font les Anabaptistes & Suenfeldiens: par ce que tant de gens ne s'y laisseroint aller n'y ayant rien qui soit plus contre le jugement naturel, & le sens commun deshommes ny cotre l'escriture manifeste, ny aussi dequoy tous les Peres ayent plus combattu, & conuaincu les heretiques de leur temps. Car toute la resolution de nostre creance gift en cest argumét. Tout ce que Dieu a dict & reuelé doibt estre creu. Or il a reuelé aux Apostres & telle escriture & telle tradition. Donc I'vn & l'autre doibt estre creu. Tout le monde croit la proposition: l'heretique croit de l'assumptio ce qui

regarde l'escriture seule, par ce qu'il luy séble ainsi: mais le Catholique croit l'vn & l'autre, pource que l'Eglise le tesmoigne également, & qu'elle ne peut errer no plus en l'vn qu'en l'autre, voire non plus que que ne chacun des Apostres, & qui est plus, non sa santante plus que Dieu mesme, qui parle par elle, comme par vn chacun des Apostres. Qui vous oit, m'oit, ainsi nous voyons, comme les iS. Peres confutent & confondent les heretiques en faisant cognoistre, que leur priué sens estoit la seule cause de leur foy. Ainsi disoit S. Hilaire, Les heretiques cerchent Trin. de en l'escriture comme ils puissent confirmer leur opinion par authorité d'icelle, au lieu qu'ils deburoint prendre leur opinion de l'Escriture: Et comme disoit S. Augustin. Ils convertissent 1.3.de baptism. tous les sacremens & tat és parolles des saincts na. c. 190 liures aux imaginations de leurs fantasies, auec lesquelles leur ame charnelle se plaist à se voautrer. Et ailleurs, ils adorent leurs fantasies, & De ver. Relie. 383 observent soubz le nom de religion tout ce que par leur esprit desuoyé enflez d'orgueil & de superbe ils se sont peu imaginer par pensée & cogitation.

Mais fondons, je vous prie, ce que nous auons souuent dict, que l'Escriture Aposto resmale de lique nous renuoye coustumierement à la tradition Apostolique, voire comme aucc tradition, vne protestation generale de ne vouloire-

tradition Apostolique, voire comme auec tradition, vne protestation generale de ne vouloir estre creuë, ny entendue qu'auec icelle, & par icelle. Fe vous prie (disoit S. Pol) que vous vous gardiez de ceux qui font des dissentions & scandales, outre (c'est a dire, contre: car là il ne peut estre autrement, veu qu'il ne s'agit de l'escritute, attendu qu'il ne leur auoitrien escrit) la doctrine que vous auez (accepistis) receuë. Or si (accipere) recepuoir ou apprendre ne s'entéd, que de ce qui s'aprend de l'ouie, tradere ne se peut entédre que de ce qui s'enseigne de bouche: & S. Polles faict tousiours correlatifs l'vn a l'autre. Que se pouuoit-il donc dire plus clairement pour la tradition? Aux Corinthiens, que Dieu a ordonné de sauuer les fidelles par la predication: & il les louë de ce

qu'ils retiennent ses traditions (sicut tradidi) selo qu'il leur a enseigné de bouche. Car il est in-1. cor, in fallible que ces mots (traditiones) ainsi le tournent Beze & Caluin (sicut tradidi) ne veulét direautre chose, veu qu'au parauat il ne leur auoit rien escrit. Ainsi Caluin mes-bid. rhome accorde la dessus que S. Pol ne parle là Epipher. que de la parole no escrite. Come aussi to despi. car les SS. Peres inferet de là, qu'il faut recourir 1.4.6.17. à la traditió&:pl° bas les renuoyat pour tou re finale raison à la soustume des Apostres & dell'Eglife, & icelle n'estant ou ne consistant qu'en la parolle non escrite (autremétil les eust aussi tost réuoyés à l'escriture) n'estce pas autant que les renuoier à la traditio? Et plus bas, Je vous notifie l'Euangile (c'est à di-1. Corine, re, la parolle preschée) que vous tenes ser-15. mes, of par lequel vous estes saunés, si tant est que vous vous tenés à ce que je vous ay pre-Sche, autrement vous auriez creu en vain. Car ie vous ay enseigné de bouche sans escrit (tradidi quod & accepi) ce que j'auois aussirecen sans escrit, & vn peu apres, Vous auez creu se-

DSCOVVERTE DES FAVSETEZ 194 lon & ainsi qu'eux & moy vous aus presché. où il appert que les Apostres attribuent la foy des Chrestiens nonà l'escriture, mais à leur predication & tradition, & qu'ils n'ont escrit qu'auec protestation de ne deroger à la traditió, & auec clause expresse de nous y renuoyer, & qu'ils ne combattoint pas ceux, qui contestoint de la foy, en disantil il est ainsi escrit: mais seulement il a esté & est ainsi faict ou presché en l'Eglise, & qu'est-ce autre chose, sinon argumenter par la tradition, auec declaration que si nous ne croiosà icelle, nostre foy est vaine? Qui est De spiri-tu sancio ce qui a faict dire à S. Basile ce que nous auons veu, que l'Euangile pris sous la traditio n'est qu'on nom simple & vain: & à S.Hierosme, que l'Euangile ne consiste pas en l'escriture, mais au sens: non a la superficie, ains a la And The moëlle. Que veut dire autre chose S. Paul, quandil rend graces a Dieu de ce que les Thefsaloniciens ayans receu (cum accepissetis) de luy la parolle de Dieu d'ouie, ils l'ont receuë,

(verbum auditus Dei)come parolle de Dieu,

ETC.

Gal.

DE DV PLES 3. non des hommes. Pourquoy faict il ceste distinction de parolle d'ouie, si ce n'est à la difference de la parolle par escrit, & pour attribuet la foy a la parolle d'ouïe, selon qu'ildict, que la foy est d'ouie?n'est-ce pas autant qu'a la tradition? Et ailleurs, quand pour vn moyé de faire connoistre que certaines epistres qu'on semoit sous son nom, Rom 10. estoint faulses, il les exhorte de ne se despar-2. thess. s tir point de leur premiere croyance, & de se soustraire de tout frere qui ne chemine selon la tradition, qu'ils auoint receu de luy, & de tenir les traditions, qui auoint esté données tant par sérmons (que Caluin explique par presches) que par epistres : n'est-ce pas monstrer que l'escriture n'est point vraye escriture, ni son fens vray, si elle n'est coforme a la traditio? ny aucun frere vray frere, c'est a dire Chrestien, s'il n'y croit, puisque la tradition ne signifie autre chose qu'vne doctrine preschée par les Apostres, & non escrite? Car quel autre lieu, que celuy-la peut faire dire Lib. 46

a Tertullien, Situes Christien, tiens les tradi-Christ. es

ray 196 DESCO VVERTE DES FAVSETEZ tions: quand le mesme S.Pol renuoye les Corinthiens, & les Thessaloniciens a ce x:ad Tique leur dira de bouche Tite: & Timothee à moth. 6. ce que luy mesme luy dira de bouche, & au depost qu'il luy avoit baillé en garde, & a la forme 2. Timot. des parolles de la foy, lesquelles il auoit ouis & qu'il soit ferme aux choses, qu'il a apprises, co qui luy ont esté données en depost. Qu'est co tout cela autre chose, que les renuoyerala tradition, par-ce qu'icelle a esté siée seule aux cœurs & non au papier? Et quand luy s. ad Tit mesine renuoye Tite a regler toutes choses fun le formulaire qu'il lay a prescrit, & dict de bouche, est-cele renuoyer a l'escriture ou a Basobi. 1. la tradition? Et quand S. Iaques exhorte de receuoir la parolle semée Explatée (aux cœurs) qui peut sauver les ames, n'est-ce pas vne defeription formelle de la tradition, & a la difference de la parolle escrite, pour mesme raison que nostre Seigneur apelle sa parol-2. Pet. 5. nom. 16. le semence? Et quand S, Pierre, S. Pol, &S. Iu-2. Theff. 2 Ind. vaic de exhortent les Chrestiens d'estre memoratifs des paroles des Apostres, (t) comme lapa

rolle de Dieu doibt demeurer à jamais, & que c'est celle qui a esté en angelisée (c'est a dire, annoncée & preschée de bouche) & qu'ils n'ayent point a se departir de la foy (tradita) qui leur a esté enseignée de bouche, ny du sainct commandement qui leur a esté enseigné de bouche(traditu)& ne renuoyet iamais a l'Escriture ni leur, ni d'autre, n'est-ce pas réuoyer à la tradition, comme estant de commandement & obligatoire? Finalement S. Iean .. 104n. 1. quia escrit le dernier de tous, n'authorise il pas encore plus que tous eux, la tradition, quand il proteste, qu'iln'escrit rien, que selon le mandement vieux, qu'on a eu despuis le commencement, qui est la parolle qu'on a oui, co qu'on soit ferme a ce qu'on a oui des le commencement: & quand il explique que ce mandemet est qu'on chemine en la verité qu'on a ouie, 2. Ioan. 1º & baillant tant de vertu a ceste parolle, qui n'est q d'ouie, Ce qui ne se peut dire, qu'en distinction de la parolle, qui est en escrit,& en lecture, Qu'est-ce autre chose que recommander la tradition? Mais que peut-il

N 2

rester au monde de doubte, que non seulement S.Pol mourant aye laissé de la parolle de Dieu non escrite, ainsi que j'ay mostré, ne fust-ce que celle, que S.Ieã a escrit apres son decez par tous ses liures, mais que aussi S.Iean mesme qui est decedé le dernier de tous eux, en aye laissé mourant, puis qu'en sa troissessme epistre, qui est la derniere piesalo, volti, ce faicte de toute l'Escriture saincte, il dict,

Qu'il a beaucoup de choses a dire, qu'il n'a pas voulu commettre ni a la plume ni a l'encre, mais s'est reservé a dire de bouche? N'est-ce pas vne protestation generale, que tout ce qui a esté escrit deuant luy (c'est a dire toute la Bible) n'estoit pas suffisant a leur dire & expliquer ce qu'il auoit a leur dire de bouches & qu'en vn mot il y auoit quelque chose encore, que luy & les Apostres laissoint apres leur decez en l'Eglise de la parolle de Dieu, qui n'estoit escrite. Qu'est-ce que

Phi. 4. Dieu, qui n'estoit escrite. Qu'est-ce que col. 1.

2. Tim, veulent autre chose tât de passages, retenez.

3. 10-1. 2. Tenez vous a ce que vous auez oui, El dez le commencement, sinon comme s'ils disoint,

Nous vous auos presché plustost, que nous ne vous auons escrit? La parolle escrite se peut plustost corrompre aux mots, & diuer sifier au sens, que celle qui se dit publiquement, & dont la nouueauté & changemet se peut recognoistre & attester par tout le monde, sçauans & ignorans. Prenés garde de ne receuoir ny pour escriture nostre, ny pour nostre parolle ou tradition chose, qui ne soit conforme à nostre predication, & ce qui a esté presché en l'Eglise dés le com mencement. Et tous ces lieux sont si formels, que qui voudroit prendre les choses au pied de la léttre, & cruëment, bref sans auoir esgard & consideration à l'authorité & tesmoignage de l'Eglise, qui nous recomande l'escriture, n'y a-il pas là dequoy ne croire du tout aucune escriture, ains la seule tradition: ou bien si aussi l'escriture, non pour autre, sinon par ce que c'est vn des ar ticles de la traditió? Et neantmoins l'aueuglement est si grand, qu'on rejette tout ce grand & esclattant tesmoignage, qui faict

N3

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ

pour la tradition, auec la si frequente mention du mot de tradition, pour s'enserrer dans les bornes de la seule escriture par son priué sens, & sans tesmoignage aucun de l'escriture, & a fin de debiter mieux soubs l'obscurité d'icelle les priuées conceptios & opinions, & ce encores auec beaucoup de vilaines calomnies & opprobres, come si nous rejettions la parolle de Dieu, & pre nions Dieu a partie & pour suspect. Voila comm'on nous deschiffre: Mais bon Dieu, que feroit-on, si on auoit pour l'Escriture de tels, si grans, & si clairs passages, qui nous renuoyassent à l'Escriture ? S'il s'en trouue quelqu'vn qui parle de quelque liure de que l'Esc. escritures, nul ne porte loy, commandemét

> ny obligation pour nous y astraindre. Etsi l'aduersaire est si hardy de mettre en faict, que les anciens ont laissé indisserente l'obseruation de la tradition, pourquoy n'en pouroit dire quelqu'autre le mesme de l'escriture, & que les Apostres en ont laissé l'observation indifferete? S'il y a aucun qui

La tradi tion eft p us de commandement par l'Ef criture melmes.

puisse porter commandement, c'est celuy de nostre Seigneur, de rechercher les escri- Ioan. 5. rures:mais il y a esté satisfaict cy dessus. Or quand on voudroits' opiniastrer, de mesme qu'ils font contre les lieux, qui parlent de la tradition, il se pourroit dire, que ce n'est pas vn commandement, ains que ce n'est seulement qu'vne maniere de parler, come s'il disoit, si vous cherchez les escritures, vous trouuerez qu'elles parlét de moy. Car l'addition que nostre Seigneur faict, par-ce que vous pensez auoir la vie eternelle en icelles, le monstre assez: & on appelle cest argument à concessis, sans qu'il face force de loy: comme pour exemple, qui argumenteroit cotre les Turcs par leur Alcoran, par ce qu'ils y adjoustent foy: & en tout cas le commandement ne pourroit regarder les liures des Apostres, par-ce qu'ilz n'estoint faicts.

Ces choses sont dictes, pour respondre à ce que l'aduersaire a dict & peut dire en general contre la tradition. Venons a ref-

DSCOVVERTE DES FAVSETEZ pondre a toutes fes allegations, l'vne apres l'autre: & n'en laissons pas vne seule.

Il veut prouuer, que les Apostres n'ont laissé autre tradition, que l'escriture, & ce par deux moyes, l'vn en difant que ce mot parole de de tradition n'emporte autre chose qu'escriture: l'autre par la declaration expresse des Peres. Pour le premier c'est vne crasse ignorance de la maniere de parler& de l'escriture & des Peres. Il me pardonnera ce mot, non que ie nie & que S. Paul & que les SS. Peres n'attribuent quelques-fois ce mot de tradere & de tradition à l'escriture: Toutes-fois c'est tout ainsi qu'on attribue le nom d'homme à la femme: mais qui diroit que tout homme est femme seroit ridicule: aussi disos nous que l'aduersaire n'est pas moins ridicule de dire que toute tradition est escriture: la propre & la plusspecificque & ordinaite signification est pour la parolle des Apostres non escrite.

Traditió fignific

eferire.

Le premier lieu qu'il cite est de S. Paul l'ay receu du Seigneur ce que aussi ie vous ay

baillé, (Quod & tradidi vobis) luy est contraire: car puis que S. Paul n'au oit rien baillé aux Corinthiens que de bouche deuat ceste premiere Epistre, quel doubte y peut il auoir que ce tradidi se puisse prendre pour l'escriture: ains pour la seule parolle no escrite.

Pour S. Irenée i'estime qu'il a esté assez sussissamment respondu, & peut estre plus qu'il ne voudroit à son tradiderunt marginal pris cy deuant de S. Irenée, sur lequel il se sondoit: & lequel il repete icy. I'en ren-

uoyelà le Lecteur.

Ie reprens ce qu'il a cité cy deuant de S. Cyprian, (que telle faint te tradition (parlat de l'escriture) se doit observer: ce mot de (telle) porte la solution, parce qu'il monstre qu'il y en a vne autre simplement & proprement dicte tradition, qui n'est escrite: & v. Contra il est bien loing de ce que veut l'aduersaire, que toute tradition consiste en l'escriture. Nous l'auons monstré cy deuant & l'allos monstrer soudain d'auantage.

264 DESCOVVERTE DES FAVSETEZ

Il le faut tastonner de plus pres, & saire que les S. Peres mesmes luy disent, qu'il n'est pas vray. S. Clement tesmoigne que S. Pierre appelloit la tradition la clef de la pa-

Clemens lib.10. Recogni.

Epiph.

Hieron. aducts. lucif.

rolle de Dieu: Et conformement à ce Epiphane dict que la tradition faiet besoin à salut, pour l'intelligence de l'escriture: l'vn & l'autre ne monstre il pas bien clairement que la traditió est chose diuerse & à l'opposite de l'escriture? Que veut dire autre chose ce bo vieillard S. Hierofme, que l'Eglife Catholique appelle le tres-grand Docteur; & le chef de l'Eglise Huguenote, le resueur, ignorant, idolatre,&c. Tu demandes, que u te monstre ou cela est escrit: jaçoit que l'authorité de l'Escriture n'y fust point, le consentement de tout le mode en ceste partie tiendroit lieu, & seroit autant que commandemenc. Car plusieurs autres choses, qui s'observent ez Eglises par tradition, ont gaigné autant d'authorité, que la loy escrite: Plusieurs autres choses aussi n'ont point esté escrites, lesqueiles l'observation raisonnable s'est attribué, &c. Voyla vne antithese &

opposition de l'escriture & de la tradition.

Epiphane contre les heretiques nomez Meres. 62 Apostoliques, il est necessaire se servir de la tradition: car toutes choses ne se peuvent verifier pur l'escriture. C'est pour quoy les Apostres, ont laisé aucunes choses és Escritures, & aucunes en la tradition: ce qu'il confirme par le susdict lieu des Thessaloniciens. Et Eusebe. Toutes les choses, que Christ auoit commandé à ceux, qui estoint comme les plus sages & les plus spirituels, ceux-là les ont enseignées (tra- Enset de diderunt) sans escritures à ceux seulement, les Euang. Itquels ils ont iugé en estre capables & idoines. Mais les choses qu'ils ont pensé conuenir au comun & vulgaire des fidelles, ils en ont laisé one partie par escrit: & l'autre partie ils l'ont laisee (tradiderunt) par sanctions & rituaux non escrits: affin d'estre gardée (t) obseruée de tous.

S. Augustin, les choses que nous gardons non pour estre escrites, mais laisees, qui sont ob- nuarium. seruees par tout l'vniuers, &c. On doibt entendre & penser telles choses auoir este ordonnees

par les Apostres.

. Tertulian plus ancien que tous ceux là & prochain voisin des Apostres, De ces choses et) autres, si tu demandes obstineement loy des escritures tant de ces choses, que plusieurs autres, si aucune Escriture n'a point determiné de ceste inueteree & ancienne observation, certes la coustume la corroboré, laquelle sans doub te est prouenue de la traditio: tu dis que deuant receuoir vne tradition, l'authorite escripte y est requise, donc ques cherchons si la tradition no escrite ne doit point estre reçeuë: Et puis il baille force exeples des oblations pour les morts, et des festes des Saincts, et) du signe de la Croix, & autres observations de l'Eglise: & conclud. Situ demandes opiniastrement la loy des Escritures, pour ces choses & semblables tun'en trouueras aucune: on te mettra en auant que c'est latradition qui en est l'autheur, que c'est la coustume qui la confirmé, o que c'est la foy qui l'a obserue.

Vincent lirinens.

L'irinense qui viuoit il y adouze cens ans, si quelqu' un veut descouurir les fraudes de toutes sortes d'heretiques, qui se puissent leuer, esuiter leurs pieges & lacs, & demeurer sain & entier en la vraye foy, il doibt munir sa foy auec l'ayde de Dieu par deux moyens, premicrement par l'authorité de la loy divine, puis par la tradition de l'Eglise. Ie n'aurois jamais faict, si ie voulois reietter les autres SS. Peres, qui ont tous parlé comme cela. Suffit qu'en voyla assez pour confondre du Plefsis, outre ceux qu'on trouuera par cy par là en ce traitté. Et luy diray, seullement qu'au lieu qu'il dict, que les Peres n'entendet par la tradition que l'escriture, ie luy maintiens qu'il n'en sçauroit monstrer vn seul, qui le die, tant son ignorance & hardiesse est grade.

Si sa premiere preuue qu'il vouloit pre- 10 dre du mot de tradition luy a si bien reiissy, voyons s'il aura mieux rencontré en ce qui est du consentement des Peres. Il comméce par S. Irenée: mais parce que ce n'est qu'vne repetitio d'vn mesme passage, qu'il a produict cy deuant fur le recours aux EC

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 208 critures, nous renuoyerons le Lecteur àla responce, que nous luy auons faict, d'autar que nous craignons qu'il prit à déplaisir ou iniure, finous luy remertions derechefen visiere la signalée imposture & fauseré, dot ila vié enuers ce S. Pere, que pour son honneur il doibt desirer estre mise soubz les pieds.

4.50

Il dict qu'il defendra les traditions, lesquel-Cypr. E- les Saint Cyprian dict descendre del'authorité de l'Euangile & de l'escrit des Apostres. Par ce que nous auons cy dessus plus amplemer parlé de pareil lieu en ceste mesme epistre ie renuoyelà le Lecteur, pour y recognoistre l'integrité de l'aduersaire. Ila bien citté cy deuant ceste mesme Epistres mais non ce mesme passage, bien que l'vn s'approche fort de l'autre. Et come ce sont deux diuers passages & cités sur diuers propos, ce que nous en auons dict cy dessus n'empeschera pas, qu'il n'y aye icy dequoy dire. Il voudroit bien, & ceux dont il préd ces lieux, que ce bon pere se peut trouuer Huguenot: C'est pourquoy il faict tout ce qu'il peut pour luy faire le bec. Et si en lieu 1. cor. 121 quelconque il s'est oublié, c'est en cestuicy:parce que desrobat une partie des mots de S. Cyprian, il luy faict dire tout au cotraire de ce qu'il dict. Et ce n'est pas proceder de bonne foy, si ce n'est qu'on appelle bone foy tuer, comme dict nostre Seigneur, 10an. 34 les Apostres, & esteindre ce qui est de la 16. verité, pour faire vn grand service & sacrifice à Dieu. Son intention est de monstrer, que S. Cyprian n'entend par la tradition Apostolique autre chose, que l'escriture Apostolique: & voicy les parolles de ce bon pere, qui monstrent tout le contraire, Fe demande d'où vient ceste tradition? (tenue pour Apostolique par le Pape Estienne, & de la Chrestienté, & dont il combattoit l'erreur, auquel estoit lors S. Cyprian) descend elle de l'authorité du Seigneur, ou Euangelique? vient elle des mandemens des Apostres, ou bien de leurs escrits ? Vous voyez premierement qu'il a derobé ces mots, du Seigneur (t) des

320

mandemens des Apostr es: vous voyez que ce S. Pere faict vne dissonction & separatio entre les mandemens des Apostres & leurs escrits. Et l'on sçait par la lecture des Peres, que ce mot de mandement des Apostres n'est qu'vn epithete de leurs traditions, ainsi qu'il se void en S. Iean & S. Pierre, Donc ce S. Pere arguméte de ceste façon, Si c'est vne tradition des Apostres, elle viet doc des mandemés ou des escrits des Apostres: elle ne vient ny de l'vn ny de l'autre: donc, &c. Mais l'aduersaire luy fai& dire ainsi, si c'est vne tradition, elle ne peut venir que des escrits des Apostres: Or s'il ne s'en trouue rien en leurs escrits: donc &c. Ie ne repeteray pasicy quel estoit le subject de ce bon pere en toute ceste Epistre: Ie l'ay dict au commencement: ie priele Lecteury auoir recours: & se souvenir qu'il ne s'y agist d'autre chose, si ce n'est sçauoir si ceste doctrine, qu'il ne faut point rebaptiser ceux, qui ont esté baptisez par les heretiques, est vne tradition verbale des Apoftres

stres. Il admire aussi la sincerité de l'heresie, car c'est le plus grand fruict qu'on peut faire en ce traicté, & aussi, comme ce S. Pere enseigne manifestement, que luy ny autre ne peut nier que le Sauveur & les Apostres n'ayent laissé en l'Eglise certaine doctrine, qui n'est point escrite: Et chacun void que s'il l'eust peu nier que cela luy eust fort serui: car il eust dict en vn mot, que ceste tradition n'estoit és escrits des Apostres, & qu'autre ne se pouvoit dire tradition, que celle, qui se trouuoit en leurs escrits: mais au contraire il dict qu'il s'en trouue, qui prouiennet non de leurs escrits, mais de leurs mandemens. Ie ne puis quasi croire, que l'aduerfaire ayt jamais leu S. Cyprian au moins en ce passage. C'est pour quoy ie l'excuse aucunement sur la simplicité, qui luy a faict croire si aysement aux liures de ceux de sa religion, dont il l'a puisé. S'il est blasmable, c'est qu'il n'any le don, ny la charge d'enseigner: & que rien ne le contraignoit d'escrire des choses fauses, ny de se messer de

DESCOVVERTE DES FAYSETEZ

faire du maistre en ce, où il n'est point verfé. Car S. Paul requiert que le zele soit selo la science. Il tombe à dire, que si par lestraditions nous entendons les inventions humaines des doctrines, qui sont sans, & hors l'escriture, que nous sommes subiects à l'arrest de no-

15 ath. 15 Stre Seigneur, En vain vous me seruez, & c. Es Plai. 29. Biero. 8

au dire des Prophetes, Fls m'ont seruy selon l'ordonnance des hommes, & reiecté ma parolle. Tout cela ne meritoit point de respose, veu que la These, dont nous disputos, n'est que de la tradition Apostolique, & de la parolle de Dieu bien que non escrite. Et s'il appelle humain tout ce quin'est point en l'efcriture, qu'ils nous dife, par quel moyen il nous veut prouuer, que ce qui a esté escrit par les Apostres, n'est pas humain: nous prouuerons parle mesme moyen, que ce qu'ils om dict fans escrire, n'est non plus humain. Il fçait bien auffi qu'il ne peut dire toutes ces parolles que par forme d'iniure,

Iniures de & la plus grande qu'il nous puisse faire, & que nous appellons autrement la plus gra-

213

de calonie. Puis qu'il luy plaist ou plustost à l'heresie il faut auoir patience, comme de ce qu'il dict, que si les escritures nous sont suspectes, ou plustost Dieu en sa propre cause, que nous oyons donc les Peres. I'ay honte d'enfalir les yeux, & empuantir les oreilles du mode de ces parolles. Ie ne les remets aussi sus, que pour monstrer comme il nous traicte doucement, ou pour mieux dire, auec quelle passion il procede au faict de Dieu, & son Eglise, que ie ne die cotre. Suffit de luy dire qu'il nous calomnie pour son plaisir:car il sçait en sa consciéce, que ce ne sont pas les escritures, qui nous sont suspectes: ains seulement le sens priué, qu'on y done, faux & au contraire de celuy de tous les SS.Peres & de l'Eglise. Suffit, qu'il ne nous à rien produict de la part de Dieu, qui face à propos. Le Lecteur le jugera: & si à son honneur. Il seroit, ie croy, bien marry de rencontrer mieux en ce qui est des Peres. Voyons les donc vnà vn.

Ie ne puis dissimuler que le lieu de S. Iu-fon Ti

214

Ain en son Triphon, est de reches fausemet allegué par du Plessis: qu'il faut adiouster soy à Dieu & à ses ordonnances seulement, on non aux traditions humaines. Ie l'ay touché cydeuant, & mostré comme ces parolles n'estoint point en S. Iustin. Mais quand ie l'accorderay, comme il n'y a personne qui nie la substance, appelle-on les traditions Apostoliques, traditions humaines? Pourquoy nous l'impose-il si hors de raison & d'apparence?

Ie n'ay que regret pour l'hôneur de cefte belle Eglise dissormée, de ce qu'il retombe pour la troissessme foys à se vouloir

pist.74 servir de S. Cyprian. Car il meriteroit bien
pour la troissessme fois ie sçày bien quoy,
mais il ne faut pas le traister si rudemét. Le
lieu est fort riche: toutes-fois parce qu'il n'y
dict rié, que ce qu'il a dict la premiere sois,
& pour ne le fascher point d'auantage ren
*regle 25 uoyons le Lecteur à ce qu'il dict de S. Basile,
dessur venons à ce qu'il dict de S. Basile,

le ce puis distinuiler que le lieu de S. lu-

8

Qu'il faut apprendre des escritures ce qui est à practiquer, tant pour remplir nostre esprit de pieté, que pour ne l'accoustumer aux constitutions humaines. Ce bon homme à bien faute de preuues, & bons tesmoignages, puis qu'il va mesnageant ainsi si chetifuement quatre, ou cinq parolles de ce bon Pere tirées entierement comme du coqà l'asne. Il luy suffit, que s'il ne peut métir aux mots, il mente au sens. Car s'il eust voulu n'ydesrober point vn mot, qui est celuy de (Nouices Car S. Basile dict qu'il faut appredre aux Nouices, We. le moindre eust cogneu l'imposture par le sens de S. Basile qui ne consiste, qu'en response sur l'interogation precedente, sçauoir s'il estoit expedient, que ceux, qui entrent Nouices en vn monastere, apprennent incontinent (note ce mot, c'est à dire, dez leur entrée, les choses qui sont des escritures saintes. Il respond qu'il est bon; or necessaire, qu'on chacun d'eux apprenne des lettres sainctes, les choses, qui appartiennent à leur vage tant pour remplyr d'auatage en pies

té leur esprit, qu'aussi, affin qu'ils ne s'accoustument aux constitutions humaines. Voyla ses mots. Il ne dict pas qu'ils ne s'accoustumet, ou pour mieux dire, qu'ils n'obseruent aucune costitution humaine: car tout le propos, & le subject n'est, que des regles, & constitutions monastiques, que ie m'asseure, que du Plessis n'appellera pas diuines: moins niera il, que S. Basile ne soit vn chef d'ordre, & n'aye dressé vne regle pour les religieux pleine de plusieurs constitutions. Il ne peut donc pas parler là, qu'il ne faut point que les Nouices ne reçoiuent aucune constitution humaine, mais bien veut il dire, qu'il ne les y faut pas entretenir, & accoustumer, qu'ils n'oiet parler d'autre chose, parce qu'elles aussi ne sont qu'vn acheminement à la perfection contenue en l'escriture saincte. Et c'est ce qu'il disoit, qu'il ne faut pas s'arrester au chemin. Ainsi il ne veut pas qu'ils s'accoustument n'y aux seules constitutions humaines ny qu'ils en facent leur principal estude, dessein, & vacation: ains bien de l'escriture saincte: Si le Lecteursse souvient, comme ie l'ay prié, des lieux citez cy dessus de S. Bassle en confirmation de la tradition & de l'authorité de l'Eglise, l'impudence de l'heresse paroistra encores icy plus grande voulant se preualoir de ce S. Pere qui luy a esté si contraire & en cela & en tout.

Il allegue deux lieux de S.Hierofine, par-s. Hierof. lant des Iuifz, qu'il faut suiure l'Escriture, 0 8. non leurs traditions. Et s'ils ne suivent les Es-sur sain & critures, que les tenebres les opprimerot. Nous Mat. cos disonstout le mesme, & je l'ay assez suffisamment expliqué cy dessus: & ce mesme Pere telinoigne in ca.8. & in ca.3. Epist.ad Tit. Epist. ad Algasiam q. 10. Que les traditions, que le Sauueur reprend, n'estoint pas celles, qu'ils auoint pris de Moyse, mais de je ne scay quel Sammas Killel (t) autres : d'où est venu le Talmud, lequel du Plessis a cité vn peu deuant. Mais si c'est a mesme foy & fidelité qu'il faict les saincts Peres, il nous en doit bien donner, ou plustost aux pauures

Ministres: Parce que je me doute bien que ils n'auront doresnauant autre breuiaire ny rollet pour faire trembler les bonnes gens; que du Plessis. Ce sera leur estude & l'abregé de leur doctrine. Vrayement Messieurs les Prediçãs, vous voila bié soulagez, vous aurés des faucetez et suppositios à reuédre, cela vous releuera de peine d'en faire de nouuelles suivez seulement ce nouueau docteur. Mais j'ay tort, car c'est vous Messieurs les Ministres qui l'auez ainsi tropé & deceu. Car estant homme d'affaires, & fur lequel tout vostre party se descharge il n'a peu aller voir ce qu'il allegue en sa source, & s'est contenté de vostre rapport.

Hiero. a

Il cite en troissessme lieu de l'Epistre ad Lætam, que le glaine du Seigneur frappe toutes ces doctrines, qu'en a controuné, comme si elles estoint de tradition Apostolique sans authorité, tes moignage des Escritures. Du Plessis commet une faulseté en la cotte, d'autant qu'il n'est pas en ce lieu. Mais par-ce qu'il a cité cy deuant en partie ce mesme passage,

come pris sur Aggée, ainsi qu'il est, je croy bien que s'il eust leu iamais l'autheur, il ne fust pas tombé en cest equiuoque, ou plustost contradiction à soymesme : & que ce font les liures, dont il l'a pris, qui l'ont trom pé, comme il est arriué a Beze, qui en la responce contre Haius Iesuite l'allegue sur les ... Psalmes. Et vous pouuez penser, que l'vn & l'autre le fait en la foy d'autruy. Car c'est à telles gens vn grand seruice faict à Dieu, que de mentir pour la verité. Nous luy auons respondu amplement cy dessus, & peut estre plus, qu'il ne voudroit: suffit, que les feules paroles, qu'il rapporte icy ne feruent rien a son propos: ains monstrét, que ce bon Pere n'a point voulu condamner, toutes les traditions: mais seulement la do-Ctrine que certains heretiques auoint controuué, & laquelle ils vouloint faire receuoir pour traditions Apostoliques, voire sans qu'ils eussent aucun lieu de l'escriture saincte, qui peut fauorir ceste doctrine, moins aucune authorité de l'Eglise. Et si ce bon

Pere eust tenu ceste opinion, qu'il n'y eust eu aucune tradition Apostolique, il n'eust pas failly d'argumenter, que toutes celles, qu'ils mettoint en auat pour Apostoliques, ne pouuoint estre vrayes: par-ce qu'il n'y en auoit du tout point.

Epift. ad Louin,

Il se jouë apres de S. Augustin, comme bon luy semble, en deux lieux. Il luy impose cotre verité qu'il se plaignoit que de son téps en l'Eglise tout estoit plein de presomptions et) opinions anticipées : que contre la parolle de Dieu: le joug des Chrestiens estoit plus grief, que des Iuifs: qu'on faisoit moins conscience de la loy de Dieu, que des moindres ordonnances & fan tasies humaines. Tout cela venu des heretiques & de quelques liures supposez. l'ay dict qu'il luy impose contre verité. Car S. Augustin ne dit rien de tout cela: & quand il le diroit, il ne le pourroit entendre, que de certains heretiques, ainsi que nous auons veu, & non de l'Eglise. Il y a bien difference de dire, que les heretiques sont pleins de prefomptions & fantasies, ou de dire que l'E- glise en est pleine. Car dit S.Pol, Que nous chaut, & que nous touche de ceux qui sont de-1.con. s. hors? Aussi du Plessis disant que tout cela est venu des heretiques, a laissé de quoy le consuter par ses propres parolles.

Il recite secondement les mots de ce S. Aug. Sur s. Jean. Pere, quand le Seigneur le nous a teu: qui sera traité se si vain, que de le deuiner: si temeraire, que de le dire? Et ce pauure homme est si simple, que par ces parolles il veut faire rejetter à S.Au gustin, & la tradition, & la creance de l'Eglise. Il est vray, que S. Augustin vse de ces parolles:mais non de ce sens,ny pour en tirer ceste conclusion: il en est bié esloigné. Seulemet ses parolles sont contre certains heretiques, qui de ce que nostre Seigneur auoit dict, qu'il auoit beaucoup de choses à dire que les Apostres ne pouvoint porter, pretendas certaines leurs inuentions estre ce que nostre Seigneur vouloit dire pour lors: & ainsi S. Augustin contre telle presomption & fo lie &c.dict les susdictes parolles. Mais certes n'est-ce pas trop abuser de la conscien-

August. 1. Et ailleurs: Si quelqu' vn cherche en ceste chose de cont.

dona ca. l'authorité divine, combien que ce que tient l'E14-&1. 2
cap. 7. glise vniverselle, qui n'a point esté institué par

glise pniuerselle, qui n'a point esté institué par les Conciles, mais a esté tousiours retenu, lon croit tres bie qu'il n'a point esté laissé sans l'authorité Apostolique. Il s'en verra plusieurs autres passages plus bas, outre tant de lieux où il parle particulierement de certaines traditions Apostoliques, que lon n'auroit jamais faict, qui les voudroit icy rapporter.

Il finist cest article de la traditió par deux Epi. 915 lieux de S. Bernard. Mais s'il a cy deuant bes asse; rencontré si piteusement, il ne faict gueres soisson, mieux icy: Car pour le premier, qu'ont de commun auec le propos de S. Bernard les traditions generalement obseruées en l'Eglise pour Apostoliques? Mais pourquoy a il prins ce mauuais ply, que de ne citer jamais qu'auec quelque faulseté? Il luy faict dire Te desire de me trouver en ce s'oncile, où les traditions ne sont point obseruées obstinément, &c. &les mots de ce S. Pere sont, l'assemblée des sainsts ne peut estre sans moy, or la di-Stance du lieu & du corps ne me priue point du conseil des justes & de leur congregation. (In illo potissimum concilio, in quo non hominum traditiones, &c.) En ce (onseil principalement, auquel les traditions des hommes font defendues obstinement. Il tourne Concile pour conseil: voila la premiere faulseté: Traditions en general, &S. Bernard met traditions des hommes: voila la seconde faulseté. S.

Bernard n'entéd par ces traditions des homes, que celles qu'il dict estre contre la volonté de Dieu, & en somme (comme il s'explique apres) que certaines dispenses & relamances, qu'aucuns Moines auoyent introduit aux Monasteres sur la seuerité de leurs constitutions en regles monastiques: & cestuy-cy luy faict entendre des traditions observées par toute l'Eglise. Et voila la troisses ment principale faulseté. Il a cité cy dessu yn autre lieu de ceste mesme epistre, aussi faulsement, où nous y auons remarqué quatre faulsetez notables. En voila donc sept au

Sept fau Coup, sur vne petite epistre de S. Bernard.

sotez au O que la pauure Messe est bien malade &

en grand danger par telles veritez, que je ne die par tel continuel crime de faux! Et quoy, du Plessis, vous ne faictes pas plus de quoy, du Plessis, vous ne faictes pas plus de grande importance? La loy des Atheniens vouloit que les reuendeurs ou reuenderes ses, qui en debitant au marché leur marchádise mentiroint, sussent punis griefuement.

De quelle punitio seriez-vous digne, puis qu'à la veuë de tout le monde parlant de la religion, vraye pasture de nos ames, soubs la faueur de quelque reputation que vous vous estes acquis, voulez nous embuller auec ce hapelourdes?

Pour le second, que les preceptes, qui sont dupens. d'ordonnance divine, sont necessaires: mais ceux qui sont d'ordonnance humaine sont volontaires & arbitraires. Il se trompe en l'application: car nul ne luy accorde, que la traditió Apostolique soit ordonnance humaine, no plus que l'escriture Apostolique. Tout le subject du propos de S. Bernard ne s'adresse qu'aux Abbez, & Religieux, & ne concerne que les reigles Monastiques, & comme l'on parle les œuures de fuperogation, lefquelles il enseigne estre arbitraires deuant qu'on en aye faict veu & profession, & ne debuoir estre de telle consideration, que les œuures, qui font de commandemet de Dieu. Et que faict tout cela pour en conclure, que les Apostres n'ont laisséautre

tradition, que leur escriture?

Mais pour monstrer clairement que du Plessis a grand tort, de denigrer la saincteté de ce bon Pere, par tels lieux constrainces, veu qu'iceluy a tesmoigné en plusieurs autres lieux, & bien clairemet auoir toute cottraire creace, que pourroit dire le plus grad Catholique d'auantage que ce qu'il dict ?

sermo.65 Chacun devous, si ie ne me trompe, reçoit indifin canti. feremment & auec pareille &) égalle authorite, en les parolles & les escrits de ceux qui ont co:

uerse corporellement auec le Sauueur.

Il ne se contente pas d'auoir si hardimét

franchi la barriere de toute licence (que ie ne die pis, car ie fuis tous mots picquans) pour imposer & supposer à ces SS. Peres, qu'il s'aduance encores de plus, pour mettre en aduant vn faict non moins faux, que socrat. nouveau, que l'histoire Ecclesiastique faict soy, que les Anciens ont laisé indifferante l'observation des traditions, comme il se liet en Socrates & Nicephore, &c. En quoy il commet vne grande contradiction, & vne manise-

ftc

Re faulseté, tant en ce qu'il confesse, que les Anciens ont recogneu quelque tradition, contre ce qu'il auoit dict & maintenu au precedent, qu'en ce qu'il cite ces autheurs sur chose, qu'ils ne disent point: mais peut estre qu'il a equiuocqué pensant nommer Caluin, qui le dict.

Il cotte le liure & le chapitre de Nice phore:ce que i'en diss'y peut verifier aisement. Il a esté plus honteux à n'en vouloir pas faire autant à Socrates, voyant que trop de mensonges ensemble s'apperceuroint plus aiséement. Il s'est aussi aduisé d'y mettre vn, &c. pour signifier que d'autres autheurs en parlent pareillemet. Ceste licence est bien petite parmy les autres grosses; dont il vse, mais qu'il aye estendu son,&c. & dict de qui il parle, l'espere qu'il y aura moyen de luy respondre. cariln'y peut rester aucun doubte apres la lecture de ce traicté, qui montre en tant de lieux combien toute l'antiquité a estimé, ie ne dis pas

bonne & vtile seullement, mais bien encores necessaire l'observation des traditions:
Si toutes-fois Nicephore se trouvoit l'avoir
dict ailleurs ou autre Docteur, cela ne se
pourroit entendre que de certaines traditions qui ont lieu en certaines Eglises particulieres, d'autant qu'elles ne peuvet obliger en tout temps, ny tout le monde, comme sont bien les Apostoliques.

ne my &c. pour hyminere ye demres au-

es ell bien porte parmy les intres groffes,

& dicede coi il perle, i'gipere galil v auta ini vigir de leve resionales, c'ar l'un y pour

er valificații soc sero en art do licurcotta list touce le recuinéa charbes nordisp & cate come le recuinéa charbes nordisp &

DE L'EGLISE.

- De l'authorité de l'Eglife, Epourquoy l'autheur n'en parle amplement.
- z Difference de l'Eglise auec autres comunantez.
- 3 Pourquoy on doibt croine à l'Eglife.
- 4 Lieu de l'Escriture depraué.

5 L'Eglise ne peut errer.

6 Lieux de S. Pol corrompus.

7 Tesmoignages des Peres

8 Iniures atroces de du Plessiccore les Docteurs de l'Eglise.

D'Plessistembe sur le poinct, jusques i où s'estend l'autorité de l'Eglise. Il re uient tousiours à ses brisées, pour ne luy en thorisée donner que de se conduire en soy en les autres par la lumiere de l'Escriture. Ces parolles setoint tolerables, si le sens, qu'il y adjouste, ne les rendoit frauduleuses: Car d'un costé si Dieu a donné la conduite & regime sou-uerain de l'ame d'un chascun à l'Eglise seule, c'est donc d'elle seule, & de son instruction seule, qu'il faut que chacun prenne sa soy. Elle donc ne peut faillir: autrement Dieu nous ayant obligez & reduicts souls

230

la conduite de celle, qui peut errer, & estre aueugle, c'est autat que nous auoir obligés à errer: & autant que d'estre luy-mesme cause de nostre erreur. Et bien que ce soit par le moyen de la lumiere de l'escriture,c'est tousiours de l'Eglise seule, qu'il en faut prendre l'interpretation. Et ce poinct ainstaccordé, & creu d'vn chacun, voila toute l'heresie esteinte : & nous voilales vns & les autres tous Catholiques. La fraude donc consiste, Primo, En ce que rédant ceste conduite incertaine & subjecte à varier & errer, & partant conjecturale & arbitraire, & au chois & jugement d'vn chacun, pour sçauoir si telle conduite erre ou non d'vne conduite souueraine, il en faict vne subalterne: & faict en fin qu'vn chacun foit foy-mesme sa conduite souveraine. Secundo, En ce que soubs pretexte de ceste lu miere de l'Escriture il rejette la parolle de Dieu non escrite qui l'explique. Il rend vn chacun arbitre & juge de ceste lumiere, pour la prendre & appliquer à telsens qui

luy semblera couenable. Et tout cela est en vn mot ne luy doner rie de faculté, priuilege, ny de pouuoir, que celuy qu'il prend & qu'il donne au moindre Chrestie, qui doit estre creu, alleguant l'Escriture sainement. Ce qui est bien loing, pour ne m'estendre pas d'auantage, du pouuoir que l'Escriture mesine luy donne par tant de beaux titres, Gala, 4. & epithetes d'estre nostre mere, la gardiene, ad. I. le tesmoin de nostre foy, la maison, le temple de 2. Cor. 6 Dieu, l'espouse & le corps de Christ: la colomne 2. Coloss le firmament de verite. Mais il seroit bien 13.1. Tim marry, que tout ce que les SS. Peres ont remarqué estre de bonne coplexion en tous heretiques, ne se trouuast en luy. Fls s'efforcent (disoit S. Augustin parlant des heretiques) soubs le nom, ou promesse de quelque raison, de surmonter l'authorité tres-stable de la tres fondée Eglise, car c'est la temerité de tous beretiques, (t) celle, qui quasi leur sert de regle. La raison qu'il en donne est tres-belle. Les heretiques s'efforcent de ce faire, parce qu'ils cognoissent qu'ils sont abattus, & terrassez tres-

3

232 DES COVVERTE DES FAUSETEZ bas, si leur authorité est conferée auec l'authorité satholique.

Ie ne me veux point arrester à costrmer l'authorité de l'Eglise, moins à rabatire les parolles, que je ne die pis, de du Plessis, que l'Eglise s'est ouvert les yeux à ces seuz deceuans: les a fermez à la lumière: a perdu sa pureté: sa loiauté, son innocéce delaissant la verité de Dieu, s'est delaissée a say-mesme: parce qu'il neseroit jamais fait, & aussi que tat de gens l'ont repris en luy, & fur son traicté d'Eglise, duquel il repete la plus part de tout ce qui est en celte preface, singulierement Stapletoni & Bellarmin en Latin: Charron, Hay, & les deux Spondes en François: & si amplemet &doctement confuté, que ce ne seroit que dire tousiours vne mesme chose: joint que ce que nous auons touché par ey, par la, en ceste respoce peut suffire à vn chacun. Aufsi, que les promesses de Dieu sont si infallibles, si claires, & si certaines pour l'affistance & concomitance inseparable de son esprit à jamais, & en toutes choses

auec l'Eglise, que les vouloir debatre, ou nier, c'est autant que debatre, si Dieuapeutenir sapromesse. l'employe seulement le mesme que dict . Augustin contre les heretiques de son temps, qui ofoint proferer contre l'Eglise la mesme impieté, que faict du Plessis. O voix impudente! August. Le S. Esprit auoit bien preueu ceste voix dete-Epit. 48. Stable, ceste voix pleine de presomption, & fauseté, qui n'est appuyee d'aucune verué, qui n'est esclairee d'aucune sagesse, quin'est assaisonnee d'aucun sel, qui est vaine temerité precipitee, (t) pernicieuse, oc. Qui a-il que ceux, qui sont separez de moy, murmurent contre moy? Qu'est ce que gens perdus debattent, que je me suis delaisse coc. Si du Plessis eust leu ce bon Pere, & fingulierement ceste epistre, laquelle il cite souuent, est-il croyable, qu'apres cela il eust voulu encores huër ainsi sa mere, & la nostre par telles injures, qu'elle a abandonné sa pureté, sa beauté, son innocence, &c. ne mourroit il de regret, si on luy disoit le semblable de sa mere charnelle?

l'aduertiray cependant vn chacun, que ce qui fait, qu'on se trompe à n'estimer le tesmoignage de la Chrestieté qu'humain, c'est qu'on ne considere ceste sainte communauté, qu'au pied, & au modelle des autres qui ne font sainctes: c'est à dire, que come vne communaute d'hômes: ainsi qu'on pourroit faire vne communauté de ville, de Seneschaucée, de Prouince, ou de Royaume. Qu'en la communauté de l'Eglise, il y faut considerer ce qui est de special en elle, & quine se trouve pas aux autres, au moins, auec certitude, sçauoir est la compagnie, la perpetuelle residence, & le regime du Sauueur, & du S. Esprit: laquelle nulle autre comunauté ne se peut attribuer, si cen'est auec coniecture, caril peut estre qu'ouy, il peut estre que non. C'est vne des causes pourquoy leur jugement n'est qu'humain. Mais celle qui s'appelle l'Eglise, & encores l'Eglise saincte, jouit de ceste assistance auec toute la mesme certitude, q Dieu est, & qu'il est veritable. Et à ceste occasió son

235

jugemet est plus diuin, qu'humain, de mesme q celuy de S. Pierre, ou de S. Luc. D'autant que nulle autre n'est le corps de ceste teste, qui est le Sauueur: nulle autre n'est l'espouse, le corps mystique, la maison, la demeure perpetuelle de Iesus-Christ: & il n'a doné la foy de mariage, ny fa promesse d'va nion qu'à elle seule. Et la nature a apprins de croire, que Dieu ne peut métir, ny máquer en sa fidelité, promesses, & parolles. Ceux qui suyuent l'Eglise, disoit S. Augustin, Epist gau qui est espanduë par toute la terre, ne suyuent cap, 25. pas une feintise humaine, & chose controuvée par les hommes: mais ce qui est promesse co un œuure de Dieu. Et tout ce que nous croyos de la personne de nostre Sauueur, n'est pas plus certain, que ce que nous deuons croire de son regime & affistence perpetuelle auec l'Eglise, parce qu'ainsi qu'argumente tresbien S. Augustin, Si l'escriture qui parle Epit. 48. de l'Eglise est pour ce regard mensongere, elle le sera aussi bien, pource qu'elle dict & de la personne de nostre Seigneur, & du

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ reste qu'elle contient. Cestuy-cy est trop impie, donc l'autre n'en est pas moins. Par-Epil. 166 tant disoit S. Augustin, Où (aux Escritures) nous auons cogneu le Sauueur, là mesmes nous auons cogneu l'Eglife. Si vous retenez le Sauueur, pour quoy ne retiendrez vous ceste mesme Eglise? Si toutes sois pour la verue des Escritures vous croyez au Sauueur, lequel vous lifez, & ne voyez pas pour quoy mez vous l'Egli-(e, Laquelle vous lifez, & vous voyez)

Mais comme l'on doibt obeir à S. Paul, (ie repete ceste raison souuent, parce qu'elle ne peur estre considerée trop souvent)

& a l'E glife pour melme caufe.

r's eroit no pour les raisons ou pour l'escriture, qu'il nous semble, qu'il allegue bie, ny pour l'authorité seule de la parolle, ou de l'escriture, qu'il peut citer: ains de sa seule, & propre authorité, pour ce qu'il l'areçeuë de Dieu affin de nous enseigner & tesmoigner certainement sa parolle, soit qu'il citte l'escriture, soit que non: parce que nous croyons qu'il ne peut errer, ny mentir: d'autant que Dieu parle par luy, & que l'enuoyé de Dieu parle les parolles de Dieu: Et ainfic'est Dieut 10an. 3. parlant par luy, qui est la cause formelle pourquoy nous luy croyons: & non la parolle de Dieudaquelle il enseigne, ny la verité reuelée, mais la reuelate. Nous en debuons faire le mesme enuers tout le corps de l'Eglise, parce que Dieu parle pareille. ment par luy. Et de ce nous ne nous pouuons tromper, parce que nous en auons plus de tesmoignage en l'escriture, que no? n'en auons touchant S. Paul. Ets'il n'est st clair, que l'aduerfaire voudroit, au moins c'est plus, que l'escriture n'en dict de S. Pol, ny d'elle mesme. Comme nous ne nous re butons point de croire à Sainct Paul, parce qu'il est homme, nous ne nous debuons no plus rebuter de croire à l'Eglise, parce que ce sont hommes, voire plusieurs, & infinis. Mais c'est l'authorité de Dieu, qui a enuoyé auec ceste infallibilité pour raison de son affiftance, Sainct Paul, & l'Eglise: qui est cause, que nous croyons à l'vn, & l'autre: Si l'on croit le premier, qui ne regarde qu'vn

feul homme, & ce sans escriture, & que autre ne dict que la seule Eglise. Que debuos nous faire du second, qui regarde toute la generalité du corps, & de l'espouse du Sauueur, bref des hommes Chrestiens, & noramment, que son authorité est confirmée par l'Escriture, au moins plus que l'autre, qui n'en est nullement? Ie ne dis pas pourtant, que l'Eglise puisse faire plus vne parolle de Dieu, ou vne escriture diuine, comme a bien peu faire chacun Apostre, ny qu'il n'y puisse auoir quelque autre difference entre le pouvoir de chacun Apostre,&cehuy de l'Eglise: mais ie parle de l'infallibilité, qui est commune entre eux, laquelle ostée, il ne reste à l'vn n'y a l'autre acune creance, que probable. Qui faict qu'on ne dict pas trop mal, que l'herefie est vn passage à l'atheisme, parce qu'ayat osté l'authorité de l'Eglise, que reste il pour Sainct Pol, ny pour autre, soit Apostre, soit Euangeliste, soit Prophete? brefny pour l'escriture mesme, ainsi que nous auons monstré, &

que S. Augustin argumente souvent. Et c'est certes ce que la ruse de Sathan co-gnoist bien: & est aussi merueilles, que nos pechez soint si grands, que nous ne nous en pouvons apperceuoir.

Ie respons à l'occasion, pour laquelle il 4 dit, qu'elle a perdu sa pureté & loyauté: c'est (dit-il)pource qu'elle a touché l'arbre defendu, ayant trangre Sé ceste parolle. Malheur a ceux, qui y adioustent. C'est la ruse de l'heresie, que ce que l'escriture saincte parle en general de la parolle de Dieu, le restreindre à la seule escriture. Où tout au cotraire la parolle de Dieu est composée, & de l'escriture,& de la tradition: c'est à dire, & de la parolle escrite, & de la parolle non escrite. Ic l'explique fouuent, parce qu'il equiuocque fouuant sur ce, touchant les inventions des hommes: & c'est changer autant de fois de question, & de these, & s'imaginer des songes, & nous calomnier trop.

C'est grand cas, que d'auoir pris vne meschante coustume: car il ne peut rapporter vn passage en sa pureté, & ainsi qu'il est.

pausseré Il allegue du Deuteron. Malheur à ceux, qui
Deuter.

adsoustent à la parolle. Il met du sien ce mot de malbeur & en oste ny n'osterez d'iceluy. Il craignoit d'y recognoistre son jugement, & condemnation:parce qu'il n'est pas seulement defendu d'y adiouster, mais aussi de rien ofter, & retrancher. Il scauoit bien, que la tradition n'est autre chose, que la parolle de Dieu, pour le moins, que l'Eglise la croit ainsi, & la rejettant, comme il faict, c'estoit parler à luy. Mais est il possible, que l'aueuglement dure tousiours au monde? C'est vn lieu, duquel les Autheurs de la nouueauté se sont le plus seruiz, pour piper le monde contre l'Eglise & la tradition, comme si l'authorité de l'Eglise estoit d'ailleurs, que de l'escriture: comme sila tradition n'estoit parolle de Dieu aussi bien que l'escriture: et comme si Dieu prohiboit d'adiouster à l'escriture plustost qu'à la tradition, ou Dieu ne parle point particulierement de la parolle escrite; ny en general de la parolle: mais de la parolle, laquelle ie vous parle, qui est autant, que de la tradition : Tellement que bié que ce lieu soit plus fauorable, que contraire à la ttadition, neantmoins il faut, qu'il le tourne à sens contraire. Mais si lon se vouloit opiniastrer, que ce lieu ne s'entend, que de la feule parolle escrite, voyez la manifeste absutdité. Car si Dieu ne pouuoit parler, ny obliger le monde à autre efcriture, que à celle, qui estoit saicte par Moyse, il s'ensuiuroit, que l'escriture des Prophetes & Apostres estant vne additio à ceste escriture seroit reie ctable, no moins qu'on veut que soit la tradition. Voicy les mots. Vous n'adrousterez point (dit Dieu) à la parolle, laquelle ie vous parle, ny n'ofterez d'icelle. Vous n'y voyez point ce mot de (malheur) Il ne dict pas aussi, vous n'adiousterez àla parolle, que ie vous fais escrire. Dieu sçauoit bien parler, les bestes n'en doubtét point, il nel'a pas dict, & l'herefie luy veut apprendre ou forcer de le dire. Dieu dict zout le contraire, & l'heresie veut qu'on

l'explique & entende tout au plus loin de ses parolles. En somme il ne leur reste rien, que de s'appeller les Pedagogues de Dieu; ou Dieu mesmes. Voylà qu'il a bien commécé à corrompre l'Escriture saincte. Suyuons, nous en verrons bien d'autres: mais souuenons nous en passant de ce que reprochoit S. Augustin aux Manichees, qu'ils prenoint de l'Euangile & de l'escriture ce qui n'empeschoit point leur heresse, « laissoint ce

quil'empeschoit.

de la mort, quand il adiouste, que les Peres obligent l'Eglise à l'obeissance de son espoux, & que ce leur eust esté vne doctrine fort nouvelle, qu'elle eust ou parlé ou entendu autre langage que le sien. Qui a jamais dict le contraire? Que disons nous autre chose, sinon qu'elle n'a jamais parlé, ny ne parlera, ny ne peut parler autre langage, que celuy de Dieu? Qu'elle est tellement & si parfaictement obeissante à son espoux, qu'elle n'a jamais non plus failly que dessailly? Mais ie voys bien

243

bien ou gist l'encloileure, c'est qu'il veut dire, qu'elle & quicoquene parlera le langage de du Plessis, & qui n'interpreteral'escriture à son sens, & selon sa particuliere opinion, bref come il luy semble ou à l'heresie qu'elle se doibt entendre, celuy-là foit dict parler autre langage, que celuy de Dieu. Iene suis que marry, qu'il ne se soit ouuert luy mesine, pour parler clairement: car que faut il tant de masque & de palliation? Nostre dispute est elle propremet de l'escriture Est elle proprement de la parolle de Dieu (ie laisse les liures qui sont en controuerse) mais est ce d'autre chose, sinó de quel sens on doibt entendre l'escriture, ou du sens general de l'Eglise, ou du sens particulier de du Plessis, ou de quelque autre tel qui que ce soit? Qu'abusons nous tat le monde? que ne parlons nous clair? que ne posons nous bie la these? car elle ne gist qu'é cela, Qui sera juge certain du sens de l'escriture, le Plessis, ou tel autre, ou bien toute la Chrestieté de tout temps. Ne void

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ on, que de laisser à l'examen d'vn chascuh deuant qu'il obeiffe à l'Eglise, sçauoir si elle parle le langage de Dieu, & si elle explique bien l'escriture, ce n'est autre chose, que Nul ne establir vne perpetuelle & continuelle re-peutinger de l'eglise uolte & confusion en l'estat de l'Eglise, ny plus ny moins que feroit celuy, qui voudroit qu'en vn estat de Royaume ou de Seigneurie, les arrests des magistrats, & les ordonnances des gouverneurs fussent laiffez au jugement d'vn chacun des subjects, pour y obeir ou desobeir, autant qu'il luy fembleroit, que ses magistrats & gouverneurs parleroint suyuant les sens que luy mesme donneroit aux loix du Prince, ou de l'estat: & que sans ceste cossideration ce n'est pas moindre impieté, que qui diroit que pource que S. Pol doibt obeir à Dieu, qu'on ne luy doibt point croyre qu'autant qu'il citera & obeira à l'escriture, ou, pour parler plus clairement, à ce qui semblera à vn chacu estre le sens de l'escriture? Ie croy

qu'il a tant de jugement aux affaires du

345

monde, qu'il a bien pensé, que les Catholiques prendroint toutes ses parolles contre l'Eglise pour pure calonie, iniures, & mesdifances, comme ie croy que luy & les freres feroient, quand en disputant ou autrement on diroit le mesme de leur pretédue reformée: Mais quia en uie de persuader par raison & conuertir autruy, doibt s'abstenir de tout langage piquant, que ie ne die iniurieux, qui sera cause, que i'emploieray pour responce sinale à ses oprobres vn autre di-re de ce bo S. Augustin contre les Arriens. 11-4-6.286 O hereste Arrienne (disons Caluiniene.) Que t'esleues tu tant? Que sumes tu tant? qu'vsurpestu tant de choses pour on temps? La chãbriere iniurie la maistresse. Tu la charges de beaucoup d'opprobres. Elle s'en fasche: toutesfois ceste grande espouse du Sauueur, c'este sain-Ete Catholique ne te craint gueres. Suyuons aussi à voir comme l'Eglise ne craint gueres l'heresie presente, auec ses faulsetez & conuices

Venons à ce qu'il allegue, que S. Paul

Q 2

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ

246 dità l'espouse du Sauueur: Il luy est diet par Coly 2. l'Apostre, Gardez qu'on ne vous desrobbe par philosophie, on vaine deception selon la tradition des hommes. Il commet icy deux fraudes: l'vne en ce qu'il en veut signifier, que l'Eglise peut errer: l'autre en ce qu'il en veut combatre la tradition Apostolique. Pour la premiere il dict, que S. Paul adresse ces parolles à toute l'Eglise, come si ceste epistre estoit vne des epiftres Catholiques, ainsi que font celles de S.Pierre, S.Iacques, & Sainct Iean, qui s'addressent generalement à tous les Chrestiens, ou au contraire l'inscription de l'epistre monstre, que S. Paul ne parle & ne baille cest aduertissement, qu'a certains particuliers, qui estoint Chrestiens de nouueau en la ville de Colosse. Et nul ne doubte point que chacun particulier homme, ou Eglise n'en aye besoing, & ne se puisse troper pour prendre & vne escriture humai-

> ne pour divine, & vne tradition humaine pour Apostolique, bref pour article de foy, ce qui n'en est pas. Et c'est pourquoy sem

blables exhortations, que celle de S. Paul, sont bien à propos enuers les particuliers: mais enuers le general de l'Eglise, qui n'est pas moins confirmée en grace, ny moins impeccable, que chaque particulier Apoftre peut estre, & laquelle Sainct Paul ap- 1. Tim. 4. pelle la colomne & le firmament de verité, auec tant d'autres tiltres que nous auos veu, ce qui ne se dict d'aucun particulier, telle exhortation n'est pas moins absurde, que qui l'eust addressée à S. Pierre des son viuant, ou si vous voulez, qui l'addresseroit à Dieu mesme: puis que l'infallibilité de S. Pierre & de l'Eglise ne vient, que de celle de Dieu, & que Dieu leur communique. Et ie ne puis trop admirer comme icy & tant & tant de fois du Plessis tombe sur ce propos, que l'Eglise peut errer, & que par consequent on neluy doibt croire, veu que c'est vn de ses Axiomes en son traicté de l'Eglise, Que l'Eglise Catholique ne peut errer, & qu'il n'y a point de salut hors icelle. Ie sçay bien, que là dessus il pense se

23

148 ESCOVVERTE DES FAVSETEZ sauuer de contrarieté par la distinctió de la ... visible ou inuisible: mais parce que cela a esté tant de fois convaincu d'ineptie, ie ne m'y arreste point. Seulement ie diray, que nous ne parlerons que de la Catholique, que chacu doit ouir & croire:ou de toutes les autres particulieres, nous luy accordos que chacune d'elles peuuent errer. Pourquoy perd il temps à prouuer vne chose, que personne ne luy debat? Si c'est affin d'enfariner autant les petits cerueaux, quel profitail, quand le monde est trompé? La seconde fraude est plus palpable, & non moins a blasmer. Il yeut combattre parce lieu le tesmoignage de l'Eglise touchant la tradițion, qui luy a esté laissée en garde par les Apostres. Il faict neantmoins operation toute contraire à son intention: par s. Paul ne ce que si Sainct Paul ne reiette point en les tradi general toutes les tradi general toutes les traditions, ains seullemet les humaines, & qui ne procedent que de la philosophie humaine, & du jugement &

chois de l'homme, il s'ensuit necessairemet

par la reigle generalle, que l'exclusion expresse d'un contraire est l'admission & l'expression de l'autre: & qu'il nous veut donc obliger à certaines autres traditions, qui ne font humaines. Et qui sont elles, que celles que nous auons appellé si souvent les Apostoliques, & lesquelles nous retenos soubz ce seul nom & authorité? Commét se peut autrement entédre ce lieu aux Colossiens, mesmement si nous y rapportons ce qu'il dict au comécement de ceste epistre? Nous remercions tousiours Dieu, oyans la foy, que cal. to ouy en la parolle de la verité de l'Suangile, qui est paruenue jufques à vous, comme elle est aussi par tout le monde, suyuant ce que vous auez appris d'Epaphra, cartout celan'est pas les louer de croyre en beferiture, ains à la tradition: & aussi si nous y rapportons ce que nous auons vou, que disent S. Irenée & S. Basille, que dessors il pauoit des heretiques qui alleguoint & preschoint des faulses vraditions pour Apostoliques. Car il est bien

Q4

vray semblable, que c'est l'occasion pourquoy Sainet Paul en ce lieu cobat de saulseté certaines traditions maintenant qu'elles ne sont que traditions humaines, commels'il disoit & non de celles, que Dieu & * These les Apostres ont donné : ainsi qu'il combat ailleurs des mesmes ou semblables heretiques, de ce qu'ils supposoint des faulses epistres soubz son nom, & comme escrites par luy. Mais, je vous prie, quelle honte deburoit il auoir de se vouloir prevaloir de ces, trois mots de Sainet Paul contre tant d'autres, que nous auons veu, par lesquels il

S'il a si bien sçeu corrompre le sens de ce lieu de S. Paul, que ne faich il en l'autre aux Corinthiens qu'il tourne Apprenez en nous de n'estre sages, outre ce qui est escrit. Car ou S. Paul ne parle que de l'humilité il luy veut faire parler de toute la doctrine de la foy. Le sens de S. Paul est, que lon n'aye

renuove le ouvertement & en mots fi expres le monde à ses traditions, & desautres Apostres?

Y.Cor.4.

point à auoir plus d'opinion de foy, ny a presumer plus qu'il n'est permis par l'escriture; ainsi qu'explique tres-bien S. Chrysostome rapportant ces parolles du Sauueur à celles en S. Mathieu, qui s'humilie sera exal-Math. 231 té, &c. voyreainfi qu'explique le grand Docteur de la fecte Caluin sur ce lieu: mais du Plessis comme le plus sçauant de toute la terre, & le plus inspiré de Dieu l'a tourné ainsvindustrieusement, pour faire dire à S. Paul ce qu'il veut qu'il dise, selon l'obseruation que nous auons dict, que S. Augustin remarque en tous les heretiques, qu'ils ne cerchent pas les escritures, pour se conformer à elles, mais bien pour les conformer à leur opinion. Disputer plus auant si sa version est bonne ou non, il faudroit icy raifonner longuemet sur la fignification du mot Prover. Mais ie me contéteray de dire, que ce tresdocte Gree S. Chryfostome, & la version Syriaque, Occumenius, & force autres l'entendent comme i'ay dict. Et de faict les mots, qui sont de suitte, le monstrent assez:

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 252 à fin que lonne s'enfle ny s'esteue l'on sur l'autre. Toutes-fois s'il se trouuoit quelqu'vn, qui ne se voulust payer de ceste responce, pour donner plus d'authorité à la doctrine, au jugement, & au S. Esprit de du Plessis, qu'a S. Chrysoft. voyre qu'a Caluin, s'il est des pretendus, qu'il sache que quand bien sa version seroit receuable, il ne gaigneroit rien pour cela, d'autant qu'on luy a tant de Trea os. fois dict & monstré, que ces mots, d'outre, par de sus, & bors, ne signifient, tesmoin S. Augustin, autre chose en Sain& Paulsurle propos de l'escriture, sinon autant que contre: ainsi nous luy accordons qu'il ne faut point estre sage, ny rien croire, qui soit contre l'escriture. Autrement il arriveroit, que si on vouloit prendre ces mots au sens de du Plessis, il faudroit, ainsi que nous auons mostré, rejetter tous les liures du nouueau Testament, despuis ceste epistre de S. Paul, au moins despuis son decez, qui seroint en effect tous les liures de S. Jean au confentel

ment de tout le monde: car ceux-là y ont

esté adioustez depuis, & outre, ce qui estoit escrit du temps de S. Paul. Mais sans cela, si vn lieu obscur se doibt entendre par vn autre plus clair, suyuant l'opinion de du Plessis, pourquoy ne s'expliquera celuy là par tant d'autres, que nous auous veu, ou clairement S. Paul renuoye & à l'Eglise, & à la tradition? & le mesme soit entendu des passages des autres Peres.

Ce qu'il cite de S.Iean, Si vous demeurez toan. s. en ma parolle, n'est-ce pas contre luy, & tou-fiours confirmation de la tradition ? puis qu'elle ne signifie proprement que la doctrine, qui est par parolle, & non par escrit, & que le Sauueur n'a jamais escrit, & qu'en tout cas ce lieu compréd tout ce qui est de la parolle de Iesus-Christ, soit escrite ou no escrite.

Il viét aux Peres, parmy lesquels il y fourre beaucoup de passages, qui ne font gueres au subiet, & aussi de la corruptió: si cest pour faire passer parmy vne meure vne ver te, chacun en juge: & quadie les luy accorderois quali tous, ainsi qu'ils sot, voire come il les produit, l'auantage n'y seroit pas grand pour sa these. Toutessois nous les prendrons l'vn apres l'autre, en ce qui est re quis que chacun cognoisse mieux la bonne ame de l'heresse. Il commence par deux lieux de S. Irenée, mais bié a propos & bié sidelemet certes, come à son accoustumé,

Tre.li.3.

Que l'Euangile est la colomne & le firmament de l'Eglise. Il se deburoit souvenir pour toute sa vie, de ce que no aus mostré cy dessus, sur ce qu'il cite de cest autheur, ce qui pourroit suffire pour ce lieu. Toutesois afin qu'il ne puisse rester aucu doubte de sa bone soy, come cy dessus no en diros vn mot.

Et premierement il tronque ce passage: secondement, il le corrompt, pour luy faire dire ce que ce S. Pere ne veut pas. Et à fin que chacun le juge mieux, voila le texte, Parce qu'il y a quatre regions au monde, & quatre principaux esprits & vents, & que l'Eglise est semée sur toute la terre, & que l'Enangile & l'essprit de vie sont la colomne & le

firmament de l'Eglise, il s'ensuit que l'Eglise a quatre colomnes, c'est à dire, comme il l'explique apres, les quatre liures des Euägelistes. Lon void que du Plessis en a osté ces mots, tt) l'esprit de vie, lequel ce S. Pere faict colone ou firmament de l'Eglise auec l'Euägile. Parce que c'est cestuy-la qui reside en l'Eglise, & qui la rend infallible, & impeccable. La corruption gist en ce que le propos de S. Irenée n'est que de parler des qua tre Euangelistes, & cestuicy veut, qu'il parle de toute la Bible. Mais que ne luy est-il permis?

En l'autre lieu il faict encores pis. Qu'il 43.844, se faut retirer de tous ceux, qui se retirent de la principale succession, et adherer à ceux, qui gar-insigne. dent la doctrine des Apostres. Il fait industricusement une sentéce prise de deux diuerses sentences, de diuers chapitres, c'est en forme de centons, ainsi & comme lon trou ue en Virgile le Nouueau Testament, ou pour mieux dire, les mots, les ramasseurs desquels appelle souuent Terrusia Home-

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 256 rocentos, & Virgilocentos. Pourueu qu'il y aye certains mots, ce luy est assez, du sens c'est peu de chose. l'eusse desiré toutessois qu'il se feust souvenu de l'aduertissemet de cest ancien Poëte,

Phocyl.

Ne repetasse point finesse sur fine se. Il en veut inferer, suiuant ce qu'il explique au marge, qu'il faut prendre la foy de l'eEfcriture seule, & non de la legitime succession des pasteurs. Or tout le propos & tout le but de S. Irenée n'est que pour monstrer tout le contraire, sçauoir, qu'il ne faut prendre la foy,ny le vray sens de l'escriture que de ceux qui sont vrays Pasteurs par succession legitime. Et à ces fins S. Irenée mostre qu'il y a deux choses ioinctes en la succes--fion des Pasteurs, sçauoir l'ordre & la saine doctrine. Il dit bien qu'il ne faut pas suyure les pasteurs & Eucsques, qui se departent de la doctrine: mais aussi qu'il ne faut point prédre la vraye doctrine, que de celuy qui a l'ordre. Ce ne seroit tousiours que contefter,s'il est ainsi ou non. Voicy les mots qui

DE DY PLESSIS. vuideront le tout. Parquoy il faut obeir (il parle en matiere de foy) aux Prestres qui sont en l'Eglise, a ceux qui ont la succession des Apostres, ainsi que nous auons monstré (nous auons veu ce lieu plus haut) qui auec la suc-Carisma. cession de l'Euesché, ont receu la (charisma) gra-docendi comme il ce & don d'enseigner la verité selon le bon plaisir du Pere, qui a constitué la verité de la foy, au comeen la missió de son fils, des Apostres, & de leurs reg. & en successeurs. Mais les autres qui se retirent de la souvant. principale successio, (sçauoir de la verité) nous les deuons avoir suspects, ou comme heretiques, &c. Et au chapitre 44. Mais de reux, que Iren. H. beaucoup de gens tiennent pour Prestres, & c.440 qui seruent à leurs voluptez, & n'ont point deuant toutes choses la craincte de Dieu, (t)c. Ilse faut abstenir de toutes telles gens, mais ad herer à eeux qui gardent la doctrine des Apo-Ares, comme nous auons predit, & auec l'ordre de presbytere, la saine parolle. Vous voyez qu'il en a ofté ceste clause derniere. Mais

s'il luy eust pleu, puis qu'il sautoit de chapitre en chapitre, & s'il n'eust eu enuie que

tionsoib

DESCOVUERTE DES PAVSETEZ de dire la pure verité, & laisser dix ou douze zik 4. ea lignes, il y eut trouvé son contrepoison. Où est-ce que vous trouverez les bons velegitimes Prestres?S. Paul l'enseigne quand il dict, que Dieu a mis en l'Eglise, premierement les Apo-Ares, secondement les Prophetes, troises mement les docteurs. Il faut donc apprendre la verité au lieu où Dieu a mis les dons d'enseigner (cha-Predre la risinata) o par deuers lesquels est ceste succes-foy de la successió. sion de l'Eglise, qui est despuis les Apostres, qui est de la saine & irreprochable parolle. Car ceux-là conseruent nostre foy, Onous expliquet les Escritures sans danger. Ie ne sçay sion appelle telle alteration des Peres, foy reformée ; ie m'en remets. Je diray seulement, qu'il est manifeste, qu'en tout cela S. Irenée ne renuove point à l'Escriture, ains seulement à l'Eglise Catholique, & aux Eglises particulieres, qui font les gardiennes, & cóme tresorieres de la doctrine des Apostres, pour termoings de la foy Catholique: Laquelle foy il appelle au parauant, comme nous auons veu cy dessus, la traditió & predication

dication des Apostres: Car ce S. Pere ayant monstré en diuers lieux de ses escrits, ainsi que nous auons veu, que ceste predication consistoit principalement en la tradition, n'est-ce pas bien apertement faire pour la tradition,& non pour la seule escriture?Et ne renuove il pas bien clairement le mode à l'ordre des persones que Dieu a mis pour interpreter fans danger (c'est son mot) l'escriture, & conseruer la verité, plustost qu'à l'escriture mesme ? Mais que n'est-il licite aux suposts & precurseurs de l'Antechrist, & àl'heresie sa fille, notamment à la Caluiuinienne, qui est comme vn abregé de toutes celles du passé, tesmoin la remonstrace des Lutheriens, mise cy deuant, & faite cotre l'orthodoxe?

Il s'escarmouche de six lieux diuers de Tertulien, par lesquels il en veut inferer comme il fignifie par sa note marginale, qu'il faut prendre la foy de l'escriture seule, & non pas de l'Eglise, ny de la succession legitime des Pasteurs. Comment

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ & auec quelle foy ou fidelité, que le monde en juge, ie vous prie: que ces pauures abusez qui adorent du Plessis, qui tiennent ses escrits pour oracles, le considerét. Caril se verra, qu'il y a icy beau lieu de s'escrier; comme faict Tertulien, quatre ou cinqlignes deuant, que n'est il licite aux heretiques, apres le blaspheme, j. puis que leurs heresies leur sont permises? Au premier tiré du liure des Prescriptions il luy faict dire, que l'Eglise est cogneuë Apostolique, non par la succession, non par vn nombre d'Euesques, mais par la consanguinité de la doctrine. Tout le subject de Tertulien est de monstrer qu'il y adeux

de Tertulien est de monstrer qu'il y a deux Tertull.

desprasse, moyens & arguments certains pour distinguer l'Eglise & la doctrine Apostolique Catholique & vraye, d'entre vne Eglise & vne doctrine heretique & faulse, l'vn, la succession des Euesques, l'autre la consanguinité Et conformité de doctrine auec iceux. Et sur ce il faict vne distinction entre les Eglises, Les

palpable. vnes, qui ont esté fondées par les Apostres ou les successeurs en icelles, lesquelles il appelle Apostoliques, les autres, qui ont esté fondées de nouveau par autres que par les Apostres ou leurs dicts successeurs.

Pour les premieres il argumente ainsi, Que ceste seule doctrine & Eglise se doibt dire A ostolique, Catholique & vraye, qui monstre la succession & le catalogue de ses Euesques depuis les Apostres jusques à son temps, ce qu'il maintient ne se pouvoir

trouuer aux Eglises heretiques.

Pour les secodez, qu'il faut que pour estre telle, sçauoir, Catholique, Apostolique, & vraye, qu'elle aye consanguinité & conformité de mesme doctrine. Il ne dict pas comme est la fraude de du Plessis, auec les Apostres seu-lement, ou leurs escrits, car cest cotre quoy notammét combat Tertulian, tant du Plessis est hardy: mais bien auec les Eglises, qui ont esté sondées des Apostres ou les successeurs, en ces premieres Eglises, c'est à dire auec ceste succession d'Euesques ez Eglises sondées par les Apostres: ce qu'il maintiét aussi les heretiques ne pouvoir verifier des

R 3

leurs. Et que tel soit le sens de Tertulien sçauoir que ceste consanguinité de doctrine soit auec les distres Eglises, & non seulement auec les Apostres, il en appert parce qu'il maintient qu'on ne peut auoir conformité auec la doctrine des Apostres, ainsi que les heretiques pretédoint auoir, qu'onne l'aye auec celle de leurs successeurs. Ces paroles sont cleres: & en seront juge vn chacun. La doctrine des heretiques conferée auec la doctrine Apostolique prononcera par sa diversité & contrarieté, qu'aucun Apostre ny aucun A-

La vreye postolique i successeur des Apostres n'en apoint foy et ui este Autheur parce que come les Apostres n'euselle conforme aux Egli sent pas enseigne entre eux choses diuerses: aussi fes son decs par leurs successeurs n'eussent pas mis en auant les Apo-choses contraires aux Apostres, si ce n'est ceux,

choses contraires aux Apostres, si ce n'est ceux, qui se sont departis d'eux, pour prescher autrement. De ces Eglises Apostoliques ils seront prouoquez a vn autre forme (notes) d'Eglises, lesquelles combié qu'elles ne puissent prouuer que celuy, qui a esté leur Autheur, soit ou vn des Apostres, ou vn de leurs successeurs en leurs Eglifes, comme ez Eglifes beaucoup posterieures, & lesquelles en vn mot s'instituent & commencet tous les jours: Toutes-fois ces Eglises ne seront point moins estimees Apostoliques pour la consanguinite de doctrine, pour ueu qu'elles conspirent en mesme foy auec les dictes Eglises fondees par les Apostres. Ainsi que toutes berestes, quad elles serot prouoquees par nos Eglises à l'on Ga l'autre de ces deux formes de l'Églife, elles doibuët prouuer de laquelle forme elles se disent Apostoliques. Mais elles n'en sont point du tout (t) ne peuvent prouver ce quelles ne sont point, ny ne sont reçeues en paix & communication par les autres Eglises, qui sont Apostoliques, par l'une ou l'autre de ces deux formes. Et c'est apres qu'il a monstrétout le contraire du propos & de l'article de du Plessis, sçauoir qu'il ne faut pas penser prendre sa foy des escritures seules, ny de conuaincre ou reduire vn heretique par icelles seules, ains qu'il faut recourir à la foy de l'Eglise Catholique, c'est à dire, à ce qui se trouuera generalement conforme à la foy de toutes les Eglises sondées par les Apostres. De maniere que chacun void, que tout le but de Tertullien est, qu'il faut regarder tous-jours à la successió, c'est à dire, qu'il ne faut tenir pour vraye doctrine, que celle qui se trouuera conforme & de mesme que les Euesques & Ecclesiastiques de ces primitiues Eglises ont tenu successiuement l'vn apres l'autre, depuis la premiere instructió, que les Apostres leur ont donné, qui est vn argument, dont yse pareillement & sou-uent S. Augustin.

Listere le croy que nul ne pourra doubter, que fe ca 64: 1. de Vni du Plessis n'aye bien joüé icy son honneur Rechers

me faisant resouvenir de Panætius au premier de l'Anthologie, lequel tournant le Phædon de Plató luy a fait dire, que l'ame estoit mortelle, tout au cotraire du discours de Platon. Ainsi du Plessis alleguant Tertulien luy faict dire tout le contraire de son intétion. Aussi pour mieux couurir son fait, il vse d'vn bel artisice, c'est que sur lesdistz mots qu'il allegue de Tertulien, il ne cotte

pas seulement ce liure des Prescriptions, de la Pumais il y joint celuy de la Pudicité, à fin de dicité. donner à penser, que bien que ce passage ne se trouuast point en la premiere cotte, qu'il se trouueroit en l'autre. Mais ayant releu expres tout ce liure de pudicitia, je diray hardiment que je n'y ay rien trouué, si ce n'est que c'estoit vne cotte ou imposture faulse. Mais aussi comments'y pourroit-il trouuer, sans faire perdre à Tertulien toute pudicité, & toute pudeur, de s'y contrarier si impudemment à ce que dessus.

Pour le troissesme (car dessa nous auons depesché le second, comme vous auez veu cont. Mat touchant le liure de Pudicitia) Quel'Eglise cio. 1.4 est cognuë par ceste doctrine, en ce, que ce qui est le plus ancien, est le plus veritable. se qui est le plus ancien, est ce qui est dez le commencement: & ce qui est dez le commencement, est ce qui est des Apostres. Ie ne sçay que dire en ce lieu, si ce n'est, que c'est faire vn jeu & vne farce desPeres. Et nese pourroit trouuer des paroles affez suffisantes pour exagerer l'auda-

Faulecé fingulie-EC.

ce de l'heresie en ce lieu, à vouloir faire de ces parolles tronquées vn sens tout contraire diametralement à celuy de Tertulien. Il s'est bieu gardé aussi d'adiouter les cinq ou six mots, qui sont de suitte, Pareillement il apparoistra tousiours cela auoir esté laissé (traditum) par les Apostres, ce qui sera tenu par les Eglifes des Apostres (i.fondées par eux) pour Sacrosamet. La fraude de du Plessis est double, premierement en ce que par ces mots il veur interpreter le passage susdict par la consanguinité de la doctrine, comme si l'autre passassez qu'il faut entendre par ceste confanguinité la conformité de doctrine auec les Eglises, & non seulement auec les Apostres, ainsi que nous auons dit: & comme si en ce lieu icy il ne parloit que

Tous les fuccef feurs des ne tienfor qu'i-

ccux.

Apostres de la doctrine des Apostres:où au contrainée autre re il veut prouuer la doctrine des Apostres par la doctrine des Eglises fondées par eux, & l'ordre de leurs Euesques, faisant tousiours fon fondement sur ce, que ces Euesques (de toutes ces Eglises) ne peuuent (tous)auoir enseigné doctrines dinerses aux Apostres, non plus que les Apostres entreux mesmes. Tellement que tant s'en faut que Tertulié vueille dire, qu'il ne faut point prendre la certitude de la vraye foy dela succession Episcopale, comme pretend du Plessis, que tout au cotraire il dit l'affirmatiue, de mesme qu'il a fait au passage precedent, & que nous auons veu d'Irenée, que c'estoit l'argument, duquel les premiers Chrestiens vsoint, comme d'vn Achilles, contre tous heretiques. Donc les Lutheries ont raison, d'appeller les Caluinistes faulsaires, imposteurs, malicieux, caloniateurs, &c. veu que les parolles qu'il produict en ce passage, ne font rien du tout contre les Catholiques:& s'il faut humainemet & entre les meschas. rompre la foy, ce doibt estre pour quelque chose qui profite, comme pour regner, ainsi que disoit Cæsar.

Pour le quatriesme & cinquiesme, que De virgte les Apostres ont laissé les escritures pour nous, cont. Pra ausquels sont paruenus les derniers siecles, que xeam.

Panseté notable. par icelles la verité se defend, non par traditio, ny par couftume. I'ai mis ces deux ensemble, parce que ie puis dire, qu'en ces deux lieux qu'il cotte en marge, il ne s'y trouue rié de tout cela: & que s'il a comis crime de faux aux deux premiers, il le commet icy aux mots, & au sens, & à la cotte. S'il y eust eu quelque quatriesme faço, ie ne sçay ce qu'il eust fait, tant la faulseté est la mere ou sœur germaine de l'heresie. On ne la voit, que dans des faux iours:elle n'est bastie que des faulses pieces, qui baaillet&s'etr'ouuret de toutes parts. Et c'est pourquoy l'heresie est de peu de durée. Ce sot des torres & fleuues impetueus qui s'escoulet. Le passé nous monstre que celle cy s'en va à son precipice, & à sa ruine, comme les autres, & que ces faux telmoings & pieces supposées ne feront que d'autant plus haster l'arrest final de sa condemnation.

Mais quelle apparence y a il? Il me sera permis de le dire, iusques à ce qu'il aye pur gé toutes ses faulsetez, que Tertulien aye voulu dire, & non par tradition, ni par couftume, veu que tout son liure & des Prescriptios, & de Corona, ne tendent qu'à enseigner le cotraire: ainsi qu'il a esté produit cy dessus: & ses mots si courts & substantiels le tesmoignentassez, que cest la tradition qui est l'introductrice de la doctrine la coustume la cofirmatrice, (t) la foy l'observatrice. Il est vray De coros qu'au liure, qu'il cite de virg. vela. Tertulie combat au long ceste mauuaise coustume de quelques vierges, qui ayans voué leur virginité, ne se vouloint point charger du voile propre aux religieuses (qu'est-ce qu'il eust dit de ces defrocquées reformées dans lesplaisirs & delices du mode?) & parle fort cotre ceste mauuaise coustume, disant qu'il ne faut pas que la coustume soit preferée à la verité. Mais tant s'en faut que pour tout cela, il vueille qu'on reiette les bonnes cou stumes, qu'au contraire il les confirme, & combat l'autre par icelles. Ie ne veux pas cepëdant imputer à la verité ceste maniere de foy: Posons le cas que ce soit une coustume, afin que

DESCOVVERTE DES FAYS.

270

sussi nous puissions opposer la coustume à la coussiume. Ie n'ay point distingué ce q du Ples sis peut prédre icy de chacune de ces deux cottes: par-ce que ie n'y ay peu recognoisitre aucun de ces mots, tant il est artificieux à coudre, ou à forger des pieces de diuerses couleurs, comme vn ouurage faict à la mussique. Que ne nous combat-on des armes de Dieu & par la verité? Dieu a-il besoing de l'aide de la mensonge, ou bien est-ce la pretendue resormation?

Pour le sixiesme & le dernier, comment peut on parler des choses de la soy, que par les lettres de la soy? Il le cite du liure de prescrip. & a oublié à cotter que ce sust au chap. 15. Vous diriez au premier abord, que ces parolles sont beaucoup pour ne receuoir rié en consirmation de la soy, qu'il ne soit expres en l'escriture: Mais comme la mensonge à cela de propre, de poindre par la queuë, ou comme parloit l'ancien Tryphó de noircir: si vous les conserez au propos,

sur lequel Tertulié le dict, ie m'asseure que

vous rougirez de la honte du Plessis. Can Tertulien ne le dict qu'en response a ceux, qui en la defense des heretiques alleguoint pour leur raison, qu'iceux n'agissoint, que par l'escriture, Comme s'ils, dit-il, pouuoint parler d'ailleurs des choses de la foy, &c. La premiere faulseté du Plessis est en ce qu'il a tourné(comment peut on?)car Tertulian ne parle que des heretiques, lesquels ne font heretiques, que pour ne vouloir croire à l'Eglise. Et c'est comme s'il disoit, il n'y a que deux moyens pour sçauoir ce qui est de la foy:ou par le tesmoignage de l'Eglise, ou par le tesmoignage de l'escriture: les heretiques reiectent le premier: il n'est donc pas merueille, si voulant parler de la foy ils se seruent de l'escriture. La seconde faulseté consiste a alleguer ses parolles contre le propre sens du propos, & but de Tertulia: car iceluy en tout ce liure des prescriptios ne tend ny ne vise, qu'a monstrer que nostre foy n'est appuiée, principalement que fur la Tradition&la foy tenue en l'Eglise&

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 272 non sur la seule escriture: & qu'il ne faut penser combattre l'heretique par l'escriture,ains seulement par la tradition, par la foy tenue en l'Eglise & aux Eueschez & Eglises particulieres, enseignées & fondées par les Apostres. Surquoy ie luy diray libremet qu'il est bien insipide, qu'il n'a point de sen timent de son honneur & de sa reputation, & suis contraint m'inscrire encore en faux, & luy dire que ie m'esbahis, come luy qui veut estre veu le premier de sa secte, ose em püantir son liure de tat de faulsetez: car s'il m'estoit arriué la moindre de ces sautes, & que le monde peut parler & triompher de moy de la façon, ie serois bien en peine de trouuer lieu pour me cacher. Et ie suis mar ry que ce soit luy qui serue de trophéeà l'Eglise pour tous ceux de sa secte, qui n'agissent que par fausetez, bien que plus finement, pour ne les bailler si dru, ny soubs leur nom. Que si les Ministres lui ont baillé en payement ceste faulse monnoye, qu'il les face appeller deuant les Peres consistotiaux, pour leur faire la reprimende, & prédre vne bone resolution de n'alleguer plus a faux: car meshuy ces Papistes ne peuuent plus estre trompez: il y a trop de bones testes parmy eux, & de personnes qui de bié loing descouurent les faulsetez & suppositions. Or il semble que ce n'est rien fait qui ne cotinue. Il ne veut oublier de practiquer la regle de Ciceron, que qui a vene sois passe la la ligne, il faut qu'il soit extrement impudent.

Or s'il a fait, par maniere de dire, vne co medie de Tertulien, il n'en fait pas moins de S. Cyprie. Il l'allegue & le cotte en quatre lieux: en tous il n'y a rien qu'on debatte, ny qui face pour l'article qu'il traicte, i'entéds ny côtre la Tradition, ny côtre l'Eglife: car s'il ne touche à cela, tout ce qu'il dit est hors de propos: au contraire, il se trouue plusieurs choses en ces lieux, qui font pour leur establissement, comme en l'Epistre 55. **Ppist, 555; d'où il cite, que ceux sont l'Eglise, qui demeurent en la masson de Dieu (il s'y trouue ceste sentence) veu qu'il y a plusieurs choses en l'E-

Ite qui parle?

De Iaplie, En la seconde cotte, dont il prend celuy
n'est point joinet à l'Eglise, qui est separé de l'E-

uangile

uangile. S. Cyptien reprend aigrementles heretiques, par-ce qu'icenx denians l'Eglise pour leur mere, denient par consequent Dieu pour leur pere. Cela n'est il pas bien loing de du Plessis, qui ne veut autre mere, ny autre, qui le nourrisse en la foy, que l'Escriture, ou plustost le priué & le particulier sens, qu'il

ou autre luy donne?

Pour la quatriesme qu'il cotte au troisse-pres. me traicté de la simplicité des prelats, & dont il prend que l'Antechrist est introduict sous le nom de Christ, au lieu qu'il faut retourner à l'origine de verité, remonter iusques à la source voir en quel endroit le canal, par lequel elle est decoulee à nous, s'est rompu: & par ce moyen atteindre à la doctrine du maistre celese, il en veut tirer contraire conclusion à celle de ce bon martyr, sçauoir, l'exclusion de la tradition Apostolique, & du tesmoignage de l'Eglise, disant qu'il ne faut, qu'aller à la seule source : & encores il ne veut pas comprendre en ceste source la predica tion des Apostres, ny ce qu'ils ont enseigné

DESCOVUERTE DES FAVSETEZ 276 deb ouche, c'est a dire, les traditions: ains seulement ce qu'ils ont escrit, & deplus il veut qu'o y aille d'vn plain seut, sans passer par la succession. Au contraire S. Cyprien veut bien qu'on monte à la source: mais il n'entend pas par ceste source, les seules Escritures des Apostres, ains aussi la traditio. Si en quelque chose la verité chancelle, retournons à l'origine dominicale & Euangelique, & à la tradition (notez) Apostolique. Et ce dire De Baptif a tant pleu a S. Augustin, qu'iceluy l'expliuat. lib. 5 quant de la tradition Apostolique verbale, il dict, (e que nous admoneste (Cyprien) que nous recourions à la fontaine, c'est a dire, a la tradition Apostolique, (t) que de là nous deriui. ons (par la succession) procanaliusques à nostre temps, c'est une tres bonne chose: & ill'a faut faire sans aucun doubte. S. Cyprien ne veut pas aussien secod lieu, que ce soit d'vn plain faut, & d'vn vol qu'on aille à la source Apostolique, ny autant qu'vn chacun voudra expliquer à sa poste les escritures: au

contraire expliquant comment & par quel

chemin, & adresse asseurée, il y faut aller, il veut que ce ne soit chacun par soy, & selon fon priué jugement, ou selon qu'il s'imaginera de l'inspiration diuine, car ce sont les deux poisons de la foy: mais qu'on vienne & tende à la source & origine de la verité, par vn canal, qui est autant que la suite des pasteurs, pour seruir, dit-il, contre la fraude de toutes les heresies, qui ne se couurent q de l'Escriture, & du nom Chrestien contre l'authorité de l'Eglise Romaine: car notamment il ne parle que d'icelle. Il adiouste, l'espreue est facile pour tendre à la fin, sçauoir, par l'eglice est le compendium & abregé de la verité (c'est dium du Chrestie. vn mesme epithete bien considerable, & que nous auons veu, que S. Irenée & Tertulien vsent, pour monstrer, que croyant en general ce que croit l'Eglise on croit toute la Bible)le Seigneur edifie son Eglise sur l'onique S. Pierre: (t) pour manifester l'onité, il a constitué une chaire, & a disposé de son authorité, que l'origine de ceste mesme vnité commesast par vn (Sainct Pierre) Le primat est doné

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 278 à S. Pierre: à fin de monstrer qu'il y a une Eglise du Sauneur, & une chaire qui ne tient donc Suiure la l'onité de ceste Eglise (de S. Pierre) peut-il teslife Ro- nir la foy? Celuy qui regimbe or resiste à l'Eglife, qui delaisse la chaire de S. Pierre, sur laquelle l'Eglife est fondée, se presume-il estre en l'Eglife?Et plus bas, Celuy qui delaisse l'Eglise de Iefus Christ est vn prophane, est estranger, est ennemy. Que nul ne pense auoir Dieu pour Pere, s'il n'al' Eglise pour mere, Qui est la mesme fentence qu'il repete en l'Epistre 54. & qui Desymb. depuis est souvent repeté par S. Augustin. Et qu'est ce tout cela, si ce n'est pour dire, qu'il ne faut point rechercher la foy aux Efcritures seules, ny a nostre priué sens, ny pri uée reuelation, ains aussi en l'Eglise Romai ne?car comme on void il n'en parle que de celle-là. Et vous n'appellez pas cela bastónade, que d'estre frappé & pousseré du ba-

> ston de la croce, ou croix de S. Pierre, auec laquelle il pensoit ruïner son Eglise & abatre fa chaire, son S. siege& son S. throsne? Ie ne veux point tenir en compte aprse tant

maine.

d'especes de faulsetez, ce qu'il cite S. Cyprien au 3-traité de la simplicité des prelats: parce qu'il n'en a faict ny deux ny trois traictez ou liures: mais vn feul. S'il vouloit efchaper que l'imprimeur a prins liures pour chapitres, il s'éferreroit encore d'auantage: car ce liure n'est point diuisé en chapitres. Il fera beaucoup plus ingenuëment faisant sa confession nette, qu'il n'a jamais leu ce, dont il parle: mais qu'il pensera d'en auoir raison cotre ses garents: Et il ne la pourroit auoir meilleure, que ne leur adiouter point de foy doresnauant. l'auois bien dict cy deuant qu'il auoit tort de s'adresser si souuent à S. Cyprie, par ce qu'il estoit trop Papiste, & ennemy de toutes ses erreurs & nouueautez. Mais la reuanche, que vous voyez Les Peres que S. Cyprien & les autres Peres de la pri- ent les mitiue Eglise prennent cotre ceux, qui les nots pour veulent rendre des pretenduz reformez, voire les faire peres de si bons enfans, c'est de les desaduouer auec leur vergoigne. Si lon en veut sortir a meilleur marché, ne s'y

l'oubliois a respodre au quatriesme passage, qu'il cotte au marge de l'epistre 74. Le n'ay pas oublié de la relire tout soigneusement: mais si ie n'y ay rien trouué de tout ce qu'il dit au texte, ie n'y puis faire cependant que la responce ordinaire, qui est fauseté, no toutes sois sans quelque regret, que la cotte ne soit plus vraye: parce que i'eusse esperéy trouuer dequoy respodre: & peut estre auec plus grand comble de faulsetez, & la gloire de l'heresse.

Il allegue S. Gregoire Naziaze en deux En l'oratfon de la lieux. Au premiér il luy faict dire, l'Eglise ne louage de Athana-se definit point par la multitude: s'ils ont le peufe.

ple, nous auons la foy: s'ils ont l'or & l'argent, nous auos la vraye doctrine. Il me suffiroit luy dire, que cela n'est rien à propos de la these, c'est à dire pour saire contre la tradition & l'Eglise, ny pour la seule escriture: toutesfois affin que la bonne soy de l'heresie soit plus cogneuë, remettos les parolles vrayes

& naturelles de ce S. Pere: & le moindre cognoistra incontinent l'alteration & faulseté. Les Arriens ont le vulgaire, & nous les Anges:ils ont la temerité & audace, o nous la foy: ils ont l'or & l'argent, & nous la vraye doctrine de la foy. Chascun cognoist l'alteration & faulseté sans que le m'y estende d'auantage. Seullement le diray, que c'est vne antithese, que faict ce S. Pere de son Eglise, en la ville, doù il estoit Euesque, auec l'Eglise des Arriens, qui estoit à Constatinople, & ce durant que les Empereurs & Archeuesques y estoint Arriens. S'il a Sophistique, comme on void, ces parolles, il a bien faict pis de luy destrober l'ame & le sens principal d'icelles, en suy desrobant fept ou huict mots, par lesquels ce S. Pere faict entendre, qu'est ce qu'il appelle dodrine de la foy, laquelle i'ay ouy des diuins oracles: laquelle i ay apprinse des SS. Peres. H voyoit bien que ces mots faisoint diametralement contre sa these: parce qu'en cela il renuove plustost à prendre directement_

la foy de l'Eglise, que de l'escriture. Car aussi c'est celle qui certifie l'escriture estre diuine, & icelle seulle la peut expliquer sans suspicion ny crainte d'erreur, ou de dager,

Li.4.e.44 comme parle S. Irenée.

Au second lieu, que la succession se doibt Araiens. estimer par la pieté, & non par le siege, qui retient la mesme doctrine de foy, possede le mesme siege: qui contrarie en ce mesme siege doibt estre tenu pour ennemy. Il eust esté marry de pardonner à ce passage, non plus qu'a l'autre fans y laisser ses armes, & marques. Car il n'y commet pas moins de faulseté. Les parolles de ce S. Pere enferont foy, lequel voulant mostrer comme S. Athanase estoit digne successeur de S. Marc en l'archeuesché d'Alexandrie tant en l'authorité, qu'en la pieté, dict sur ce, il est esteué au Siege de S. Marc, non moins successeur de sa pieté que de la préeminence du siege: car selon cellecy il se trouue fort essoioné de luy: mais selon l'autre fort proche d'iceluy: Ce que nous debuons estimer proprement la succession, car

celuy qui retient la mesme doctrine de foy; il est en mesme siege ou trosne: mais qui tient vne for contraire, il est aussi contraire en siege. La premiere faulseté gist en ce qu'il luy faict dire, que la succession ne se doibt estimer par le siege, ams par la seule pieté. Car lon void comme au conrraire S. Gregoire joinct en la succession d'vn Euesque ces deux, & la pieté & le siege: car aussi i'ay monstré cy deuant par S. Irenée & Tertulian, que nul Euesque (car il ne se parle d'autre)ne peut s'attribuer la succession de doctrine, qui n'ayela fuccession du fiege. La seconde faulseté est en ce qu'il tourne, qui contrarie en ce mesme siege, doibt estre tenu pour ennemy. Car Aduerfarius in Throno, ou bien avribeau ne signifie pas vn qui est ennemy en mesme fiege, mais celuy qui est contraire en siege, c'està dire, qui avn siege contraire, comme avridozos ne signifie pas vn, qui est ennemy en mesme foy:mais vn, qui a vne foy contraire. Et S. Gregoire veut dire, que celuy des successeurs en siege, qui a vne foy

DESCOVVERTE DES FAYSETEZ 284 contraire, est aussi contraire, que s'il dressoit siege contre siege, & comme parle souuét S. Cyprian & les anciens, s'il dressoit autel contre autel. l'ay vsé de ces deux mots Grecs:parce qu'ils sont en S. Gregoire, & aussi que du Plessis les a mis au marge. La troissesme faulseté, & qui porte en soy vne extreme vanité, c'est qu'il a mis au marge ces mots 2/d δοχη πίσεως της εξεδείας 2/d δο-20s: carils sont de la ceruelle de celuy, qui les y a fournis, & nullement de S. Gregoire. Ciceron est reprins par vn grad Grammerien d'auoir faict parler à Aiax ce que Hector disoit : qu'eust il dit s'ill'auoit embouché de parolles, qui eussent eu sens contraire, comme faict du Plessis? C'est pourquoy ie ne les luy veux point imputer: car l'impudence seroit trop grande. Peut estre que -celuy, qui les luy a ainsi fournis, l'a faict expressement, pour en rire à ses despens. Mais cela ne se deburoit point faire en choses de tel poix. Les bonnes gens disoint n'agueres que les langues faisoint deuenir les gens

heretiques: mais l'euenement à rendu toute contraire preuue, parce qu'on verefie que la verité, qui est en toutes les langues, Les Jann'est que Catholique, & qu'on sçait deni- a Greccher des langues auec leur honte, ces ven-ques deurs de vent & pipeurs de simples gens. se. En passant ie prie le Lecteur de considerer si ce n'est pas vne grande preuue de la veritéCatholique, que duPlessis n'a peu trouuer en tous les liures de ce S. Gregoire rien contraire à icelle, qui luy peut seruir en sa preface: de sorte qu'il luy aye fallu tirer aux déts ces deux pauures passages, au lieu que ce bon pere n'est loué des anciens pour rien tant que pour auoir suiuy en l'intelligence de l'Escriture, non sa propre presomption: ains l'authorité st) les escrits des Maieurs, lesquels il estoit certain auoir reçeu de la succession Apostolique, la regle pour l'entendre, ainsi que Ruff. 11.22 dict Ruffin parlant de luy, & S. Augustin Chap. 9. conformementace, fleft si grand personna lian. ge qu'il ne diroit point ces choses, sinon par & suyuant la foy Chrestienne tres-notoire à tout le

monde. Et les Euesques d'Orient ne le priseroint pas tant, qu'ils sont, s'ils ne cognoissont, qu'il les auoit dictes par & suyuant la regle de la tres-cogneue verité. Il vient à S. Chrysostome, & en met de suitte trois passages, qui sont sont sont sont peu à propos de sa these, ou du tout point, mais plustost sont esté mis plustost pour vanité, & pour faire mieux passer ses faulsetez, que pour autre besoing. Pour le premier passage, que l'Eglise ne consiste pas

in Eutrop. Mais l'ayant leu & releu ie trouue, qu'il y commet faulseté: parce qu'il n'ya

snr faine rien de cela: mais quand il seroit ailleurs, & Math. qu'il n'y eust faulseté qu'en la cotte, il ne

faut pas pour cela, citer S. Chrysostome. Les petits enfans sçauent bien, que l'Eglise consiste principalement aux cœurs, & aux esprits, comme Dieu est esprit.

Pour le second, que la où est la foy, la est l'Église: (t) ou la foy n'est point, l'Eglise n'est point. Il n'y a personne qui nie cela: toutesfois parce que ces mots ne sont pas de suitte en S. Chrysostome, & qu'entre deux il y a,où est l'Eglife, là est le Prestre: où est le Prestre, là est le baptesme & le Chrestien, ie luy diray incidemment, & par occasion, que ces mots ne doibuét point estre desrobez: parce qu'ils monstrent que l'Eglise ne peut estre sans la foy, & que partant elle ne peut errer en la foy: Aussi si l'Eglise pretendue a esté tousiours, come ils disent, (bien qu'inuisible)qu'il faut qu'il y ait eu des Prestres. Et il ne se trouuera point, qu'il y ayt eu aucunPrestre de ceste Eglise ou religion pretendue durant mil cinq cens tant d'ans: il s'ensuit donc par S. Chrysostome, que dutant mil cinq cens ans l'Eglise pretendue n'a point esté.

Pour le troissesme, que les fondemens de sur faince l'Eglise sont sur les montaignes des escritures. Math. Personne ne le nie aussi: maissi pour cela il en pense exclurre la Traditió, le lecteur iugera combien c'est a propos, veu mesmement que la tradition a son fondement en

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 288

l'escriture, autat ou plus, que l'escriture mes me, ainsi qu'il a esté monstré bien amplement cy dessus. D'ailleurs ne void-il pas,

ce qui enqu'il ne pourroit rien dire, qui releue plus fonde fur l'authorité de l'Eglise, & que ce seul passa-1'Eglife eft fonde

ture,

for l'escrige luy coupe la gorge? Car S. Chrisostome disant que l'Eglise est fondée (il ne dict pas doibt estre fondée, mais elle est en effect, nous l'expliquerons tantoft) sur l'escriture, n'est-ce pas autat que dire, que comme elle dure tousiours, aussi qu'elle n'est iamais fondée sur les inuentions ou traditions humaines, ains fur les seules diuines? Bref, que vn chacun est tres-asseuré de se fonder & apuyer sur la foy de l'Eglise: par-ce qu'icelle n'est iamais fondée que sur l'Escriture:& que c'est vne grande vanité à vn chacun d'en doubter, & de vouloir iuger par son opinion & pretendu S.Esprit, si elle suit l'escriture & son vray sens ou non.

Il s'escrime de deux diuers lieux de saint Sur fainct Lucli. 6. chap. 9. Ambroise: Mais c'est pour estre tousiours egal à foy: Le premier est, que Christ est celuy

seul, que nul ne doibt laiser, &c. Fl nous est doc commandé auat toutes choses de chercher la for de l'Eglise, à laquellesi Christ habite, il la faut estire: Mais s'il y a von peuple infidele, ou von docteur heretique, qui gaste l'habitation, telle Synagogue est a fuir : & si en somme vne Eglise resette la foy, il nous la faut abandonner. Cela est vray, qui nie que l'Eglise d'vne ville, ou d'vn diocœse, ou d'vne prouince, bref vne Eglise particuliere ne puisse defaillir en la foy, comme pour exemple l'Eglise de la vil le de Geneue, de Montauban, & autres? & qu'il faut fuir ce peuple infidele, & les Docteurs heretiques qui y preschent? Qu'a cela de commun auec la question que traicte du Plessis, comme si S. Ambroise disoit que l'Eglise Catholique pouvoit estre sans que le Christ y habitast, bref qu'elle peut er rer? Car c'est vne maxime à laquelle ce S. Pere est bien contraire. Mais au moins ne void-il pas, que tout le propos de S. Ambroise tédà ce, qu'il faut cercher tousiours auant toutes choses, quelle foy tient l'Eglife? qu'il faut prendre nostre foy de l'Eglise? Est-ce nous renuoyer à la prendre châcun de la seule escriture? Que si par apres il
parle d'une Eglise qui peut estre desuoyée,
nes'explique il pas assez clairement, qu'il
ne l'entend pas de l'Eglise en corps, & Catholique, ains des Eglises, ou diocœses particuliers, & des personnes priuées, quand
il dit ces mots, s'il y a un peuple insidele ouun
docteurs es s'il y a une Eglise qui resette la soy?

Ce qu'il cite du messine chapitre, que Christ est la pierre, le fondement de l'église, c'est la foy: si tu es en la pierre, tu es en l'Eglise, est encores moins à propos. Cat s'il faut croire que nostre Seigneur est la pierre de l'Eglisse, parce que S. Pol l'a dict, pour quoy ne croira on que S. Pierre aussi en est la pierre, puis que nostre Seigneur l'a dit? Il vaut bié autant, ou mieux croire au maistre, qu'au di sciple & seruiteur? Du Plessis y commet bié quelque espece de saulseté en ces mots, si pelapsis, tu es en la pierre, tu es en l'Eglise, où les mots

de S. Ambroise sont situes pierre (petra) tu

es en l'église, parce qu'il auoit dict tout deuant, ta pierre c'est la sor, & au lieu de ce, du Plessis luy sait dire, que le Sauueur est la sor, ce n'est qu'vn sestu au prix de ces grosses & massines cadenes de saussetez. Mais laissons cela : ne nous arrestons qu'au gros & à nous desendre, & à ce qui peut auoir quelque apparence de saire contre l'Eglise.

Le second est, que ceux qui n'ont point la Linde foi de Pierre, n'ont point l'heritage de Pierre.

C'est chose que personne ne nie. Mais à sin qu'aulcun ne l'aplique à quelque mauuais sens, S. Ambroise dit cela cotre les Notuatiens, & pour monstrer que ce n'estoit
pas merueille, s'ils ne pouuoient absoudré
des pechez, comme on faict en l'Eglise Ca
tholique, parce qu'auec les cless ceste puissance a esté donnée à S. Pierre: & nul n'y
peut auoir part, qu'il ne tienne mesme soy
que luy, bref qu'il ne soit Catholique. Mais
que fait cela a la these?

Il n'en faict pas moins de S. Hierosme,

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ duquel il coud & joinct ensemble quatre diuers lieux. Le premier, Il(le symbole)n'a fur le fymb. pas dict, ie croy en la saincte Eglise Catholique: mais ie croy la saincte Eglise. La saincte Eglise est celle, qui garde la foy de Christ en son entier: il n'y a personne, qui y contredise. Et n'estce pas cela mesme, que nous disons qu'il faut recourir à l'Eglise, parce qu'elle garde la foy en son entier, sans que sa foy soit subjecte aux diverses interpretations, que soufre l'escriture?

na Le second: que l'Eglise ne consiste pas ez parois, mais en la verité des doctrines: Ou est In Pfal. la for, là auffi ell'est, & y estoit lors mesmes, que les heretiques possedoint toutes ces Eglises. Il ne corrompt que les parolles & le fens: les

Faulseté paroles, parce que celles cy sont de son pur creu: Of y estoit lors mesmes, que les heretiques possedoint toutes ces Eglises. Chacu peut bien jugerà quel desseing, si frauduleux ou non: mais nous n'auons pas affaire d'en disputer, pour le present : suffit recognoistre q c'est vne faulseté. Car S. Hierosme ne

dict, autre chose, sinon deuat quinze ou vingt ans, toutes les parois des Eglises, qui sont en ce heu, estoint possedees par les heretiques sar deuant vingt ans les heretiques possedoint toutes ces Eglises. Il corrompt le sens en ce que S. Hierosme ne parle, que des Eglises particulieres, comme qui parleroit des Eglises, qui estoint à Geneue deuant le 17. d'Aoust, 1535. qu'y commença la reformation selo la verité de l'euangile, ainsi que porte le Calendrier historial de Geneue: reformation toutes-fois despuis transformée, car Caluin ne vouleut suiure celle de Farel qui la fit reuolter contre son Seigneur: & la these que traicte du Plessis, s'il faut recourir à l'Eglise, n'est que de l'Eglise vniuerselle, de laquelle seule & no des particulieres seules, come des seules priuées opinios on doibt prédre la certitude de la foy, ainsi qu'il a esté dict tant de fois. Et c'est trop hardiment & trop fouuant equiuoquer, d'appliquer sur l'Eglise generale ce qui se dict d'vne Eglise particuliere.

294 DESCOVVERTE DES FAVSETEZ

In Plal. 58 Le troissessime est: veux tu entrer en l'Egli-

se sainte, or par le droit chemin, c'est la letture des escritures, &c. Du Plessis n'altere point les parolles beaucoup: toutes-fois nous les receuons telles, qu'il les donne: & nous y foubzscriuons volontiers: & pensons bien qu'il n'a pas beaucoup consideré combien il les produisoit hors de propos: d'autat que son but est de recourir à Dieu par les escritures feules: & ce passage veut, qu'on recoure à Dieu par le moyen de l'Eglise, & à l'Eglise (pour cognoistre la vraye)par l'escriture. Il semble qu'il y aye quelque aduantage en ce, qu'il veut que les escritures soint le chemin, pour entrerà l'Eglise: & certes si ces parolles se prenoint cruement, nul ne pourroit eftre en l'Eglise, ny estre Chrestien, sans estre de bon eage, & fort sçauanten Theologie, & aux escritures: de façon que pour euiter ceste absurdité & plusieurs autres, qui en dependent, il faut necessairement conclurre, qu'il le faut entendre auec le grain de sel, sçauoir lors que

quelqu'vn est en doubte, qui est la vraye Eglise. Car lors il n'y a point de voye, au moins plus droicte, ny plus certaine pour la cognoistre, que celle de l'escriture. Car come traicte souuent S. Augustin, par l'escriture se cognoist l'Eglise, comme l'escriture par l'Eglise, voire l'escriture est plus claire & plus manifeste en ce, qui touche l'Eglise, que non pas en ce qui est de la cognoifsance du Sauueur ou d'autre subject.

La quatriesme est: Que les escritures sont sur soina appellées le Royaume de Dieu. Cela ne meri-21. te point d'estre releué: parce qu'il ne faict rien à la these, dont est questió: & aussi que nul ne le nie: mais principalement parce que le dire de S.Hierosme ne peut pas empescher, que le dire de nostre Seigneur ne Math, 3'4 foit veritable, quand il appelle pareillemeti3. l'Eglise son Royaume, & l'vn est compatible auec l'autre.

Venons à Sainct Augustin, duquel il allegue sept ou huict passages, qui en fin ne font rien pour la these presente:ains tout le

contraire, par ce qu'ils fortifient entierement l'authorité de l'Eglise: Tellemet qu'il semble qu'il se face la guerre à soy mesme. Et ceste response pourroit suffire generalement pour tous ces passages. Mais afin que que nul n'être en destiance de ce que nous disons, nous les descouurirons l'en apres l'autre : aussi il s'en trouvers tousours

pel'unité l'autre: aussi il s'y trouvera tousiours quelque sausset. Au premier passage, nous trouverons Christ ez escritures: nous avons à cercher l'Eglise en icelles: et) ne pensons pas tenir l'Eglise, parce que nous sommes en celle ous.

Ambroise ou Optatus ont esté devant nous, ny encores parce qu'il s'y faiet des miracles: (ar nostre Seigneur mesmes a voulu, que ses disciples sussent confirmez par les escritures. Et tels sont les tiltres, enseignemens, & sirmamens de nostre cause.

Ie diray le mesme, que i'ay diet cy deuat sur S. Hierosme, que ie ne voy pas à quoy est bon ce passage pour la these de du Plessis, par la que il veut exclurre par l'escriture l'autorité de l'eglise: &S. Augustin veut par l'Escriture l'establir. Voylà des fins bié cotraires: veu qu'il n'y arie, qui mostre plus la vraye Eglise que l'escriture saincte. Car soit la generalité des temps & des lieux, soit la perpetuité en la succession des Prelats, soit en son infallibilité, soit en son pouvoir, soit aux autres marques de la vraye Eglife, toutes icelles n'ont force ny vertu qu'autant qu'elles la prennent de l'escriture, que ses facultez y sont enregistrées, & que l'escriture les a ainsi predictes & designées. En co qu'il dict, que ce n'est pas vne raison ny vne vraye marque de la vraye Eglise, parce que S. Ambroise & Optat en sont, qui faict difficulté en cela? Come qui voudroit prouuer au jourd'huy la vraye Eglise par celle, qu'a tenu le feu Pape Pie cinquiesine, ou bien le feu Cardinal Borrhomée, successeur de S. Ambroise à Milan, ou quelque autre semblable Euesque, qui viuroit de nostre temps. Mais aussi celane peut pas seruir à du Plessis, pour empescher, que la successió des Peres en mesme doctrine ne soit vray

argument de la vraye Eglise. Car ceux que nomme S. Augustin, ne sont pas Euesques anciens, pour faire ou representer yne ancienne fuccession Apostolique, parce qu'ils viuoint de son temps: & en vn mot, quine confesse, que l'escriture est vn des principaux moyens, enseignemens, & firmamés, pour cognoistre & la vraye Eglise, & la vraye doctrine, & le seul quasi pour cognoistre la vraye Eglise? Car que seruiroit d'y voir la succession, les miracles, & autres choses, si l'escriture ne le disoit, & ne les bailloit, pour signes & marques de la vraye Eglise?

Contra Pe

Pour le fecod, s'il est question ou de Christ, ou de l'Eglise, tt) de quelques autres choses, qui appartiennent ou a la vie, ou a la foy, Anatheme à qui sort des escritures. Ce ne sont pas du tout les mots de S. Augustin: Toutesfois parce qu'ils ne sont pas beaucoup eslongnez de son sens, & qu'il a esté longuement satisfaict à ce mesme passage, ou i'ay monstré, que S. Augustin n'entend parler,

eue de ce qui est contre l'escriture, ie prie le Lecteur d'y auoir recours : afin d'éuiter prolixité.

Pour le troissessime, ne sors de l'escriture. sur le pais asin qu'on ne te face point prendre pour Christ, est celuy qui n'est point Christ, pour Eglise, celle qui n'est point Eglise. Cela ne merite non plus de responce, qu'il ne faich à la these, & que personne ne le nie, ny le debat.

Pour le quatriesme, l'église est la maison de Dieu, mais elle n'est pas Dieu. Il le cite du rean. serné serné cent trente vniesme sur S. Iean. C'est tousiours à faux, & suivant les faux memoires, qu'on luy en a donné. Car il n'y a que soixante quatre sermons: mais parce que c'est chose, que nul ne conteste, & que si l'Eglise est (ie ne dis pas doibt estre) la maison de Dieu, elle n'est donc pas ny n'a esté la maisó d'erreur, n'y l'habitatió du Diable,

Allons au cinquiesme, que les deux Testamenssont les mamelles de l'Eglise. Qui l'a aussi s. Ican. jamais nié? Si toutessois il en pense rejetter la Tradition: ne luy a-on pas souvent dict, qu'elle est vne partie des dependances de l'Escriture, tout de mesmes que des Sacremens: puis que l'Escriture nous y renuoye, comme j'ay monstré, tout de mesme que aux Sacremens.

Il pense dire beaucoup contre la creance que les Catholiques ont de l'Eglise, en ce que les deux testamens sont ses man Come les melles: mais cela fait apertemét contre luy.

deuxTesta mens sont les māmel les de l'E glise

que les deux Testamens doibuent estre, ou sont quelques ois les mammelles de l'Eglise: Mais iceluy n'en apas esté d'aduis: il a pensé mieux dire, sçauoir qu'ils en sont tou siours en essect, & en vraye verité. Ce qu'il ne faut pas doubter qu'il faict à son escient & prudemment, sçauoir pour ne laisser aucun doubte, qu'elle erre, ou puisse erreren la soy ny aux mœurs, ny qu'aucun soit en danger qu'elle donne ou puisse donner du laict corrompu, ny aucune mauuaise nourriture, bref nulle qui soit conforme, je dis mesme comprise & tirée (si ce n'est speci-

fiquement au moins en substance) dans & des deux Testamens. Tellement que par là S. Augustin veut doner asseurance à vn cha cun de se jetter hardiment dans le giron de l'Eglise, sans craincte ny suspicion, qu'elle donne ny puisse donner autre laict, ny autre viande, que parolle de Dieu, & qui ne soit le vraisens de l'Escriture. A cela tend et clerement ces parolles: Quiconque cognoist qu'il est né en l'Eglise par le baptesme, qu'il sçache donc qu'il est petit enfant : qu'il abbaye doc, & becque auidemment aux mammelles de sa mere:(t) il croistra bien tost. Mais ceste mere c'est l'Eglise: & les deux Testamens des divines Escritures sont ces deux mammelles: de la on tette Succe le laiet de tous les mysteres qui ont esté sta lib. 15 faicts en ce monde, pour nostre salut. A fin qu'en cap. 3. estant nourry & fortifie, on paruienne a manger ceste viande, qui est Dieu. Et ailleurs parlant à l'Eglise Catholique: Toy seule as la verité: & en ton laict, & en ton pain ou viande. Il ne dit pas aussi comme voudroit du Plessis, que l'Eglise prenne sa nourriture des

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ deux Testamens: combien qu'il soit vray, mais lors ce n'estoit pas son intention, ny fon propos: & parlant, comme il parle, il ne le peut entendre. Car la mere ne se nourrist de ses mammelles, mais elle en nourrist ses enfans. Et s'il l'eut voulu dire, il eust parlé autrement, sçauoir que les deux Testamens sont les deux mammelles de Dieu, par lesquelles iceluy allaicte & nourrist la foy de l'Eglise. Mais disant, comme il dict, il ne signifie autre chose, sinon que l'Eglise cuit, recuit, blanchist ce pur sang & sens de l'escriture, auec la chaleur de ce seu du saint Esprit, qui est & reside perpetuellemet en elle, & apres le done & en nourrist les Chre sties, comme la mere nourrist ses enfans de ses mammelles, & du laict qui sort de son corps. Bref, come le laidt ne se peut dire q de la mere, bien que peut estre originellemét il viene du Pere: ainsi, bien q le sens & la creance de l'Eglise viene originellemet de Dieu, il faut toutesfois q chacu ne prefume pas pouuoir succer & tirer de Dieu

immediatement le sens des Escritures, ny sa foy, moins encores de son cerueau, ou in spiration imaginaire: il le faut tirer de la foi de l'Eglise, & de l'esprit de Dieu, qui y demeure vni, & auoir sa foy vne & de mesme l'Eglise. Il ne dict pas aussi, que les deux Testamés soient les mammelles d'vn chacun, ny que ce soient les mammelles, ie dis à l'endroit d'vn chacun particulier, & autat qu'il sera separé du sens general de l'Eglise (car c'est ainsi qu'il faut tousiours entendre ce mot de particulier) ny que chacu de son propre & particulier sens & entendement en puisse tirer le jus, le suc, le laict, & son aliment:bref qu'il puisse prendre de soy-mes me sa nourriture, & sa foy de ses deux Testamens. Car iceux ne sont, ny appartiennét pasà vn chacun. La proprieté, l'vsufruit l'vsage, l'infallible interpretation, & la legitime dispensation n'en appartient qu'à la seule Eglise, comme traicte tresbien Tertulian au liure des prescriptions, Qui en veut auoir le vray sensil faut l'auoir par le moyé

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 354 de la mere, & autat qu'on recognoistra les deux Testamens estre mammelles de l'Eglise, & le sens d'iceux se prendre de l'intel. ligence & commun sentiment de l'Eglise, bref autant qu'on sera de ses enfans, & qu'o ne pren dra point l'Escriture & son sens en autre sens, que celuy de l'Eglise. Les mots, les parolles, les lettres, l'escorce, & la superficie sont à vn chacun, qui a le liure de la Bible: mais la mouëlle, la raison de la loy, l'esprit de vie, le sens, la vraye intelligéce, appartient à l'Eglise seule. C'est de son corps, & de fa voix, bouche, & instruction, qu'il faut les tirer & apprendre. Si je me suis vn peu estédu en l'explication de ce passage, ie l'ay faict tant pour son poids, qu'aussi ce que i'y ay dir, peut quasi seruit pour tous les autres passages de S. Augustin, de S. Hie rosine, & des autres Peres, lors qu'ils vsent de semblables & approchantes manieres de parler.

Illuy faict dire, que les Euesques peuuent errer, qu'il y en a eu, qui ont esté autheurs des fehismes. Personne ne le nie. Ie l'ay assez dit:
Mais lon nie bien que S. Augustin le die en aucun des lieux cottez par luy, ne quil l'entende autremét, que de chacun particulier Euesque, & non de tous, comme si tous en corps & vniuersellement en vn temps, ou en tout temps peussent errer. Car ce seroit dire autant, come que l'Eglise me sme peut errer: à quoy il est fort cotraire par tous ses escrits.

Le sixiesme passage est, que l'Eglise s'ob-Epist. 43. scurcit & se trouble de nuages quelquesois. Il me pardonera s'il luy plaist, si ie luy dis que pausse c'est y proceder trop de mauuaise soy, & ie grande, ne sçay auec quoy de plus: parce que tant s'en faut que S. Augustin aye pésé que l'Eglise eust jameis failly, & se soit obscurcie en la soy, qu'il resute par expres ceste opinion comme tres-impie & tres-impudéte, ainsi que nous auos veu cy deuant. Et croy qu'il se peut dire, q S. Augustin n'ait attaqué iamais propositio auec plus de chaleur ny auec parolles plus picquantes: & neant-

DESCO VVERTE DES FAYSETEZ 306 moins le bon est, que du Plessis luy veut faire aduouer en despit de ses dents, auec ces deux ou trois mots escorchez. Et ie ne sçay s'il se peut trouuer nom assez suffisant pour en exprimer l'horreur. Ie ne nie pas que S. Augustin n'vse de ce mot & tanqua obnubilatur, qu'il a mis au marge: mais pour quoy luy a-il defrobé le mot suyuat, & par lequelil s'interprete par la multitude des scadales, & la mauuaise vie des infirmes & charnels? car notamment il fait distinction de la foy & des moeurs. Pour raison de la foy & la bonne vie des gens de bien, il dict, que l'Eglise est tousiours luisante & esclairante: & pour ce, dit-il, l'escriture l'a coparée aux estoilles du ciel: & pour le regard despecheurs & charnelz, elle est comparée au sablon de la mer, & est comme chargee de nuages. Il ne dict pas absoluement comme du Plessis qu'elle est brouillee de nuages. Il y mei vn (comme) qui tempere son dire, mais i'entens bien, il ne veut point de temperament quad il y va à deshonorer l'Eglise, de sorte que que vous ne sçauriés dire, qui est plus grande en cest endroit', ou l'impudence, ou la faulseté. Pour le premier, la chose parle de soy:pour la faulseté, il ne luy a pas seulemet defrobéles mots susdicts, mais aussi celuy de(tanquam,comme)& qui est le principal,il luy a voulu dérober sa consciéce, & son honeur, pour le noircir de ce mesme, dont blas moit ce Sainct Pere les heretiques de son temps.

Enseptiesme lieu, l'Escriture est nostre miroir & flambeau. Personne ne le nie: mais S. Surle P. Augustin ne dict pas que ce soit le seul miroir, sçauoir pour y recognoistre les tasches de temps, de nostre vie (ainsi qu'il s'explique) & flambeau: & quand il seroit seul flambeau, ou lampe(car S. Augustin vse du mot de lucerna) encore ne se porte-il pas soy-mesme, ni ne se soustient en l'air, ni ne se remuë, & ne s'emploie pas soy-mesme: moins esclaire il sur la table couché par terre, ou caché Math. s. foubs vn muy. Il faut que quelqu'vn le remueil faut qu'il soit porté sur vn châdelier,

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ & mis fur la table, dict nostre Seigneur. Sera-ce par toute personne, ou par quelqu'autre, que par le Pasteur, que nous verros plus bas estre le chandelier, & par l'Eglise, qui seule peut faire voit, & desmesser auec certitude par son explication la clairté de l'Escriture, d'entre l'obscurité & les tenebres

humaines & heretiques?

S'il y pouvoit auoir encores quelque doubte en toº ces lieux de S. Augustin touchant la iuste authorité de l'Eglise, pourquoy ne l'expliquera-on parce qu'il dict plus clairement ailleurs, puisque l'aduerfaire confesse, que c'est la propre façon, comme il faut entendre les autheurs ? Carilse peut dire auec verité, que nul de tous les an ciens Peres n'a plus clairement & abondament parlé de la grande, & souveraine authorité & pouvoir de l'Eglife, que luy, jufques à monstrer, que c'est suyure l'escriture, toutes & quantesfois que nous suyuons la doctrine de l'Eglise. Oyons le, je vous prie, cobien que de cecy nous n'apportions point

exeple pris des Escritures: toutes fois nous retenons la verité d'icelles escritures en cela mesme, conteres. que nous faisons ce qui a ja pleu à l'Eglise vniuerselle, laquelle est recommandée par l'authorité des mesmes Escritures: afin que par ce que la sainste Escriture ne peut tromper quiconque craint d'estre trompé, en ceste obiection de question, il n'a qu'en consulter ceste mesme Eglise: laquelle la saincte Escriture monstre sans aucune De Baptis. ambiguité. Etailleurs: Nous faisons cecy (sçà-nat li. 4. noir q le baptesme des heretiques est bon) 23. nous l'auons receu des majeurs par Tradition: nous le conseruons en l'Eglise: nous le conseruons Li. de l'es contre les nuées de faulseté en l'Eglise Catholi-nic. bapta que, qui est espandue par tout le monde. Et ailleurs il apelle la Traditio de l'Eglise, la tres cred.c.14 weritable, er inviolable regle de la verité. Et ailleurs il dit, que Dieu a muny l'Eglise de la forteresse citadelle d'autorité. Ailleurs, par- Epist. . 23 lant comme la foy des parrins sert aux bapcisez, sela se croit piément, a cause de la tres-salubre authorité de l'Église, qui le commande, Gr que nul ne doibt sentir contre la tresfondée v310 DESCOVVERTE DES FAVSETEZ

Epin. 80. sanze de l'Église. Et ailleurs il appelle la foy

serm, ser, de l'Eglise, la foy tres-fondée. Et ailleurs, la de temp, verité se void & cognoist par la seule Eglise

L. de veil. Catholique. Et ailleurs: tu te deliurer as facile-

ment de tout erreur, situ obeys volontairement aux commandemens de Dieu, lesquels il a vou-lu affermir par ceste si grande authorité de l'Eglise: Et apres asin que nous ne doubtions point de nous renserrer dans le sein de l'Eglise, scauoir a celle qui a obtenu le faiste, en le sommet d'authorité du Siege Apostolique, par les successions des Euesques, à laquelle ne vouloir point doner les premices, ou c'est certes une grande impieté d'une arrogance precipitée, ou d'une arrogace outrecuidée. Ce lieu icy est commun & sceu

Cot, epit. de tout le monde. Iene croirois pas à l'Euan-

gile, si l'authorité de l'Eglise ne m'y induisoit. Et Christil, a zilleurs. Qu'il faut recourir a la foy, laquelle se

tire des plus-clairs lieux des Escritures & de

l'authorité de l'Eglise.

In coner's. Pauli
s. Pauli
battre par le bon S. Bernard, qui se peut dire l'Archicatholique, & s'il se pouuoit dire

DE DVPLESSIS. honnestement auec les moqueurs de Dieu ou l'archipapiste & l'archibigot. Mais n'a-il pas trouué vn beau passage contre vne miliasse, que ce bon Pere dit au cotraire, pour les Pasteurs de l'Eglise, & de l'authorité d'icelle?Ill'allegue disant que ceux qui tiennent In cant, la primauté en l'Eglise, sont les premiers a perse em, cuter Dieu: & qu'il ne suffit pas a nos gardes s'ils ne nous perdent. Est-il possible, que l'aduerfaire pense pouuoir faire croire au monde, que ce S. Pere entende, que tous les pasteurs de l'Eglise sont les premiers persecu teurs? mais s'il n'entend parler que de quel ques vns, si entre les Apostres il s'est trouué vn Iudas, est il mal aisé qu'entre vne centai-

ne de Papes & d'Euesques, il ne s'en puisse trouuer vn, qui par son scandale, & mauuais exéple, ou autrement persecute Dieu, scandalize & perde son prochain? Certes il semble qu'il n'aye point de front, comme S. Augustin le dit de tous les heretiques.

S'il a en cela mal rencontré, que fait co-Epist.77, tre nous l'autre lieu, qu'il cite de l'epistr.77.

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 296 Abonde en son sens qui voudra, mais qu'on nous laisse abonder és sens des Escritures: car qui est l'idiot, qui aye jamais creu,qu'il falut preferer son sens & son jugement à celuy de l'escriture? Et s'il pense par la chasser l'authorité de l'Eglise ou la Tradition, y a-il rien en ces mots de S. Bernard, qui le dise, comme si l'yne & l'autre n'estoit qu'inuention humaine, & vn sens particulier? Mais combien estoir essoigné ce bon religieux faint Bernard de cefte opinion?car voila ce serm, 3, in qu'il dict, Lors que l'Eglise altere ou renuerse, vigil nati. Es postpose les mots és Escritures, ceste coposition Alternat. & est plus forte que la premiere affictte des mots, & peut estre d'autant plus forte qu'il y a de distance entre la figure & la verité, entre la lumiere & l'ombre, entre la maistresse & la

Il saulte comme d'une furie par belles iniures à la gorge des chiens, qui nous ont gardé & gardent contre les nouvelles opinions, & qui nous sont donnez de Dieu contre ceux, que nostre Seigneur appelle

chambriere.

les loups rauissans, pour nostre instruction Math. 7. & defense, sçauoir nos Euesques, Pasteurs, & Docteurs, & qui sont le riche depositaire de Dieu & de l'Eglise, come parle S, Ire- Li. 3.ca. 4 née & aufquels aussi S. Paul en la personne 1, The 6.1 de Timothée (confesse l'aduerfaire) com-2, Th. 2, mande souvent de garder curieusemet son fainct depost, qui n'est autre, (tesmoings les SS. Peres,)que la Tradition. Qui luy donneroit reciproquement ces beaux tiltres, ou semblables, dont il les honore: ces miserables Docteurs du Prince de ce sieclezennemis de la vraie lumiere, enfans de Tenebres, & cos me il a faict auparauant, ad herans à l'Antechrist, & ailleurs Sophistes, bon Dieu combien de requestes, & ça & là, & d'assenblécs de freres, pour en auoir justice, ou de coup d'espée, pour en auoir vengeance? Mais on le pourroit faire aussi licentieusement, qu'il en traicte les principaux entre les Catholiques; & qui est si chetif, qui ne le peut? Que ne laissoit-il cela a quelque pauure Ministre, pour s'enseruir de fonds

214

& magalin, lors qu'il aura faute de matiere. C'est pourquoy s'il arriue qu'en ceste responce il trouue peut estre par fois, qui est le plus tard qu'il m'est possible, quelque parolle, qui ne le contente gueres, qu'il se sou uienne du dire de l'Ancien: Qui duit ce qu'il ne doit, oit ce qu'il ne veut. Luy qui est d'yn estat, lequel ne constitue son honneur, ni sa force en parolles, moins en mesdisances, propres à gens viles & de peu, comment a il pensé que tels seigneurs, docteurs, & Euesques & les Catholiques leurs disciples & enfans peussent prendre, en pacience ceste bastonnade de sa part, coinme s'il en auoit quelque commitsion particuliere de Dieu. Ou s'il estoit d'authoriré en l'Eglise, & fur eux, ou bien leur pareil, ou superieur en science, (que ie ne die en pieté)luy qui faict profession de noble, & qui porte en fes tiltres tant de qualitez de diuers grades, a quoy songeoit il pour lors, & en tout autre lieu semblable? Quel sainct zele l'a ainsi transporté de s'acharner de la façon contre

tant de gens d'honneur, sçauans, & de grade saincteré, & d'aussi grande qualité pour le monde, au moins que luy? Peut il n'y entedre le Sieur du Perro Euesque d'Eureux, (ie nomme cestuy seul pour tous & pour exemple plus recent) & est ce en reuanche de ce qu'en sa presence, & luy se taisant, il rendit (sur mesme propos) les Ministres muets, soubz pretexte de mal de teste, en la co ference de Mante? Ou bien estce à cause du liure qu'il a publié n'agueres de la vocation, & des fermons qu'il a faict si dignement & auec tant de fruict dans Paris, pour la tuition de la tradition: & lesquels sortirot bien tost imprimez?Pense il oster à tant de grands personnages leur reputation, & creace pour les couurir ainsi d'opprobres? Ou bien est-ce vn artifice ministral, pour faire que le monde croye plus facilement à ceste nouuelle, & à son tiers paradoxe, que tous ceux qui ont escrit à la defense de la Catholique, font contraires à toute l'antiquité Chrestiene: & professeurs d'vne nou-

DESCOUVERTE DES FAVSETEZ 282 uelle doctrine. C'est vne finesse trop groß siere, cousue de fil blanc, comme on dict, surquoyie le renuoye à respodre aux theologiens Lutheriens produits cy dessus, & à l'espreuue de ceste responce. Non non telles faillies feront plustost croire au monde que ce ne sont que des moyes pour palier, & couurir envers le populaire, qui se plaist és mesdisances, ses faulsetez, ses songes de Theresie, & le default qu'elle a de bonnes preuues, & raisons. Toutes-fois si ces Autheurs ne sont autre chose en desendant le tesmoignage de l'Eglise, & la parolle de Dieu non sfarite, que prouver leur dire & par l'escriture, & par le tesmoignage de tous les Sain de Peres, qui ont jamais esté cen tous anges, & fiecles: fi en cela il y a rien à blasmer, le blasme ne peut tournet que contre Dieu, & les Sainets Peres. Ces bons Eucsques & Docteurs lay diroint volontiers, ce que disoit S Hierosine à Ruffin, de

Ruff. c.: ce que Ruffin le blasmoit en ce, qu'il citoit les dinerses editions de la Bible: Quelle fau-

te ay-ie faitt en cela, si'ay suiuy le jugement des Ephses? Mais, ie vous prie, dequoy se plainct-il contre ces bos Euesques, & Docteurs? parce qu'ils ne cessent, dit-il, de nous fournir des recufations. O le grand crime! & quel Apoltre estes vous, du Pleisis, qu'on n'ose recuser, apres que vous auez ozérecuser toute la Chrestieté ? Et quoy? n'est-ce pas vn remede ordinaire de justice? Où a on trouvé que les parties puissent, ou doibuent estre luges? peut estre il ne l'entend pas contre soy, mais contre l'escriture: & qu'il veut dire que ces Docteurs luy fournissent des recusations contre l'escriture: à parolles, parolles, on luy respond simplement, qu'il n'en est rien, & nous l'auos faict cognoistre par effect. Il adioute qu'il desire que cela rende les Docteurs suspects, de mais uaise foy envers tout le monde: ô le sainct voeus & bien aise à obtenir, mais pourquoy?Parce que les Peres appellent contre les heretiques aux escritures seules. Scules du Plessis? l'auez vous prouué & monstre, se trouue il en au-

DESCONVERTE DES FAVSETEZ cun Concile, soit general, soit particulier, ny en aucun Pere de tant qu'il y en a? au contraire tous ceux ne s'essayent ils pas de combatre l'herefie autant & plus par l'authorité de l'Eglise, par la Tradition Apostolique, voire ecclesiastique, que par l'escriture? Cessez, ie vous prie, de iecter desormais ceste poussiere aux yeux des pauures gens; le monde est deniaisé. Il y a trop de gens sçauans pour vous releuer. On ne cognoist que trop à nos déspens, & plus qu'il ne seroit besoin pour le bien de ce Royaume l'artifice de l'heresie, & qu'elle ne peut que mentir, & detracter singulieremet des gens d'Eglise, selon qu'auoit tres-bien obserué c'est ancien Pere S. Irenée estre de

qui laissent le tesmoignage public de l'Eglise, seux qui laissent le tesmoignage public de l'Eglise, secusent les Sainsts Prestres d'ignorance, ne considerans point comme plus vault vnidiot Religieux, qu' vn Sophiste impudent. Mais tels sont tous les heretiques, & qui pésent trouver quelque chose de plus outre la verité, & come des

vipereaux esperent viure, en creuant leur mere. Mais qu'ils sçachent que l'Eglise est trop bien ancrée, pour auoir peur de tous leurs orages:elle est trop bie affermie, pour debuoir redoubter leurs vens; elle est trop bié assistée, pour estre sujete à leurs esforts. Elle est faicte à l'espreuue des portes infernales, c'est à dire de leurs mesdisances, iniures, fausetez, & mensonges. Carqui a il qui resente plus sa rage infernale que l'enuye? quelle malice plus enragée & diabolique que celle de l'heresie? quel enfer plus detestable, que la mensonge, conformement à ce qu'en disoit le Pere des Poëtes,

Fen'ay pas en si grand horreur Ho, III. L'entre d'enfer, qu'on personage De qui la parolle ou langage Ne correspond point à son cœur. la finelle de toute les horouques les enfans de voiler leurs ordites Revilanies des el-

crimes, pour perfer partiabante celle innincible citadele de l'Eglife, comme parle Saince Augustin, & hoistiggesteelefdela

COMMENT L'ESCRITVRE

r Ruse des heretiques à extoller l'Escriture.

2 Le Sauneur ny les Apofires ne fondent iamais la religio sur l'escriture.

3 Distinctio de la suffisan-

Ee.

4 Pourquoy on apelle l'Efcriture insuffisante.

s L'escriture suffisate prinse auec son tout.

6 Qu'est ce qu'on chacun est tenu de sçauoir,

7 Lieu de la 2. à Timothée expliqué.

3 Qu'elles escritures le Sauneur recommande d'esplucher.

Paulsetez remarquables en la citatis des SS. Peres.

Cliable ennemy de Dieu, de se couurir de l'escriture, s'aider de l'escriture. Quand il affrota teste à teste son createur, il ne luy mit au deuant que l'escriture. Ca esté aussi la finesse de tous les heretiquesses enfans de voiler leurs ordures & vilenies des escritures, pour penser par là abatre ceste in-uincible citadele de l'Eglise, comme parle Sainct Augustin, & froisser ceste cles de la

parolle de Dieu qui est la Tradition Apo-Rolique, ainsi que dict S. Pierre dans Sainct li 10, 10 Clement, par laquelle principalement elle interprete l'escriture, conuainet & bride tous les heretiques, qui veulent destourner selo leur coustume l'escriture a sens cotraire, ainsi que disent Ignace, Tertulian, Lirinense, & autres Peres. Le mesme saict du Plessis quand il dict L'Escriture sainte nous disent ils (parlant des Catholiques) n'est pas suffisante, Quelle autre suffisance y cherchons nous que de posseder Dieu? Quelle autre en somme que de paruenir à salut? Il procede icy auec vn merueilleux stratageme & extreme ruse: parce que voyant qu'il n'y a rien, qui puisse plus piper l'hôme de bien, que quand il oit parler de l'escriture auec reuerence, c'est soubz ce masque, & les belles parolles de la dignité & suffisance de l'escriture, & du respect, qu'on porte à elle seulle, qu'il veut faire d'vne pierre deux coups: l'vn, renuerser toute la verité non escrite, tenue de tout temps en l'Eglise,&

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ declarée tant par les Conciles generaux, que par le consentement de tous les Peres: l'autre faire naistre ou reuiure licentieusement toutes les heresies qu'il voudra, lesquelles ne sont point condamnées expresfement par l'escriture, puis qu'il n'y a rien, selon sa maxime, qui soit contre la foy, que ce qui se peut conuainere & refuter apertement par l'escriture.

C'est grand cas qu'on se veut faire plus sage que nostre Seigneur: qu'on presume sçauoir mieux ce qui est des conseils de Dieu, & des moyés de nostre falut, que celuy qui n'a bougé du sein de son Pere, & qui est la cause & la voye de nostre salut. Lon nous veut fonder la religion sur la seule escriture, & luy qui en a ietté les fondemens, ne les a mis que sur la seule parolle:laquelle n'ayant esté escrite par luy, ni autre de son viuant, cen'est autant que sur sa Tradition, puis que proprement Tradition ne veult dire que parolle non escrite: & que parolle ne veut dire propremet, que ce qui est proferé

feré de bouche. Il n'a iamais escrit, ny commandé d'escrire, ny n'a obligé le monde à aucune escriture, ny soubs peine de peché mortel, ny autrement, tant s'en faut qu'il nous ave obligés de croire à toute la Bible. Si l'escriture est telle, & en tel nombre de liures, que nous l'auons en la Bible eust esté de necessité le fondement, voire le seul, ne nous l'eust-il point dit, comme il a faict des choses de moindre consequence, & mesmement pour le regard des liures du vieux Testament, qui estoient ja faicts, & dont aucuns estoint contestez par les Saducées, & pour en faire le canon & indice certain? Cest argument vaut & conclud necessairement contre les pretendus: parce qu'ils en vsent ordinairemet sur tout propos, & cotre l'inuocation des Sainctz, & tels poincts de la Traditio. Le Prophete dit, que le pere doit ennoyer son fils pour parler, e nageliser, Luc. ou preschennostre Sauueur dit, qu'il faut qu'il Euangelise, nul mot pour escrire. La voix du Mache, Pere ouie au ciel & en l'air n'oblige qu'à

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ escouter, nul mot de lire, ou croire son escriture, ny d'autres pour luy: moins de receuoir la seule Bible, ny tels liures pour canoniques & liures de la Bible. Il ne parle iamais que de fa voix, de sa doctrine, de sapa-Toam TO. rolle, de ce qu'il a oui & aprins du Pere : nul John 7 mot de ce qu'il a leu. Les parolles que tu m'as Math 7. Mar. 4 7. donné, mon Pere, je leur ay donné: (t) ils les ont Luc. I 10.5,8.17. receues.nul mot de bailler l'escriture. Ildone force benedictions à qui oir a sa parolle & ob seruera ses sermons, nulle à qui lira son escri-Luc. M. ture, où l'escriture. En verité ie vous dis, que celuy qui escoute ma parolle & croit à celuy, qui m'a enuoyé, a la vie eternelle. Enuoie-il ses A. postres, comme il a fondé la verité de sa do ctrine sur sa mission, & la verité de celuy, qui l'éuoyoir, & par-ce qu'iceluy est oit veritable: aufli c'est auec la mesme mission & Math.10, condition en laquelle il auoit esté enuoyé Mar. 3.16, du Pere: Je vous enuoye ainsi que le Perem'a 6,7.8, enuoyé. Est-ce pour escrire? prescher, dit-il. Il laisse pour eux & leurs successeurs à iajamais, & non à autre, les mesmes cless die

819.

& 13

tiel,qu'il auoit du Pere, & partant le pou-luc, 18. uoir d'expliquer l'escriture, comme celle, qui est vne des portes du ciel. Leur enuoye ille S. Esprit? cen'est pas en figure de plume, ou d'vn liure, c'est en figure de langues: & pourquoy, finon qu'on debuoit prédre de leur bouche le sens du S. Esprit? Il aduouë ceux, qui les ouiront, comme s'ils l'oyoient luy mesme ou son Pere, Qui vous escoute, m'escoute, & qui vous mesprise, il me mesprise, & celuy qui m'a enuoyé. Nul mot de ceux qui liront ses escrits, ou les leurs. Il ren uove les Iuifs a esplucher les escritures vieilles, sans dire quelles, si celles-cy plustost que celles-la. Mais il comande à tous d'ouir l'Eglise Chrestienne & Catholique, sous peine de damnation. Il declare pour Ethni-Math. 184 ques & Payens, ceux qui n'ouiront (immediatement) l'Eglise, nul mot de ceux qui ne litont, ou n'ouiront l'Escriture: tousiours de parler, nul mot d'escrire. Si faire plus que Dieu ne commande, est, selon l'opinion de nos pretendus, vne offence contre Dieu, &

X 2

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ à celuy qui le faict, & à celuy qui s'en preuaut, comment se pourront excuser les Apostres d'auoir escrit, & nous de recepuoir leur escriture, & ce encores autant, que si Iesus Christ mesimes l'auoit faite: puis qu'ils n'ont eu (car ils le diroint) ny faculté ny co-Math, 28. mandemét de ce faire: ains leur est enjoint feulement d'enseigner & annoncer de bouche, bref prescher? Aussi ne disent-ils point qu'ils ne preschent que ce qu'ils ont leu, mais bie 3. Ioa 1. ce que nous sçauons, ce que nous avos ouy, veu, touché, que nos mains ont palpé. Ils ne disent pas que Dieu aye mis en eux, ny entre leurs 25 Cor, 5 mains l'Escriture, ou la Bible, mais bien la moth. 15. parolle en general, & qu'ils sont en icelle ses Embassadeurs. Ils appellent leur charge (comme confesse du Plesses) le ministere ou administration de la parolle:rien de l'Escri pag, 36, ture. Les Apostres recommandét-ils si sou-Thefi uet la parolle de Dieu, ce n'est pas comme escrite, mais comme euangelisée, sçauoir par leurs sermons & predications, selon que vous auez receu & aprins selon les Traditions, tant par parolle que par escrit. Font ils le Simbole, nul mot de l'Escriture, moins qu'elle soit vn article de foy: ouy bien de l'Eglise, & qu'elle est vn des principaux & fondamentaux articles de foy. Parlet-ils qu'on ne peut croire ny ouir Dieu qu'en oyant la voix du pre-Rom. 10. dicateur approuué de l'Eglise, & que la foy ne vient que par l'ouie de la parolle de Christ preschée par l'Eglise: nul mot que ce soit par la lecture de l'escriture. Appellent-ils appellent l'Eglise le corps & la plenitude de Christ, par ce que tout ce qui est de Christ, nous y est communiqué, & la colomne & firmament de 1. Timoth verité; rien de tout cela à l'escriture. Ils disent bien, qui cognoist Dieu, il nous escoute: Co qui n'est point de Dieu, ne nous escoute point, toa, 4 conformement à ce que le Sauueur auoit dict, Qui vous escoute, m'escoute: Mais ils ne disent pas, qui cognoist Dieu, lit & croit no stre escriture, ou l'escriture sustit sans nous Luc 10, ouir, & se peut expliquer de soy d'vn chacun sans nous. Tousiours ils commandent d'ouir, qui est le propre enuers la Traditio

X 3

DESCOVUERTE DES FAVSETEZ 226 & l'Eglise: jamais de lire. Et s'il se trouue en deux ou trois lieux qu'ils parlent de lire, les Colol, 4, 1, Theil, 5 deux ne parlent qu'à certains particuliers, Apoc.15 & de deux seules petites epistres, & encores a fin de les lire publiquemer.l'autre benit ceux, qui liront ce liure-là, sçauoir l'Apo calipse:mais ce n'est pas vn comandement à tous les Chrestiens, ny pour lire le vieux & le nouveau Testament, ou tels livres dot ils les composent. Les Apostres en mettent Ad, 20, ils d'autres en leurs places, soubs le nom de 2ph, 4, Pasteurs, d'Euesques, & Docteurs, & auec faculté, qu'ils en puissent commettre & sub stituer d'autres de l'vn à l'autre & de main on main, par vn ordre perpetuel, iusques àla cosommation du mode? Ce n'est pas auec l'authorité, moins commandement d'escrire,ny de lire,ny de garder, citer, ou interpreter leurs escrits, ou l'Escriture, voireà peine de n'estre creus autrement: ains seu-Inda vni lement de garder, prescher la soy ja receuë 2.Timoh, & la parolle qu'ils auoint oui d'eux, & qui

se prechoit en l'Eglise, que vous auez oui d

moy deuant plusieurs tesmoings: & ailleurs, que vous auez apris, que vous auez receu, que vous auez oui, que vous auez veu en moy. Et ailleurs, que l'Euesque soit ferme en la parolle. Et Phil.4, n'est-ce pas comme à l'opposite de ce qui se lit, & autant qu'vne descriptió de la Tradition Apostolique & Ecclesiastique ? Et les Apostresasseurent, que c'est l'ordre & le moyen, que Dieu a mis & ordonné à ja-Rom, 10, mais & iusques à la fin du mode, pour auoir la foy, pour estre Chreste, & a fin de se gar-Eph, 42 der d'estre flottant à tout vent de doctrine, c'est à dire, de ne tomber en heresie, ny erreur, que de prendre la foy, ils ne disent pas de l'Escriture, ny de la lecture, mais de l'qu-Tie, 1. ie des Euesques, Pasteurs & Docteurs, qui font & feront à jamais en la legitime succes sion. Bref, combatos du Plessis de son propre baston & de ses propres parolles, Celuy qui est la lumiere de lumiere, & tout ensemble la bonté mesme, aura pris plaisir de nous estre obscur? Ceste lumiere qui illumine tout homme venant au monde, sera descenduë en terre pour

X 4

Ia à Dieu ne plaise, que par tout ce que ie viens de dire, ie vueille denigrer en chose du monde la dignité & diuinité de l'escriture: nul ne le peut detorquer en ce sens, puis que ce ne sont que parolles tirées de l'escriture: bien veux ie dire, qu'elle n'est

pas vray.ie laisse qu'ils ont dict le contraire.

pas seulemet insuffisante au sens du Plessis, mais qu'on la peut reiecter du tout, aussi iustement & par les mesmes raisons qu'il fait la Tradition & l'authorité de l'Eglise, puis qu'en vn mot nous n'auons point plus de certitude qu'il faille receuoir telle escriture, & non telle, que nous auos qu'il faut receuoir telle Tradition & non telle: & puis que l'vn & l'autre n'est que par le seul tesmoignagne de l'Eglise, comme i'ay monstré. On descrie, & à bon droict, pour impie, sceleré & prophane celuy, qui ne reçoit l'escriture, qui ne la croit, qui ne l'adore, & qui n'adiouste soy au tesmoignage, que l'Eglise donne, que telle luy a esté laisfée par les Apostres, & non telle? Et neantmoins on condamne, on deteste, & on hue ceste mesme Eglise, & tous ceux, qui la croyent, quand elle donne pareil & semblable tesmoignage pour le regard de la Tradition, c'est à dire que telle doctrine non escrite luy a esté esgalement laissée des Apostres, & non telle. He bon Dieu quel aueuglement, que ie ne die brutalité, de te-

DESCOVYERTE DES FAVSETEZ 218 nir l'Eglise ou, si vous voulez, toute la Chrestienté pour infallible, ou fidelle gardiene, & tesmoingcertain, veritable, obligatoire, & necessaire en ce qui concerne l'escriture, & faulsaire, en ce qui touche la Tradition: ou bien de tenir ou de sa teste, ou par le tesmoignage de l'Eglise, bressans aucune escriture, que S. Luc & les autres diuins escriuains n'ont peu mentir, ny errer & qu'il faut par necessité les croire pour estre sauué, & ne vouloir croire le mesme de l'Eglise vniuerselle, quelque chose que l'escriture en die en sa faueur, & rien des autres? Croire a vn membre & a vn particulier homme Apostre, ou Euageliste, sans luy demander escriture, ny preuue autre de son dire, non plus qu'on ne seroit à Dieu mesme, car c'est pourquoy on reçoit leurs liures, comme liures & parolles de Dieu. & à l'Eglise rien, qu'autant qu'il semblera a vn chascun qu'elle parlera auec raison, ou auec quelque escriture, ou bié pour mieux dire, auec le sens & goust qu'il luy plairra?

Bref quel aueuglement de tenir l'escriture fuffisante, receuable, obligatoire, & claire en tout ce qu'elle dict, sauf en ce qu'elle parle de l'Eglise & de la Tradition, bien qu'elle en parle autant ou plus manifestement, que de nulle autre chose, tesmoing Sainct Augustin & notamment touchant

l'Eglise?

Nous disons, que l'escriture est suffisan- 3 te, voire qu'elle est, s'il se pouuoit dire, plus que suffisante: toutes-fois c'est auec distinction, car l'heresie, qui ne veut que tromper, & qui fçait, que la confusion, & l'equiuoque y est propre, en est ennemie. Ou lon parle donc d'vne suffisance, & perfection en la chose, qui contient tout ce, qui est de la foy & des mœurs en general, en substance, en principe vniuersel, & radicalement: ou bien d'vne suffisance, & en la chose, & en la maniere, qui contient tout specifiquement, & explicitement, c'est à dire, qui explique tellement toute la chose, qu'auec cela on n'y peutrien plus doub-

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 332 ter, ny desirer. De la premiere maniere, l'escriture est suffisante; mais non de la seconde: par ce qu'elle contient en gros, & en substance, tout ce que le Chrestié doibt croire, faire & dire à salut. Et pour ceste cause du Plessis l'appelle le principe vinuerselle ne s'exprime, ny ne s'explique pas à tous, ny en tout, comme faict l'Eglise par les Pasteurs en leurs sermons, commétaires, & Conciles. Et pour ceregard elle se peut dire en certaine façon insuffisante: parce que de soy, d'elle mesme, & seule, elle ne peut estre moyen suffisant, & ordinaire, pour donner la foy, ny pour la conferuer. Mais en outre, il est besoin de la voix & de l'authorité de l'Eglise, qui nous l'explique, & nous l'enseigne plus clairement: parce que l'escriture ne se peut entendre, que par ceux, qui sont Chrestiens, & non par tous & chascun les Chrestiens: Brief no fans l'Eglise, ny sans la foy d'icelle. Il ne doibt ny ne peut trouuer ceste distinction estrange, parce que c'est luy mesme, quila

fournit & embrasse en deux choses: l'yne quand il dict, que l'escriture du vieux Testament estoit suffisante à salut, & a condemnatio deuant que le nouveau fust: & qu'elle n'a point perdu depuis, sa suffisance par iceluy, parce qu'il n'adiouste rien à la substance du vieux: ains qu'il n'est, dit-il, qu'vn esclarcissemet du vieux, on ne luy accorde pas ce dernier poinct, car il est trop absurde: mais seulement posé qu'il dict vray. L'autre, quand il dict, que le Symbole des Apostres contient suffisamment en substance tout ce qui est au vieux, & nouueau Testament, estant comme vn abbregé d'iceux: Of que tous les Conciles, qui ont dresse des Symboles, ne sont que commentaires d'icelluy: on y peut adiouster vn troisiesme, quad la secte dit Que tout ce qui est recuilly des escritures par bonne consequence est parolle de Dieu, & l'escriture mesme. Ce sont les mots En la reponce
ponce
ponce
qui s'ensuit par bonne consequence, de ce qui aux36.
demende est expressement commandé ou defendu, doibt d'hayus, estre aussi tenu pour expressemet commande & defendu. Et en ceste premiere saçon & suf-

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ \$10 fisance en gros & en substace, nous disons, que tant s'en faut, que toute l'escriture saincte prise ensemble ne soit suffisante pour la foy, & pour fauuer vn chacun, que le seul Symbole, pour ce qui est de la foy, y est seul suffisant. Et pour ce qui est du dire, & du faire, que l'oraison dominicale, le decalogue, & les Sacremens prins sans erreur sont fuffisans au salut d'vn chacun, sans autre escriture. Mais, comme qui voudroit chasser l'escriture par le symbole seroit impie:aussi est celuy, qui par l'escriture chasse la Tradition, & l'Eglise: mais affin qu'on les puisse prendre sans erreur, l'escriture y est necessaire, ou plustost vtile. Toutes-fois pour ce qu'icelle mesme ne s'explique pas si suffisamment, ny de telle saço, que les infirmes, ou presomptueux ne s'y puissent tromper, Dieu a laissé l'Eglise (ainsi que tesmoigne l'escriture, & que discourt Sain& Augustin) pour en expliquer, & resoudre auec pleniere suffisance, & son authorité infalible,

tous les doubtes & obscuritez. Eu esgard

donc à la substance de la chose, l'escriture est tres-suffisante. Mais eu esgard à la maniere de l'explication qui y est necessaire, felon l'Analogie de la foy vniuerselle de l'Eglise (tesmoin du Plessis) elle se peut dire & pour ce regard, insuffisante. Brefelle est suffisante estant bien entendue: & infufisante, s'il elle est mal entendue, comme elle est tousiours ailleurs, qu'en l'Eglise.

S'il semble, que ce mot d'insuffi sante sonne mal, & soit durà l'endroit de ceste partie de la parolle de Dieu, qui est l'escriture, on est contrainct d'en vser pour faute d'autre plus propre, no qu'il importe quelque default, imperfection, ou faulte, car cela ne peut tomber en la moindre parolle, ou chose, qui soit de Dieu: ains c'est seulement pour signifier, primo, que l'escriture n'est pas seule, ny la totale parolle de Dieu: mais que la Tradition en est aussi: Secundo, que ce n'est pas à vn chacun d'interpreter &l'vn,& l'autre: ains à la seule Eglise. En ce sens doc, afin que du Plessis ne nous ca-

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ lomnie plus auant, nul ne le peut trouuer estrange, non plus qu'à celuy, qui voudroit à cause de la suffisance du vieux Testament à salut, rejecter le nouuveau, on disoit, que le vieux Testament estoit escriture infuffisante sans les liures du nouueau, considerée & prinse à leur opposite & comparaison: & le symbole parolle de Dieuinsuffisante sans la Bible: car la Traditió Apostolique n'est pas moins parolle de Dieu, qu'est l'escriture du nouveau Testament, ou qu'est toute la Bible. Ét il n'y a pas plus de raison, ny d'apparence de dire, que l'escriture soit suffisante sans la Tradition, que de dire, que la Tradition est suffisante sans l'escriture, veu que l'vn, & l'autre, est egallement parolle de Dieu, & qu'il se trouue encores force Peres, qui ont dict le second: & nul, qui aye dict le premier. D'ailleurs, tout ainsi que celuy seroit ridicule, qui entre les Catholiques diroit, que les commétaires de S. Hierosme, de S. Augustin, & des autres SS. Peres doibuent estre reiectez,

parce

parce que l'escriture est suffisante: & celuy. qui parmy les Lutheriens, & Caluinistes diroit, q les comentaires de Luther, & Caluin, voire la nouuelle institutio de du Plessis, qui ne sont point comme ils disent addition, ains seulement qu'explication de l'escriture, doibuent estre reiectez, parce que l'escriture est suffisante: aussi du Plessis est tres-ridicule disant, que pour admettre l'explication de l'Église, on rend absoluement l'escriture insuffisante. Les commentaires de Luther, disent ils, n'adjoustent rien à l'escriture: & du Plessis dirale mesme de fon Institutió, ainsi que le tout n'est qu'explication de l'escriture: nous disons le mesme des dires de l'Eglise, des Conciles, & des commentaires des SS. Peres. Il n'y a en cela difference entre l'Eglise & Luther (posé que Luther explicat bien l'escriture aux choses qui ne sont point contraires à l'Eglise) ou autre particulier, que l'authorité. Car l'explication de l'Eglise porte certitude à cause de l'Esprit de Dieu, qui est en

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ elle, suyuant les promesses de Dieu, qui luy sont faictes, & non à Luther, ny a aucun particulier, quelque fainct qu'il foit toutesfois celle certitude n'adiouste ny n'apporte rien de nouueau à l'explication, ny a la substance de l'escriture.

De la nous disons, que l'Eglise ne peut adiouster, ny n'adiouste aucunement à la substace de l'escriture, pour saire vne nouuelle escriture, ou vn nouveau article de foy, ou pour s'aider de nouvelle reuelation. Il faut qu'elle se rapporte à celles & à ceux, qui ont esté faicts, reçeuz, ou laissez par les Apostres. Elle est appuyée (dict Sainct 2.2.9.15 Thomas) sur l'ancienne foy, & sur les anciennes escritures. Ce qu'elle faict, ce n'est pas

adiouster à l'escriture: ce n'est que l'intersen, e. preter: c'est ainsi qu'au Concile general de Florence on a monftré si amplementaux Grecs, que ce mot (filioque) qui a estémis au Symbole de Nice est plustost expositio, Carleplication dellEglic.noisible up

La tradition des Apostres n'adiouste no

339

plus, ny tant à la substace de l'escriture, que les liures du nouveau Testament adjoustér à la substance du vieux : mais elle explique ce qui est obscurement en l'escriture. Car aussi de tout ce qu'on tient pour Tradition Apostolique y ail rien, dequoy les Catholiques n'alleguent plusieurs lieux de l'escriture, comme du purgatoire (tesmoin du Plessis) de l'inuocation des Sainets, du baptesme des petits enfans, du jour du Dimanche, & ainsi de tous? & parce que ces lieux ne sont si clairs, ils les expliquent par la tradition, & par la foy vniuerselle preschée & tenue en tout temps en l'Eglise. L'Eglise notez, receuant la tradition, n'inuente, n'y ne forge point vne nouuelle parolle de Dieu, no plus que, quand elle reçoit l'escriture, elle ne forge point l'escriture, ainsi que nous auons tant dict, & qu'on ne peut auoir trop fouuant deuat les yeux, parce que c'estl'ame de la these & chose que l'heresie cache tant quelle peut, afin de tromper. Brefelle ne faict autre chose en la Tradition, que ce

Y 2

qu'elle faict pour le regard de l'escriture: sçauoir l'expliquer, & tesmoigner l'auoir receue des Apostres pour parolle diuine, tout de mesme que l'Escriture. De sorte que nous ne sommes pas moins certains par son tesmoignage, & atestation, que la Tradition est parolle de Dieu, que nous sommes de l'Escriture.

l'escriture peut estre appellée en certaine saçon suffisante, & insuffisante solon divers testiffsent respect. Car si elle est considerée en sa pleresponse nitude, & auec toutes ses parties; brefauec son tout, & auec tout ce, dont elle parle, ou en gros, ou en detail, elle est si suffisante à salut, que rien n'y peut estre desiré, ny apporté d'ailleurs: mais, si elle est prinse separtée d'une partie, dot elle parle, elle est d'autant insuffisante, que ceste partie, qui luy est ostée, faict partie de sa suffisance. Si donc

on considere l'escriture auec son vray sens, & auec l'authorité de Dieu qui est donnée à l'Eglise, auec la quelle elle seule peut sour-

341

nir ce sens sans danger, & à laquelle l'escriture nous renuoye auec creance sur elle, lors l'escriture est tres-plainement suffisante:mais, si on en parle, ce qu'on ne deburoit re est in sufficience pas: & que neaumoins on est cotrainct fai-printe sas re en ceste questió pour s'acomoder &res-la Tradipodre à la curiosité de l'heresie, qui la meut a l'opposite, comparaison & antithese auec l'Eglise, & comme distincte d'elle, & prinse à part d'auec elle, lors elle est d'autant insufficiente, que l'Eglise est comme vne sienne partie, tout ainsi qu'yne creace sur quelqu'vn est partie de la lettre, qui en faict métion, & qui y remet le Lecteur. Le mesme est pour le regard de la Tradition Apostolique, parce que l'escriture nous y renuoye pareillement, comme à la parolle de Dieu, & que la retracher, ce n'est pas moins, que qui retrancheroit vn liure de l'escriture: & c'est tout ainsi que quand nous parlons de l'Eglise. Car si nous separons les hommes & Pasteurs d'auec l'authorité de Dieu & du S. Esprit, quiest en l'Eglise, (ce qui ne se fe & de la l'indicio fans deroger à la futilianpeut qu'aucc autant d'incongruité, que, qui parlant de l'homme separeroit l'ame du corps) en ce cas l'authorité de l'Eglise n'est qu'humaine, insuffisante, & imparfaicte. Comm'au contraire, si nous la consideros, & prenons entière auec son coposé, son authorité est diuine, suffisante, & parfaicte, de mesme qu'est l'authorité de chacu Apostre.

L'Escriture donc est tres-suffisante, non feulement pour contenir en substance, & en general tout ce que l'Eglise & la Tradition dict plus euidemment: mais pource que toure la suffisance qui est en l'Eglise,& en la Tradition nous est certifiée, & authorisée par l'escriture, & que l'escriture nous induit suffisammet à les croire & receuoir. Voire que par ce moyen leur suffisance est vne partie, & des dependances & apartenances de la suffisance de l'escriture. Elle est dicte aussi insuffisante; quand elle est cosiderée sans tout ce, dot elle parle, tel qu'est l'Eglife, & la Tradition. Et par consequent on ne peut deroget à la suffisance de l'Eglise& dela Traditio sans derogerà la suffisanDE DY PLE SIS.

ce de l'escriture, ny aussi le cotraire. L'Escriture nous enseigne, & qu'il faut recourir à la Tradition, & aussi qui est la vraye Eglise: qu'elle est son autorité: qu'elle est son infallibilité. Et en ce poinct come en vn principe, & (comme parlent, ainsi que nous auons veu, S. Irenée, S. Cyprien, & Tertulié) come en un compendium, & abregé de toute la soy.

Là elle nous apprend en general toutes choses necessaila foy: & ce que la Tradition & l'Eglise nous enseignent plus particulierement, & plus manifestement est comprins, & depend de ceste generalité & racine. Ceste derniere raison est de S. Au. gustin, disant que la verité des Escritures co-fiste aussi és choses, que l'Eglise enseigne sans ex-Cicteon, cap, 33. emple (ny authorité) de l'Escriture, par ce que l'Escriture recommande ceste mesme Eglise. Et comme l'Escriture ne peut errer, ny aussi l'Eglise Et ailleurs, Encore que celane se lise en aucune Lidevnit. part del Escriture, sele faut il croire par le tesmoionage de l'Eglise, laquelle le Sauneur a tes-

Y 4

DESCOVUERTE DES FAVSETEZ moigné veritable. De faire donc vne parade de la suffisance de l'escriture pour annuller & la Tradition Apostolique, & l'authorité de l'Eglise, c'est autant qu'anuller l'escriture mesme, & la rendre d'autant insuffisante: tout ainsi q qui reieteroit la creace d'vn am bassadeur, reietteroit la lettre qui en seroit mention: & qui voudroit reietter la doctrine du Sauueur seroit dict reietter autant du vieux Testament, d'autant que cestuy cy nous y renuove & authorife & fapersonne & sa doctrine. Et tout ainsi aussi qui vou droit rejetter la predication des Apostres, seroit dict reietter autant de la doctrine du Sauueur, parce qu'iceluy nous y renuoye. Le mesme se peut dire encores de celuy, qui voudroit reietter les bonnes œuures, les Sacremens, & les Pasteurs sous pretexte de la suffisance de l'escriture, d'autant q les bonnes œuures, les Sacremens, & les Pasteurs sont vne partie de la suffisance de l'Escriture, parce qu'icelle nous y renuove pareillement&lesauthorise. Finalementle mesme se peut dire de celuy qui voudroit sous pretexte de ladicte suffisance, reietter l'inspiration & la lumiere interieure du S. Esprit, qui principalement nous induit a prester nostre consentement aux choses de la soy, & en quoy principalement consiste la soy insuse & vraye.

Or parce que du Plessis dit, qu'il ne faut 6 point cercher plus grade suffisance, que de paruenir à salut, & que l'Escriture la fournist, nous luy accordons que cela est tres-yray: mais aussi adioustans à ce que dessus, nous luy disons, que pour paruenir à salut, il n'est pas necessaire simplement, ny absoluemet, que chacu pour estre sauué, sçache, & croic distinctement, explicitement, & par le menu tout ce qui est en l'escriture. Cela seroit trop absurde. Et en ce cas il y auroit trop peu de gens fauuez. Mais c'est pour deux raisons: l'vne, qu'il est necessaire à vn chacu soubs peine de damnation eternelle, de ne doubter aucunement de la verité de tout ce qui est generalement couché en l'escri-

DE DV PLE'SSIS. capables & idoines à l'enseigner à d'autres, & aussi lors qu'il dict, qu'il donnoit du laict aux vns,& de la viande aux autres. L'autre regarde chasque particulier, à qui il ne touche de sçauoir necessairement que ce que j'ay dict. Et sous pretexte de ceste-cy, il ne faut pas exclurre ny confondre l'autre, c'est à dire, q fous pretexte qu'vn chacu particulier peut estre sauvé sans sçauoir l'escriture, ainsi elle n'est que trop suffisante pour son regard. Il ne faut pas en faire vne cofequen ce enuerstoute l'Eglise, parce que c'est elle, qui doibt sçauoir conseruer & dispenser tout ce qui luy a esté laissé de Dieu & des Luc, 22, Apostres, soit de parolle, soit par escrit: afin (comme dit l'eseriture) de le distribuer aux enfans, comme le prudent pere de famille, la mesure du froment en temps & lieu, & selon les necessitez de l'vn & de l'autre, & felon que l'vn ou l'autre sera plus subieôt aux doubtes, infirmitez, scrupules & tentations, & en vn temps plus qu'en l'autre. Et

tout ainsi que l'escriture & la tradition n'ot

DESCOVVERTE DES PAYSETEZ point esté laissées a vn chacun, ny pour vn chacun, ains au corps de l'Eglise & des Pasteurs: chacun aussi n'est pas tenu de sçauoir. l'escriture, ny la Tradition. Secondement il y a deux sortes de necessité, l'vne absoluë, sans laquelle on ne se peut passer (comme de boire & mager pour faire long voyage) l'autre d'vtilité & commodité (comme d'auoir cheual, pour voyager plus commodement) & de la premiere, l'escriture n'est chap. 4. pas necessaire a vn chaeun, par ce que, co-August me deduict tresbien S. Irenée, & qui est có-Christ. c. firmé par S. Augustin, plusieurs gens & nations ont esté Chrestiennes, & sauuées sans auoir l'escriture, mais nulle sans auoir la parolle non escrite, sans la predication de l'Eglife, & fans l'Eglife, & fans estre membre

de son corps. Du Plessis pouvoit bien avoir appris ces choses en sa vié. S'il l'a sceu, que luy sert-il d'equivoquer tant sur ce mot de sussissance, & sur celuy d'insussissance & nenecessité a salut? comme si nous rendions absolument & simplement l'escriture in-

suffisante & imparsaicte a salut, ainsi qu'il nous calomnie si miserablement, & come fila Tradition, & l'Eglise pouuoint adiouster a la substance de l'Escriture, & disoint quelque chose, qu'y soit cotraite: voire, qui n'y soit conforme, & qui ne serue pour l'ex plication d'icelle, bref comme si nous estas perdus de presomptio la blasmions d'insuffisance, par ce que nos pretendues suffisances ne s'y trouuent point: ainsi qu'il luy plaist parler honorablement de nous. Mais l'herefie est si coustumiere a mesdire, imposer, & brocar--der, que cela luy doibt estre permis: & pour nostre regard, nous ne debuons point ren-- dre mal pour mal, ny conuice pour conuigation I vice apres I antie. Et nous versons

C'este explication de la suffisance, ou insuffisance de l'escriture pourroit estre suffisante, pour response à tout ce qu'il dict, & allegue de l'escriture, & des SS. Peres, qui y peuuet sembler contraires. Cars'il ne moftre, (comme il ne fera jamais) qu'en disant -ce qu'ils disent, qu'ils disent aussi par mesme moyen, & tout ensemble, que pour entendre l'escriture, il ne faut point recourir, ny à la Tradition Apostolique, ny à la foy preschée & tenue en l'Eglise de tout téps, ny à la mission de l'expositeur, ny à l'esprit de Dieu, qui est en l'Eglise, & qui luy a esté si solemnellement & si specialement promis & enuoyé: que sert tout ce qu'il en peut produire, que confondre & embrouiller les esprits, que ie ne die les piper miserablemet? Toutes-fois pource que tant plus on crible ces parolles, on y recognoist de plus en plus l'ignorance, la fraude, la faulseté de l'herefie, il fera bon, que nous suyuions ligne à ligne à esuenter chasque allegation I'vne apres l'autre. Et nous verrons clairement, que toutes ne font rien contre la creace Catholique, ains que toute la suffisance, qu'il done à l'escriture ne se resould en vn mot, qu'en sa propre, & seule suffifance: parce que reiectant finalement toute autre explication, que celle, que son seul espritiuge donner à l'escriture soubz cou-

leur de la conference des escritures, ou de tel & tel autre moyen, regle, ou pretexte, ce n'est en essect autre, que se faire luy mesme l'escriture, puis qu'elle cossiste, ainsi que nous auons tant veu, plus au sens, qu'en la lettre, & aux mots, disent tous les Peres Gala. auec Sainct Hierosme. Brefce n'est, que degrader l'Eglise de son siege & authorité, pour se mettre en sa place, & pour faire, & s'attribuer ce qu'on luy desnie & ce qu'elle seule doibt, & peut faire, & auoir. Ge se--roit peut estre auoir trop seiourné sur ses premiers mots de cestarticle, sile sçauoir n'en eftoit sinecessaire pour l'intelligence de ses allegations. Voyons à present par quelles authoritez il veut exclurre, & la Tradition Apostolique, & la foy de l'Eglise -foubz couleur de la pretendue fuffisance fle collere, comme | Enangilarutirala | Be-

ie vous prie, combien à propos Saint Paul (dit-il) parlant à Timothée dist, que les saint les? "Illes le lettres peuvent rendre sage à salut par la foy,

-olgmil

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ qui est en Christ, voire l'homme de Dieu. Il en infere, que puis qu'elles le peuueur rendre fage à salut, elles sont donc suffisantes sans qu'on aye besoin d'autre chose. Et partant qu'il faut reiecter toute Tradition & explication de l'Eglise. Bref tout ce quin'est nommement specifié ez sainctes lettres. Mais nouurira-il iamais les yeux, pour recognoistre, que ce ne peutestre l'intention -de Sainct Paul?parce que fipar ces fainctes -lettres, qui ne consistoint quasi des lors qu'aux liures du vieux Testamet, il ne pouuoit entendre, (du Plessis l'accorde plus bas)que l'escriture, qui estoit des ja faiche. Et s'il vouloit dire qu'elle fust tellemet suffisante, qu'il fallust par consequent reiecter toute autre parolle: ne s'ensuit il point, que tous les liures de la Bibléfaicts despuis ceste epistre, comme l'Euangile S. Jean, l'A-- pocalyple, & autres, doibuent estre reiedez par la mesme raison, qu'il pretend en reiecter la parolle non escrite & le tesmoignage de l'Eglise? qui plus est S. Paul ditil

simple-

simplement que les lettres saincles peuvet rendre Timothée sage à salut ? N'y faict il point vne adionction & modification, fçauoir, que c'est lors, qu'elles sont ioinctes & la for qui est en Christ? & que veut dire cella, sinon qu'elles ne sont point suffisantes, que autant qu'elles sont interpretées & entendues par la foy de l'Eglise: & si vous voulez par la parolle euangelique non escrite? par ce que nul ne peut doubter, que lors la foy Chrestienne ne consistat (aumoins pour la plus part & aumoins pour le regard de Timothée, auquel il n'auoit encores rien enseigné par escrit)non en la parolle évangelique escrite, ains en la no escrite, tesmoins les liures escrits despuis lors: lesquels nul ne doubte estre parolle euagelique. Et Sainct Paul ne monstre il pas clairemet, que deuat d'entendre les escritures, il faut premierement auoir la lumiere de la foy Chrestienne conformement au dire d'Izaye? vous n'entendrez pas (les escritures) si vous ne croyez, suyuant ce que tous les SS. Peres

DESCOVVERTE DES PAVSETEZ interpretent ce passage, & conformement aussi à ce que du Plessis mesme a dit parlant Efa. 7. Cypr.l.i. ea. 5 adu de l'Analogie de la foy, de maniere que tat Indeos Rnff in s'en faut, que Saince Paul vueille, que la foy fymbo Tertul.14 vienne des escritures, au moins des seules, Cap. 20 contrany que les escritures soint tellement suffi-Marcio. Chri. fantes par foy, & leur seule lecture, ou mehom. 51 in Ioa. in loa, ciril. 7, ditation, qu'on ne doibue recourir ny à la Euseb. de Tradition, qu'il recommande, ny à l'Eglise, demo 17. qu'il dict estre la colomne de verité, ny aux cap,2, 1. Th.4 Pasteurs, & Docteurs, qu'il dict estre donnez pour faire, & consumer les Chrestiens, & pour donner la for par leur bouche, & explica-Rom. 10-tion, qu'au cotraire, il enseigne qu'elles ont

besoing, eu esgard à la corruption de nostre nature, d'estre esclairées & aydées par la lumiere de la soy Chrestienne.

Il enfle son propos contre les Catholiques, comme les prenant tous pour Atheistes. Que s'ils ne veulent croire a l'Apostre, aumoins qu'on croye au fils de Dieu, qui nous renuoye si expressement aux escritures, parce (dit-il) que nous auons vie en icelles. Dequoy

Ion. 2. Ioan 5

355

il conclud sa pretendue suffisance de l'escriture à l'exclusió de la Tradition Apostolique,& du tesmoignage de l'Eglise. Mais ie luy demanderois tres-volontiers de quelles escritures parle le Sauueur, cariceluy n'en nomme aucunes: & il ne suffit pas de sçauoir qu'il y aye quelques saincres escritures, si on ne sçait, qui sont celles là, voire, que telle leçon, ou lecture, ou bien tel exemplaire, & telle coppie d'icelles est la vraye, & non celle là, veu qu'vne seule letre faict vne herefie. Il m'accordera, ainsi que i'ay diet cy deuat, que nostre Seigneur ne peut pas au moins comprendre parmy ces escritures tous les liures du nouveau Testament, ny aucun d'iceux, car nuls d'iceux n'estoint faicts lors. S'il ne peut coprendre que ceux, que nous mettons pour les liures du vieux Testament, & les vingt, & tant, qui nous en restent dans la Bible, car il y en a eu au canon des Tuifs beaucoup plus. Et si son sens, & intention est, qu'on doibt reiecter toute autre parolle, qui n'y

DESCOVUERTE DES FAVSETEZ 355 est comprinse, parce que celle là est suffisante à la vie, & partant qu'il s'en ensuiue, que la parolle non escrite, ou tradition, que chascun accorde n'y estre comprinse (si ce n'est en gros, & en substance comme i'ay dict) doibt estre reiectée, pourquoy ne s'ensuyura-il pas le mesme, de la parolle escrite ez liures du nouueau Testament? & laquelle chascun accorde n'estre non plus comprinse au vieux, si cen'est aussi en gros, & en substance? Et si lon dict, que nostre Seigneur ne veut, ny ne peut inferer vne telle impieté contre la doctrine escrite des Apostres; pourquoy donc le veut on forcer de le faire contre leur doctrine non escrite, puis qu'il ne peut dire l'vn, qu'il ne die l'autre? & que la consequence ne peut estre pour l'vn, qu'elle n'en soit pour l'autre? Et ceste absurdité qui resulte de l'explication, & illation du Plessis, n'est elle pas suffisante pour le condamner? Mais que sçaura-il dire à ceste plus detestable absurdité, & consequence, que si le Sauueur veut entendre les escritures du vieux Testament estre tellement suffisantes pour la foy, & la vie eternelle, qu'il faille reietter toute autre doctrine, & parolle, qui n'y est expressement cotenue Donc que deuiendra la doctrine, Orion. 5.8. la parolle, qu'il dict estre venu porter en terre apres l'auoir apprise du Pere? Qu'est-il donc venu faire, si nous auions le moyen de salut fans luy, & fans ses predications, & enseignemens? Il est donc venu sans besoing, & Galanzo gratis, s'escrie S. Paul contre vne pareille consequence. Comment donc est il dict, qu'il n'a point esté cogneu aux autres genera-Eph. 3: tions, ce qui a eftéreuelé aux Apostres. Helas pourquoy ne pourra-on reiecter par l'illation de duPlessis aussi licentieusemet toute la doctrine Euangelique apportée par le Seigneur du ciel, qu'il veut faire les Traditions? Mais contre son illation, & ses consequences, que faict autre chose nostre Seigneur, sinon crier, que l'escriture du vieux Testament n'est point suffisante à salut, 102. 5. 8. quand il dict tant de fois, qu'il a appris sà do-

Z 3

358 DESCOVUERTE DES FAVSETEZ

Etrine du Pere, & maudit, qui ne la recepuroit? Caril y a bien plus de diversité entre la doctrine apportée du ciel par le Sauueur & l'escriture du vieux Testament, & mesmes au sens, que les Iuiss donnoint lors, & donnent encores à l'escriture du vieux Testament, qu'il n'en y a entre la Tradition Apostolique, & l'escriture, ou bien, entre le vray sens de l'escriture, Car en ceux-cy, il n'y a aucune difference ou contrarieté, & és autres tres-grande, au moins pour le regard de ce sens. Mais recommandant la doctrine, qu'il a apprinse du Pere, n'est-ce pas autant comme s'il disoit, & non de Moyse, non de Hieremie, & non des escritures, no qu'il n'y fust conforme, mais pour mostrer qu'il debuoit estre creu de sa propre authorité, & come l'enuoié de Dieu, voiresans les citer, ny prendre authorité d'eux sur toute l'escriture, & aussi que le vieux Testament n'estoit point suffisant eu esgard à sa doctrine. Voyez en quel abysme d'impieté nous emmeine l'heresse: ou au contraire nostre Seigneur ne veut dire autre chose,ny faire autre illation, sinon que les escritures du vieux Testament estoint grandement vtiles à salut cotre l'erreur de ceux, qui s'imaginoint, qu'elles fussent contraires à soy, & à sa doctrine, & que luy mesme y fust contraire, & comme il parle, qu'il voulust ofter, & rompre la loy. Et ce que le Math. 5. Sauueur dict en general des escritures, ne fe dict il tous les jours de chascun liure, voire de chascu mot de l'escriture, sçauoir qu'il nous peut ammener à la vie eternelle, parce qu'il y sert? Est-ce à dire qu'il faille reiecter toute autre doctrine? Certes c'est n'y voir point en plain midy, & verifier clairement en la personne des déuoyez, le dire de S. Augustin, que les heretiques ne sont tels, Auguste que pour assurer obstinement leurs faulses opi genes. 1.7 nions contre la verité des escritures, lesquelles ils entendent mal.

Ce bon Seigneur (ce ne sont pas les iniures qu'il donne à l'Eglise de Dieu, & à nos Euesques, & Docteurs) s'esgaye à bra-

Z 4

DESCOVVERTE DES PAYSETEZ uer, ce luy semble, la parolle de Dieu non escrite, & la foy de l'Eglise, par les louages de l'escriture, & de ses facultez, & vertus, comme si elle n'estoit compatible auec la Tradition & l'Eglise, & come si Dieu pouuoit estre contraire à soy, & à son espouse: & sa parolle non escrite, à l'escrite; & come s'il n'y auoit nul vray sens de l'escriture, que celuy que son entendement y donne. Il auoit appris du Poëte, qu'on ne met pas volontiers le venin dans vne coupe de terre:mais dans la couppe bien dorée & diaprée: c'est aussi auec ce fard & pippée, que l'heresie yeut faire glisser ses erreurs. Mais qu'il sçache, qu'il ne sçauroit iamais tant di re de bien & de louanges de l'escriture, ny luy porter tant de respect, que nous n'en di sions & faisions d'auantage. Et comment donc le ferions nous autrement, puis que nous la tenons pour parolle de Dieu, & qu'il ne se peut dire plus: toutes sois pour fon regard, qui ne veut croire qu'a telle es-

criture,& à icelle seule, dont il compose la

Squenal.

Bible, par quel lieu de l'escriture me prouuera-il qu'il faut receuoir tels liures, & non tels, & ceux-là seuls pour liures de la sainte Bible, & pour parolle, voire parolle vnique de Dieu Et si ie luy niois, comme sont les Lutheriens, que l'epistre de S. Iacques, par exéple, n'est point parolle de Dieu, & que la receuoir, c'est autant que de charger l'escriture d'infuffisance, que c'est faire trop du suffisant, & du presomptueux, que de la tenir pour parolle de Dieu, brefque ie luy tinsse sur ce le mesme langage, qu'il luy plaist faire contre nous, d'autant que nous tenons la Tradition pour parolle de Dieu, que me pourroit-il dire, sinon que ce font toutes parolles, iniures, & conuices? Mais comment me pourroit-il conuaincre par le moindre passage de l'Escriture, ainsi que i'ay tant dict de fois, par ce qu'il ne se peuttrop considerer? Est-ce assez en vn Royaume pour fatisfaire à la loy, & coman dement d'auoir vn Roy, de prendre celuy qui n'en est pas, & tel qu'on veut? Aussi est

Ie luy demande volontiers, pourquoy il n'a cotté au marge les passages, d'oùil prend, que nostre Seigneur enseignoit ses disciples par les Escritures, voire par elles seules? Car ce dernier est dequoy il s'agist. D'où l'a il appris, puis que l'escriture n'en dit rié? Car ce que nous venons de dire, y est contraire, en ce que nostre Seigneur fait princi palemet son estat de la doctrine qu'il aapprins de Dieu son Pere, & sur ce qu'on luy doibt croire seulement, à cause qu'il est enuoyé de luy. Et aussi il ne se lit point que no stre Seigneur aye jamais cité l'escriture à l'endroict de ses disciples, qu'vne seule sois, & en vne seule heure de trente mille & tat qu'il passa auec eux, durant trois ans & demy, qui fust lors qu'il les ransa de leur in-

credulité, de n'auoir creu à ceux qui l'auoint veu resuscité. Mais c'est apres son apparition personelle, & son autre doctrine, brefapres n'auoir voulu croire ceux, qui fai foint lors l'Eglise.

Je voudrois aussi qu'il m'aprint, en quel lieu de l'Escriture il a trouué q'l'Antechrist doibt estre debellé par l'efficace des Escritures:& ce par elles seulles. Car c'est de quoy on parle, les faisant seules suffisantes: & en cela, comme en tout le reste, l'heresie n'appelle point adjouster à la parolle de Dieu, ny rien de ce qu'elle inuente, tant sa licence est grande. Ie me doubte bien qu'il veut ainsi interpreter les mots d'Isaïe, que le Sauueur tuera l'impie par le vet de ses leures: Mais n'est-ce pas auec trop de fraude, come si la force de Dieu estoit restraincte, & ne consistoit qu'en la seule Escriture ? Et n'est-ce pas faire de la parolle de Dieu vn nez de cire, & l'assubiectirà nos passions?

Voyant ne prouuer rien desa pretendue 9 suffisance de l'Escriture par ces deux lieux

DESCOVVERTE DES FAYSETEZ & chetiuement induits & appliquez, à comparaison de ce que nous auons veu que l'escriture dit de la Tradition & del'Eglise, il a recours aux Peres, pour monstrer, que dire le contraire est plustost infidelité qu'erreur ou heresse. Mais si l'heresse a joué cy deuant des sienes à les introduire auec tant de faufetez qu'on a veu (si ie sçauois quelque mot plus honeste, plus court, & plus significatif, certes j'en vserois, tant ie hais les mots aigres) bon Dieu qu'est-ce que nous verros!

Li, 2,e.47 Ie suis marry, qu'il s'adresse encores à ce bon S. Irenée, parce qu'iceluy luy est trop contraire, toutes & quatesfois qu'il en veut tirer service & quelque faux tesmoignage. Mais vous diriez aussi qu'il l'a preueu, parce (comme en vengeance, mais pourquoy au tremet?) qc'est le seul entre ces premiers SS. Peres qu'il despouille du tiltre de saint. Et ie ne vois point pourquoy plustost, que S. Cyprié, & Saint Chryfostome, & autres: Car quelle raison y peut-il auoir de doner de la faincteté plustost à ceux-cy, que à ce-

365

luy-là, puis que le monde Chrestien les appelle faincts efgalement, & ne fust-ce que c'est le seul des Euesques François de toute ceste primitiue Eglise, dont il nous reste les escrits, au moins selon luy, & par ce qu'il reiette les liures de S. Martial & de S. Denis Areopagite? Mais puis que par luy mesme l'escriture est suffisante pour tout ce qui est de religió, en quel lieu luy a elle apris d'appeller les autres, faincts, plustost que fainct Irenée. certes s'il se mocque si gayemet de nos Papes, qui jugent de la canonisation des Saincts suyuant leur vie, & les miracles (qui font les tesmoings & le langage de Dieu)par tant d'attestations de diuers conseils & procedures, & auec tant de maturité, & l'inuocation si reiterée du S. Esprit, qui ne se moquera aussi iustement de l'authorité qu'il entreprend seul de sanctifier ou degrader & de canoniser ceux, qu'il luy plaist?Peut estre qu'il me dira, que c'est vn des priuileges & facultez de la liberté & re-

formation Euangelique, ou vne reuelation & inspiration particuliere de son S. Esprit. De cela ie demanderois encore escriture: toutesfois c'est peu de chose:venos aux parolles qu'il allegue de S. Irenée, que les escritures sont parfaictes, car elles sont dictées de la parolle de Dieu, & de son Esprit. Il ne suppose, ny ne falsifie rie aux mots, sauf qu'au lieu de dictes, il met dictées, & du verbe de Dien (verbo Dei)il a mis la parolle de Dieu. Mais c'est peu : il suit la secte, & cela sert pour temarqua mieux equiuoquer & embrouiller. Il s'est reserué de doner le bon coup au sens, pour le corropre, & le faire tout sien & tout contraire à celuy de ce S. Pere. Et voicy comment il veut qu'il die, que les escritures sont parfaictes en ce sens, sçauoir, que la Bible est composée d'autant de liures & d'autant de parolles de Dieu, & iceux & icelles aussi claires, qu'il faut à falut: qu'il ne faut recourir qu'à icelle feule, sans qu'on aye besoing de la Tradition, ny du tesmoignage de l'Eglise, ny pour discerner les escritures di-

uines des humaines, ny pour en entendre le sens. Mais ce que nous auons produit cy deuant de ce S. Pere monstre euidemment combien il est essoigné de ceste pensée: & ce que nous verrons plus bas le monstrera encores d'auantage, de sorte que le moindre enfant du mode peut iuger, que q luy veut faire dire du Plessis, n'est qu'vne imposture d'heresie. Nous n'en repeteros rié icy fur l'asseurance que nous prenons, que le lecteur y aura recours. Reste donc à dire en quel sens ce S. Pere appelle icy les Escritures parfaites, qui est en vn mot pour mo-Atrer qu'il n'y a aucune imperfection, faute, ny erreur, & qu'en ce qu'elles disent, il n'y peut rien auoir que tres parfaictemet vray: voire le moindre mot, la moindre syllabe est parfaicte, bref, tout ce qui y est.

Or tous les mots & precedens, & concomitans, & subsequens le declarent manisestement. Et les seuls mots concomitas que du Plessis a faict encore conscience de luy soubstraire, & lesquels il produict y suffient

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ assez: sar elles sont dictes de la parolle de Dieu & de son Esprit. Si ces mots donnent la raison pourquoy elles sot parfaictes, que peuuent ils fignifier autre chose, sinon que, puis qu'elles sont dictes par le fils & le S. Esprit, qui font comme la conception & la main de Dieu, voire qui sont Dieu, & qu'iceux ne peuvent que dire vray, qu'elles sont doe parfaictes en toute verité. Car de dire qu'el les sont parfaictes, parce qu'elles disent tout, specifiquemet & clairement, & parce que le fils & le S. Esprit disent tout ce qu'ils sçauent, qu'elle ineptie est cela? Et si neantmoins lon s'y vouloit opiniastres, pourroit il s'entendre que selon le subiect, qu'il traicte, c'est à dire, pource qui concerne le seul article du vray Dieu? Le precedent & subsequent, bref tout le propos de ce S. Pere n'est que pour monstrer, qu'en ce qui est de l'article de la sciéce & cognoissance du vray & feul Dieu, lonn'en peut mieux sçauoir la verité, que de l'Escriture. Et vous diriez qu'il auoit preueu que du Plessisou

autre

autre pourroit prendre cruement ces parolles,& notamment au sens qu'il faict. Car il repete souvent, qu'encore que nous ne puissions trouver ez escritures toutes les absolutios, (c'est à dire toutes les resolutios) de tous les doubtes, que nous pouvons faire & demander: Toutes-fois que nous n'y pouuons chercher n'y trouuer qu'il y ait autre Dieu, que celuy qui est le vray, e qu'il n'est point de merueille si d'autant que nous sommes moindres que le verbe diuin & le S. Effrit, qui ont dicté les escritures, il y a beaucoup des choses aux escritures touchat les choses spirituelles & celestes, que nous n'entendons point. Ie pourrois dire que les escritures sont parfaictes au sens, que nous appellons l'oraison dominicale parfaicte, non qu'il faille reietter toute autre oraison:mais pource qu'elle ne contient rien d'imperfection, ains en formmaire tout ce que les autres prieres contienent. Toutes-fois il nous faut contenter de l'explication que met S. Irenée par l'adionction de la raison, pour laquelle il dict les appeller parfaictes. Car

qui peut mieux sçauoir la raison pourquoy il l'a dict, que luy mesme? Et c'est ainsi que Degencs. S. Augustin appelle l'Eglise parfaicte. Car ad litamper, csi. donnant la raison pourquoy elle s'appelle Catholique, parce, dit-il, qu'elle est vinuersellement & du tout parfaicte, st) ne cloche en rien du monde, ce mot, ne cloche, donne la raison & est autant à dire comme tres-parsaictement veritable & infallible. Or si celuy setoit inepte, qui voudroit par le dire de S. Augustin exclurre & la Tradition, & l'Escriture, aussi du Plessis n'en est pas moins

Contra Hermo, sot.Prax

Pour Tertulian qu'il adore la plenitude de l'escriture, & que l'escriture suffit à elle mesme. Cela se doibt entendre selon le subiect & la question, dont il parle, sçauoir qu'il y a assez de lieux & dequoy en l'escriture, pour conuaincre lopinion erronée d'Hermogenes, laquelle il combat touchant l'eternité de la matiere. Et qu'il ne puisse parler generalement de toutes autres questions de

Voulant par celuy de S. Irenée exclure & L'Eglife & la Tradition.

371

la foy, ny de la suffisance entiere de l'escriture, sinon comme elle est entendue par l'Eglise, & aidée par la Tradition, il se peut voir clairement par les tesmoignages, que nous auons veu cy deuant, & par ce qu'il monstre en tant de lieux, qu'on doibt recourir à l'vn & à l'autre, voire qu'on doibt combattre plus l'heretique par la Tradition, que prescrips par l'escriture. Et s'il disoit en ce lieu icy ce que veut du Plessis, y eut il jamais au monde plus grande contrarieté?

l'ay hôte pour luy de ce qu'il cite Sainct Cyprian si mal & en vn sens si faux & si est longné du sien, voire en vn sens le plus de christo inepte du monde (aussi est ce l'ordinaire de Sainct Cyprian de luy estre ainsi contraire)

Que de l'escriture sont emanées les regles detou tes dostrines, & que de là naist et la retourne tout ce que contiét la discipline de l'Eglise, comme si le Sauueur & les Apostres n'auoint enseigné aucune doctrine, que celle qu'ils auoint tiré & apprins, soit en mots clairs & certains du vieux Testament, soit autremét,

ce que i'ay monstré estre trop impie: car l'authoritéseule de nostre Seigneur valoit bien celle des Prophetes. Mais voyez le genie de l'homme. Le propos de S. Cyprian estoit d'expliquer ce lieu de S. Mathieu, que toute la loy& les Prophetes, bref toute l'escriture consistoit en ce commandement d'aimer Dieu & le prochain. Sur ce il dict, que la religion Chrestienne lise ceste vnique parolle, qu'elle medite & s'exerce en ce commandement: (t) elle trouuera, que de ceste escriture sont sorties & emanées les reigles de toutes les doctrines. Que d'icelle naist, & qu'aicelle retourne tout ce que contient la discipline Ecclesiastique, (t) ce que la dilection & charité confirme estre en tout & par tout nul et friuole. Il s'y pourroit dire beaucoup de choses, qui ne tourneroint pas beaucoup à l'honeur de du Plessis: mais pour le present que la chose parle assez de soy mesme, ie me contente, que le moindre enfant iuge de ce qu'il donne generallement à toute l'escriture, ce que Sainct Cyprian ne donne qu'a ceste

seule escriture, autrement à ce seul passage de Sainct Mathieu, qui contient le commãdement de la dilection. C'est son ordinaire

d'vne proposition particuliere en faire vn

generale.

Il desced au tesmoignage de S. Anthoi- pistres. ne, que les escritures suffisent à toute cognois-

sance de Dieu, & a toute discipline. Ce n'est pas qu'il estime yn Moyne, tel qu'estoit ce bon Pere, parce que sa secte tient le Monachat pour vne inuention de l'Antechrist, C'est pourquoy il s'est bié gardé de se mesprendre, parce qu'il séble qu'expressement il ne luy a point voulu donner de la sain-& eté. Mais il faut qu'il monstre tousiours & à tous pas sa simplicité. Ie ne le veux point interpreter à pis, d'auoir cité ce bon Pere Religieux si a faux froid, parce qu'il ne se trouue rien de tout cela en ses epistres, de huict qu'il y en a. Aussi pour la donner plus verte, il n'a eu garde de cotter en laquelle c'est: ce qui m'a donné de la peine de les relire toutes, & icelle faict que ie

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ sois si peu contant de sa mauuaise foy. Ie laisse que ce qu'il luy faict dire se peut deffendre estant pris sainement, comme il faut toutes choses, & àla façon que i'ay dict si souuet, que l'escriture contiet tout, sçau oir en gros & en certaine façon. Si estoit il bié necessaire qu'il cottat mieux ce passage: parce que nous lifons le cotraire en Sainct Athanase, sçauoir qu'entre les preceptes de Athan, in S. Anthoine cestui-cy estoit vn des plus sin-Anthon, guliers, que pour la principale tuition & defense de la verité contre tous heretiques, & pour ne demeurer point longuement en quelque Observer faulse fantasse & imagination, qu'il failloit gar-la soy des der sur tout la son avec der sur tout la foy entiere en Jesus Christ, & la religieuse Tradition des Peres, & laquelle ses disciples auoint appris tant par la lecture des escritures, que par ses frequentes admonitions. Et Sainct Anthoine mesme en son epistre huictiesme ne dict gueres moins: caraddressant son propos à ceux, comme il par-

> le, qui estoint membres de la Catholique (& cela est considerable en confirmation

de ce que nous auons dict cy deuant du nom de Catholique).i.aux Catholiques, apres auoir dict, que les Chrestiens auoins esté faicts comme esclaves du Sauveur par la predication Apostolique(il ne dict pas par l'escriture)il conclud donques que la loy escrite coopere auec vous en ceste servitude, insques a ce, que nous puissions commander à tout vice, & estre perfectionnez & accompliz au ministere de la vertu par le mandement Apostolique, qui est autant que la Tradition, ainsi que nous auons veu, que les anciens l'appelloint. Par où appert manifestement qu'il n'a iamais entendu rendre les escritures tellemét suffisantes, qu'on deust mespriser l'Eglise & la Tradition, qui est ce que du Plessis luy veut faire dire & aux autres SS. Peres en despit qu'ils en ayent.

Ainsi qu'il faict bien hardimet (si l'auois l'humeur Huguenot, il s'y pourroit adiouster quelque mot plus picquant, car le subject le merite bien') a ce fleau des heretiques le bon Sain & Athanase, duquel il cha-

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ fourre trois passagesmiserablement. Juges, S'il en attend autre profit, sino de brouiller tellement la fusée, qu'on ne la puisse desmeler, vray genie d'vne méteur representéà ceste occasion par la seche, qui de peur d'estre descouverte, noircitauec son encre l'eau circouoisine, que ie suis esbahy commeil est si vain, que d'imposer de la façon aux SS. Peres, & de penser, que les hommes foint si bestes brutes, qu'il leur fera acroyre ce qu'il luy plaira à tort & à trauers. Car autant qu'il y a de mots, il ya quasi autant de faultes, ou plustost faulsetez.

Gotte les /. Il allegue le premier du liure contre les Idoles. Les sainctes escritures sont suffisantes pour la demonstration de verité. La premiere corruption ou faulseté est, qu'il dict que là S. Athanase à affaire contre les Arries. Car le tiltre & tout le subject n'est que contre les Idoles & Idolatres, bref cotre les Payés. Et jamais nul n'a entendu que les Arriens en fussent entachez, ny de pres ny de loing, La faulseté est aussi en ce qu'au lieu que

Aaa

Sainct Athanase dict, ad veritatis indicatione i. pour indiquer la verité, il tourne pour la demonstration de la verité: Et chacun sçait qu'il y a grande difference entre indication & demonstration, Car comme il n'y a rien plus certain, ny plus clair, qu'vne demonstration: aussi n'y a il rien plus incertain & imparfaict, qu'vne indication. Car indiquer ce n'est autre chose, que signifier yne chose en certaine façon, & en quelque partie, & come de loing en gros, & en general. Car aussi son intention n'est point qu'on puisse auoir vne plaine intelligéce, & comme vne demonstration des escritures: mais seulement come il parle aliquo modo, aucunement. La troissesme & la principale faulseté est en ce, qu'il a corrompu toute la sentence, luy faisant dire chose toute contraire diametralement à ce qu'il dict. Et afin que chaçun le voye clairement voicy son texte, qui en pourra faire juger les plus idiots, Combien que toy (Macari) puissez colliger ces choses des sainctes escritures: Toutes-fois tu ois benigne-

378 DESCOVVERTE DES FAVSETEZ ment les autres. Car non seulement les escritures sainctes & divinement inspirées suffisent. à l'indication de la verité: mais aussi plusieurs liures (t) escrits faicts par les tres samots maistres de mesme chose: lesquels si quelqu'un fueillete, il entendra aucunement le sens & l'intention des escritures: (t) peut estre qu'il paruiendra à ceste cognoissance, qu'il desire. Vous voyez comme il ne renuove pas seulement à l'escriture, mais aussi aux Peres. Si vne partie plaidante auoit commis telles faulsetez en la production d'vn contract, ou de quelque autre tiltre, se pourroitil trouuer assez grande peine? Mais pour ce qu'il ne va icy que du falut de l'ame,&de la verité de Dieu,tout sera permis a l'herefie, & on croira encore que ce n'est que la pure verité, que les escrits de telles gens? O s'ils auoient la moindre de telles prises sur aucun Catholique, quels triomphes en feroint-ils pour rendre ceste seule occasion suffisante à quitter l'Eglise, & late nir pour mensongere en tout?

Il faict encores pis, si vous voulez, en la seconde allegation, apprens seulement des es- A serapis critures, car les enseignemens que tu y trouueras, te suffisent. Il cotte au marge à Serapion: mais pource qu'il y en a quatre epistres, & toutes distinctes par tiltre special, il s'est bié gardé de cotter ny specifier en laquelle, a fin qu'on eust plus de peine à descouurir sa fauseté, ou plustost a fin que, croyant qu'on ne voudroit pas prendre ceste peine, elle nefust pas descouuerte, si tant est que ce ne soit suyuant le memoire d'autruy comme la charité Chrestienne & son honneur me conuient de le croire. En fin ie l'ay trou ué en celle qui est contre ceux qui disent que le S. Esprit est creature. Et ce tiltre est considerable, pour monstrer contre ce qu'il a dit que S. Athanase a à faire là aux Arriens: car c'est contre vne autre sorte d'heretiques, qu'il appelle Tropiques, & lesquels, come il dit, faisoint aperte professió d'estre ennemis des Arriens. C'est donc la premiere faulseté: La secode est en ce qu'il luy a des-

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 280 robbé les mots, par lesquels & deuant, & apres S. Athanase declare apertement, qu'il ne faut point recourir aux seules escritures, ains pareillement à la Tradition & à la foy de l'Eglise, ainsi qu'il se verra. La troissesme & la principale est en ce, que de certains mots ainsi tirez par force, & pris à part, & separez de son propos, il luy veut faire dire & conclurre tout le contraire de son propos mesme. Premierement, il tourne ap pren seulement des escritures, s'il eust mis les deux mots de deuant, qui sont (n'interroge donc point)on eust cogneu qu'eust voulu di re ce (seulement) & que ce n'est pas pour exclurre, ainsi que i'ay dict, & comme voudroit bie du Plessis, ny la Tradition, ny l'Eglise: mais bien comme s'il disoit sans faire toutes ces interrogations, appren seulemet des sainctes lettres: parce que quelques lignes deuant il auoit dit, que telles demandes estoint contre les escritures. Car voila ses mots, comme ils sont de suite. Donc n'in terroge point:mais seulement appren des saintes

lettres.Il ne dit pas encores des seules sainctes lettres:ils'en garde tres-bien: car nous auons veu combien il en est essoigné. Or ce sainct Pere monstre peu apres en quel sens il dict que l'escriture est suffisante. Car il ne dit pas, que ce soit pour toutesles questions, ains seulement pour conuaincre le susdict erreur de ces heretiques. Et c'est vne mauuaise foy, que d'une particularité tirer une generalité, ainsi que i'ay dit tant de fois, que faict du Plessis ordinairemét. Mais quand on voudroit opiniastrer, qu'il entéd generalement ceste suffisance pour tout ce qui est de la foy, encore ne sçauroit-il faire que tousiours il n'entende ceste suffisance, qu'entant que l'escriture ne sera entenduë par le priué sens d'vn chacun, ny prise àpart & separée de la Tradition, & de la foy de l'Eglise. Car apres auoir cité les lieux de l'escriture contre ceste heresie, il adiouste toutefois voyons encore ceste Tradition, qui est des le commencement, o la doctrine o la for de l'Église Catholique: laquelle le Sauneur a doné, & les Apostres l'ont presché & obserué: Car nous sommes fondez en ceste Eglise: & qui en deschoit ne peut estre dict Chrestien Et plus bas, Et que telle soit la foy de l'Eglise, ils le peu-

La predi-uent apprendre de ce que nostre Seigneur enapostres faicte par uo yant ses Apostres leur a commandé de mettre tout le monde est en l'Eglise ce fondement: Allans par pais, dict il le fondement de enseignez toutes les gens, les baptisans au nom l'Eglise, du Deun du File and u S. Chait On les Apostres

enseignez toutes les gens, les baptisans au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit. Or les Apostres estans allez ça & là, ils ont enseigné le mesme. Et c'est ce qui se presche en toute l'Eglise, qui est soubs le ciel. Puis que donc l'Eglise a ce fondement, &c. Et plus bas il conclud auec ces parolles, Donc il se monstre conformement es par les saintes lettres, con cela toute la doctrine des saincts s'accorde & convient en vn. Et en cela la foy de l'Eglife Catholique est vne mesme: au contraire la foy de ces Tropiques, est contraire a la foy, & est differente des Escritures. Quant a moy, i'ay dict ces choses (ista tradidi) selon la foy Apostolique receue des Peres, n'y adioustant d'ailleurs rien du tout : mais i ay escrit ces choses comme ie les ay apprises estre coformes aux sainstes Escritures. Se peut-il imaginer vne plus grande contrarieté que celle, qui est en cé lieu entre S. Athanase & du Plessis, ny tesmoignage plus formel contre son erreur, que celuy là? Et s'il n'y a rien, côme dict Plutarque, qui soit plus seruile, que de mentir, ni que naturellement les hommes ayent plus en haine & detestation, quel honneur pense-il acquerir par telles manisestes faulsetez?

l'ay certainement compassion de luy, de ce qu'ayant si mal rencontré en ces deux premiers passages, le troissessine ne puisse estre non plus à son honneur: encores que ie de sente, n'y ay pas trouué en l'Escriture oué son sub-Diony stantiel, si ay-ie neant moins trouué la chose mesme. Il le cite de l'Epistre des sentences de Denys, & vous diriez qu'à son escient il veut monstrer n'auoir jamais mis le nez ny les yeux dans les liures qu'il cite. Car ceste epistre ne porte pas tiltre des sentences de Denys, mais bien de la sentence ou opinio de Denys, sçauoir s'il a creul'article de la

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ consubstantialité du fils de Dieu. Qui est plus, ces parolles ne sont de S. Athanase, mais il les rapporte d'vne epistre de ce Denis Euesque d'Alexandrie. Toutesfois c'est peu, si ce lieu faisoit pour sa these: car qui ne void qu'il y est plustost cotraire, par ce que c'est cela mesme, que nous disons tous: que encore que ce que dict l'Eglise (par exemple du Purgatoire, ou du Baptesine des enfans) ne se trouue dans l'Escriture si distinctement, & par mots si clairs & si expres, comme l'Eglise l'a appris des sermons & de la bouche des Apostres: Toutesfois que la chose mesine & la substance s'y trouvet, & s'en recueilt par bonne consequéce, ainsi que nous l'auons expliqué cy deuant bie au long. l'eusse bien voulu que du Plessis eust leu ce liure de S. Athanase, par-ce qu'il y eust appris combien il blafme asprement certains Arriens, qui taschoint de deceuoir les simples par ceste imposture, qui leur vouloint faire a croire que les SS. Peres estoint de leur opinion, & non de celle de Catholiques. Et il

recite

recite comme notament ce Denys se plaignoit de ce que d'autres heretiques n'allequoient point ses escrits auec leur integrité, ains les tronquant & traictant la chose, non de bonne conscience, ny fincerement, mais a leur plaisir. Si c'est parler a luy ou non, on le peut cognoistre par ceste responce. Si ce grand & hardy allegueur de passages faux eust puisé dans les fontaines ce qu'il a prins des rhapsodies des ennemis de Dieu & de l'Eglise; outre ce quil eust cognu ce que ie viens de dire, il ne fust tombé en l'erreur & ignoran ce,qu'il commet dans son liure, quad pour en cuider renuerser la verité des Messes Greques des Apostres, il dict, il est euident que ce mot Grec o µ8 Ciov ne se lit deuant le Concile de Nice en aucun autheur qu'on puisse soustenir. Parce qu'il eust appris, que cest Euesque d'Alexandrie en auoit vsé soixante ans deuant ce Concile, puis qu'il escriuit lors cest Epistre à S. Denis Euesque de Rome: Et,ce(qui est chose qu'on doibt bien remar quer) non comme de foy, ny comme d'vn

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 386 mot nouveau né & introduit en son temps, mais comme d'vn mot commun en l'Eglise, & vsité de toute la saincte antiquité.

LideTri- Voyons ce qu'il fait dire à l'honneur de nostre Guyenne le bon S. Hilaire, c'est en vn mot tout autre langage, dont il ne parle point. Il mutile, il falsifie & corrompt entierement ses paroles: & leur collation le mostrera manifestement. Voicy les siennes, La parolle de Dieu, qui par le tesmoignage de l'Euägile a esté trasfuse en nos oreilles, suffit aux croyans: (ar qui a il appartenant au salut humain, quin'y soit contenu? ou qu'y a il de manque ou d'obscur? certes tout y est plain & parfaict.

> Oyez aftheure celles de S. Hilaire, Fl suffisoit certes aux croyans la parolle de Dieu: laquelle auec la vertu de sa verité a esté transfuse en nos oreilles par le tesmoignage de l'Euangeliste. Quand le Seigneur dict, vous en allant maintenant enseignez toutes les gens, les baptifans au nom dn Pere, du Fils, & du S.Effrit, les enseignans de garder toutes les choses, que ie vous ay comande, ex voila ie seray auec vous

387

tous les iours iusques à la cosommation du monde. Car qui y a il du salut humain qui ne soit contenu en ce mesme Sacrement (mystere ou secret?) Ou qu'y a-il,qui y maque, ou foit obscur? toutes choses y sont pleines & perfaictes, comme aussi elles proviennent du plain & parfaict (Iefus-Christ) car elles comprennent en la signifitation des mots, & le pouvoir d'effectuer (esficiétiam rerum) les choses, l'ordre des affaires, Fausetes W l'intelligence de la nature. Au lieu de l'Euangeliste il tourne l'Euangile, & il le faict industrieusement, parce qu'il sçait que l'opinio de S. Hilaire est, que l'Euangeliste n'a pas laissé seulemet de l'Escriture, mais aussi de la Tradition: par ce qu'il a non seulemét escrit, mais aussi presché, & plus presché q escrit, tesmoing S. Iean. Pour le sens, quelle roa, vitis corruption pourroit estre plus grande? Car S. Hilaire ne parlant que de ceste seule sentence & lieu de l'Euangile, Allez, enseignez Math vil au nom du Pere, &c. infere que ce seul pasfage fuffit pour la confirmation du mystere de la Trinité; & qu'en ceste sentence de

nostre Seigneur, il n'y a rien d'obscur, ny qui ne contienne tout ce qui appartient au salut humain, pour les raisons qu'il dict. Et du Plessis veut qu'il die en general, que la parolle de Dieu, non seulement celle qui est tesmoignée & escrite en l'Euagile, mais de toute la Bible, suffit aux croians & qu'elle contient tout ce qui est pour le falut, & qu'il n'ya rien d'obscur; & ne void pas, que si lon prenoit les parolles de S. Hilaire nuëment, & au pied de la lettre, i'entens au sens que du Plessis veut pour en exclurre l'Egli se & la Tradition, qu'il en faudroit exclurre toutel'Escriture, sauf les Euangiles, ou si

N'ath. 28. vous voulez au sens de S. Hilaire, toute l'Escriture, fors ceste sentence: allez, enseignez, &c. en laquelle il dict que tout nostre salut

est comprins. O aueuglement!

Il est merueilleux à enfiler artificieuseviage forment & tousiours de bonne foy, quatre pas

sages de S. Basile, appellé en son temps le Theor. 1. maistre de tout le monde. Par le premier desquels il veut qu'il die, que c'est vne grande infidelité d'introduire ce qui n'est pas escrit. Il a allegué ce mesme passage cy deuant. Et par ce qu'il y a esté respondu à son honeur bien amplement, j'y renuoye le lecteur.

Pour le second, que le nouveau & vieux Hom. 29; Testament est le thresor de l'Eglise, il cite l'homilie 29. Mais de tant d'homelies qu'ily a Pauleté, fur divers traictez, il ne se trouve en aucun traité vingt neuf homelies. Ainsi c'est a luy a mieux reuoir son rollet: Toutesfois quand S. Basile le diroit, qui en doubte, voire que la moindre partie de ce, qui est la parolle de Dieu, ne nous soit vn thresor, a comparaison de la pauureté & corruption de nostre entendement? Et dit il que ce soit le soul & vnique thresor de l'Eglise, voire tel qu'on en doibue reiecter la parolle non escrite? Nous auons veu cy dessus combieil en est eloigné. Blatall . 38 and Bank Land Bak

Au troisiesme, Tous les commandemes de Dieu fant eferits, (t) dorbuent eftre observez. Il En l'oraile cite de l'oraison Ethique. C'est tousiours Ethique. pour tesmoignersa grade lecture aux liures

3 90 DESCOVUERTE DES FAVSETEZ des SS. Peres, comme s'il n'y auoit qu'vne oraison Ethique, au lieuqu'il y en a 24. &les ayat toutes releues expres, ie n'ay rie trouué de tout ce qu'il en dict. Quadil y seroit, qui doute q tous les comandemes de Dieu ne soint escrits? Mais qui a aussi jamais com pris chacune parolle Euangelique, foit efcrite ou non escrite, soubs ce nom de commandement de Dieu, comme si toute parole estoit ou portoit nom de commandement, pour en inférer que S. Basile a estimé qu'il n'y eust aucune doctrine & verité E. uagelique, qui ne fust escrite? Cela est trop fan de la pauvreré & convincion de lineuq

Au quatriesme, que tout ce qui est outre la torea : droiture de l'Escriture, est execrable abomination, La faulseté est apparente, en ce que les mots de S. Basile sont, tout œuure qui se faict outre la droiture, &c. Il l'a faict sinemét pour mieux conclurre que S. Basile parloit de toute doctrine de la foy, où il ne parle que des faicts, actions, & œuures: en quoy ce bon sainct monstre clairement, que ce

mot d'outre ou prater ne se peut prendre, q contre, ainsi que nous auons monstré tant de fois, par les SS. Peres: & que la regle monastique faicte par ce bon S. Basile hors & outre l'Escriture le tesmoigne suffisammét: car autrement ce seroit la rejecter Et d'ailleurs, il n'y a aucu fi idiot, quine sçache, quil y a des œuures adiaphores, & indifferétes, ou de supererogation, qui peuuent estre bonnes, bien qu'elles ne soient commandées de Dieu: mais nul œuure ne peut estre bon, s'il est contre le commandement de Dieu. Mais quand bien S. Basile diroit par ces petits lieux escorchez, ce que veut du Plessis, ne se deburoit-il interpreter, parce qu'il en a dict ailleurs clairement? & en estenduë de parolles, touchant la creance, qu'il a eu de la Tradition Apostolique, & de l'insuffisance (prenez ce mot selon que ie l'ay expliqué sainement) de l'Escriture: 6.2. hist. ainsi que nous auons monstré cy dessus bié amplement, & conformement à ce qu'escrit Ruffin parlant de S. Basile, Que son e-Bb 4

stude estoit sur les seuls liures de l'Escriture: mais qu'il en recherchoit l'intelligence d'iceux non de sa propre presomption, mais bien des escrits & de l'authorité des anciens, lesquels on ne doubtoit pas auoir receu de la succession Apo solique la regle pour entendre les escritures.

Il vient à S. Chryfostome grand amy & Hom, 9.

fir la: a compagnon de S.Basile: & le cite en deux passages, le premier, que l'Escriture t'enseigne tout ce que tu doibs ou apprendre ou ignorer. Ce ne sont pas du tout ses parolles: mais bié celles-cy, S'il faut apprendre ou ignorer quelque chose tu le scauras de l'escriture. Dit-il, que l'escriture enseigne tout? O faulset ! Ioinct que d'ailleurs il s'est veu cy dessus que S. Chrysostome n'a jamais pensé l'escriture tellement suffisante, que la Tradition & le tesmoignage de l'Eglise sur l'explicatio de l'escriture deust estre reietée, ou mesprisée, tellement que la diuersité & cotrarieté qui semble estre en ses escrits, se doibt necessairement suyuant la regle du Plessis, recocilier parce qu'il a tesmoigné clairement en

cant de diuers lieux, & en faisant des trai-Aez expres, estre de sa creance & intétion, qui est en somme, que quand il diroit que nous pouvons trouver en l'escriture tout ce que nous desirons scauoir, cela s'entend en gros & en substance, ainsi que i'ay dict tant de fois. Car il n'y a nul si hebeté, qui puisse penser, que son opinio a esté, qu'on y trouuat toutes les particularités & minuties de ce, qu'on desiroit sçauoir, i'entends mesmes de la religion & de Dieu, car ce seroit autant que d'y trouuer tout ce que S. Augustin, S. Chrisostosme, voyre tous les SS. Peres, &s'il veut ce que Caluin, &c. mesmes, en ont dit distinctement & clairemet, foit comme d'acord, foit comme l'vn plus que l'autre. Ce que l'aduersaire confessera estre trop absurde: & à ceste occasió il voudra, peut estre, resteindre la generalité, pour ne contenir que choses concernans la foy & nonles vs, viances, & coustumes concernans les ceremonies : car cest la distin- En l'institu ction, que faict son grand maistre Caluin,

que tout est escrit concernant la soy, mais non concernant les ceremonies, & le culte. Si ceste limitation luy est permise, pourquoy ne nous sera aussi permise la limitatió de la cognoissance, qui s'en tire en gros, & en espece, & non pas en individu, & en menu, & ce selon que du Plessis mesme enseigne, que lon trouve toute l'escriture dans le symbole en substance. L'autre tu es gentil, (t) veux devenir Chrestien: tu ne sçais auquel aller, parce que chacun pretend les escritures. Qui consent aux escritures est Chrestien, & qui y repugne est bien loing de ceste regle.

Mais ie luy voudrois demander volon
Autres Attiers, pour quoy il cite ce passage? Si ceste

aes hom

pour persuader au monde, que les Catholiques soint contraires à ceste sentence, qui

a jamais dit qu'vn homme puisse estre Ca
tholique non pas mesme Chrestien, s'il ne

consent à l'escriture, voire a la moindre syllabe d'icelle? mais si son peu de sçauoir, &

de capacité, & des freres ne peut entendre
la consonance & l'harmonie, qu'il y a de la

Tradition auec l'escriture, ils doibuent plustost blamer la tardite de leur esperit, que la sagesse de l'Eglise, ou bien de l'esprit de Dieu, qui l'inspire, qui l'anime, qui la regit.

Ile ne veux point passer par dissimulatio, que tant s'en faut, que Sainct Chrysostome par ce dire réuoye à la feule escriture, qu'au contraire à la suitte de ces parolles il renuoye chacun à l'Eglise, pour estre assuré du vray sens de l'escriture contre le faux sens, que les heretiques y donnét. Comment peuuent ils dire, que nous autres Catholiques n'y voyons rien en ce qui est du sens de l'escriture? nous separons nous de l'Eglise? auons nous des chefs & Autheurs de nostre foy (t) Heresiarches? auons nous on chef, comme ceux qui ont Marcio, & come les autres qui ont Arus, (t) c. Herod.l.

Nous ne sommes pas si criminels du Plessis, que vous iuger digne de mort pour Lacrin ces faulsetez, selon la loy ancienne des Perses:mais nousvoions bien, que Solon auoit occasion de dire, que c'estoit vn grand crime, de mentir comme aussi l'ancien Poëte

396 DESCOVVERTE DES FAYSETEZ

I'estime c'est excez dione de grand amende,

Plaut, in Mercat.

Sap. z.

August, de bon.

De mentir hardiment, à cil qui me demade. Attendu que vous imposez faulsemet à ces grands personnages, & taschez auec leur authorité esblouir les yeux des ignorans:& en tuant vostre ame tuer la leur:car, ditle sage, la bouche qui ment tue son ame.

Il poursuit par la production du tesmoi-

gnage de S. Augustin en faueur de l'escriture seule. Il le ramasse confusément de six diuers endroicts: afin d'y entrelasser plus facilement quelque graine de son jardin, sans qu'on s'en puisse si facilemet apperceuoir: Le premier est pris du liure de bono viduiuid. Rom. 12. tatis sans cotter le chapitre de vingt & quatre qu'il y a, que l'escriture nous presige one loy de n'estre plus sage, qu'il faut : ne t'attens donc point que pour mon regard t'enseigner me soit autre chose, que de t'interpreter les parolles

Fauseté i- du maistre. C'est vn lien, auquel i ay quelque copassion de du Plessis; parce qu'ayant pelé si ie pourrois imputer la faulte à ceux,

d'où a il tirèces memoires, ie n'ay peu trouuer moyen, que la plus part ne fust sien, & mesme pour la version. Car pour l'applicatio, il est excusable, puis qu'il ne peut moins faire, que suyure les erreurs, & les brisées des maistres, ausquels il s'est donné. Pour la version, au lieu que S. Augustin diet Sancta scriptura nostra doctrina regulam figit, il toutne l'escriture nous presige vne loy: & au lieu que Sainct Augustin dict, nisi verba doctoris tibi exponere, il tourne, que d'interpreter les parolles du maistre. Quelqu'vn le pourroit excuser sur le mot de maistre, parce qu'on appelle à Paris les Docteurs nos maistres, & qu'il a peu prendre l'vn pour l'autre : si est-ce qu'il seroit nouveau de tourner aux Ephef. 4. que Dieu donne des Pasteurs (doctores) des maistres. Mais parce que reprenant ce mesme passage plus bas, il interprete ce mot par le Seigneur, ie dis, qu'il l'a d'autant mal tourné, que Sainct Augustin ne l'entend pas du Seigneur, mais de Sainct Paul, lequel il appelle le Docteur des Gen398 DESCOVVERTE DES FAVSETEZ

tilz. Et ce n'est pas de sa teste: ains suyuant rim 2 le tiltre que S. Paul mesme se done, & que toute l'antiquité luy a laissé comme propre: & est merueille, que la suffisance de l'escriture ne luy aye peu apporter ceste suffisance & capacité. C'est peu de chose pour ce regard: combien que puis qu'on faict moftre d'alleguer les parolles d'vn Autheur,& d'y estre attaché, ces licences sont trop grades:mais l'application est monstreuse. Et si vn escholier de la Grammaire entendoit ou appliquoit fi mal vne sentence de quelque autheur, il ne seroit gueres estimé. I'en parleray plus bas plus au long, pour cest'heure suffira de dire, que S. Augustin ayant prisà interpreter le dire de S. Paul aux Corinth.

reufues qu'il leur est bon de demeurer de la sagon, il dict qu'en ce liure de la Viduité, qu'il addresse à vn Iulian, qu'il ne vouloit traicter ou exposer que ce seul passage de S. Paul: & du Plessis veut, qu'il parle vniuersellemet & à tout le monde, & qu'il die en termes generaux, qu'il me veut rien enseigner, que la parolle expresse de Dieu, sans tenir en compte ny la foy de l'Eglise Catholique, ny la Tradition Apostolique, comme si cestre-cy n'estoit aussi bien parolle de Dieu a S. Augustin, que l'escriture. O aueuglemét de l'heresie; He que tu as bié faute de preu-ues, puis que tu vas fureter & corbiner si meschinement les parolles des SS. Peres, qui ne sont rien à propos, & dicts sur propos tout contraire au tien?

Le second est qu'ez choses, qui sont ouvertement en l'escriture, se trouve plainement tout christiles ce qui est à faire & à suir; tout ce qui apparties à la soy & aux meurs. Il n'y commet que quatre faulsetez, la premiere en ce, qu'il y à adiousté de son creu ces mots plainement tout ce qui est à faire & a suir, l'autre en ce qu'il tourne faulsement ces parolles de S. Augustin, Illa omnia que continent sidem moresque, par tout ce qui appartiet à la soy & aux meurs, inveniuntur in is. Or ces mots flla omnia que continent, monstrent que toute la

DESCOVVERTE DES PAVSETEZ sentence de S. Augustin n'est que comme s'il disoittoutes les choses .i. tous les lieux, qui contiennent (dans l'escriture) la foy & les meurs, se trouvent en, ou entre ces choses, qui sont mises en l'escriture ouuertement. C'est pourquoy il n'vse pas de ce mot illa omnia qua pertinent. Et que ces parolles ne puissent auoir autre sens, que celuy que i'ay dict, & nullement celuy du Plessis, qui luy veut faire dire que tout ce qui est de la foy & des meurs est ouuertement & expressement en l'escriture, tout le propos de S. Augustin le monstre suffifamment: car parlant de la façon & maniere, qu'il faut lire & entendre les liures de l'escriture, il dict apres on doibt plus diligemment & plus subtilement recercher & considerer les choses, qui sont ez escritures mises apertement, soit les preceptes de bien viure, soit les regles pour croire. Et tant plus que chacun en aura trouné, tant plus a il d'intelligence. (ar es choses, qui sont mises ouvertement en l'escriture se trouuët toutes les choses, qui contiennent la toy foy & les meurs. asçauoir l'esperance & la charité, lors qu'on aura contracté quelque familiarité auèc la maniere de parler des escritures, il faut s'exercer à descouurir & esplucher les choses, qui sont obscures. Par là il se void comme S. Augustin ne dict pas, que toutes les choses, qui concernét la foy & les meurs soint totalement ez escritutes, & encores clairement & euidemment, ains faisant distinction entre les choses, qui sont en l'escriture: il dict, que les vnes contiennent ce qui est de la foy & des meurs, les autres parlent d'autres choses: que tous les lieux, qui parlent de la foy & des meurs, sont entre les lieux, qui sont couchez plus apertement, que les autres: mais non pastant qu'entre ceux-là mesme, il n'y en aye encores aucuns, qui soint obscurs, & à l'intelligence desquels on ne peut mesme paruenir, qu'auec long estude. Et tout cela que peut il faire pour la pretendue suffisance de du Plessis, & pour faire que ce S. Euesque soit contraire à soy mesme en ce qu'il ren-

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 402 uove si souventle mode & à la Tradition, & à la foy, & à l'authorité de l'Eglise? Mais s'il se pouuoit trouuer encore quelqu'vn, qui voulust contester au contraire, & interpreter ce (illa omnia) pour tout, on luy peut repliquer, que ce omnia n'est pas autat à dire que tota, mais seulemet quelque partie, comme (omnis) en plusieurs lieux de l'escriture saincte se prend pour vne bonne partie, & non pas pour tout, comme prefchez à toute creature : tous s'esmerueilloint, & Lucians tant d'autres: & par ainsi son sens seroit que de toutes les choses, qui concernent la foy vne bonne partie essentielle, bref les principes vniuersels & fondamentaux se trouuoint aux lieux, qui font escrits plus clairement. Car aussi disons nous, & nous l'auss veu par le tesmoignage de S. Irenée, que les articles de foy ne se tirent point des paraboles, ny des propheties, ny des lieux, qui font obscurs, mais de ceux, qui parlent clairement, ny du sens mystique & spirituel,

ains du literal, moins du sens figuratif: mais

seulemet du simple. Il se pourroit dire aussi, qu'il ne parle que des articles de foy, qui sont necessaires simplement que chacun sçache, comme le symbole & le decaloque.

Le troissessme on a choist pour escrire tout Trade 49 ce qu'il a semblé suffire au salut des fidelles. S. in Ioans Augustin traictant de la resurrectió du Lazare dict comme il n'est pas merueille si le Sauueur a resuscité vn mort: & met en auat ceste question, pourquoy est ce que puis qu'il a creé tous les homes, il ne luy a pleu toutes-fois qu'en resusciter quelques vnst & dict qu'il n'en a resuscité que quelques ons reservant la resurrection generale à la fin, pour monstrer qu'il avoit le pouvoir de resusciter tous les morts, s'il eust voulu: & là dessus il dict, que de tout ce que nostre Seigneur à dict & faict, il n'a choisi, que ce qui sembloit suffire au salut des croyans: comme incontinent il dit vous auez ouy, que le Sauueur a resuscité on mort, il te suffit (sufficit tibi) que tu sçaches que s'il eust voulu, il eust resuscité tous les morts.

Cc 2

404 DESCOVVERTE DES FETEZ

La fraude doc dedu Plessis est en cecy, que de ce que S. Augustin ne parle que des dits & faicts de nostre Seigneur, & qu'il ne parle que de ce que Sainct Iean, & les Euangelistes en ont esctit, il l'applique & estend aux dicts & faicts des Apostres: aussi qu'il detorque ce mot de suffire en tel sens, que d'en vouloir conclurre l'exclusion & de l'Eglise & de la parolle des Apostres non escrite: & ne void pas, que si ceste raison auoit lieu, on deburoit par mesme moyen exclurre, & reiecter tous les escrits des Apostres, bref tout ce qui est de la Bible, sauf les quatre Euangelistes: lesquels seuls ont specialement parlé des dicts &faicts de nostre Seigneur: & desquels seuls est le propos de Sainct Augustin. Et pour monstrer clairement, que ceste suffisance, dont il parle ne se doibt entendre, que pour le regard feulemet de ce point là, qu'il traictoit, c'est à dire que des dicts & faicts de nostre Seigneur suffit d'en sçauoir pour le salut, co qui en a esté escrit par les Euangelistes. Il

ne parle pas d'une suffisance generale, mais de la suffisance de tel poinct, comme quad on dict, suffit de sçauoir tel poinct de telle chose, ce n'est pas à dire qu'il ne faille rien sçauoir des autres choses: & comme seroit tres-ridicule celuy, qui des mots susdicts de S. Augustin ilte doibt suffire, &c. voudroit inferer, que puis qu'il suffit à salut de sçauoir ce poinct, que nostre Sauueur a peu resusciter tous les morts s'il eust voulu, qu'on n'a donc point besoin des autres articles de foy, ny de tout le reste de l'escriture:ains qu'il les faut reiecter, puis qu'apres la suffisance de salut on ne peut plus rien desirer. C'est le jargo de du Plessis. Aussi on n'est pas moins ridicule, quand de l'autre dire de S. Augustin, que touchant le poin & qui concerne seulement ceste particularité des dicts & faicts de nostre Seigneur, il suffit à salut d'en sçauoir ce que les Euangelistes en ont escrit, on en veut exclurre toute la parolle non escrite des Apostres, & toute l'authorité, que Dieu a laissé en terre das 4 06 DESCOVUERTE DES FAVSETEZ

le corps de l'Eglise.

Ie laisse, qu'il se peut dire, que Sain & Augustin ne dist pas qu'ils ont choisi tout ce, qu'estoit suffisant à la soy de toute l'Eglise; mais seulement tout ce qu'il leur a semblé suffisant, sçauoir pour la sin, pour laquelle ils escriuoint, qui n'estoit que pour donner quelque certain abbregé de la doctrine, qu'ils auoint preschée. Car c'est ce que luy mesme dist, que l'escriturre saméte passe beau-

ont. Iul. Menne dioc, que t est nuive jameir passe beau-1.5.6.2 coup de choses soubz silence, à cause de briefuété, oper e. 9. lesquelles se doibuent entendre par l'ordre &

suitte de la Tradition.

Le quatriesme, en ton Christ, Seigneur, estessione és Escritures sainctes, se pense que tu as mis la rouye du salut humain. C'est chose que personne ne nie, ouy bien que Saint Augustin vueille dire, que les escritures prises seules sont vne voye suffisante à salut, c'est à dire, lors qu'elles sont entendues & considerées hors la foy de l'Eglise Catholique, & l'intelligence qu'elle done aux escritures, bref, auec le seul sens, que chacun y peut doner

par son priué iugement. Et cela eust esté assez clair par le propre texte, s'il ne luy eust Fauseré soustraiet du milieu de ces mots, céux qui estoint les principaux, lesquelles (escritures) l'authorité de l'Eglise Catholique recommande. Car tout ainsi que la seule authorité de l'Eglise doibt estre considerée en la receptió de tel & tel liure pour diuin, aussi doibt elle estre seule considerée en la reception du fens de tel liure, ainsi qu'arguméte ailleurs contr. bien au long saint Augustin. Outre ce il ne find. c. 5 dit pas, que les escritures soint la seule voye de salut, ny qu'aussi la Tradition n'aye son principe & son authorité en icelles: Bref, il ne dict pas que les Escritures excluét l'Eglise ny la Tradition. Ie luy voudroy volotiers demander, pourquoy il n'a traduit fidelement les mots de S. Augustin, de mesme qu'ils sont, & de quel faint zele il a voulu supprimer ses paroles, qui nous renuoiét tousioursà l'Eglise? Ie croy bien qu'il dira que c'est pour ce que cela est contre son opinio, & qu'il ne croit pas à l'escriture pour

l'authorité de l'Eglise, ains seulement pour l'authorité de son imagination priuée, soit qu'il la baptise l'inspiration du S. Esprit, soit que non, qui est leur general eschapatoire. Toutes-sois pense-il, que ceste responce puisse payer les gens d'entendement, pour l'exempter du crime de faulseté & corruption, mesmemét que ses faulsetez sont trop

à coup & trop grossieres.

De coles. Eugngel. li.1,c.fin.

Le cinquiesme, que tout ce que le Sauueur a voulu que nous leussions de ses faicts en dicts il a commandé de l'escrire. Ie m'esbahis quelle conclusion bonne il peut tirer de ce lieu, qui serue a la these. Car il n'est pas dit, que le Sauueur a voulu faire escrire tout ce quil a voulu q nous sceussions & creussions, de ses dits& faits, maisseulemet ce qu'il a voulu que nous leussios: & qui peut nier cela? Car comment peut-on lire ce qui n'est pas escrit? Et n'est ce pas autre chose de lire ou sçauoir? Toutesfois quand il seroit dit, tout ce qu'il a voulu que nous sceussions de ses dicts & faicts, quelle illation se pourroit-il

409

faire pour reiecter la Traditio, & le tesmoignage de l'Eglise, plustost que tous les li. ures de la Bible, ou il ne se parle point des dicts & faicts de nostre Seigneur, ainsi que i'ay dit cy deuant? Et d'ailleurs, qui peut dire que les Apostres n'ayent rien enseigné, que les saicts & dits de nostre Seigneur, ou ce seulement que nostre Seigneur leur auoit enseigné, ou mesme que ce qu'ils auoient apprins apres par la lecture des escritures, sans qu'ils ayent eu besoing d'au cune nouvelle reuelation, veu que nostre Seigneur declare lui mesme, qu'il auoit beau 102.14 coup de choses à leur enseigner, dont ils n'estoint pas encores capables, mais qu'il leur enuoieroit le sainct Esprit qui leur enseigneroit toute verité.

Il cotte par grande finesse le sermon 88. serm. 88. ad fratres, a fin de rédre la descouuerte des faulsetez tant plus ennuyeuse, ce pendant qu'on seroit en peine de fueilleter çà & là & n'y trouuer rien. Il l'a faict de mesmes souuent ailleurs, donnant des cottes faulses

L'heresse deuroit auoir hôte e se vouloir preualoir de S. Augustin, pour la suffisance de l'escriture contre l'Eglise & la Traditió, par ce que c'est celuy d'entre tous les saints Peres, qui est le plus contraire a ceste opinion, ainsi que nous auons veu cy deuant par plusieurs passages.

Pour S. Cyrille, que les escriuains ont escrit De cosent ce qu'ils ont estimé suffire aux meurs (t) a la do-c. sinalia Etrine. Il ne sçay pour quoy il se trauaille tat à ramasser tels passages contre la Tradition & l'Eglise, puis que ces mesmes escriuains nous y renuoyent, comm'on a tant veu cy deuant: & qu'ils n'ont peu estimer ce qu'ils auoint escrit touchant les mœurs & le doctrine, estre suffisant, que lors qu'il est pris & consideré conioin etement auec le dict renuoy, de saçon qu'auec tout ce, dont ils parlent, il n'y a rien, qui desaille, ny qu'on puisse desirer à ce qui est du salut.

Il coule vn mot du sien, demandant si ces escriuains, sçauoir les Apostres & Euangelistes, n'estoint point inspirez de Dieu, si on ne deuoit croire rien de ce, qui est hors de l'escriture, ainsi qu'il veut, il faudroit dire q non: car il n'est point dict en aucun lieu de l'escriture que S.Luc, Sainct Marc (ceux-cy soient pour tous) ayent tousiours esté inspirez de Dieu, & lors singulierement, qu'ils ont escrit. Toutes sois ie luy respons qu'oui

fuyuant le dire de l'Eglise, & selon la creace que les Catholiques luy ont. Il ne peut pas dire, quil le croit, pource que l'escriture le dict: car il n'y en a mot, & encore qu'en general il soit dict en quelque passage, que

pas specifié, que ce soit plustost S. Luc que Nicodeme, ou autre, & notamment lors qu'il a escrit tels liures: & ce point est vn des fondemens de nostre creance, & deuant de pouuoir adiouster foy à l'escriture. Si lon ne le tient doc que de l'Eglise seule, ainsi que nous auons dict si souuent, & veu par le tes moignage de S. Augustin, ie luy laisse àpen ser cobien il se trauaille en vain de luy oster son authorité?

Il retourne à citer yn autre lieu du messon S. Cyrille, Qu'ez deux testamens nous pouvons cercher ce qui appartient a Dieu: que s'il n'en reste que ceste escriture n'aye determiné, il n'en reste point de troisses me escriture, qu'on doibue receuoir pour authorité de science. Cela seroit à propos contre celuy, qui di-

roit,qu'il y a vn troissesme testamét, ou vne troisiesme escriture saincte: mais non pas contre la parolle non escrite. Et qu'il ne l'aye peu entendre contre icelle, ce qu'il en dict ailleurs clairement, & le traictant par expres le tesmoigne plus que suffisammer, me tenant fixe & fiché aux enseignemens (t) dogmes de l'Eglise, & ne transgressant point la droicte regle de la foy considerons, & c. Et ail- Cirill. It. leurs,mais nous ensuyuant la foy des Peres & in Ioan. de l'Eglise nous auons espluché le sens de ce lieu. In Ioa. c. Et ailleurs nous satisfaisons à celuy, qui crie aduers. & resiste à la saine doctrine par allegations de tom. 1. l'escriture saincte, luy opposans prudemmet & la Tradition de la foy Apostolique & Euangelique, of la confession des peres, que le S. Esprit à congregé au Concile de Dieu. Et ailleurs: que Lib. de red. sides, respondrons nous aux heretiques? certes en premier lieu, que cest chose indigne de recercher par une trop granderatiocination, la raison de la tres-ancienne foy, laquelle est paruenue des Apostres iusques a nous.

Ce qu'il cite de l'autre S. Cyrille Euef-

que de Hierusalem Ne me crois point, sis

Fauleté

que de Hierusalem Ne me crois point, si ie ne te demonstre par les escritures: car le salut de no-Stre foy n'est point d'one dispute controuuée, mais de la demonstration d'icelle, porte sa solution, s'il est pris entier non mutilé ny falsifié, & s'il est consideré sur le propos, auquel il parle. Car apres auoir expliqué ce qu'il faut croire de la passion, de l'Ascension, du jugement final, du S. Esprit, & auoir dict, parce que les Juifs & les heretiques seduisent les gens par les sainctes escritures, pourtant on enseigne en l'Eglise la foy, on y fait les expositions sur la foy, il adiouste, Porte tousiours par tout en ton entendemet ce signal (signaculum) lequel nous venons de t'enseigner sommairemet & legerement: mais cy apres nous prouuerons chacune de ces choses par la demonstration des saintes escritures: car il est necessaire de n'enseigner rien temerairement sans les sainctes escritures touchant les divins & sainets mysteres de la foy, & de ne se laisser point transporter par une simple credulité & apparat de parolles. Et ne me crois pas te disant ainsi ces choses simplement, car le salut de nostre foy, esc. S'il ne luy eust point voulu desrobber ces mots te disant ainsi ces choses simplement, chacun eust cognu incontinent que S. Cyrille ne parle pas en general de toutes les choses particulieres & specifiques, qui concernent la foy, mais seulement en gros de ces grands & principaux mysteres. Mais quad son propos seroit de parler de tout tant en gros, qu'en menu, encores ne parle il pas en la personne de l'Eglise, ny ne dict pas qu'elle ne doibue estre creuë qu'autant qu'elle citera l'escriture. Ces mots ne me crois point sie declarent qu'il ne parle, que de chacun particulier & de l'authorité priuée, que chasque Euesque peut auoir aux choses de la foy, & que nul ne peut dire estre pareille ou semblable à celle de toute l'Eglise: & que tel ait esté son sentiment, il le monstre assez en sa Catechese suyuante, quand il dict, Situ apprens la foy, tu possederas la promesse, & observe ceste foi qui t'est enseignée (tradita) par la seule Eglise, & qui est

Patadoxe ne renuoye contre Dieu, afin de renuerser, scholassi s'il pouvoit, la soy Catholique touchant la ques.

Tradition Apostolique, & l'authorité de

l'Eglise,

l'Eglise, il veut qu'on croye, que nos Scholastiques mesmes sont de son opinion, tant il est hardy & eschauffé à la dispute, que ie ne die pis, parce que ie le renuoye pour le pis au dire susdict des Lutheriens. Car aussi c'est le mesme, que quand leurs Orthodoxes veulent prouuer, que S. Thomas, entre autres, à esté de l'opinion des pretedus, sur la question du S. Sacremettau lieu, que tout l'office, qui se chante en l'Eglise à la feste Dieu, autrement au Sainct Sacremét, à esté composé par luy, & que tous ses liures sont pleins de la mesme creance des Catholiques, tant sur ce, que sur la Tradition, l'authorité de l'Eglise, & tout le reste. Mais qu'est-ce que la passion, vouloir par quelque certain passage aucunement obscur, prishors de propos, & au pied de la lettre, voyre bien souuent à contre-poil (ainsi que i'ay monstré en tant de lieux) essacer vne centeine ou miliasse de passages, qui demonstrent apertement le sentiment & l'opinion contraire de l'Autheur. Luy & ses

Dd

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 418 semblables pourroint estre excusables, peut-estre, de dire que tel Autheur est en tel lieu & passage contraire à tant d'autres lieux & passages: toutes-fois de dire, qu'il ait esté de ceste opinion, veu qu'il appert par tant d'autres lieux du contraire. il n'y a aucune apparence de dire aussi, qu'iceluy à eu en mesme temps deux opinions contraires: c'est vne imagination impossible. Aussi qu'il ait esté contraire à soy mesme, c'est le rendre trop hors de foy. Mais d'vn feul lieu caché, comme i'ay dict, en inferer fon opinion, & ce qu'il a eu en l'ame contre tant d'autres lieux manifestes, cela passe le jugement humain, & le sens commun. Iele remets à la remonstrance susdicte des Lutheriens.

Il est ainsi de ce qu'il cite de Caietain & Scotus: lesquels ont parlési clairement de la Tradition & de l'authorité de l'Eglise: & il leur veut faire accroire, qu'ils n'y ont jamais pensé, ains qu'ils y sont contraires, à l'appetit de certains mots, qu'il tire & em-

ploye, come il luy plaist en sorme de Contons. Voyre à l'appetit de ce qu'il luy plaist leur imputer de soy mesme.

Qui voudroit releuer comme il cite & cotte faulsement la premiere partie de la som-Fausetéts me, questio premiere, article troisiesme, ou il n'y a pas vn mot de tout ce qu'il dict: & que de ce qu'il cotte la troissesme partie, question cent quarante septiesme, article quatriesme la faulseté en est d'autant manifeste, qu'il n'y a que 90. questions: & comme il luy faict dire tant de choses si troquées & appliquées si hors de propos on n'autoit iamais acheué la refutation de ce qu'il dict en ceste seule page, & nous agroffiroit le liure d'vne moytié. Mais pource qu'il y a peu de gens, qui ne s'en aduisent, nous le lairrons, pour dire seulement, qu'il se garde bien d'adiouster ny exprimer comment & en quoy & Sainct Thomas & Lescot & Caietain expliquent eux mesmes leurs dires: qui est tousiours sans preiudice ny de l'Eglise ny de la Tradition. Neaumoins yous diriez qu'il a

Dd 2

cause gaignée, & qu'il ne reste plus qu'a mener deuant luy ceste pauure Egliseen triophe, voire la faire brusser en spectacle.

N'est-ce pas s'ensier bien à bon escient?
Thom. 1. Que diront ils (les Catholiques) plus quand
p. sum. 9. leur Thomas diet, que les choses, qui prouiensupra omne debiti nent de la seule volonté de Dieu, ne peuuent
creatura
& 9.147 nous estre notisiés que par les Escritures: que
ar. 4, p. 3, o.
6, ar. 6. la doctrine de la soy ne peut estre, que de Christ:

que les statuts de l'Eglise ne sont point d'eus mesme de necessité de salut? Il cotte au marge trois lieux auec la plus notoire faulseté qu'il est possible: car en la cotte de la premiere partie chacun le peut veoir, il ne s'y trouue rien du tout de ce qu'il dit: il ne peut estre en la troisiesme partie quest. 147. car elle ne contient que 90 questions. La troissefme qu'il metinadd. q. 6. ar. 6. c'est vne chimere: car il n'y a aucun liure en tout Sainct Thomas intitulé Additions, ny autre, qui puisse receuoir signification par ces lettres. Et pleut à Dieu qu'on luy peut demander bec à bec qu'est-ce qu'il entend

par ceste note: il y auroit beau plaisir, car il seroit malaisé que le front de noblesse n'en rougit. Et neaumoins il met quatre mots de Latin au marge, pour signifier que ce sont les mots de S. Thomas. Et toutes-fois ils n'y font aucunement, au moins és lieux, qu'il cotte:car des autres, on n'est point tenu le deuiner, ny n'est croyable qu'il se trouue ailleurs. Quelcun pourroit appeller ce traict vne dehontée imposture: toutesfois i'ayme mieux que le Lecteur la battise comme il voudra, s'il ne s'en veut remettre au dire susdict des Lutheriens:mesmement que quand on luy accorderoit tout ce qu'il en dict, ce n'est rien que les Catholiques ne disent & accordent, estant entédu comme quand Sain& Thomas le diroit, ille pourroit entendre. Car en vn mot il ne le pourroit dire, que conformement à ce qu'il dict si clairement ailleurs bien loin de la Thomal.4 pensée du Plessis, comme que l'Eglise d'au-fent dist. jourd'huy a la mesme authorité & puissance de 10. faire des loix (t) statuts en ce qui concerne le

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ service de Dieu, voyre de faire et deffaire en cela mesme qui est de l'institution des Apostres, in plal. 21 qu'elle auoit du roinant d'iceux. Et ailleurs, que le Sauueur & l'Église sont tellement vn corps mystique, qu'ils parlent comme s'ils n'e-2.2.q. 5 stoint qu'one messine personne. Et ailleurs, L'ob rect formel de nostre foy est la verité premiere, selon qu'il est manifestéez sainctes Escritures, (il ne demeure pas là comme veut du Plessis) & en la doctrine de l'Eglise, qui procede de la premiere verité. Et il adiouste là mesmes que nostre foy embrasse tous les articles de la foy, à cause de ce moyen, sçauoir pour l'amour de la verité premiere, qui nous est proposée ez escritures, of selon la doctrine de l'Eglise, laquelle les entend sainement. Et partant qui se retire de ce moyen est entieremet priué de la foy. Ie laisse les autres lieux, que i'ay cité cy deuant de ce Docteur angelique, touchant la Tradition Apostolique. Mais quand du Plessis ne se contere pas de nous despouiller de tous les ancies Peres, & de leur vnion

& consentement, ains aussi il tasche àfaire

croyre au monde, que les propres Scholastiques que la secte deteste si fort, sont de contraire foy, & creance à l'Eglise Catholique, à quoy songe-il? quels Docteurs doc laisse-il à penser que l'Eglise ait eu jamais deuant vingts ans? Commét se peut il imaginer de trouuer les gés si simples & idiots, qu'ils croyent que l'Eglise Catholique & sa creance n'est que despuis dix jours: cela passe tout sens commun: comme aussi de ce qu'il à pensé pouuoir faire, que ces Docteurs Scolastiques se trouuassent pretendus, eux qui n'ont rien faict tant que de combattre leur erreur: & qui sont Papistes à toute reste, Tesmoin ce qu'en disent cy dessus contre les Caluinistes, les Lutheries: ausquels iceux n'ont iamais ausé respondre pour ce regard, ainsi qu'ils leur sçauet bien reprocher.

Ie ne veux point m'arrester sur ce, qu'il man a de la derniere perfection de salut: car outre que

ce ne sont pas les mots de Sainct Thomas, son sens ne peut estre, que conforme à ce que nous venons de citer, qui fait q ie m'assure qu'il trouuera peu de gés, qui l'en estiment d'auantage, & qui ne luy croyent moins en tout le reste, ou ils ne verront pas si clair.

Ie regrette que ce bon Seigneur, qu'on ditauoir aux choses du monde d'assez belles parties, se soit tant oublié, que de se mefler parie ne sçay quelle vanité d'ambitio, d'escrire en vne profession, en laquelle il entend si peu, qu'il luy faille pour dire quel que chose, suiure les ignorances & passions merueilleuses & exorbitantes de ceux, qui luy en ont forny des memoires, & aufquels il semble qu'il se soit doné en ame en corps & en honneur. S'il eust esté du mestier des lettres, il eust trouué en tant d'autheurs les responces & solutions à tout ce qu'il cite contre la verité si claires & si manifestes, quand ce n'eust esté que parmy les liures des feuls Lutheries, que ie veux croire qu'il ne se sult point exposé à ceste vilaine hote, que de se voir chargé si oculairement, & à tout pas de tant & tant de crimes de faulseté, de vanité, &c. Que fera-ce quand on aura produit en lumiere tant de fatras, que ie ne die pis, qu'il impose aux saints Peres par cy par là dans fon liure, voire aux mesmes passages, que les propres Lutheriens en tat de leurs liures ont couaincu & baptisé ouuertement d'vne impudente imposture,& faulseté(car ie tais les Catholiques) Singulierement, où il se parle de la reelle presence du corps de nostre Seigneur au S. Sacrement? l'auois vne fois intentio d'en remettreicy des plus signalez, mais i'ay veu que cela charrioit trop de matiere ensemble, & ie n'estudie qu'a brieueté. Il ne peut tarder plus longuemet, que d'autres ne le facent, Il se debuoit contenter, que iusques icy on auoit pardonné a sa profession & vacation seculiere, & respecté les tiltres qu'il porte pour n'esuenter ny produire au monde les ctreurs, calomnies, ignorances & faulfetés,

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 426 dont il auoit remply son liure de l'Eglise: Mais a present qu'il faict tant du suffisant, soubs couleur de la suffisance de l'escriture, de la plume, & des mots qu'il peut auoir a comandemet, il est inexcusable de ce qu'il a voulu de gaieté de cœur sans pretension de mission, & hors son estat, se charger & auser luy seul aduouër soubs so nom toute la rhapfodie, ramas, le coble, & l'egoust des calomnies, impostures, faulsetez, &c. q l'he resie a sceu inuéter cotre nostre saincte Me re, contre nos saints Peres, contre la cause de Dieu, & sa fainte parolle, & que nul iusquesicy, ny les autheurs des Orthodoxes, ny autre quelconque n'auoit voulu faire tant à coup, ny a face si descouuerte, voyre au temps de leur plus grande liberté & impunité. Et pour quelle autre raison l'ontils peu faire? est-ce pour espargner l'Eglise? Est-ce pour autre si non par ce qu'ils jugeoint bien en leur conscience, combien ceste besongne estoit honteuse à son Autheur. Car si aux actes humains & instrumens ciuils, ou il ne s'agist que du pré, & de choses de peu, la moindre de telles faulsetez est si infame & reprochable pour iamais à son hoste, est il possible, que ce crime en soit estimé moindre, pource qu'il y va de la cause de Dieu, & de nostre heritage eternel, & que les personnes n'en avent non plus de sentiment, que s'il n'y ailloit que pour rire? Atandu doc toutes ces chofes il nous excusera, s'il luy plaist, si on ne le peut plus espargner: afin que de la dilation on nes'en preuaille contre la verité, comme on a voulu faire de la response Françoise faicte par le Sieur Charron à son traicté de l'Eglise: aussi afin que nul ne se laisse aller à son insuffisance, ains que chacun puisse toucher au doigt, comme l'heresie n'attaque l'Eglise qu'auec crasse ignorance, fausetez manifestes, & autres sainctes vertus de l'Antechrist, communes, propres, &: ordinaires aux escriuains Caluinistes, ainsi que les Lutheriens mesmes ont remarqué souuent & qui se voit cy dessus & partoute ceste responce.

COMMENT L'ESCRITVRE est claire.

- n Du Plessis parle obscuremet de la clarté de l'Escriture.
- 2 Comment l'escriture est obscure.
- 3 A qui appartient d'expliquer l'Escriture.
- 4 Si les Catholiques fuyet L'escriture.
- 5 Lieux de l'Eferiture depraue7.
- 6 Faulserez en la citation des Perès.

- 7 Du Plessis prenient les obiections qu'on luy pounoit faire.
- § Lieux des Peres corroms pus.
- 9 De qui tenons nous les liures canoniques.
- 10 Quelle version de Bible il faut receuoir.
- 11 La version commune temerairement & faulsement reprise.
- 12 Regles de du Plessis pour entendre l'escriture.

te cellerelponce.

L pretend prouuer, que l'escriture si restricte est claire & facile à entendre, pour en sure et inferer, comme deuant, l'exclusion de la Tradition Apostolique, & de l'authorité de l'Eglise, à qui seule touche expliquer l'escriture auec authorité, obligation, certitude, assurance, & infallibilité, comme chascun docte Catholique le peut par coniecture

del Egife authafin que nul ne se lai fe aller

& probabilité. Il en parle si confusement, que vous ne sçauriez quasi dire, à quoy il se tient, tat il craint de parler trop clair: & singulierement pour le regard de ceux, à qui aparoit ceste clarté: ou si c'est à tous, soit Iuifs, Payens, Turcs, Heretiques: foit Chestiens, soit idiots ou scauants. Voyre, quad il vient aux moyens & regles de l'interpreter, il la faict luy mesme par ses dires plus difficile, que nous ne la faisons. Carsi par luy nul ne la peut entendre, sans auoir recours aux originaux Hebrieux & Grecs,& qu'iceux sont quasi plus controuersez, que ne sont tous nos differents, tesmoin aux Bibles Hebraiques le Ceriph & Cetiph, qui s'y trouue si ordinaire, pour monstrer, qu'il faut lire(selon les Iuis)autremet, qu'il n'est escrit: & que sans cela, d'vn millió de Chrestiens il n'en y a pas vn, qui y aye entendu ou entende vn mot: & qu'entre ceux, qui font estat d'y entendre, il se trouve quasi autant de diuersité d'opinions, que de testes, & pour les mots, & pour la phrase, tef-

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 430 moins tant & tant de diuerses versions faictes despuis les Apostres: & qu'autant de versions diuerses ce sont quasi autant de diuers sens, pour le moins en plusieurs passages. Ne void il pas, que faisant en parolles si facile, il la faict en effect par cela & autres choses, qu'il dict, plus difficile, que nul Catholique n'a jamais faict? Si aussi par luy mesme, l'escriture ne se peut entendre, sans ce, qu'il appelle l'Analogie de la foy, qui est (dit-il) autant, que la foy Chrestiëne: & que, si sans icelle l'escriture ne se peut entendre; & qu'il faut par consequent, que la foy precede la lecture, & l'intelligence de l'escriture, ne s'ensuit-il doc pas par luy mesmes, que l'escriture seule considerée sans l'Eglise, n'est pas seulement non suffisante, ny no suffisamment claire; non pas mesme necessaire pour auoir la foy: mais qu'il faut auoir la foy, deuant l'entendre; & partant, que la foy ne vient pas de l'escriture; ny qu'il ne faut recourir à la seule escriture, voyre ny a elle aucunement, pour auoir la foy? Ie laisse, qu'il veut aussi, que pour entédre l'escriture l'on se serue de l'interpretation des Peres: & qu'on interprete vne efcriture obscure par l'autre claire, & par autres choses semblables, qu'il dict. He bonté deDieulquisera juge, si ce lieu est plus clair que l'autre? si ce lieu doibt expliquer l'autre? quand aura vn chacun la foy certaine? que fera-on de son ame, durant ceste recerche?est-ce chose si facile a vn chacun, que d'accorder & les escritures & les Peres, & les opinions diuerses d'vn chacun veu que sur ces mots si clairs & si courts, Cecy est mo Bellarme, corps, l'esprit de l'homme a forgé de nostre in pref. temps, deux cens interpretations diuerses? Si chacú ne le peut faire, ne faut il pas, qu'il s'en remette à quelqu'vn? & a qui mieux, qu'a toute la Chrestienté? & n'est-ce pas tousiours reuenir àce mesme point de l'authorité de l'Eglise, qu'on veut reiecter: & fans laquelle il n'y a rien, qui nous en puisse certainement resoudre & infalliblement?

Nous ne disons pas, que l'escriture soit 2

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ difficile & obscure en tout & par tout, ny a tous; ny pour le regard de la clarté de Dieu, qui y est enclose: mais aux infidelles, aux Iuifs, aux heretiques, & aux presomptueux, desquels l'entendement n'est capable de telle clarté, comme n'estant bien illuminé, & qui mesprisans la foy generale en font vne priuée & particuliere, & lesquels, dit le prophete, suiuent leur esprit & ne voyent rien: & qui, comme dict sainct Pol, che-Ephes, 40 minent en la vanité de leur sens: ayans leur entendement obscurcy de tenebres: & estans alienés de la vie par l'ignorance, qui est en eux: &, i, cor, 2) comme il dict ailleurs, l'homme animal ne conçoit point ce qui est de l'esprit de Dieu,il ne le peut entendre. Mais finalement nous la disons obscure, pour nostre regard, consideré l'ignorance & infirmité d'vn chacun, & la presumption, qui luy faict iuger licentieusement du sens de l'escripture, comme chacun iuge des viandes à son goust; & qui faict que ce qui est doux aux sains, est ameraux malades, & ce qui est clair à l'vn,

est obscur

433

est obscurà l'autre : ou bien vn lieu n'est egalement à tous clair ny obscur, par ce que, comme dict S. Pol, les graces ne sont pas 1. cor. 181 diuisées egalement, qui nous empesche comme aux chathuans de voir en plein midy le soleil. Et ainsi encores, que l'escriture foit lumiere, si ne luit elle pas àvn chacun. Pour ceste cause nous prions auec David, Seigneur donne moy l'entendemet, O'i espluche- Plal. 118. ray ta loy:dessille mes yeux, Gie considereray les merueilles de taloy. Et n'ofons, ny ne voulons presumer, que nous aions plus de sciéce ni plus de conscience que Dauid, ny que Dieu nous ait exaucé pour nous attribuer infalliblement fon S.Esprit, & le don d'interpretatio:lesquels nous ne pouuos doubter auoir esté promis, & infalliblement donez à l'Eglise. Mais nous disons auec Saint ad Pant Hierosine sur celieu, que si vn grad Prophete confesse les tenebres de son ignorance, de quel le ignorance serons nous environnez, nous qui ne sommes qu'enfans, & sucçons le laiet? Mais aussi nous disons que tous ne sont egale.

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 434 ment illuminez du S. Esprit, & partant que ceux qui font moins illuminez, pourront entendre les lieux moins obscurs: & ceux qui sont plus illuminez pourront expliquer les plus difficiles: & l'Eglise qui est seule illuminée en toute perfection, la poura seule interpreter en toute perfection. Qui faict que nous nous recognoissons n'auoir pas moins befoing que les Apostres, que Fesus Christ (par ses agens les Pasteurs de l'Eglise, car c'est par eux qu'il le faict ordinairemet) nous ouure le sens, pour entendre les escritures. Disons auec ce bon Eunuque, & S.Hiero-Hierof.in epist. ad sme, Comment pouvons-nous entendre l'escri-Paulin. ture, si quelqu' on ne nous l'explique? ou l'Eglife, ou le Pasteur legitime, qui se maintiét en l'vnité d'icelle? Et en fin, pour le dire clai rement, nous ne refoluons toute son obscu rité, qu'au mesme point, que faict S. Pierre; sçauoir que toute prophetie (i.explication) de l'escriture ne se faict pas par prinée interpretation, ains par la Catholique, i. generale de l'E-

glife and on anot one could even thus

Luc 24.

Ainsi nous disons, que l'Escriture n'est pas si claire, qu'vn particulier (.i.qui est cótraire au sens de l'Eglise) la puisse notamment en tous les passages entendre, ny expliquer par sa presomption, soit auec son ju gement naturel, ou sçauoir acquis; soit auec le tesmoignage particulier du S. Esprit, que chacun s'attribue: mais qu'il faut qu'il concurre & soit conforme au sentiment de la Chrestienté, & autesmoignage public & general que le S.Esprit rend aux autres (.i. en toute l'Eglise)& que par consequent, il en faut prendre le sens non de soy, mais des autres: non de toute sorte de gens, mais des Pasteurs:non de chacun Pasteur separé du corps, mais de chacun Pasteur uny à l'Eglise, & conforme à son interpretation generale:qui n'est en fin autre chose en substance, pour n'equiuoquer point tant, que de ce que du Plessis mesmes appelle la Regle, & l'Analogie de la foy de l'Eglise. Par ce que celle qui est la vraie foy, n'est point vne foy priuée, mais Catholique, i. vniuer selle, non

DESCOVVERTE DES FETEZ vne foy d'vn mébre, mais d'vn corps. C'est Erod. 13. l'Eglise, qui nous sert comme de nuée en ce chemin de la terre de promission, entre la lumiere esclattante de Dieu & nostre infirmité.Finalement, n'est-ce pas chose que Caluin mesme dict & atreste? Car parlant contre les Lutheriens, ils repliquent, dit-il, Int 1.4. qu'ils ont la parolle, par laquelle la volonté de 6.17.5.25 Dieu est liquidée. Voire si on leur concede d'ex terminer de l'Eglise le nom d'interpretation, par lequel la parolle soit entendue comme elle doit. En disputer autrement, tirer & appliquer sa difficulté hors cecy, ce n'est que sortir de la

these, & ne dire rien à propos.

Bref, ce n'est que calomnier & imposer de gayeté de cœur aux Catholiques, pour faire à croire faulsement au monde, qu'ils sont ennemis de l'escriture: qu'ils la reiettent: qu'ils la redoubtét: qu'ils ne veulent point qu'o la lise, ni qu'on en tire son salut, the. Car ce sont toutes impostures de l'heresie, & telles, que si les Catholiques eussent esté de ceste opinion, il n'y auroit point d'escriture

437

au monde: d'autant que ce sont eux seuls, qui l'ont conseruée parmy tant de guerres & herefies, pour la principale lumiere, recours, firmament, & fondement de l'Eglise en tous les doubtes de la religió. Mais c'est pour luy croire entieremet, & non en parcelles, ou à demy, c'est à dire, pour, suy uant fon ordonnance, en chercher l'interpreta-Math. 5. tion de l'authorité & tesmoignage de l'Eglise, à laquelle seule les cless pour ouurir, ont esté données de Dieu; & laquelle l'escriture appelle à ceste occasion, lumiere du Ephel 1. monde, le sel de la terre, la lampe, le fondement, Timorh.30 colomne, sirmament de verité. Et comme celuy seroit impie, qui voudroit par la lumiere de l'Eglise esteindre l'escriture; n'en est pas moins celuy, qui par la lumiere de l'Escriture veut esteindre l'Eglise Surquoy ie feray vn dilemme. Il faict l'escriture claire, ou pour faire que le sens, que chacun luy donne, serue à iceluy de regle de sa foy : ou pour faire que ce sens particulier ne soit point sniuy, sinon qu'entant qu'il sera con-

Ee 3

forme au general. Il ne peut vouloir le premier: car ce seroit faire autant d'heresies, qu'il y auroit de folles ceruelles, bref, autat qu'il y en a eu, ou plus:parce que toutes ont prins leur source de ce seul particulier sens que cha cun a doné à l'escriture: & aussi que de tous sens particuliers, il ne s'en fera iamais vne foy generale, Catholique, & com mune, telle, qu'est la vraye: & qu'il faut, que chacun aye. Si c'est donc du second, que disputons nous tant sur la suffisance, clarté, ou obscurité de l'escriture? si nous somes d'accord en cela, que chaut-il si elle est obscure ou claire: si chacun l'entend obscurement ou clairement, pourueu qu'il l'entende selo le sens vniuersel des Chrestiens; qui est autant à dire; que selon le sens de l'Eglise? Cela peut seruir de generale & suffisante responce à tous les tesmoignages, qu'il pretéd produire des Peres: par ce que tous eux ne la peuuent faire claire jusques là, qu'ils pensent qu'on doibue, ou qu'on puisse se depar tir de la foy publique & vniuerselle de l'E-

glise, ainsi qu'il apert assez par tout ce que nous auons veu d'eux cy dessus, en confirmatió de l'authorité de l'Eglise & de la Tra dition; & qu'il se verra encores, si nous continuons d'esplucher la faulseté & ineptie de ses allegations.

Il allegue d'Origene, que la facilité & simplicité de l'Escriture la rendoit contemptible aux Gentils. Il s'est bien gardé de citer le liure, ny cotter le lieu: chacun peut juger pourquoy, attendu qu'au 7. liure il dict tout le contraire. Les personnes qui ont eu du sens (t) de l'entendement, ont peu trouver l'intelligence de l'Escriture en la fueillet ant & recherchant diligemment: combien qu'à la verité elle soit obscure en plusieurs lieux. Et il repete cela leuit. mesime sur le Leuitique. Et sur l'Exode il ditin exod. qu'il faut prier iour & nuict, que l'aigneau de la tribu de fuda vienne, o que luy mesme daigne nous ouurir le liure cacheté & seelle, c'est à dire, l'escriture qui est obscure.

Apresauoir dressé sa complainte contre la sagesse de Dieu, comme s'il n'auoit peu,

ny sçeu faire l'escriture plus claire, il allegue trois lieux de l'escriture, pour la prouuer claire, & sans obscurité, que la parolle de

. Pean Dieu est une lumiere, & qui faict que nos yeux voyent, vne lampe, qui luit es tenebres. En quoy il procede auec triple fraude: l'vne en ce, qu'il veut signifier ou plustost calomnier, que nous ne tenos l'escriture, que pour tenebres & obscurité: ou nous disons seulement, que l'experiance de toutes les heresies, qui ont jamais esté, monstre, qu'il y a plusieurs passages en l'escriture, quine sont pas si clairs, que la malice de l'homme ne puisse tirer en yn sens cotraire; & qu'on a besoin, pour s'en garentir infalliblement & auec toute certitude, de la lumiere de l'Eglise,& de la Tradition Apostolique:La seconde fraude gist en ce, qu'il transsere à toute l'escriture ce qui a esté dict (au pseaume 119.) seulement des commandemens de Dieu:La troissesme, en ce, qu'il restreint à la seule parolle escrite ce qui se dit en general de toute la parolle, soit no escrite, soit

441

escrite:soit de celle, qui consiste en Tradition, soit de celle, qui gist en escriture: car en tous ces passages, il ne se void point le mot d'escriture. Il faict pis au passage prins de Sainct Pierre, par ce qu'il le rongne & mutile entieremet, pour luy faire dire tout le contraire. Car S. Pierre ne dict pas simplement, qu'il faut estre attentifs au sermon, ou a la parolle prophetique, comme à une lampe, qui luit en tenebres: Mais, comme ayant preueul'impudéce de l'heresie, qui se voudroit preualoir de son dire, il y adiouste, par forme d'explication, scachants sur tout, & deuant toutes choses que toute prophetie (id cst, explication) de l'escriture ne se faict point par priuée interpretation comme s'il disoit, qu'il faut faire deux choses: I'vne estre attentifs au sermon qui est des Prophetes (ilne dict pas à la lecture d'iceux, mais à louie & explication d'iceux par les Pasteurs) & l'autre, que sur tout on n'y doibt point apporter la priuée interpretation; par ce qu'icelle faira, que la lumiere des escritures ne nous sera

DESCOVUERTE DES FAVSETEZ 442 que tenebres & vn piege. Et du Plessisluy defrobbe fans scrupule ce secod membre: & tout nostre diferent sur ce ne consiste principalement qu'en ce, que nous nevoulons confentir à yn tel facrilege: ains voulos maintenir le dire de S. Pierre entier pour retenir & l'vn & l'autre ensemble, & la lampe de l'escriture, & la lampe de l'Eglise. Car si S. Iean, pour tesmoigner de la lumiere, & afin que tous y creussent par luy, est ap-Zoan-3. pelle lampe ardante (t) luisante:aussi est tou-Math 5. te l'Eglise, qui faict d'vne continuelle suite ce mesme office, dont le Seigneur dit, que la lampe est mise sur les chandeliers. Et l'A-Apoer. pocalyple appelle les sept sieges d'Euesché les sept chandeliers: Parce que les Euesques sont la lampe: (4) les lampes (dit Sainct Augustin)tesmoignent du iour, à cause de no-

> Il faict couler vn passage de S. Paul, par lequel il seble (car de parler clair il se pourroit mespren dre) qu'il veut inferer, que l'es-

> stre infirmité, qui ne pouvons tolerer, ny voir la

criture n'est obscure qu'a ceux, qui perissent, 1. cor. 41 🗢 ausquels le Dieu de ce siecle a aueuglé l'entendement. En quoy certes il faict vn grand honneur de tenir S. Augustin S. Hierosme & tous les SS. Peres pour perdus & damnez, qui l'ont estimée si difficile: voire Caluin, & les sectaires, qui l'ont iugée si difficile, que sans leurs commentaires elle ne se pourroit entendre. Et autre chose est tenir l'escriture obscure pour ne l'entendre ainsi que faict chacun des Catholiques: autre chose pour ne la croyre ainsi que font les infideles, aufquels l'Euangile, dict S. Paul, est connert, parce qu'ils n'y veulent croire. Parquoy il adiouste, lesquels le Dieu de ce siecle a aueuglés. Et comme Sathan auec ses erreurs aueugle nostre entendement : aussi l'escriture auec ses veritez, esclaire nostre entendement. C'est pourquoy elle est lumiere, non que l'intelligence d'icelle foit ouverte à vn chascun, mais pource qu'estat vne fois creuë & entenduë, elle illumine & esclaire nostre entendemet, il ne s'ensuit pas qu'elle se puisse entendre aysemet d'vn chacun, ou que pour dire, que les demonstrations de Mathematicque sont, apres estre expliquées, si claires & manisestes, qu'elles se voyent à l'œil, il ne s'ensuit pas qu'elles soint entendues d'vn chacun deuant leur

Les Peres, dit-il, ne parlent pas comme nos aduersaires: ie pourrois dire en vn mot qu'il ne dict pas vray: mais il vaut mieux, puis qu'ils ont l'aage, qu'ils parlent & qu'ils repoulsent eux messenes leur iniure. Il com-

font ouvertes, & sans ambiguité. Mais iceluy me faict luy dire, que la cotte, qu'il faict, chap.42.& 67. du 2. liure, est auec ses faulsetez ou facultez ordinaires, de legat extraordinaire de Dieu. C'est bien sur la creance d'autruy; parce qu'il n'y a que 66. chapitres: & au chap.42. il n'y a pas vn mot de ce qu'il dict: toutes-sois l'opinion, que i'ay eu, que recher chant de plus pres ce lieu, il s'y trouueroit de la faulseté maniseste, i'ay en

fin trouué au chap. 46. du mesme liure les mots, qu'il en allegue. Ce sont les mesmes, dont vse à la verité ce S. Pere: mais qu'elle honte, de les auoir ainsi si piteusement troqués, & detorqués, comme si ce bon Pere vouloit dire, que tous generalement peuuent entendre égalemet l'escriture, qui est chose trop absurde, tesmoin mesmes nostre aduersaire, qu'infideles, qu'heretiques, que gens passionez, superbes & presomptieux puissent entédre l'escriture, voire que tous les fideles, autant les idiots, que les plus sçauants, autat la plus simple femmelette, que le plus docte. Et qui le croyra? celan'est il pas trop esloigné & du sens commun, & de l'experience journaliere, & de l'escriture saincte & des regles que luy mesmes donne pour l'entédre? Aussi certes ce n'est pas l'opinion de ce bon Pere. Son propos est en ce chapitre, & au suyuat de la façon, qu'il faut expliquer les parolles, & choses difficiles de l'escriture; & sur ce faisant distinction des choses, qui sont escrites les vnes ouuertement, les autres ambiguemer; il conclud, qu'il faut entendre les paraboles par les choses, qui sont clairement dictes, & non par celles, qui sont dictes obscuremet. Et sur ce il adiouste: Quand donc toutes les escritures, & prophetiques, & Euangeliques pourront estre ouyës ouvertement, & sans ambiguité, & d'vne mesme saço de tous (que personne ne pourra contredire, ny debattre) ceux là se monstreront grandement hebetes, qui fermeront les yeux à vne si grande ouverture de lumiere, refusant de voir la lumiere de la predication, & chacun pensant auoir trouvé son propre Dieu par des obscures solutions de paraboles. Et au chapitre suyuant il dit en substance le mesme: & apres il conclud, mais si nous ne pouvons trouver les solutions de toutes les choses, qui sont doubteuses és escritures, ne cerchons pour cela on autre Dieu outre celuy, qui est, touchant la vraye science, & cognois-Sance. Car c'est une trop grande impieté. Mais de ces choses nous nous en debuons remettre à Dieu, qui nous a faicts, scachant tres bien, que

les escritures sont parfaictes, comme dictées du verbe de Dieu, (t) de son Esprit. Mais nous d'autant que nous sommes moindres, & tresesloignés du verbe de Dieu, & de son esprit: d'autant auons nous besoin de la cognoissance de ses mysteres: on est merueilles, si nous sommes subrects à ces choses spirituelles, (t) celestes, & qui sont subiectes à reuelation, veu que des choses, qui sont deuant nos pieds, plusieurs nous sont cachées: O nous nous en remettons à Dieu. l'ay esté un peu long à reciter les parolles de ce bon Pere, à fin que chacu voye par là comme l'heresie impose par trop à S. Irenée, & ce bon Pere a prouué le mesme, que nous auons dict cy dessus; que l'obscurité de l'Escriture ne vient principalement, que du defaut de nostre ceruelle, & de la corruption de nostre nature: & que nous ne le deuons imputer à Dieu, comme s'il ne sçauoit, ou ne vouloit s'expliquer, ainsi qu'il semble, que du Plessis nous impropere. Mais aussi dequoy se nourrit l'heresie, que de calomnies, fictions, & imaginatios?

In Try-

Il cite S. Iustin contre Tryphon, recours aux escritures, (t) qu'o y trouuera seureté. Mais il falloit bien citer yn fainct Martyr pour dire chose, quela moindre semmelette ne nia iamais. Mais dit il que chacun recoure sans l'Eglise aux seules Escritures, où est le iugement de l'homme?

Il ne cite pas mieux à propos Tertulien: De la re-furreaion mais bien d'vne plus manifeste faulseré.car au lieu que Tertullien de propos deliberé, & par longues parolles veut prouuer que les Escritures sont tellemens difficiles, qu'il est quasi impossible de disputer a proffit, ny de conuaincre & reduire vn heretique par les seules escritures : voire qu'il ne crainct point de dire, qu'elles ont esté escrites si obseu-

De prace.

De prace.

2. 39. de veu qu'il faut qu'il y ait des heresies: & qu'el-•40.&63. les ne peuvent estre sans les Escritures. Du Ples sispour se mocquer mieux de tous ceux, qui luy voudront adiouter foy, luy veut faire dire, que les Escritures sont claires, & que ceux qui nient ou fuyent ceste clarté, sont

hereti-

heretiques: & ce par ces chetifs & troquez mots, les heretiques fuyent la lumiere des Escritures . Mais que n'est-il permis à celuy qui pense auoir plus l'Esprit de Dieu, que toutel'Eglise, & meilleursens que tout le monde? Et bien que Tertullian die, que les heretiques fuient la lumiere des escritures, il ne le peut entédre, que des escritures bien expliquées. Car vous sçauez bien, ainsi que Hieron. 1. dict S. Hierosime, que c'est à l'abry des escritu-1. in Michales. 1. res, que se logent les heretiques. Mais dés aussi tost, qu'ils se voyent descouuerts, ils s'en fuyent, descouuerts, dis je, par le vray sens d'icelles.

Que luy peut seruir S. Athanase, que la En l'epis praye foy en Christ est claire par les Escritures? ad Iouiss veu qu'il ne parle point de tous les poincts de la foyen general:mais de celuy feulemet qui regarde Christ & sa consubstantialité, auec le pere, duquel est tout son propos & lequel il maintiét estre tres-clair és escritures.

Pour le second lieu cité de la seconde o-

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ

Ke mefmr faint Fa 2 orai

raison contre les Arriens, mettons ceste chan-Achan en delle fur le chandelier, il suffit dire, que c'est fon sontre vne faulseté: car c'est vne faulseté tres males Arries nifeste. Ie ne dis pas, qu'il n'y aie certains

mots: mais ie dis que ceste sentence n'y est Fauseté. pas;ny par consequétrien, qui puisse seruir à la these. Les mots de S. Athanase sont, poila maintenant, que nous parlons hardiment par les samétes Escritures, de la foy pie & religieuse, excomme mettans la chandelle sur le chandelier nous prononçons ces parolles cy: Que ce fils est le vray fils par nature du Pere, esc. Que chacun juge la deffus, si c'est ce que luy fait dire du Plessis: & si ce n'est pas chose bien exorbitante, de fureter ainsi certains mots parmy les Saints Peres, pour les appliquer à tout autre sens & propos. Cela est quasi incroyable à qui ne le toucheroit au doigt, & notammet en ce lieu, où par la chandelle ce S. Pere n'entend pastoute l'Escriture, mais seulement ceste sentence, que le fils est le vray fils, &c. Cartant s'en faut que l'intention de S. Athanase soit de dire que

l'escriture est claire: au contraire il discourt comme & les Iuis, & les heretiques battissent leurs heresies des escritures mal expliquées, & qu'il en faut prendre le vray sens de la soy des Peres. Etapres cela il coclud, Ie pense que cestuy-cy est le vray sens Ecclesiastique, par ce qu'il vient de la soy des Peres.

Pour S. Hilaire, que le Seigneur a expliqué la foy de l'Euangile en la plus grande simplieité, de du pere qu'il se peut, & a accommodé ses parolles a nostre intelligence, autant que nostre infirmite la peut porter. Ce lieu luy est plus cotraire que fauorable:parce qu'il monstre, que l'obscurité qui est en l'escritute, ne vient pas du costé de Dieu:ny qu'il n'aye sceu parler bien clair; mais c'est nostre infirmité & nostre presomption, qui en est cause: d'autant que nous n'y voulons pas employer l'autre lumiere, que Dieu a mis en l'authorité de l'Eglise. Toutesfois encores ce S. Pere ne parle pas en general de tous les poincts de la foy. Parrant il ne peut dire, que tous foyent

Ff 2

DESCOVVERTE DES FETEZ 452 couchez clairement en l'Escriture; ains seu lement il s'entend de ce mesme article, que parle S. Athanase, scauoir de la consubstantialité du Fils: & c'est proceder d'vne mauuaise foy, que d'entendre les Peres de tous les poincts, quand ils ne parlent que d'vn. constan. Il allegue pour le dire de Costantin, Sode Nice. crates, que les liures Euangeliques Apostoliques & Prophetiques nous enseignent aperte-Fauscie. ment ce que nous auons a croire des choses diuines; Mais ce n'est non plus au vray, qu'il a fait cy deuant: c'est vne faulseté, parce q Socrates n'en parle point. Mais ie l'excuse sur son Ministre, qui le luy a ainsi cotté. Ie luy aiderai, car il se trouue en Theodoret: & s'il le scauoit il semble auoir fait ceste citatió in dustrieusemet,a fin qu'on n'aperceut passi tost la corruptió. Car Theodoret ne dit pas que ces liures nous enseignent apertement ce que nous avos a croire des choses divines, mais seulement ce que nous auons a croire de Dieu, sçauoir, comme il est vne substance en trois

personnes. L'heresie ne faudra iamais de fai

C' 7.

re des siennes, estédant à vne generalité ce

qui se dict sur vn article particulier.

S'il semble que l'heresse se soit iamais voulu moquer de Dieu,&de la facile creãce du monde, c'est en l'allegation que faict à present du Plessis de S. Chrysostome en huitlieux. Il les brouille & chafoure afin de seine hom. mieux tromper, & qu'on ne s'en puisse a-16. Sur faince perceuoir. Les deux sur S. Ieã & S. Mathieu hom. 23. sont du tout saux. Il ne s'y trouue rien du tout ce qu'il en dict : aux autres il ya quelque lambeau. Mais bon Dieu, come quoy! Sur la 2.aux Thessaloniciens il luy fait dire, que toutes choses sont claires ez escritures. Il Hom. 3. s'est bien gardé d'y adiouster lestrois ou quatre mots suyuans, que toutes choses necessaires sont manifestes: Car il voyoit bien que ces mots expliquoint les precedens, pour donner à entédre, contre son opinion, que Saint Chrysostome ne parloit que des choses, que chasque particulier doibt croire & faire pour son salut, c'est à dire, des articles contenus au Symbole & au decalogue: car

e f

454

autrement il ne pourroit dire, que toutes choses contenues en l'escriture soient claires:par ce qu'il se contrarieroit par trop en ce qu'il escrit ailleurs, ainsi qu'il se verra bié toft, & lesquelles il n'est pas croiable, qu'il vueille reiecter & rendre inutiles: mais bie pour dire, qu'il y a des choses qui sont necessaires à toute l'Eglise, & qui ne sont pas ainsi claires, comme i'ay expliqué bien au long n'agueres : d'autres qui sont necessaires a yn chacun particulier, & aufquelles il peut auoir recours, de mesme qu'il pouroit auoir en vn sermon, pour estre instruict de fon falut, & lesquelles sont fort claires. Car aussi ne respondil qu'au propos, que chaque particulier pouvoit dire. Pourquoy dira quelqu'vn, iray-ie à l'Eglise, si ie n'y trouue qui presche? &c. Et adiouste S. Chrysome, Et quelle obscurité, dy-moy, y ail en l'escriture? Ne sont ce pas histoires? De sorte que parlant de la clarté de l'escriture il parle plus des exemples, qu'on y trouue, pour y paragonner nostre vie, que de la doCtrine mesme.

Sur le Genese que les escritures s'expliquent Hem. 23. elles mesmes, & ne laissent errer personne.c'est vne pure fauseté:car S. Chrysostome ne par le pas ainsi, ny ne dit pas les Escritures, &c. Car son propos n'est pas de parler de toutes les Escritures generalement, ny aussi de toutes les choses de la foy: ains seulement de parler du paradis terrestre, & de ceste seule escriture, & pour parler pl' claire mét de ce seul passage du Genese, qui parle manifestement du Paradis terrestre. Et sur ce dict que l'escriture s'explique soy mesme, & ne laisse errer personne, comme s'il disoit, ce passage, qui parle du Paradis terrestre, est si clair, que nul n'en peut doubter. Et la bonne foy du Plessis est si grande, qu'il impose au monde, comme s'il parloit de tous les passages de l'Escriture, & pour estre clairs, se pouuoir expliquer par autres clairs.

Sur Esaye 2.ce qui est la lumiere à l'œil, c'est esa. s. la loy de Dieu à nostre Esprit. Voyla certes vn beau passage, pour en conclure que l'escri-

ture est claire de soy & a vn chacun: où Psal. 119 S. Chrysostome ne parle pas de toute l'es-

criture, ny aussi de la loy de Dieu en gene-*. Peu. ral, comme tourne frauduleusement du Plessis, mais il parle des commandemens de la loy. Son mot est pracepta legis: Encor ne dit il pas que tous iceux soint clairs, cobien qu'il soit vray: mais il dict qu'iceux esclairent nostre esprit, sçauoir lors qu'ils sont creuz & entendus; ainsi que nous auons expliqué cy dessus. Au Proëme sur l'epistre aux Romains, ceux qui ne regardent point la loy de Dieu, cheminent en tenebres, &c. Co ne sont pas les mots de Sainct Chrysostome:encores est-ce conscience, puis qu'on faict estat de raporter les mots d'vn autheur d'en surroger d'autres en leur place, bien qu'on en retienne le sens. Ce qu'ilen produict n'est contesté de personne. Car celuy là seroit bien impie, qui diroit qu'il n'y auroit point de lumiere en l'escriture, ny moyen de s'en seruir à salut. Et ie ne voy point pourquoy il ramasse tous ces lieux,

qui font si peu ou point à la these: si ce n'est ou pour quelque vanité de monstrer qu'il a sort leu, ou pour vne espece de calomnie tacite, comme si nous ne voulions point qu'on iectast les yeux sur l'escriture, ny qu'on se serviste de sa lumiere & guide, come si elle estoit incompatible auec la lumiere de l'Eglise, veu que l'vne & l'autre est esclairée de Dieu.

Sur S. Iean hom. 58. l'escriture est l'huis, Hom. 58. par lequel entrét les brebis & les Pasteurs. Qui le nie? que sert cela pour en conclurre, que l'escriture se peut entédre d'vn chacun sans suyure en l'explication le sens general de la Chrestienté, moins encores pour prouuer ceste grande clarté de l'escriture, dont est icy question tant enuers les aueuglez (par leur presomption) que les clairs voians par leur humilité? Car la clarté ne vient pas par les portes, mais bien par les senes l'est pas de parler de la clarté, mais bien qu'on ne peut entrer ie ne dis pas en la soy (car il la faut auoir

DESCOVUERTE DES FAVSETEZ 458 deuant de pouuoir lire & entendre l'escriture,) mais en l'intelligéce de ce qu'il croit, que par l'escriture, & icelle entendue, comme parle du Plessis, par l'analogie de la foy receuë en l'Eglise. Car s'il n'y auoit point Basil de des poinces obscurs, il n'y auroit de myste-

res, dict S. Basile.

Sur S. Math. hom. 49. qu'en la confusion, Hom. 49. qui sera soubz l'Antechrist, nous ne pourrons auoir recours qu'aux escritures. Il a mis ce mesme passage cy dessus. Il y a esté satisfait bien amplement: pour euiter longueur, nous yrenuoyons le lecteur:afin qu'il y recognoisse son insigne audace: seulement nous adiousterons, qu'il est bien simple & pauuret de produire icy ce passage, lequel faict apertement contre luy. Car S. Chrysostome adioustant en ce lieu, que lors des derniers jours, que l'Antechrist viendra, la confusion sera telle 🗢 les tenebres si grandes, qu'il n'y aura que la lumiere de l'escriture, ne monstre il pas apertement que l'escriture n'est pas à tous ny communement si claire,

459

que chacun la puisse entendre sans recourir au sens commun de l'Eglise: Et que d'estre priué d'iceluy c'est estre reduit à vne

grande confusion?

Or si ces responses sur tous ces lieux de S. Chrysostome ne sont suffisates, pour mo strer, qu'il n'apoint estimé que l'escriture ne fust obscure, Voyez ie vous prie ce qu'il dict, que Fesus Christ a renuoyé les Fuis non a in Ioans une lecture nue & simple des escritures, mais à vne tres-diligente inuestigation & recerche, il n'a pas dit lifez les escritures: mais bien scrutez & espluchez les, car les choses divines ont besoin d'one extreme diligence, & ce n'est sans cause s'il a parlé à ces anciens en ombre. Et par ce il commande de fouir & cauer plus profondementiafin que nous puissions trouver les choses, qui sont cachées au profond. Car nous ne fouissions pas les choses, qui sont mises en la superficie, & en la main: mais les choses, qui sont cachées profondement, comme un thresor. Car qui cerche ces choses, ne les trouvera iamais, s'il n'y apporte vn'extreme diligenot & labeur. Et

From, 44, ailleurs il apporte deux raisons pourquoy les escritures sont vrayement obscures, l'vne que Dieu a estably cest ordre, que les rons fussent Docteurs & maistres, & autres disciples: l'autre de peur qu'estant si claire elle fust contemptible. Milliam Maria Maria

Il entrelasse l'eschapatoire ordinaire de celuy, qui a mauuaise cause, que de tels semblables passages il se feroit on volume. Il a raison: car qui a il de plus aisé que d'alleguer à faux? tourner & tirer bien ou mal les mots des vns & des autres à tel sens & subiect, qu'on veut ? & que comme tout vice en traine beaucoup d'autres apres soy, que le mensonge, quiluy est si familier, source de tous vices, luy ave facilité le chemin à dire routes ses faulsetez, sans prédre garde quelle bresche il fait à sa reputation, & à son honeur, & combien il defroge à sa noblesse. Car de Gentil-homme il se rend esclaue, veu qu'il n'y a rien si seruil, que le menson-

utar.in ge, disoit Plutarque.

Il passe à Epiphane, que toutes choses sont

laires & luisantes és escritures à ceux, qui par on sainct discours de raison veulent ouir la parolle de Dieu. Il cotte deux diuers lieux sur l'heresie 69.&70.En celle de 70.il ne s'y en parle aucunement, bien y ay-ie trouué le contraire de son article precedant, & ce en deux lieux, l'vn en ce qu'il louë vn Audius, de ce qu'il estoit fort aspre contre tous ceux, qu'il trouuoit adulterer & corrompre la predication ecclesiastique, & les statuts de l'Eglise: l'autre en ce qu'il blasme certains d'estre tombez en heresie, pour s'estre eslognés de l'Eglise, de la Tradition, des Peres, des Prophetes, de la loy, des Apostres, et des Euangelistes: parce que ces deux lieux monstrent clairement, que l'escriture seule n'est point suffisante, si elle est prise & entendue sans la foy del'Eglise, & hors la Tradition.

En l'heresie 69.ce que rapporte du Plessis y est aucunement, non sur le propos de toutes les questions contenues en l'escriture, mais seulement touchant celles, qui concernent la divinité du fils, pour raison

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ de laquelle il dict que toutes choses sont claires, au lieu de ce qu'il tourne, par ceux qui par un sainet discours, oc. Il y a en Epiphane qui par vne ratiocination pieuse, c'està dire humble & sans presomption, veulent ouir la parolle de Dieu. Il ne parle pas de ceux qui veulent lire & entendre l'escriture par leur priué sens, ou escouter la parolle de Dieu par la bouche d'vn infidelle ou d'vn heretique, ny de tout particulier Catholique; ains de ceux, qui la veulét ouir du vray Pasteur de l'Eglise. Et que telle soit son intention, il l'explique clairement au mesme lieu, quand il dict parquoy la verité de la foy, qui a esté des le commencemet ouie du Seigneur, demeure en la saincte Eglise de Dieu. Et pour cela elle demeure la saincte Eglise de Dien. Si tirer ainsi aux cheueux les dires des SS. Peres monstre si euidemment le grad defaut, que l'heresie à de bonnes preuues, quelle vanité est-ce d'en vouloit tirer vne declaration contraire diametralement àce que ces SS. Peres ont tesmoigné ailleurs si claire-

ment estre de leur foy & creance, & touchant l'Eglise & touchat la Traditio? Nous en auons veu cy deuat plusieurs lieux clairs d'Epiphane:mais encore, pour supplemet, que sçauroit il dire plus ouuertement, que quand il dict les bornes nous ont esté mifes, & Harchssi les fondemens (t) l'edification de la foy, & les Traditions des Apostres, & les samctes escritures, & les successions de la doctrine, de façon que la verité de Dieu est defendue & munie de toutes parts. Mais ce n'est pas en ce lieu feul, qu'il se veut contenter à le corrompre & citer a faux. Il luy en donne bien vne page, zag meilleure en son liure, & en abuse bié plus, quand il dict, qu'il condamne l'inuocation de la Vierge cinq cens ans apres le Sauueur. En quoy il ne commet que deux faulsetez, l'vneà le faire cinq cens ans apres nostre Seigneur, ou il estoit mort deuant quatre cens vingt. Car chascun sçait qu'il escriuoit du temps de S. Chryfostome, lequel mourur lan 407. L'autre, qui est le principal en ce que touche ceste inuocation: cartants'en

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ faut qu'iceluy là condampne, qu'il la soustient & deffend. Et parce qu'il n'a voulu Heref. 78. citer le lieu, de peur que sa faulseté ne sust plustost cogneue, ie vous diray que c'est en fon heref. 78. bien est vray, qu'il condamne qu'on l'adore, comme deesse, & repréd la façon de quelques femmes heretiques en Thrace & Arabie, qui luy facrifioint, ce aug. lib.8 que blasme bien aussi toute l'Eglise. Car decinité comme respond S. Augustin aux Payens Cot. Pauf. & heretiques, qui blasmoint l'inuocation des saints, on ne dit pas en la Messe, ie t'offre Marie ou Pierre, &c. Mais bo Dieu cobien il s'en trouuera à miliasses de telles faulsetez? De sorte quil semble que le dire d'vn certain n'est pas hors de propos, que si lon vouloit donner vn tiltre à son liure selon ce qu'il cotient le plus, on n'en sçauroit doner vn plus propre ni plus veritable q cestuicy, LE LIVRE DES SAINCTES MENSONGES. S'il s'en offence, il a tord: car la chose parle trop de soy mesme. Aussi ne sont ce pas de

ses puantes iniures qu'il iette contre nos

Docteurs

D PLESSIS.

Docteurs les apellant idolatres, enfans de tenebres, Antechrists, &c.

Il vient à deux lieux de S. Hierosine, le c. 22. sul premier sur S. Mathieu, que l'ignorance des escritures est cause d'erreur, &c. Le second, sur laire fur Isaye, que si nous ne suyuons les tesmoigna- e.s. ges d'icelles, les tenebres nous opprimeront, (t) c. Qui a jamais nié ny l'vn ny l'autre? Mais que faict cela au propos, que l'escriture est elaire à tous, & que le sens d'vn chacun doibt estre reçeu sans celuy de l'Eglise? Mais ce S. Pere à esté bien contraire à ceste opinion, ainsi qu'il tesmoigne amplement en l'epist.ad Paulinam, & en celle ad Galasiam, quest. 8. & en l'epistre 65. ou il monstre combien de maistres il à eu pour entendre l'escriture, comme Apollinere Lao dicien, Didymus, Barabanus & Gregoire de Nazianze.

Mais combié est il admirable à alleguer c. 5 de les lieux de S. Augustin? Premierement les PEglises. mots du liure de l'vnité de l'Eglise ne sont rapporrez entiers: & sont detorquez en au-

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 466 tre fens & propos. Car apres que S. Auguftin dict, choisissons les passages ouverts & manifestes, car s'ils ne se trouuoint point de tels és escritures, en vain seroit il dict, que nous aurions en icelles dequoy ouvrir les choses closes, W esclaireir les obscures. Ce sont les mots, que rapporte seulement du Plessis, qui ne font pas du tout les mesmes de S. Augustin: toutes-fois ne nous arrestos pas la. Le principal est qu'il peruertit le sens en luy ostant ce qui suit, qu'il y a dans l'escriture beaucoup de choses, qui pour exercer les esprits des hommes, ont esté mises figurativemet (t) obscuremet, ou par images enigmatics ou en sens doubteux Or plein d'ambiguité, de façon que ceste suitte explique clairement, que l'intention de S. Augustinn'est pas de dire que toute l'escriture soit maniseste en tous lieux. Et les seuls mots que du Plessis rapporte estoint quasi assez suffisans de monstrer celamesme: car disant choisissons les passages manisefles, n'est ce pas autant, que s'il disoit qu'il en y a de difficilles? & de plus il ne parle pas

Fauscte

là en general de tous les poincts de la foy, ains seullement des moyens qu'il y a de

cognoistre la vraye Eglise.

Pour l'epistre 1. Iln'y a pas si grand diffi- s, August. culté és escritures de paruenir aux choses nece)saires à salut. La façon mesmes dont les escritures sont tissues est accessible à tous. Et pourquoy luy desrobe il auec vne faulseté insigne? ce qui suit, que fort peu la peuuent penetrer, que la ou elle est claire, comme con ami familier, elle parle aux doctes & indoctes. Mais ou elle contient de hauts mysteres, qu'elle n'est embellie de quelque riche langage, de peur que l'esprit des ignorans ne s'en recule: tellement qu'elle est bien modifiée en telle façon, c'est que ou elle est obscure, le langage y est facile. Tant est grande la profondité des lettres Chrestiennes, Bpist. 34] que i'y apprendrois tous les jours, si des la ieunesse iusques à la vieillesse decrepite ie m'estudiois de les apprendre auec tres grand loisir, tres-grand estude, & auec le meilleur entendement. Et il y a une si grande profondeur de sapience cachée qu'il arriue aux personnes tres-

Gg 2

DESCOVUERTE DES FETEZ 468 vieilles, tres-subtiles, & tres-desireuses d'appredre ce que diet l'escriture, que l'homme commence lors qu'il acheue. Qu'on iuge la dessus

fa bonne foy, & si l'intetion de S. Augustin à esté jamais de dire ce qu'il luy impose.

peccat, merit,

Que tout le reste luy soit accordé. Mais Lib, 2, 6, pourroit il apporter lieu plus clair, pour monstrer l'obscurité de l'escriture, que celuy qu'il allegue icy en troisiesme lieu? Que quand nous disputons de chose fort obscure, que si nous n'y sommes aidez des tesmoignages clairs de l'escriture la presomption humaine doibt tenir bride. Qui ne voit que ce seul lieu de S. Augustin est suffisant de le conuaincre? parce que quand il faict mention des tesmoignages clairs de l'escriture, n'est ce pas à la differece des tesmoignages no clairs, & pour dire qu'il en y a de difficiles & obscurs? Et quand il faict aussi mention de la dispute d'vne chose obscure, qu'on ne peut vuider sans lieu clair de l'escriture, ne monstre il pas qu'il y a des questions si obscures, qui ne se peuuent vuider sans l'escriture, ou sans

lieu clair de l'escriture? Et d'ailleurs, quand S. Augustin parle de ces questions obscures, qui ne se peuuent decider sans texte expres de l'escriture, parle-il de l'Eglise ou de chascun en particulier, ou bien des choses decidées par l'Eglise, ou non decidées encore? Il ne peut parler du premier genre veu qu'en tant de diuers lieux de ses escrits il defere si fort au jugement de l'Eglise. Il ne l'entend donc qu'ez questions non decidées de l'Eglise, & ou chascun s'en veut attribuer le jugement. Car l'Eglise n'en ayant decidé, d'où, ie vous prie, peut on prendre ailleurs le tesmoignage, que de l'escriture expresse? Et c'est ainsi que se doibuent entendre plusieurs lieux tant des SS.Peres, que d'autres: mais non pas en ce sens que l'Eglise n'en puisse decider sans l'escriture.

Duliu.de doctr. Christ. & du serm. 11.de 11. ver. Domini, que le S. Esprit à tellement modide verbo
Domini, fié les sainctes escritures, qu'ez lieux clairs, elles preuiennent la faim, es obscurs le degoustinous

fommes repus des choses claires, exercez es obscures. C'est à ce coup que nostre aduersaire passe maistre ez arts de l'imposture. Car
n'est ce pas grand cas que tous les propos
& le traitté de S. Augustin en ce lieu n'est
autre que de monstrer, que l'escriture est
tres-difficile: & discourt amplemét des raisons & des causes, qui luy semblent, pourquoy Dieu l'a faict, & toutes-sois il en veut
prouuer par certains mots tiraces, que S.
Augustin dict, qu'elle est facile? Et si vn Catholique auoit faict le mesme, que de cris,

Serm,13

& qu'on en feroit d'Antechrists!

Du sermon de verbis Apostoli, que la hauteur de la parole de Dieu aiguise nostre estude, on ne nous desnie pas pourtant l'intelligence, oc. Et que le meschant Esprit hait à l'entendre. Ie vous prie que ie vous rapporte les parolles de ce S. Pere, afin que vous cognoissiez comme du Plessis faulsement le manie contre son sens & intétion. La baulteur de la parolle de Dieu exerce l'estude, ny ne desnie point l'intellect & le sens car si toutes

choses estoint closes, il n'y auroit rien, d'où les choses obscures sussent reuelées. Si aussi toutes choses estoint plenieres, il n'y auroit point, d'où l'ame peut prendre aliment. Que veut il dire en tout cela, si ce n'est que l'escriture est si dissicile, qu'on n'y peut penetrer qu'auec grand labeur & la grace de Dieu? qui a aussi jamais dict, que l'Eglise ny aucun ne peut entendre l'escriture? partat que sert ce passage, qu'a la honte de nostre aduersaire?

Il cite le mesme liure & chapitre, que dessus de doctrina Christiana, de toutes les Li. 2. es obscuritez, il ne se tire presque rien, qui ne se chrest trouve tres-clairement ailleurs. N'employe-il pas bien là son hardiesse accoustumée? Car outre ce que i'ay dict, que S. Augustin traite en ce lieu-là de propos deliberé, que les escritures sont sort difficiles, dit il icy qu'vn chacun peut vuider les obscuritez de l'Escriture, voire dit il que toutes les obscuritez de l'Escriture, voire dit il que toutes les obscuritez de l'escriture, fi ce n'est qu'il ne se peut presque rien tirer d'icelle, c'est à dire, qu'aucun lieu pres-

Gg 4

que obscur ne se peut entendre, que par ce qu'il se trouuera dict ailleurs tres-clairement? Et qu'est-ce en cela qui ne descouure les faulsetez & suppositions de l'heresie? et que le mot qu'il met au marge (planissima) ne se puisse entendre autrement, il ne sau t point de meilleur interprete, que S. Augustin mesme: lequel se mocque de ceux, qui entendoint ce mot au sens que fait du Plessis, qu'il tourne tres-clairement. Il n'y a cer-

Devtil. . 6. tainement rien plus plain de temerité, que d'abandonner les expositeurs de quelques liures que ce soit. Qui aiamais pense de prendre l'exposition des liures d'Aristote, de l'ennemy d'A. ristote & Les Escritures donc de la log sont-elles tres-plainieres (planissime) esquelles ceux-cy (les heretiques) se iettent sans fruit & auec vne grande vanité, comme si elles estoint expo sees au vulgaire,

> Il le cite & cotte sur le Psalme 119. & dict, à fin que tu ne distingues entre parolle escrite, et non escrite, ce que le Psalmiste dict, Ta parolle est son flambeau à mes pieds, & c.C'est dict S.

Augustin, ceste parolle, qui est cotenue és sain-Etes Escritures. C'est grand cas que d'estre possedé ou plustost tyrannisé d'vn esprit de contradiction. S. Augustin nombrant les Pfalmes, selon qu'a tousiours faict l'Eglise Catholique, faict ce Psalme le 118. le reformé veut qu'il le cotte & nombre le 119. Et qui a jamais veu le mesme, citer vn autheur à sa façon, & non à la façon de laquelle cest autheur escrit? Si i'auois jey loisir de raisonner pour S. Augustin, ie ferois cognoistre à vn chacun, que ce S. Pere y a esté conduict, non seulemet à l'exéple de la version Greque des septante, desquels est prise la versió qui se chante en l'Eglise, & laquelle il explique: mais auec plus de raison, que les Iuis nouueaux, lesquels du Plessis veut suyure pour se joindre auec les ennemis de Dieu, & de son Eglise, plustost que de suyure tou te l'Eglise. Mais luy donnant ce point pour passe, & venant au sens de ce qu'il en produit, qui à iamais nié que la parolle, qui est en l'Escriture, ne soit parolle de Dieu, &

d'auoir appellé lampe la parolle escrite, il Fauseré en auoit appellé au parauant la non escrite. La bonne soy de l'heresse n'a pas seulemet

DE DV PLESSIS. voulu faire taire à S. Augustin la parolle no escrite: mais auec vne nompareille impudéce, il la luy a voulu faire exclurre, biéque, comme vous voyez, il l'eust premierement specifiée deuant d'y comprendre soubs ce nom de lampe la parolle escrite. Si ie sçauois quelque autre meilleur moyé de l'exempter de malice en cest endroict, que de l'excuser sur ce, qu'il n'est pas de la profession des gens de lettre, & qu'il se contente de suyure les memoires des Ministres, ie l'exprimerois volontiers, tant ie suis marry de le voir chargé de tant de faulsetez si à coup. I'ay dit en passant qu'il falloit plustost tourner lampe, que flambeau, par ce que le mot Hebrieu (ner) ne signifie pas flambeau mais seulement lampe. Ainsi l'ont tourné les plus doctes freres d'entr'eux, Muscule, Flaccus Illyricus, Tremellius, mais, que se peut-il dire plus? Caluin mesme. Ie laisse les feptante, qui l'appellent λύχν . Voilà que c'est que faire rithmer l'Escriture. Car à fin d'arriuer à la rithme du (le plus beau) ce diuin homme Marot a tourné flambeau, & il faut que le Seigneur du Plessis soit si lié à la frairie, qu'il renonce à toute verité, deuant de s'en departir au moindre mot.

Finalement il cite S. Augustin au liure des sentences, que le sidele qui adhere aux Escritures, ne peut estre obscurci de l'iniquité mondaine. Au moins il a rencontré ce coup-là, & à la cotte & aux paroles: mais il laisse tous iours quelque chose à redire. Car ne voilà pas vn passage bien appliqué, pour mostrer que S. Augustin a creu, que l'Escriture est claire à vn chacun des sideles, sans l'Eglise ny la Tradition? Car, quad cela seroit, enco re n'en resulteroit-il point qu'elle soit facicile à autres, qu'aux sideles: & non aux Payens, aux insideles & aux heretiques, & bref non à toutes sortes de gens?

Pour voir clairement auec quelle hardiesse il a voulu faire croire à S. Augustin, qu'il tenoit l'escriture pour claire de soy & à vn chacun, Escoutez, ie vous prie, auec quelle veheméce ce S. Pere le desaduouë. Qui est celuy, qui est mediocrement sain d'enté-

dement, qui n'entende facilement, que l'exposi- De morition des Escritures se doibt prendre de ceux, qui lib.i.c.i. font profession d'en estre les Docteurs. Et d'ailleurs comme il se mocque d'vn Honosat, Epist, 119. qui disoit ainsi que fait du Plessis, J'ay entendu de moyme mes les Escritures, en les lisant. Est il ainst? dict S. Augustin, Tun'oserois entrepredre d'atacquer Terence sans maistre, ne sçachat point la diseipline Poëtique, & tute rends sur les sainctz liures sans quide? Et tu oses proferer sentence sur iceux sans precepteur? & c. Et tout à la fin: l'ignore beaucoup plus de choses és Escritures, que ie n'en scay. Et ailleurs, il mostre qu'il faut tousiours se reduire à l'authorité de l'Eglise. Si quelqu'on s'est rencontré sur les Decateliures de quelque heretique, es ne sçachant peut chis, rud. estre ce que la vraye soy reiette, il doibt estre enseigné soudainement par l'authorité de l'Eglise vniuerselle, qu'on luy doibt mettre en auant. Et ailleurs, Nul ne peut estre estimé sage, qui sent contre la raisoniny Chrestien, qui contre l'Escriture:ny pacifique, qui contre l'Eglise.

Merueilleuse est la prosondité de tes pro-confess, es pos, ô Seigneur, c'est horreur d'y penser.

Du Plessis entreprend respondre à l'au-*.Petr, 3) thorité, que les Catholiques alleguent pour l'obscurité de l'escriture prise de S. Pierre disant qu'il y a des choses difficiles és epistres de S. Paul. L'heresie à esté plaisante a faire comme des cétons, & grotesques des tesmoignages des SS. Peres, elle en faicticy vne bonne, digne d'icelle. Les Catholiques citent pour le fondement de leur creance sur l'obscurité de l'escriture le lieu de Sainct Pierre disant, qu'il y a des choses difficiles ez Epistres de sainct Pol, & que les ignorants deprauent, ce grand reformé dict que nous n'auons pas bien leu ce texte, ny consideré le rela-*if: parce qu'il ne dict pas qu'elles soint difficiles, mais quelques choses en quelques poincts qu'il y traicte. Mais ne deburoit il pas auoir honte de penser eschaper par là? Car qui est celuy, qui aye dict, qu'il n'y ait rien aisé ny clair à entendre en l'escriture, n'y és epistres de S. Paul, que tout y est difficile? seulement lon dict qu'il y a aucuns lieux & plusieurs, & qui requierent l'expli-

479

cation generale de toute l'Eglise pour nostre certitude.

Il faict vne illation, que pour les obscuritez des Escritures, les Peres n'en rebutét point les Chrestiens: nous ne le faisons non plus, mais nous laissons au iugemet des Pasteurs d'é permettre la lecture à ceux, qu'ils verront n'en pouuoir abuser: & disons seulement que ceste difficulté doibt faire, que chaque particulier n'entrepréne ny ne presume de l'entendre & expliquer, que conformement au comun accord Catholique, & general consentement de l'Eglise.

Il n'est point besoing releuer ce qu'il cite icy de S. Irenée, parce que ce sont choses que nul Catholique ne nie. Et aussi ce bon Pere luy est si contraire en tout, & à l'here-sie, qu'il n'auoit garde de deposer rien, qui peut seruir à son auantage. Il en cite de trois lieux diuers. Le premier est du tout a saux du liu. 3. ch. 12. Les autres deux sont du mesme chapitre, liur. 2. chap. 46. qui ne seruent de rien à la these. Nous n'en dirons aussi au-

8

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 480 tre chose, sinon que cest vn lieu, qui faict plus contre luy qu'autrement, veu qu'il ne dict pas, que toutes choses soint dictes manifestement en l'escriture, & qu'il n'y aye rien d'obscur, ains seulement que les paraboles ne se peuuent expliquer, que par les choses, qui sont dictes manifestement. En fin ie ne voy point en quoy luy peuuent seruir tous ces passages, si ce n'est pour dire qu'il allegue fort: mais il debuoit aussise Proueb. prendre garde, qu'il n'y a point faute de peché, dict le Sage, à beaucoup parler.

IO.

Il allegue de S. Ambroise, il y a beaucoup Surlepla. d'obscurité és escritures : mais si de la main de

ton esprit, tu frappes à leur porte, tu commence-

ras à recuillir la raison de ce, qui y est: vilte se-Serm 8. ra ouvert, non par autre que par ceste parolle mesme. l'appelle icy tout le monde pour cotempler à claire veuë & admirer la faul-Fauserés seté & impudence tres-maniseste de l'he-

resie: parce que quand il n'y auroit que ce seul lieu depraué de la façon qu'il est, il est

plus que suffisant de faire cognoistre sa bonne

bonne foy & intention pour la faire fuir, detester, & abhorrer du tout. La prémiere faulseté consiste en ce, que S. Ambroise ne parle que de l'obscurité des escritures des Prophetes, qui sont ordinairement enuelopez de nuagez espais, iusques à ce que le clair Soleil ait penetré dedans: & l'herefie luy veut faire parler de tout le corps de l'efcriture:La seconde, qui est le principal, & en quoy consiste le grand venin, c'est au lieu que S. Ambroise entend par ce mot de parolle, le verbe diuin, & le fils de Dieu, l'heresie luy veut faire parler de la parolle, qui est contenue & escrite en l'escriture: & au lieu que S. Ambroise veut dire, qu'il n'y a que le fils de Dieu, qui puisse descouurir & expliquer l'obscurité des Escritures des Prophetes, & que c'est de luy seul, duquel Dauid en demandoit l'explication disant ces mots de ce pseaume, Enseigne moy tes iustifications, l'herefie luy veut faire parler des mots vocables, & parolles contenuz en l'escriture. Et afin que S. Ambroise plai-

Hh

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 482 de luy mefmes sa cause & se deffende contre vne si palpable calomnie, escoutez & considerez ses mots. Les cieux ont esté affermiz par le verbe du Seigneur: O pource Danie veut estre enseigné par le Seigneur mesme, des instifications de Dieu, parce qu'il est difficile de trouuer en terre vn semblable pedagogue. A ce Docteur donc, qui est le seul vray pedagogue magister, le Prophete s'addresse auec une extreme affection. Et comment pourroit David cercher autre, puis que luy mesme à dit de Dieu, qui enseigne la sciece à l'homme? Il y a beaucoup d'obscuritez és escritures des Prophetes, (il luy deroboit ce mot:) mais si de quelque main de ton entendement tu frappes à leur porte, (t) que tu examines diligemment les chofes, qui sont occultes, peu a peu (il luy a aussi derobe ces sept ou huict mots) tu commenceras de recuillir la raison de ce qui est dict: (1) il te sera ouvert, non par autre que par le verbe dinin. (Ha tourné non par autre que par ceste parolle mesme) duquel tu lis en l'Apocalipse, que c'est l'aigneau, qui a ouvert le liure cacheté & scelle, lequel nut

PAR 93.

autre ne pouvoit auparavant ouvrir: par ce que le seul Seigneur Jesus Christ a reuelé par son Euangile les enigmes des Prophetes, & les my-Steres de la foy: luy seul a apporté la clef de sciëce, & nous a donné la puissance d'ouurir. Et partant David se retournant à ce mesme fesus Christ il luy diet, toy mesme enseigne moy tes instifications. Parce que du Plessis l'auoit cité sur le pseaume 119. & que S. Ambroise n'a point escrit sur iceluy, ny passé le pseaume 118.ie m'estois vne fois contenté de luy respondre en vn mot, que son allegation estoit faulse: toutes-fois depuis ie me suis aduisé qu'il pourroit entendre parler du pseaume 118. parce que la secte le nombre ainsi, bien que mal a propos, selon que ie vien d'obseruer sur S. Augustin: & Dieu l'a vouluainsi, afin qu'vne si grade faulseté ne demeurast point couuerte, & qu'on peut tousiours recognoistre le naturel de l'heresie, & de tous ses ministres, qui ne vendent que des fumées, & pierres fauces, & de mauuais aloy. Car ie n'en puis rien imputer

Hh 2

à la personne du Plessis, parce que ie veux croyre pour son honneur, qu'il n'a jamais leu S. Ambroise, moins ce passage: si toutesfois ie me trompois en cela, & qu'il volust dire le contraire, il descouurira d'autat plus sa honte, ie le prie ne se dedaigner pas tant qu'il ne veuille respondre pour le moins à ce seul passage: & ie le ties quicte pour tout le reste.

Il faict trois cottes & citations de Sainct Lib. 2. de Augustin, la premiere que pour illustrer les chrust. c. manieres de parler obscures, prenons exemple des manifestes.

ter quelque passage pour soy par allegorie, s'il n'en a vn autre bien clair en escriture, qui l'esclarcisse? Chacun void que ce n'est pas chose, qu'aucun debate. C'est pourquoy il est tres-inexcusable d'y auoir commis deux faulsetez aux deux cottes, d'autant qu'il ne s'y en trouue rien.

Pour le troissesme, que de tout ce qui est en l'escriture, il n'en resulte presque rien

que ce qui est clair ailleurs. Chacun accorde cela mesme, & luy disons que ce mot (de presque rien) monstre donc contre luy, que tous les lieux obscurs de l'escriture ne se peuvent entendre que par autres, qui soint clairs. Et sussit qu'il produict des tesmoignages contre soy mesme. Et c'est aussi ce que dict en ce mesme chapitre S. Augustin, qu'il y a des choses en l'escriture dictes si obscurement, qu'elles emportent en soy vne tref-espaisse obscurité, ce qui a esté fait par la prouidence de Dieu, pour dompter la superbe, & empescher que nostre entendement ne s'ennuye & degouste.

Il allegue S. Basile que les choses qui semblent dictes obscurement en con lieu, sont tresclaires en vn autre. Il y commet deux saussetez, comme il est ordinaire en tout ce qu'il a cité de S. Basile, l'une est en la cotte : car il n'est pas au traitté qui est communement appellé ainsi, & ie me susse contenté de cestre responce, n'eust esté que i'ay pensé que sie pouuoy trouuer le lieu, quil s'y trouue-

og d H cultinier de l'Empereur l

486 DESCOVVERTE DES FAVSETEZ roit infalliblement quelque faulseré au sens & aux mots. C'est ce qui m'a faict prendre peine de le chercher: & en fin ie l'ay trouué au traicté Regula breuiores.

Or la fauseté se descouure clairemet par la lecture des mots de S. Basile, qui sont, les cho ses qui semblent estre dictes ambiguemet & obscurement en certains heux de l'Escriture divine, sont expliquées clairement par celles, qui sont dictes en autres lieux clairement. Vous voyez comme il ne dit pas comme du Plessis, que toutes choses dictes obscures en vn lieu, se trouuent tres claires en vn autre; mais seulement il dict que les choses dictes obscurement, ne se peuuent expliquer clairement, que parcelles qui sont dictes clairement en autres lieux. Mais quel Tyran est-ce que vne meschante coustume, & singulierement celle qu'on a pris de men-Theod. Ii. 4. hift. ca. tir? Le croy que si le Sieur du Plessis se sust

attaqué à S. Basile durant sa vie, comme il faict à present luy decedé, qu'a grand peine s'en fut il allé auec meilleure re sponse, que ne fist le cuisinier de l'Empereur VaIens, lors qu'il vouloit parler des choses de Theod. La foy, Qu'il se messast de faire des potages & 18.

de son mestier.

Voyez, comme parmy tout cecy, il nous a voulu donner ceste cassade, faisant dire à ce bon Gerson, la lumiere de son siecle, qu'on idiot, one femme, on enfant sont plus croyables alleguans l'Escriture, que le Pape ou tout on Concile. Ce qu'il fait glisser si finement, que comme ie ne recognoissois point par ces tiltres desguisez les vrais traictez de l'autheur, ie m'estois resoluvne sois de laisser couler cela, & pour toute responce employer le transeat de l'escole: mais en fin, comme il le repete plusieurs fois, me doubtant que par ces cottes de scripto. & de doctrina. exam. il entendoit de laude scriptorum, & de examine doctrinarum, ie les ay leuz & releuz curieusemet. Si vous en voulez ouir le rapport, le voicy.

Primo, au traicté de laude scriptorum, il n'en y a mot quelconque ni en blanc ny en noir, de façon que ie ne sçay pourquoy il a

Hh4

Secundo c'est, qu'il nous vend ses mots au lieu de ceux de Gerson: & qu'ainsi ne soit, oyez en la lecture: voicy ses mots Costdera.s. Que si quelque simple personnage non authorisé se trouvoit si excellemment versées sainctes lettres, il faudroit adiouster plus de soy en cas de doctrine à ce qu'il en asseure-roit, qu'à la declaration du Pape: car il est certain qu'il faut plustost croire à l'Euangile, qu'au Pape. Parquoy si tel homme enseigne quelque verité estre contenue en l'Euangile, ou le Pape n'ensceut rien, ou qu'il errast, il est clair au iugement de qui il s'en saut plustost arrester.

D'où il resulte qu'il n'y a mot d'enfant, ni de femme: & par ainsi que du Plessis a alogé le parchemin, & adiousté à l'autheur.

Tertio, c'est faire l'idiot, que de croire qu'on doiue tourner simplex vn homme simple vn idiot, comme fait du Plessis, veu que Gerson entend non vn idiot, mais vn homme de basse qualité, excellent neantmoins en science, comme il se void par ses mots

qu'il adiouste, non authorisé, & qu'il l'oppose, non à vn sçauant, qui est l'antithete d'idiot, veu qu'il sonde son hypothese en ce quil soit sçauant, mais à vn qui est en authorité,

en grade,& en degré.

Quarto, que pour le sens il luy fait dire, tout le contraire de ce qu'il pretend: car come il se propose de monstrer, qui est le juge idoine & competant pour examiner la doctrine, il en attribue la cognoissance au Concile, au Pape, au Prelat, au Docteur, & à quelqu'vn qui pourroit estre fort sçauant, sans authorité ny degré : & s'il aduace qu'il lui faudroit plustost croire qu'au Pape, c'est au cas que le Pape ignorast cela, ou se desuoyast de la verité: & non simplement, quil falle plustost croire à vn idiot alleguant l'escriture, qu'au Pape, conformement à la maniere de parler de S. Pol, si vn Ange du ciel, ou moy mesme vous annonçoit, &c.ce qui est en somme vne façon de parler hyperbo lique, comme s'il se pouuoit faire qu'yn ange die chose contraire à la verité, ainsi que

l'escriture, que non au Pape.

Quinto, que s'il eust leu l'autheur, se cuide que mal-aisément il se sust voulu seruir de ce lieu, pource que l'autheur y est contraire, comme j'ay dict: car il costitue le Pape en la seconde consideration, (ainsi appelle-il les sections de son traicté) pour ju-

ger de la doctrine.

Sexto, il se donne bien garde d'y comprendre ny l'Eglise, ny le Concile, car outre l'authorité infallible, qu'il attribue en ce mesme traicté à l'Eglise, trois ou quatre mots apres ce passage, en la mesme consideration cinquiesme il met, D'ou, combien que dés le commencement de l'Eglise militante, composée des Apostres & successeurs immediatement enseignez par nostre Seigneur freschement or infalliblement de beaucoup de choses, qui ne seroint escrites, il en faudroit plustost croi re à l'authorité de l'Eglise, qu'à quelconque E-uangile, deuant que d'estre receu & authorizé

49T

par elle: neantmoins apres l'approbation & authorisation des quatre Euanviles faite par l'Egli se, il faudroit plustost croire à l'Euangile qu'à quelconque autre authorité humaine, se ne dis pas plustost que l'authorité de toute l'Eglise, d'autant que c'est une authorité de Dieu & d'Euangile, ny elle ne peut errer en la foy selon Par où il apert combien au cotraire du dire de du Plessis il defere à l'authorité de l'Eglise au prix de celle de l'Escri ture, & non seulement icy mais ailleurs. Car y a-il eu homme au monde, qui ait jamais pl'esseué l'autorité de l'Eglise asséblée en vn Concile, que luy, iusques a dire que ! le decret, qui auoit esté fait és Conciles de 2 Basse&de Constace, Qu'on chacu foit Roy, 4. Empereur, ou autre quelcoque, est tellemet subietd'obeir à l'Eglise, & à tout Cocile general, en part.ope, ce qui concerne la foy, que s'il mesprise d'y obeir lem. pro il doit estre puni par toutes les peines du droit: Pet, de luestoit la regle & la loy fondamentale de la 1415. Chrestienté, adioustant qu'icelle deburoit estre escrite en grades lettres aux lieux plus

401 DE DVPLESSIS.

esse portes des Eglises du monde. En quoy ie recognois que nó sans cause Dieu & l'Eglise sont dicts loger au midy: car cóme ces peuples meridionaux ne sont point subiects la nuict aux songes & resueries, ainsi ceux qui sont en l'Eglise Catholique sont exempts de toutes faulsetez, & qu'au contraire, ceux qui en sont dehors sont infesse de mille erreurs & mésonges, comme ceux de Noruege & du Nort des demons.

Tom. q. Il allegue S. Thomas en la q. 147. de la fomme: ce pauure homme à tat eu de peur

das c'est autheur, qu'il croit qu'il ny a qu'vene somme de trois, qu'il y ena: & encor l'vne est elle diuisée en deux. Il laisse à deui-ner auquel de ces quatre volumes. Si ce sut esté pour chose de consequence, ie l'eusse excusé: mais pour dire qu'on ne peut argumenter d'on sens allegaric, les enfans ne le nient pas. Qu'auoit il affaire de monstrer

ses hontes pour si peu? Il faict mieux: car

pour tousiours s'entretenir és termes de sa verité faulsaire, il cite q. 147. ar. 10. Mais à la premiere partie, il n'eny a de questions que 119. en la 2. partie de la secode il y aplusieurs questions, mais en la q.147. il ny a que huict articles: en la 3. partie il y a encore beaucoup moins de questiós qu'en la premiere. S'il n'auoit intention que de mentir que sçauroit il faire de plus?

Ce que Lombard M. des sentences dict Li.3.D.5. sur vne particuliere questió disficile, sçauoit si la nature de Dieu doibt estre dicte chair, qu'il vaut mieux ne rien affermer ou l'escriture se taist, il luy veut faire parler comme s'il opposoit l'escriture à l'Eglise: & s'il parloit de mesmes du corps de l'Eglise, comme il faisoit de chacun particulier: lequel s'il n'a tesmoignage de l'Eglise ne peut rien affermer, sans celuy de l'escriture : car ilentend ou l'Eglise n'a encore rien decidé. Et son intention appert assez par tous les traittés que luy & les scolastiques en font à propos deliberé.

La lomnie le ne veux point m'estendre sur ces mots de medifance, par lesquels il nous impose faulsement, que les escritures ne nous sont que tenebres, que nous ne les voulons que difficiles & imparfaictes: parce que nos inventions, imperfections & traditions, ne peuvent subsister deuant leur lumiere. Seullementie luy diray soubz sa bonne tollerante, que nous ne voulons point rendre iniure pour iniure,& que luy ny tous les ennemis de l'Eglife & de Dieu ne monstrerot jamais, qu'il y aye rien en toute l'Escriture contraire à la do-Arine de l'Eglise, ny a ce qu'elle tient pour Traditió Apostolique. Et jusques à ce, qu'il le nous aye monstré, il nous sera permis luy dire, qu'il n'en est rié, & qu'il calomnie l'Eglise trop impudemment: mais que nous pourrions dire le mesme plus veritablemet & de luy & de la secte: parce qu'ils ne tiennent aucune escriture pour saincte & canonique, qu'autant qu'il leur plaist ainsile trouuer bon: & ne l'entendent que suyuant leurs inuentions & preocupées opinions,

mesprisant l'interprete & le Docteur ordinaire estably de Dieu, sçauoir l'Eglise: de sorte q ce qu'ils appellent Escriture saincte, qu'ils veulet qu'on n'aye recours qu'a icelle seulle, qu'elle soit facile à vn chacun, ce n'est pour autre chose q pour nous reduire leurs seulles fantasies & songes, & en exclure tout ce que jamais le S. Esprit à inspiréàl'Eglise, & que tous les Chrestiens ont pensé, dict, escrit, faict, & creu au contraire, ainsi que dict S. Irenée de tous heretiques, qu'ils deprauent la regle commune touchant la perité, pour se prescher & recommander soy mesme.

Ile ne sçay, qui ne s'ennuye de lire en ce
lire, liste fle presace tant de faulsetez sia coup & si

pressées, & de n'ouïr ordinairement que ce

puant mot. Ile ne sçay, qui ne deteste ceux

qui ont trompé si pauuremet du Plessis par

telles allegations: en quoy il semble excu
fable aucunement pour n'estre du mestier,

ny de loisir d'auoir peu lire tant d'autheurs.

Toutes-sois puis qu'il n'en est point las, &

495 qu'il y veut acheuer la carrière, voyons s'il reuffira mieux en ce qui suit. Nous y serons d'autant plus courts, que ce qu'il dict de la façon, comme il faut interpreter les escritures,&de l'authorité des Peres chacun prins vnique, & particulierement comme il fait, n'ahurte point directement l'opinion Catholique, ny ne prejudicie à l'authorité de l'Eglise, ny à la Tradition. Et quand nous luy respondrios generalemet par vn passe, ou transeat de philosophe, nous ne nous fe rions pas grand prejudice. Toutesfois nous Athan in disons auec S. Athanase parlant aux heretiques de son temps, contre ce qu'ils disoint, comme faict du Plessis, que les saints Peres font ordinairement contraires, que ces saints Peres s'accordent tres bien ensemble, on ne sont iamais differents: Carils ne debattent point és

> choses, qu'ils preschent & enseignents: veu que bien qu'ils soient bien differens de temps (t) de fiecle, toutes fois ils tendent tous a on but: Of ce non sans cause. Carils sont Prophetes don

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ

mihi tradita à pa-

> mesme, & preschent d'un commun accord la meme

mesme parolle. Mais parce q mo intention'a pas esté de le refuter en tout, seulement de descouurir au mode l'ignorace, les fausetez & la mauuaise foy de l'heresie, à fin q nul ne s'azarde, qui ne voudra estre tropé, de luy croire, & s'y fier fans bons gaiges. C'est vn mostre, come il a pesé pouvoir reverser par tous ses artifices, & auec vn sileger cobat la creace & l'obeissance, que tout le mode porte iustement à ceste saincte mere l'Egli-vanité de se Catholique. C'estoit à luy, à la verité, vne du Plessis haute entreprinse, & qui eust rendu son re-la Messe nom bie grad, s'il en eust peu venir à bout. setez. Mais aussi d'auoir pensé en venirà bout auec la foiblesse de son authorité, ou de sa profession, & qui est pis, auec la vergoigne du mensonge, de la calomnie, & de la faulseté si frequente, il ne luy peut arriver que la risée de l'Euangile sur celuy, qui ayant en trepris de bastir, n'en a peu venir à bout. Ie ne touche pas le seuere iugemet de Dieu, qui attend ceux, qui disent le vray faux, &le faux vray. L'audace certes est trop grande,

Ii

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 498 qu'vn foldat, qu'vn capitaine de gédarmes, qu'vn seculier, qu'vn qui n'est point de la maison de l'Eglise, qu'vn qui n'a nulle part en sestiltres, en ses instrumens, & en son mesnage, que ie ne die aux bonnes graces de Dieu, ait peu presumer à luy donner la sognoissance de Dieu, & qu'il ait ofé defier toute ceste sainte armée d'Apostres, Mar tyrs, Confesseurs, Euesques, Prelats, Docteurs, Empereurs, Roys, Parlemens, Villes Communautez, Prouinces, Peuples & Na tions Catholiques, qui auec la mesme foy que nous tenons, ont conquis tout le monde à Iesus Christ, contre de si puissants ennemis & si formidables, bref contre les por tes d'enfer. Il n'y a qu'à regretter que ce ne soit vne personne d'autre authorité, & d'autre adueu en l'ordre de ceux, qui peuuent enseigner, & de qui les parolles peuuent porter coup à l'honneur & desaduantage de leur secte & party, par ce que lors sa desroute & deffaicte en feroit plus honorable à l'Eglise, & de plus grande confusion à la

499

secte, qui autrement le peut desaduouër à son plaisir, pour ne prendre sur soy l'enuie & le reproche de tant & de si manifestes faulsetez: et qui pensera s'en estre bien despestrée luy disant auec l'ancien peintre: que le cordonier ne se doibt messer que de sa pantosse. Il vient encore à descouurir au monde de grands & inouis secrets par regles & moyens, par lesquels il veut qu'on interprete l'Escriture, & qu'on paruienne à fon intelligence & à la foy. Il n'affeoit pas mal la these. Et donc qui nous interpretera les Escritures? qui nous ferareceuoir vue interpretation plustost que l'autre ? Il s'est bien gardé d'y respondre en vn mot, ny si clairement: & si est-ce toutefois le poinct principal, & quasi le fondement de nos disputes & differens. Mais il a bien veu n'en pouuoir eschaper, s'il n'vsoit à la mode de tous sectaires, de beaucoup de circuits & longueurs de parolles, & si pesse-messe & confusement qu'il est mal-aisé d'y assoir vne ferme conclusion & resolution, saufqu'il dict qu'evne

li 2

500

mediocre science, & bonne conscience nous feros bien tost venir a bout de l'intelligence des Efcritures. Mais qui ne void que ce n'est qu'esquiuer? Car premierement qui pourra cognoistre de la bonne conscience de celuy, qui interprete l'Escriture, puis qu'il est dict,

*. Tim. 29. que c'est Dieu qui cognoit les siens, & qui seul scrute les cœurs & les consciences, & non les hommes. Ets'il ne faut prendre l'explicatio d'autruy, ains de soy mesme, qui seat s'il est

Rom. 8. digne d'amour ou de haine ? La bonne conscience peut-elle estre sans la vraye foy?Si lon a desia la foy, lon ne lit pas l'Escriture pour croire. Or la question est, qui nous interpre tera l'Escriture, pour auoir la foy: car on ne parle pas de la lire, pour en estre confirmés ou plus doctes. Et d'ailleurs, s'il faut mediocre sciéce pour entendre l'Escriture, de cét mille persones y en y a il vn, qui aie vne me diocre sciéce? Voº diriez qu'il a perpetuellement entrepris de se mocquer: & il deuroit reserver celaa quelque autre subiect, où il n'y allast pas du salut des ames. Nous

disons donc, pour bien saire entedre la these,& ce dont est question, que toute la difficulté sur les Escritures est, quelle authorité est ce que Dieu a laissé en terre, qui nous puisse seruir non par probabilité & apparéce, mais par asseurance infallible, & de foy certaine, non seulement que telle escriture est vraye, mais que telle interpretation est vraye, où est ce que nous trouuerons ceste authorité? en quel homme, ou en quels homes? ou bien si le jugement en est remis à vn chacu, soit qu'il s'acorde au general des Chrestiens, soit qu'il y soit contraire, soit qu'il aye des compagnons en sa foy & opinion, soit qu'il soit seul. Nous en auons parlé cy dessus, nous ne repeterons rien: mais silon ne veut entrer à croire sur ces deux points selon son priué sens, il faut doc croire selon le sens vniuersel de la Chrestienté, Ad Lata i.del'Eglise. Hog mous Ruff.

Il cite S. Hierosme en cinq lieux: gardons sace sur les prouer nous des sures Apocriphes, &c. Chacun l'ac-bess & sur les Rois, corde, ce noobstant il faut qu'il y commet-galeat.

Ii 3

en la pre-

te quatre faulsesez: par ce que de tout es qu'il dict, il ne s'en trouue pas vn mot en tous les quatre dernieres lieux, qu'il cotte, tant il est accoustumé de dire vray. Toutes-fois pour luy faire ce plaisir, ie luy diray, que son Hiberas nanias se trouue au prologue in pentateuchum: & ce commencement gardons nous des liures Apocryphes se trouue in apolo aduer. Russin. L'ocçasion du mot de Russin luy a, peut estre, serui de prédre symbolum Russini, pour apolog aduers. Russin, tant il est bien versé en la lecture des Peres, & en ce qu'il cite.

Ce qu'il allegue de S. Augustin, de Cyrille Hierosolimitain, & de Nazianze, pour monstrer qu'il ne faut tenir pour Escriture saincte que les liures canoniques, ne merite d'e stre releué: par ce que c'est chose que nul ne debat, ouy bien que luy ny la secte ne veulent point receuoir pour liures canoniques ceux, que reçoiuent ces saincts Peres, ains qu'ils en taillent, retranchét, & prénent ceux qu'il leur plaist, comme les souue-

503

rains sur tout ce qui a esté dés la Chrestienté durant mil cinq cens tant d'ans.

Il ne sçait comme mostrer à descouuert son esprit de contradiction, & l'affection qu'il a de tirer l'Eglise à enuie & calomnie, de luy imputer à impudence (c'est son mot) toutes les fauses allegatios, qui se trouuoint il y a quelques années en Gratian, par la fau te ou des escriuains, ou des imprimeurs, ou autrement.

Il en cotte vne qui est imputée à S. Augustin, aussi faulsement qu'il le cite, car ce n'est pas en la distinction 9 comme il dict, mais 29. Le sainct Esprit luy a faict dire plus qu'il ne vouloit. Car tout ensemble il faict qu'il descharge de ceste fauseté l'Eglise Ca tholique, adjoustant qu'Alphonce de Castre, qui est vn bon Moine, & des derniers autheurs, à recognu que c'estois vne faulse citatio; mais s'il eut voulu estre instruit en ce qu'il ignore, voire s'il n'eust eu volonté que de dire la verité, ne se fust-il pas du tout teu en cela? ou bié n'eust-il point voulu recognoi-

stre de bonne foy, que ceste citation a esté corrigée il ya plus de quinze ans aux Gratians, qui ont esté imprimez à Rome, & cor rigez auec tant de foing, par le commandement des Papes, tant s'en faut que les Papes & Rome se soient voulu aider ou preualoir de ce crime de faux si notoire, comme il parle? O du Plessissqu'il sera malaisé que vous puissiez rien apprendre à l'Eglise & aux Catholiques ses enfans, vous estes venu trop tard. Ce fiecle, qui produict les Baronius, Belarmins, de Valétia, & moult autres encores ne vous est pas fauorable, mef huy la marchandise de Geneue s'en va descrice, la corde paroist par tour. Voulussiez vous pour vostre honneur corriger & purger vostre liure de tant de crimes de faux, que vous y commettez. Il vous feroit plus honorable, que de vous y roidir & ahurter d'auatage. Si vous craignez, que ne laissant que les veritez, vostre liure fut reduit à vng bien petit volume, comment pouuez-vous plus aimer ceste vanité de le voir enflé &

bouffy de pieces si faulses, que vostre ame? Et si vous auez tant d'enuie d'escrire, la verité ne vous en fournira-elle pas autant de fubiect, & vn chap plus riche & plus plantureux que la faulseté? Ie veux esperer, que si au lieu de tant de memoires des Eglises, & cavers des affemblées de Chasteleraud, & d'ailleurs, qu'on dit vous desrobber la pluspart du temps, il vous plaisoit prendre la peine de lire en leur naturel les Peres, q vous alleguez, qu'à l'exemple de ce braue, fage, & sçauant Baron de Salignac; vous cofesseriez ingenuement, que la faincte antiquitén'a jamais veu vn Huguenot. & lairriez à defendre les erreurs a ceux, qui pour conurir leur vilainie, sont contraincts d'y auoir recours, & les maintenir à cor & à cry.

Du Plessis confesse, que nous n'auons 9 point l'asseurance des liures Canoniques, que de l'Eglise primitiue. Suffit que puis que l'Escriture est le sondement de sa soy, qu'il n'a la certitude de ce sondement que de l'Egli se. Suffit qu'il accorde qu'il ne tient cest at-

DESCOVVERTE DES VAVSETEZ 406 ticle defoy, scauoir que telle Escriture est canonique, que de l'Eglise. Ce n'est pas vne grande prerogatiue àla primitiue Eglise de pouvoir attester de son faict : car l'Eglise faict cela en tout temps, comme faict bien toute personne: mais c'est bien à elle vn faict particulier, que d'attester ce qu'elle a receu des Apostres: toutessois ce poinct ne luy apporte pas au reste plus d'infallibilité, ou il n'y a pas plus de certitude en son tesmoignage, qu'en celuy de l'Eglise, qui a esté & est aux siecles posterieurs: & les promesses de Dieu de son assistance sont pour tous les jours, sepmaines, mois, & ans.

Il s'est si accoustumé de dire tout ce qu'il luy vient à la bouche, ou qui luy tombe en la pensée & imagination, que ie ne sçay à quoy il songe, ny où est sa honte, quand il nous accuse & calomnie, si impudemment (qu'il me pardonne ce mot: il en faict trop & ce n'est que luy rédre) que par ce que nous receuons les Traditions Apo-Poliques (ce que nous ne faisons, que pour

ce mesme tesmoignage de ceste primitiue Eglise, qui nous en certifie de mesme que des escritures Apostoliques,)nous ramenons les hommes aux fables Judaiques, & au commandement des hommes, voyre aux Euangiles. pretenduz de S. Iacques, & autres faux. Et ce pour en tirer des articles de la foy, & fonder une nouuelle doctrine. Car il seait en sa conscience tout le contraire: & que tous nos liures reprouuent ces Euangiles, & qu'il ne sçauroit citer Cocile, ny Pape, ny Docteur approuué entre nous, qui se serue de leur tesmoignage pour fonder vne doctrine. Mais aussi pour ce qu'il ne prouue rien du tout, laissons le auec ce contentement, que pour le moins il a dict & parlé.

Il se monstre du tout sans front, comme Gau parle S. Augustin des heretiques, quand il veut prouuer comme à coup sourré & hors de propos par le tesmoignage d'iceluy, qu'il ne saut receuoir les liures des Maccabées en confirmation des choses de la soy: ains seulement des meurs. Ie voy bien qu'il s'est contenté d'alleguer ce passage selon la bone soy de Pierre Martyr sur l'epistre aux Corinthiens. Mais pourquoy porte-il si grande haine aux Catholiques, qu'il ne daigne apprédre d'eux(comme il eust peu Lib. 1 de de Bellarmin) combien persidement Pierpurgat. e de Martyr auoit abusé de ce passage? car

S. Augustin dict tres-à propos, qu'il falloit lire les liures des Maccabées sobrement, non qu'il entendist parler pour le regard de la foy, mais seulement pour les meurs, qui est chose contraire diametralement à ce qu'en dict du Plessis: & afin qu'on ne prene point exemple de ceux, qui s'y font tuez, comme il ya plusieurs exemples & au Genese & ailleurs, qui sont plustost à admirer ou a codamner, qu'aimiter, comme parlent les SS. Peres, & S. Augustin & la, & en l'epistre 61. Il eut apprins aussi comme en plusieurs autres liures & lieux S. Augustin, & notamment l'Eglise de son temps tenoit les liures des Maccabées pour aussi canoniques en tout, que l'Euangile de S. Mathieu, ou autre

tel S.liure, tesmoing que le mesme S. Au-Library gustin ne preuue l'article de la priere pour mort, agé les morts, que sur la seule authorité de ces liures des Maccabées.

Ce qu'il allegue du Cardinal de Cajetain, que les seuls escrits faiets ou approunez par les Apostres doibuent auoir authorité d'efcriture saincte, est tres-bie dict. Cest ce que tout le monde acccorde:mais le pauure du Plessis à tellement condamné du premier coup l'Eglise & sa creance, sans auoir youlu ouyr, ny se laisser instruire des causes de sa iustification, qu'il est digne de compassion, de ce qu'il ignore si fort & si grofsierement ce qui est de la foy & de la creãce Catholique:ou,s'il ne l'ignore, sa haine est trop aueuglée. no mathorne la respect

N'est il estrange lors qu'en la seconde 10 regle, il nous renuoye pour l'intelligence de ces liures canoniques, ou d'on passage cotrouersé eniceux, à la verité Hebraique & Grecque? parce, dit-il, qu'iln'y a aucune version, par qui elle aye peu estre faicte, qui se puisse dire ny ca-

\$10

nonique, ny authentique, & c. Ne voyla pas, pour mettre béaucoup d'ames en scrupule de conscience & incertitude de leur foy & falut,i'entens de ceux mesmement, qui luy peuuent auoir quelque creace, & qui n'ont jamais leu que la Bible de Geneue: parce que n'ayant point leu vne version authentique, ny canonique, & ayant apprins leur foy de ceste version, il s'ensuit que leur foy n'est ny canonique ny anthentique. Te les renuoye à luy, pour auoir la resolution de ce cas de conscience. Car s'il semble que citer ou dire vray ou faux luy est vn mesme, pour le moins ne s'en retourneront ils pas sans responce bonne ou mauuaise. Si ie ne craignois estre trop long, ié luy prouuerois par demonstrations cleres comme le iour du midy, l'incertitude de la leçon Hebraique, qui nous reste au iourd'huy: & combien elle est differente de celle, qui estoit du temps des Apostres, d'Origene & de S. Hierosme, voire la non necessité d'icelle. Car ie ne veux pas nier, qu'elle ne

puisse beaucoup seruir, non pour auoir la foy, mais bien pour auoir l'intelligece plus claire de l'escriture. Ce sera peut estre quelque iour plus a propros. Suffit qu'il ne face point peur aux petits enfans auec l'Hebreu ny auec le Grec, par ce qu'il ne s'y troune rien, qui puisse seruir à la secte, & que tous les Peres, qu'il cite sur ce propos, ne parlet, ny ne se peuvent entendre de leur necessité, ains seullement de leur vtilité. Ione me fuis point employé à recercher les allegations, qu'il faict pour veoir s'il y auroit comis des faulsetez, parce que i'ay veu que le subject ne le merite pas, & que tout ce qu'il leur faict dire n'est point debatu des Cathole pour vice aurre, qui l'an faire seupil

Ie m'arresterois volotiers aux lieux, qu'il reprend de nostre version commune, mais quant aurois-ie acheué?ie luy donne seulement ces deux pilules à digerer, l'vne c'est qu'il impose faulsement à nostre interprete d'auoir mis au Gene. 18. (il faut quatorze: mais à luy c'est tout vn, bien ou mal) obtulit

II

au lieu de protulit: car nostre version n'vse ny de l'vn ny de l'autre: mais plustost de protulit que d'obtulit: parce qu'il dict prose-

rens panem, &c. Et toutesfois allegant das son liure ce mesme passage, il dict que nostre version à mis protulit, comme si c'estoit vne personne, qui transportée de passion escriuit toutes choses sans jugemet & sans penser à ce, qu'il a dict auparauant. Ie m'esbahis comme l'heresie védainsisses songes, & encor plus comme du Plessis son prote-Creur ofe conclure & prononcer que ce obtulit osté, voila la Messe effacée. S'il estoit icy loisible de s'attaquer en ceste saincte lice, qu'il y a vn beau & riche champ? mais laifsons le pour vne autre, qui l'en faira rougir, apres que ie luy auray demandé qu'il nous die en verité, que sçauroit il plus faire que cela, quand il auroit entrepris de mentir, & de se mocquer de Dieu & du monde: ou bien que pourroit plus faire le plus ignotat & malicieux qui viue? es sun nopub

L'autre qu'il tourne ce lieu du psalme

inter cleros, entre le Clergé: ie le prie me dire ou a il jamais veu vne telle version en Bible Françoise: & s'il le dict de soy, quelle ignorance est celle là? Il fait de l'Hebrieu, il fait du Grec. Vous diriez que tous les Rabins & les septante sont dans sa teste ou renfermez à Saumur: & n'a sceu entendre, que ce mot de cleros est mot Grec, & qu'il ne signifie autre chose, que sort: & encor que nostre interprete n'aye tourné selon le mot Hebrieu, qui s'y treuue à present en la Bible Hebraïque, qui court parmy les Iuifs, qui porte entre les chenets, ou plustost entre les tripieds, nostre version sans se soucier de tourner mot a mot se contente de rendre le sens, qui est tel, que lors que les personnes serot constituées en tel ennuy, peril de leur vie & fortune, que le soldat. commance desia à jouer & coucher au dez leur pillage, que Dieu est suffisant de les en releuer. Vous direz que le sens Hebraïque est, que lors que lon sera ennoirci comme le fonds d'vn chauderon, d'ennuy & d'af-

Kk

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ flictió, que Dieu nous couurira de couleur d'or & d'argent, comme les pigeos. le luy demande tout ne reuient il pas a vn?& cela n'est il pas coustumier à nostre interprete, & fans blasme & reprehension, comme en ce qu'il dit au 2. psal. apprehendite disciplina, l'Hebrieu dict ofculamini filium: & si baiser l'enfant n'est autre chose que de receuoir la doctrine du Pere? Est-ce s'esloigner du sens, ou y estre contraire que de ne tourner mot à mot? Mais ce grad homme comment s'est il aperceu en ce seul lieu, que nostre interprete ne tourne point selon la leçon Hebraïque du presant, mais la Grecque, qui suit la leçon ancienne, sçauoir celle des septante, & partat que n'ail craint d'ataquer ce grand nobre de septante tous Hebreux, tous vnanimes, & desplus doctes de leur siecle en la lague Hebraïque, & en l'intelligéce de l'escriture? Et s'il veut blasmer en cela nostre interprete, que ne se prend il garde, qu'il blasme en cela plustost & nostre Sauueur, & les Apostres, lesquels

n'ont jamais or i fort peu souvent cité la Bible selon la leçon Hebraïque, ny de celle que nous auons, ny d'autre, ains seulement felon la version des susdicts 70. lesquels à ceste occasion ont esté si reuerés en toute l'antiquité Chrel'tienne, qu'elle a aymémieux preferer le jugement & l'imitation du Sauueur & des Apostres à tout autre, que ie ne die à la corruption, que les Iuiss ennemis de son nom ont introduit en la leçon Hebraïque, & singulierement pour en rayer & effacer les principaux passages, qui faisoint le plus pour sa venue en chair & la diuinité du Sauueur.

Ie laisse la reprehension, qu'il faict sur lapides saculiscar ie n'ay pas intentió de remuer toutes pierres: il n'a pas voulu cotter le lieu: mais i'ay opinion qu'il ne peut entendre autre, que du 16. des prouerbes. Il me suffit luy dire qu'il monstre, qu'il a bien grand enuie de reprendre & calomnier: car toutes nos Bibles, au moins que nous renons des plus correctes, ont ce qu'il dit y

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ \$16 debuoir estre, sçauoir ex làpidibus sacculi: & singulieremet celle qui a esté despuis quelques années reueue & imprimée à Rome: de façon qu'il seroit mal aisé, qu'il nous apprenne quelque chose, ny que l'Eglise qui n'a autre pedagogue que Dieu, aprintrien de l'herefie. Bien diray-ie, que ce qui l'a peu tromper, s'il m'est permis de confecturer, c'est qu'il a trouué en quelque Bibles, & singulierement és manuscripts, si peut estre il en a veu, ce mot eseript en abrege selt. & il s'est imaginé qu'on lisoit saculi, au liou de sacculi. Voyla comme d'un grand Theologien, il deuient vn pauure Grammairien. Suffit que deuant luy, & Lyranus, & Iansenius, & tant d'autres Catholiques auoint obserué ceste correction, non sur l'interprete, mais sur les diuers exemplaires: & que c'est chose puerile à luy de faire cas d'vne correction comme sienne, long temps apres qu'elle a esté faicte, voire par ceux a qui il appartenoit de le faire, & a qui illa reproche ny cen'est paschose moins honteuse à luy d'imputer à l'Eglise toutes les fautes d'vn exemplaire mal correct. Car pourquoy au oit ordonné le S. Concile de Tréte la reuisson des exemplaires en la version vulgaire? Pourquoy les Papes y ont ils vacqué & faict vacquer par si longues années, & par si grand nombre de gens doctes, sice n'est pour faire chois & jugemet sur la varieté des leçons, & de quatre ou cinq cens pour le moins, qu'il y en pouuoit auoir sur touce la Bible? Toutes-fois ce bon Seigneur s'est en fin pris garde de deux ou trois dequoy il faict si grand cas, que vous diriez, qu'il estime que personne ne s'est jamais peu aduiser de ce que son grand entendement vient de conceuoir & apprendre fraischement. O ignorance, qui fais admirer les petites choses!

Nous ne reprouuos pas du tout ce qu'il dict en sa troissesme regle, qu'il faut interpreter l'escriture par l'escriture, & on passage obscur par un clair: mais nous disons deux choses, l'yne que cela ne se peut pas tou-

Kk 3

iours faire, ny n'est touhour 3 vray: l'autre que le passage, qui est clair à vn, n'est pas clair à tous, & par consequer it que ce n'est pas bailler vn moyen certain de vuider vn doubte, & obscurité, pour di re, qu'il y faut aporter vne clarté, si entre cet ix, qui cotrouersent ensemble, il n'est ce rtain, que ce soit vne clarté, & qu'en fin c'est tousiours reuenir au premier point, qu'il faut trouuer quelque authorité, qui dise cel: a est clair, cela est obscur: Car par exemple to les lieux, que nous alleguons d'Esaye contre les Iuiss pour nostre Sauueur, nous les tenons pour tres-clairs& tres-manifestes,parce que cest la lumiere de la foy, qui nous en faict voir la clarté: les Iuifs au côtraire qui o nt (comme dit Sainct Paul) leur entédement offusqué pour le defaut de la foy, disent qu'ils sont tres-obscurs, ou bien s'ils les admettent clairs, ce n'est que contre nostre creance,& nostre Seigneur, brefau contraire de nostre explication. Et nostre question n'est pas, si conferer vn passage auec vn autre est vn

grand moyen pour entendre l'escriture, car nul Catholique ne le nie, mais seulement si c'en est la certaine & infallible regle. Et du Plessis ne pouuant rien de ce secod poinct tout ce qu'il met icy monstre, ou qu'il a grande intention de tromper le monde, ou qu'il n'a jamais entendu la question. Laissons cela: & continuons à verisser ses faulsetez.

Il veut monstrer, que Nehemie a practiqué ceste regle d'interpreter vn lieu par vn autre: si son intentió est bonne, il est domage qu'il n'y peut arriuer: car au ch. 8. qu'il nehemie lisoit l'est cotte ver. 8. qu'il dict que Nehemie lisoit l'est criture, en donnoit l'intelligence, faisant entendre vn lieu par un autre, il n'y a rien de tout cela. Il doibt bien donner de la galimafrée, quand il cite les Rabins, que peu de gens entendent: car en ce verset il n'y a autre chose.

Ie ne puis croire, qu'il ne prenne pour theme d'autentiquer toutes les mensonges (afin que ie luy serue des mesmes mets &

520 DESCRIVERTE DES FAUSETEZ de mesmes mots dont il traicte icy honorablement le Concile de Trente) & les plus AA.17.11 groffieres & aparétés: car il dit & le cite des actes 17. que ceux de Beroc conferoint diligemment les escritures (l'vne auec l'autre)pour voir, s'il estoitainsi que leur preschoit Sainct Paul. Et neantmoins aux actes il n'est dit autre chose, sinon espluchans Crutantes, & en Grec nat nuépas avangivosτες τὰς γραφας que vostre Bese (que les freres tiennent pour exacte observateur de la proprieté des mots Grecs) tourne de mesme que nostre version scrutantes scripturas, lequel mot ou son theme aiangiva, ou ceux, qui en dependét, quoy qu'il se lise en beaucoup de lieux de l'escriture, comme en S. Luc 23. 1. Cor. 2. 4. 10. aux actes 12. 24. aux actes 28.8 ailleurs, neantmoins ne signifie en aucun lieu conferer ou comparer, comme il veut tout seul & de sa teste qu'il soit de ce lieu:afin de plier l'escriture à son opinion. Mais quand il y auroit ce mot de con ferer, il n'est pas dit ensemble, ny l'yn a l'autre: & aussi n'y a il pas grande apparéce: ains seulement conferoint les escritures, no entre elles, mais auec le dire de l'Apostre.

En l'allegation & cotte qu'il faict des liures de S. Irenée, il ne s'en parle rien de ce Lib. 2: 4 qu'il dit. Il cite le 67. chap. du mesme liure, 46. & 67. & il n'en y a que 66. Ie sçay bié, que le tout rauscrezi peut auoir vn bon sens: & luy seroit quasi pardonnable, si cen'est qu'il s'est desia cy deuant trompé si honteusement en mesme allegation, & que c'est trop que de mentir deux sois en mesme endroit.

Il cite pareillement à faux S. Basile au liure in Asceticis, ce qui semble obscur ou ambigu en un lieu de l'escriture, est clair or ouvert en in regil'autre, car il ne se trouve qu'au liure intitulé Regula breuiores, & est croyable qu'il l'a fait expres, afin qu'on ne cogneust la faulseté, qu'il fait au texte. & par ce que c'est la mesme faulseté que nous auons reprins cy dessus, i'y renuoye le lecteur.

Il cite S. Augustin du serm. 2. & 11. les pa- ser. 2. & rolles euangeliques portent leur interpretation bis Dom,

auec elles. Item entendons les passages obscurs par les clairs, &c. mais c'est à faux, car il ne s'y en treuue pas vn mot.

Diflica.

Il commet vne insigne faulseté en l'allegation du canon Relatum, pour luy faire di re, ou pour mieux parler, à S. Clement difciple de S. Pierre, qui en est l'autheur, tout le contraire de son intétion & propos. Car il veut qu'on pense que ce canó defend de chercher le sens de l'escriture ailleurs, qu'en l'escriture mesmes, lors qu'on passage est tiré en diuers sens: & toutesfois voila à la suite de ces mots: & pourtant il faut apprendre l'intel ligence des escritures de celuy, qui l'a retenue selon la verité, qui luy a esté laissée (tradita) des maieurs:De façon qu'au lieu qu'il veut qu'o croie que ce canon chasse l'explication de l'Eglise, ce canon l'establit & la conjoinct auec l'escriture: & si monstre tout ensemble que quand les Peres parlent de l'escriture, voire de la seule, que ce n'est pas à l'opposite de l'Eglise, ni pour separer l'vn de l'autre: ains au contraire, que c'est auec ceste con-

ditio, qu'on aye recours à l'Eglise pour l'explication de l'escriture. O conscience refor mée, à quoy peses tulla verité de Dieu a-elle besoing de l'aide de nos mensonges & faulsetez, non plus que Dieu, dict Homere, n'aide aux menteurs?

En sa 4. regle il dict, peut estre, mieux qu'il ne pése: & pleust à Dieu, qu'il le creut, comme il le dict:car ce seul poinct est suffifant de le rendre Catholique, & luy & tout le monde. Il veut qu'aucune interpretatio Fautgar-de l'escriture ne soit receue pour vraye, si der en in-terpretaelle n'est conforme à l'Analogie & regle de la l'escriture foy: c'est à dire, comme il l'explique luy mes gie de la l'escriture me, à la foy, qui est receuë de tout temps en la Chrestienté. Que pourroit plus dire le Catholique, apres Lirinense, & saint Augustin, que la foy vraye est celle laquelle tout par tout, tousours, & de tous a esté creue & receue en la Chrestienté? Pourquoy donc contestos no, s'il faut recourir à l'escriture seule pour auoir la foy, si elle est suffisante, si elle est ob scure ? Carsivn chacun peut auoir la soy

DESCONVERTE DES FAVSETEZ sans l'eseriture, voire s'il la doibt auoir deuant que de pouuoir entendre l'escriture, & si la lecture de l'escriture seule n'est suffisante, par-ce que lon n'en peut autremét auoir la vraye interpretatio, sans qu'on aye auparauant la foy & la verité de la do-Arine, en laquelle elle confiste, & s'il n'ya nul sens de l'escriture, qui soit vray & legitime, que celuy qui est conforme au general fens de la Chrestienté, de l'Eglise, & des Chrestiens en tout temps, n'est-ce pas bien abuser le monde que de rendre ceste escriture si facile, & vouloir que chacu, au moins le fidele la puisse entédre de son particulier cerueau & iugement, puis que nul iugemet particulier n'est iamais receuable, s'il n'est conforme au general ? S'il le croit ainsi, que les parolles signifient: & s'il luy plaist practiquer ceste regle à bon esciét en tous nos differens, nous sommes Huguenots auecluy: ou plustost il est Catholique auec nous. Et pour responce generale & suffisan te aux principaux poincts & articles de sa

525

preface, nous les luy accordons tous, sçauoir, qu'il ne faut recourir qu'à la seule escriture, qu'elle seule est suffisante, qu'elle est claire à chacun, que chacun la peut lire & entendre, pourueu que cela s'entende auec la limitation, distinction, & modificatio qu'il y donne luy mesine par ceste Analogie:c'est a dire, pourueu que l'Escriture ne s'entende que conformement au sens general receu en tout temps en la Chrestienté:c'est a dire, suiuant l'accord & commun consentement de l'Eglise. Ce poinct meriteroit vn plus long discours pour son amplification, explication, & confirmatio, qui est quasi le seul vray qu'il aye mis en auant. Mais pour euiter prolixité, suffit de reprefenter ce qu'il dict, & le prier de se croire à ce coup à soy mesme, si tant il hait de croire à l'Eglise.

Ie ne sçay quel bo esprit le poussoit encores en ce lieu: car il ne sçauroit aussi mieux dire, que de sonder l'interpretation de l'escriture sur les articles de la soy cote526 DESCOVVERTE DES FAVSETEZ nus au symbole: & lesquels articles il apelle vrayement nos principes, adioustant que nous auons deux canons de la foy, l'un l'Escriture, (t) l'autre le Symbole: & que cestuy est un abregé de l'autre. Bien est vray qu'il ne veut pas confesser, pour ne differer de Caluin, que cestuy cy ait esté fait des Apostres: ains il l'attribue à l'Eglise primitiue. Mais voulant que l'explication de l'escriture ne se face que selon iceluy, il accorde sans y péser, que l'escriture ne se doibt expliquer par elle seule, ains selon la Tradition de l'Eglise:s'il dict que ouy de la primitiue, ie luy ay monstré qu'elle n'est que vne, & de mes

Il cite S. Thomas en sa Somme, sans dire summa laquelle: & peut estre qu'il ne sçauoit pas, comme i'ay dict, combien il y en auoit, & qu'il y procede selon son rollet: mais c'est tousiours arristee. Car s'il disoit purement ce que S. Thomas dict, il n'y auroit aucune difficulté: mais aussi ne feroit rien à son pro

pos. Il semble qu'il soit de serment de faire

me pouvoir infallible en tout temps.

527

valoir ses glosses pour textes: il luy fait dire que la saincte doctrine ne prent point ses principes de quelque science humaine, mais de la sapiéce divine, &c. Que ceste science ne nous vient point deraison naturelle, mais de reuelation. & du Plessis y adjouste sçauoir de l'Escriture diuinement inspirée. C'est chose que tout le monde accorde, que l'Eglise ne tire point la foy par nouuelles reuelations, que Dieu luy face tous les iours, & en toutes decisios, ains, ainfique i'ay dict, feules reuelations faictes aux Prophetes & Apostres, desquelles S. Thomas parle. Elle n'est pas comme les Enthousiastes, & la plus part des Pretédus, qui disent que leur foy n'est que de la seule reuelation & inspiration du S.Esprit. La fraude du Plessis est en ce qu'il restraint toutes les reuelations des Apostres a la seule Escriture, ou pour mieux dire, aux seuls mots: par ce qu'en plusieurs lieux S. Thomas traicte par expres & a bon escient, come ces reuelations consistent partie en la Tradition. Et entre autres, voicy comme il

DESCOVVERTE DES FAVSETE Z en parle sur la 2.aux Thessalonic. sur ce mot (Traditiones quas didicistis) S. Pol, dit-il, en. seignoit aux Actes 16. qu'on debuoit tenir les Traditions & enseignemens ordonnez parles Apostres, & les Senieurs ou Prestres qui estoient en Hierusalem, & ilsont promulgué ces Traditions en deux façons, les vnes par parolles (a ceste occasion S. Pol dict en ceste epistre ou par parolle) les autres par escriture: & par ce il adiouste ou par epistre, d'ou il appert qu'il y a plufieurs choses en l'Eglise, qui n'ont esté escrites par les Apostres: mais ont esté enseignées par eux: & partant doiuent estre gardées, & obseruées.

C'est vn grand cas qu'il ne sçait comme monstrer qu'il entend du Grec, & qu'il a estudié en Mathematique, disant qu'alleguer vn sens de l'escriture, qui hurte & est contraire aux articles de soy, c'est entre les Mathematiciens estre reduit és à d'évalor.

Secundo, il mostre clairement contre tout ce qu'il a dict au precedent, qu'il ne faut pas

auoir recours à la seule escriture, ains principalement au symbole, voire tant que sans iceluy l'escriture ne sert de rien, voire peut estre plus dommageable, qu'vtile, si elle n'est interpretée par le symbole.

Tertio, il donne la folution a tous les atgumens, qu'il a mis cy dessus contre la Tradition, & tout ce que l'Eglise dict outre & hors l'escriture. Car tout ainsi qu'il dit, que le symbole contient en substance tout ce qu'il dict estre contenu en l'escriture, aussi nous disons de mesme, & que toute la Tradition & l'authorité de l'Eglise est comprise en substance en l'escriture. D'vne chose l'aduertiray-ie, c'est qu'il se tromperoit, s'il vouloit confondre, comme il semble quasi, la foy receuë de tout téps en l'Eglise auec le symbole : par-ce que l'vn est beaucoup plus general, & comprent plus que l'autre: & aussi quand les Peres, dont il pred ses authoritez, parlent de ladite regle & analogie de la foy, ils la constituent en ces deux choses, & au symbole, & au surplus, qui a esté j jo descovverte des favsetez receu, presché publiquement, & creu en tout temps.

Lib. de preseript.

Ce qu'il cite de Tertulian, qu'il ne faut rien cercher hors les lettres de la foy, est vne pure faulseté: nous l'auons monstré cy dessus n'vserons point de redite.

Il a tort d'imposer à S. Augustin, que nous n'auons autres tiltres, d'où nous puissions prendre droiet, que des escritures. Car S. Augustin a monstré en trop de lieux estre bien esloigné de ceste opinion. Il semble qu'à escient il n'a point voulu alleguer ny cotter le paffage, craignat qu'on s'apperceust de la faulseté. I'eusse esperé la faire toucher au doigt: car, comme il dir, que l'Escriture ne peut estre cotraire: mais qu'il faut vser de distinction pour accorder les lieux qui semblent contraires: aussi ie luy diray tout de mefme de S. Augustin. Ie luy ay mostré, que les passages qu'il en a tiré à tronçons ont esté appliquez contre l'ame &le sens de ce bo Pere, par ce qu'il a tousiours maintenu qu'il falloit retenir aucc l'escriture la Tradition & l'Eglise.

DE DYPLES SIS.

Et pour conclusion, si le dire de Demosthene est vray, asseurat que c'estoit ex-Demost cez que de mentir en presence de peu de legat gens: mais que c'estoit bien vn plus grand crime, que de mentir deuant tout le peuple, & deuant tous les Atheniens, combié enorme est le crime de du Plessis, d'auoir ainsi menty, tronqué, depraué, falsissé tant

de passages à la face de tous les .

Catholiques, & à la veue de tout le monde?

The second of the second

the north north some of the orthogonal till 2 in

DV RECOVRS AVX

PERES.

- i Commet il faut recenoir les Peres.
- à De quelle authorité enuers le Catholique.
- d Comment ils doibnent estre prins.
- 4 Unider par eux tous doubtes.
- 3 Exemple du purgatoire 6 Autheurs falsisies.
- 7 Les Jesuistes calomni és.
- 8 Conclusion.

Omm t l'imposteur Maliomet pour seduire les peuples, bien souuent das fon Alphuran parle de lesus Christ, & de la Vierge en tels termes, qu'on diroit que ce font les parolles d'vn Chrestien: Aussi souuentesfois les Ministres, pour piper le mode, & par leurs escrits, & das leurs presches font parade des saincts Peres, les appellent à leur aide, lots qu'ils peuuent desrobber quelque mot couppé, tronqué, & mal affis. ommet. Ainsi du Plessis touchant ce point, comment ll faut receuoir les Peres, il en parle quelquesfois de telle faço, que vous diriez, qu'on ne pourroit mieux, ny plus Catholiquement. Apres il entrelasse certains morts auec tant

d'artifice, qu'il est quasi mal-aisé de dire à quoy il setient, & qu'est ce qu'il veut conclurre. Il fait sonner bié haut, qu'il n'y a que Dieu qui soit nostre Legislateur, tout le reste, qui est en l'Eglise n'en est qu'interprete. Que les faincts Peres ne doinent point estre prins pour Legislateurs, ny correcteurs de l'Escriture, ny autheurs des dogmes de la foy, ny contre l'Escri 🎽 ture, ni sans l'Escriture: ains pour interpretes, & dispensateurs des mysteres. Qu'il faut cosiderer ce qu'ils ont ditzen tant qu'ils l'ont dit exposans l'Escriture, non parlans de leur sens, mais selon leur sens, du sens d'icelle. O grande nouvelle! comme si les femmelettes l'ignoroint parmy nous.

Ce sont tous beaux mots, s'ils sont pris & dicts sainement: car s'il le dict par sorme de calomnie, comme il semble, & pour donner à croire aux simples, q les Catholiques prennent les Peres pour autheurs premiers immediats, & primitifs de leur soy & religion, il a grand tort: car il sçait qu'ils sont bien loing de là. Chacun prend bien pour

Ll 3

\$ 34 autheurs de sa foy mediatement son Euesque, ou son Curé, bref son Pasteur, & c'est pourquoy il l'appelle son Pere (sçauoir en la foy) mais c'est tousiours tant qu'il n'aparoit pas qu'iceux enseignent autre chose que ce qui est conforme a tout le corps de la Chrestienté, & que ce corps ne peut que enseigner, à cause de la promesse de Dieu & affistance du S.Esprit, que conformemét à son ordonnance & de la parolle de Dieu, qui cossiste & en l'escrite, & en la no escrite. Ainfic'est Dieu seul, qui est l'autheur premier & souuerain de nostre foy:mais par ce qu'il ne parle, & n'a estably moyen ordinai re pour parler, que par le Pasteur, ou par les Pasteurs, il faut ouir & croire le Pasteur, pour ouir & croire à Dieu. Car (dit S. Pol) comment peut on ouir Dieu, qu'en oiant le predicateur?

le voudroy bie, qu'il m'expliquast deux choses: I'vne comme il entend qu'on puisse considerer, & juger, si ce qu'ils disent, exposans l'Escriture, est de leur sens, ou du sens de le voudra ainsi considerer, qu'il sçache au preallable le sens de l'Escriture, deuant que de pouuoir iuger, si l'expositió de ce S. Pere est cosorme au sens d'icelle. Et en ce cas qu'a à faire celuy-là de recourir à l'explication de ce S. Pere? Qu'il se sauce, s'il peut, de ceste ineptie.

L'autre, s'il entéd parler des Peres prins ensemble & en corps:ou pris comme estas diuers & contraires. Si c'est du premier, il a desia dict parlant de l'analogie de la foy, que l'explication de l'escriture doibt correspódre au corps de la doctrine Chrestienne, c'est à dire(comme luy mesme explique) aux articles, qui sont reçeuz de tout temps en la Chrestienté. Et qu'est ce à dire autre chose, si ce n'est qu'il faut croire aux SS. Peres, lors qu'ils se trouuent ou la plus part conformes en l'unité de foy, & d'un mesme accord, & consentement, ainsi que nous verrons que dira Lirinése? Et qu'estce autre chose, qu'étendent les Catholiques disans qu'il faut

L14

DESCOVVERTE DES PAVSETEZ croire à l'Eglise Catholique? La difference n'est autre, que celle, qui est entre ius vert, & vertius. S'il confidere les Peres chaseun à par soy, c'est à dire autant que chacun aura vne opinion contraire au sentiment general des Chresties, qu'en disent autre chofe les Catholiques?Pourquoy donc deguise il la matiere par diuersité, & circonlocution de parolles? & si on est d'accord en la substace, que seruent tat d'escrits divers? disons nous que chacun, voire que chacun Docteur, Euesque, & Pasteur doine, ou puisse interpreter l'escriture en son sens & par sa priuée coception? N'estimons nous pas vn erreur de fuiure la particuliere opinion en foy de qui que ce soit? ne disons nous pas qu'il faut prendre l'interpretation de l'Eglise vniuerselle? & ne disons nous pas aussi que chasque particulier peut errer, & qu'il ne doibt estre suiuy ez dogmes de la foy lors qu'il se trouve particulier, c'està dire en opinion particuliere? Et que veut dire ce mot (en opinion particuliere) si ce

n'est, lors qu'il se rrouue contraire à ce que le commun des Peres, c'est à dire l'yniuersel, le gros, & le Catholicisme de l'Eglise en a dict, & ordonné? d'autant que si yn particulier erre, cela n'a rié auec la communauté: par ce qu'elle n'erre pas pour cela, ny l'ordre, ny la succession perpetuelle des Pasteurs, à laquelle le Sauueur a joint & annexé sa verité. L'incredulité de l'vn euacuera elle la foy de l'Eglise &du general?comme parle Sainct Pol, que l'incredulité des Iuifs Rom. 34 n'a pas peu euacuer la foy de Dieu. Le falut du peuple ne depend pas de la seule fermeté, & constance d'vn chacun d'eux: ains de la constance de tout l'ordre, & corps d'iceux: pour la conservation de laquelle & duquel ont estéfaictes, & visent les promesses de nostre Seigneur de sa perpetuelle assistance, & de son S. Esprit. Elles n'ont pas esté faictes à chacun, ny pour chacun membre des Pasteurs, qu'auec condition: sçauoir, en tant qu'il demeurera vny au corps, & qu'il prendra sa vie du corps par charité, & par

DESCONVERTE DES FAVSETEZ vnité de foy. Tellemet que nous ne disons pas, quelque chose qu'on nous impose au contraire, que ce soit bien conclud, S.Augustin l'a dict, donc il est vray: S. Chrysostome l'a dict, donc il est vray : & ainsi des autres: mais bien ainsi, S. Augustin l'a dict doné de Dieu comme Pasteur de l'Eglise, cóme interprete de l'escriture, comme dispésateur de son intelligéce, comme tesmoing de la foy qu'il auoit reçeu des SS. Peres & de celle, que l'Eglise auoit tousiours tenu deuant luy, & qu'elle tenoit pour lors, bref comme estant conforme à l'vnité de l'Eglise, ou (comme parle du Plessis) au corps de la doctrine Chrestienne, donc il est vray:parce qu'en tel cas, ce n'est pas tat croire à Sainct Augustin, comme à tout le corps de l'Eglise, & non tant à l'Eglise qu'a Dieu mesme, qui luy a baillé & à elle seule l'authorité d'enseigner, & de tesmoigner pour luy sa verité: lequel ne parle que par l'Eglise, & qui est l'ame & l'esprit de l'Eglise, & lequel est inseparable de l'Eglise; de mesme que

que Dieu parle par luy. Et c'est ce que luy mesme cite plus bas de Lirinense, qu'ilen faut inserer ce qu'ils ont diet, ou tous ou la plus part plus manissessement frequemment, perseueremment, & c. Et consormement à cela dict tres-bien S. Augustin tiens & attribue à l'Erglise les choses, que tu iugeras vrayes en mes religions escrits. Reiecte les fausses, et attribue les à moy, qui suis homme. Les choses doubteuses croy les jusques à ce que la raison t'enseigne, ou que l'authorité te commande de les reiester, ou de

les croire pour tousiours.

Pleust à Dieu que du Plessis parlat à bo escient, de vouloir receuoir le tesmoignage des SS. Peres pour le vuidange de toutes nos controuerses en ce qu'ils se trouvét conformes. Car comm'ils ont esté donnez de Dieu pour l'explication & tesmoins en leur temps de sa verité & de sa parolle, aussi nos disputes prendroint bien tost fin par leur commun & clair consentement: & la conformité qui se trouve entre lé tesmoi-

DESCOVUERTE DES FAVSETEZ 540 gnage, que le S. Esprit à rendu en eux, &le tesmoignage public, ou l'inspiratio vniuerselle, qui est en toute l'Eglise Catholique, Mais pourquoy ne le veut il ? Sainct Augustin dict tres-bien, sur pareil subject & prouoquant les heretiques de son temps, à clore la dispute par le tesmoignage des ancies Peres, Ceux là ne haißent ny vous ny nous, August. ne sont indulgens à l'on plus qu'a l'autre, ny vous ny nous ne leur auos point esté cogneus: ce qu'ils ont trouvé en l'Eglise, ils l'ont retenu: Quod'ac-ce qu'ils out appris, ils l'ont enseigné: ce qu'ils esperint not pris des Peres par Tradition, aussi ils l'ont idennt. donné par Tradition à leurs enfans. Et au mefme liure se defendat sur ce qu'il ne suit que les anciens Peres, & apres auoir produict leurs sentences, ceux-cy, dit-il, sont Euesques doctes, graues, saincts: vous ne pouuez rie trou uer que vous mesprisiez. L'Eglise à creu auec

> tels planteurs, arrouseurs, et) edificateurs, Par steurs & nourriciers. Aussi estoit ce l'expedient & l'ouuerture, que c'est ancien Patriarche de Constantinople faisoit à l'Em-

derunt.

541

percur Theodose le grád, enuiron l'an 400. de vuider les differents contre les heretiques par l'authorité des Peres. Et combien qu'entre les heretiques de ce temps là, aucuns feissent semblant de ne sentir rien de la foy, que conformement aux SS. Peres, jusques à les appeller leurs precepteurs: neatmoins quand ce fut au faict & au prédre, ils ne voulurent accepter ceste condi-sort. 1. 2 tion, ny veniràl'espreuue, no plus que leurs compagnons ne voulurent faire au colloque de Poissy sur pareil offre, que leur feirent les Eucsques & Docteurs Catholiques. Ils n'auoint faute, que de la hardiesse de du Plessis, ou bien ils apprehédoint d'auantage la confusion qui leur en demeureroit sus par l'euenement, comme i'espere qu'il luy en arriuera. Et pleust à Dieu que sa grandeur se daignast rabaisser jusques à la, de vouloir venir à la replique. Puis que vous vous estes mis si auant de gaieté de cœur dans le camp clos, ne quitez point, ie vous prie, la place & vostre defense au Sieur

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ Tilenus, ny autre, ainfi que vous auez faict enuers Charron. Songez que vostre honneur y est engagé au plus haut point qui vous puisse jamais arriver, puis que rienne vous peut estre reproché de si vilain, qu'vn si grand nombre de faulsetez, & ce en vn faict de si grande importance. Ne regardez pas que ce sont des simples Prestres &Docteurs, qui vous prestent le collet: ils ont de quoy faire tapir l'herefie dans ses ease-mattes. Et la dispute ne se gaigne jamais par tiltres, cest la verité qui faict emporter le prix. Si vous le faictes autrement, vous ne pourriés pas mieux cofirmer ce qu'on vous met fus:ear on prendra toufiours vostre no response pour response en entier aquiescemet, d'autat que i'espereray que ce sera vn moyen de faire mieux cognoistre la verité, aiant reservé pour la seconde charge, beaucoup de choses, qui eussét àpresent engroffy ce liure. Vous confirmerez, ie m'asseure, d'autant plus la verité Catholique, que vous la penserés accabler: par ce que ne pouuant

deffendre la mensonge que par autres men fonges, vous serez contraint d'en faire vne si grosse masse qu'elles seront plus que palpables & suffisantes pour faire ouurir les yeux aux plus obstinez, ainsi que plusieurs ont fait par les seules faulsetez qu'ils ont recognu en l'Orthodoxe. Mais ie me crains fort que vous ne voudriez point faire métir les Lutheriens, quand ils reprochent cy def fus aux Caluinistes, qu'ils ne repliquent iamais sur la descouuerte & resutatio qu'on fait de leurs faulsetez.

Il est plaisant, quad il veut appliquer sur l'exemple du Purgatoire, ce qu'il a dict des Peres, & comme on ne les doibt prendre pour autheurs de la foy. Nous disputons du Purgatoire, il n'est pas icy questio s'il s'en trouue quelque chose en Origene, en S. Augustin, ou S. Gregoire: s'ily en a vn,il faut que Dieu l'ais faict: car nul docteur ne l'a peu faire . si nous auons à le sçauoir, qui le nous aura reuele?car nul Pere ne l'a deu diuiner. Nous auons donc a le trouuer en l'Escriture. En icelle donc on nous

monstrera quelques lieux, dont on le nous voudratirer. Fls woudront qu'ils s'entendent ainsi, nous au contraire. En ceste dispute nous liros soigneusement le texte, ce qui precede, & ce qui suit: nous examinerons s'il est fidellement tourné, & comparerons les lieux semblables. Tout cela encore n'est qu'appeller l'esprit de Dieu à aide, pour nous ouurir tant plus l'esprit. Nous consulterons icy les Anciens:nous comparerons leurs interpretations, & auecletexte & entre elles observerons s'ils ont vse de bonne version, s'ils ont traicté le lieu en passant, ou par expres affirmatiuement, ou doubteusement, s'ils sont divers: en quels siecles ils ont vescu, & quel tesmoignage l'Eglise a rendu de leur doctrine:En fin la où ils seront égaux, & de mesme poids,ne mesprisons le consentement de plusieurs contre peu. Ie l'ay mis au long afin que chacun admirat le genie de l'hôme: & autant de mots ce sont que autant d'inepties que ie ne dic pis.Il veut q deuat de croire à S. Augustin, ou autre Pere sur l'explicatió qu'ils sont de l'Escriture, touchant le purgatoire, on lise

& exa-

& examine soigneusemet tous les lieux de l'escriture, & des Peres, qui peuuent faire sur ce propos de loin, ou de pres. Mais ie luy demande volontiers, qui sera juge de cest examen, s'il a esté bien faict ou non?& qui cognoistra en dernier ressort, si les aduis, & la regle, qu'il donne en cela, auront efté bien, & fidellemer fuluiz? Sera-ce chacun à part foy, & pour son regard, ou comme il luy plaira, ou comme il pensera pour le mieux, & felon fon pauure ou bon jugement?s'il dict qu'ouy, qu'elle cohuë faict il de la Chrestienté? de combien de diuerses ames, de differentes confessions de foy, & contraires iugemens composeil ce corps? N'est-ce pas faire reuiure toutes les herefies du monde, desquelles chascune à tousjours pretendu auoir suiui tel examen, ou femblable? Et ne voit il pas que l'Arrien dira,qu'il n'y a que luy, qui l'aye bien faict, & non le Catholique? Ainsi le Nouatien:ainsi le Manicheen:ainsi le Lutherien: l'Anabaptiste, le Trinitaire: ainsi le Caluiniste: ainsi

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ chasque heresie de soy, & blasmera tour l'examen des autres. Qui resoudra ceste diuersité? ne voit il pas que par necessité il faict reuenir à l'authorité laissée de Dieu à l'Eglise aussi qu'est-ce autre chose, que ce qu'il appelle l'analogie de la foy ? S'il dict, que non mais qu'il faut que cest examen foit conforme à ceste analogie, c'est àdire à ce que la Chrestienté en a creu en tout temps, en ce cas, ne voit il pas qu'il tombe, d'où il veut fortir, & que ne pouuant auec ce fil se demesser à propos de cest embrouillé labirinthe il veut rendre l'escriture claire: aux fins qu'on n'aye point besoin de l'esprit de Dieu communiqué ordinairement & generalement au seul corps de l'Eglise & aux particuliers autant, qu'ils en sont les membres : ains qu'vn chacun la puisse entendre de soy mesme: & il revient par son analogie (tant est grande la force de la verité)à ce que personne ne puisse entédre l'Escriture, comme il faut, s'il ne l'entéd conformement & vnanimemet au fens de

toute la Chrestienté? Il monstre bien ou n'entendre la these, ou n'entedre pas trop où va ce qu'il dict. Mais aussi ne void il pas qu'il fort de la question du droiet, à la question du faict? qu'il ne faut donc plus se trauailler que diet, ou comme s'entend l'Escriture:ains seulement sçauoir comment la Chrestienté l'a entendue, & practiquée, & que finalement pour toute asseurance, & certitude de nostre foy, il faut tousiours reuenir & à tous & a vn chacun, asçauoir, si la Chrestiété a creu le purgatoire (& ainsi des autres articles) de tout temps. Et comment fçaura on ce qui est du faict, & ce que l'Eglise en acreu, & en tel & tel temps, sinon par les Docteurs, les Peres, & ceux qui viuoint en tel & tel téps, & qui seuls en peuuent mieux tesmoigner ? Et que partant quand les Catholiques citent sur le purgatoire Sainct Augustin, Origene, & autres, & qu'ils reçoiuent leur interpretation sur les lieux de l'Escriture, qui en peuuent parler, ou de loing ou de pres, sinon clairement

DESCOVVERTE DES PATSETEZ 548 aumoins obscurement, est-ce pour estre si lourdault, qu'ils rendent S. Augustin & les autres pour Autheurs de leur foy, & pour creatures du purgatoire? Ains n'est-ce pas les prendre, ie ne dis pas encore pour juges des dogracs en leur temps, mais pour tesmoins fidelles & attestas sans object & reproche de la foy, qui estoit en leur temps tenue de l'Eglife sur ce ? Et nous luy pourcont. Iul. rions dire ce que S. Augustin disoit aux he-clag. l. 2. retiques de son temps, les tenebres sont tellement dictes lumiere, & la lumiere tenebres, que Pelagius, Celestinus & Iulian (to heretiques & nous pourrions dire au lieu, Luther, Caluin, & du Plessis) sont clair-ruogans, & Hylaire, Origine, & Ambroise sont aueugles. C'est à dire qu'vn chacun a autant d'occasió de croire, que ces bons Peres ont aussi bien entendu l'Escriture, en y trouuant le purgatoire, que les autres s'y imaginant le cotraire. le laisse que le seul liure des Maccabées n'est que trop suffisant à resoudre c'est article du purgatoire ainsi qu'enseigne Sainct

Augustin, veu que tant de gens ont prou-Lib. La de, qu'on ne pouvoit non plus reiecter ce mortu. Jiure, que l'Apocalypse, ou l'epistre aux Hebrieux, & autre tel, dont il n'y a pas plus de tesmoignage en toute l'antiquité Chrestiéne. Et parce que les pretendus le denient il n'en est pas moins veritable & canonique no plus, que l'Apocalypse: parce qu'il plaist aux Anabaptistes les reiecter.

Il veut que s'il y a vn Purgatoire, que nous auons donc a le prouuer en l'escriture: autremét sans cela c'est aurant, dict il, que de creer o faire le le Purgatoire. O braue conclusion! comme si deuant l'Escriture, notamment Apostolique, toute la doctrine Chrestiéstienne n'estoit desia composée & establie & parle Sauueur & parles Apostres, & comesi (tesmoings S. Irenée & S. Augustin, ainsi qu'on a veu cy dessus)il n'y aye eu plu sieurs peuples Chrestiens, sans aucune Escriture sainte, ains par la seule doctrine preschée en l'Eglise. Et par consequent le Purgatoire, comme yn des poincts de ceste do

ctrine, & comme vn des articles de la Tradition Apostolique. Et si nous n'auons pas moins de tesmoignage de toute la Chrestienté anciene, pour cest article, que nous auons pour l'autre article de nostre foy, qui est que telle escriture est Apostolique, quel le apparence y a-il pouquoy on ne doibue croire aussi tost l'article du Purgatoire, que celuy de telle Escriture Apostolique, & ce autant sans autre tesmoignage de l'Escriture mesme, qu'on n'en demande point pour celuy touchant telle Escriture? L'article donc du Purgatoire estant desia vn article de foy deuant celuy de l'Escriture Aposto. lique, voire deuant qu'elle ne fust, quelle ap parence y a il de vouloir que son estre & creance ne depéde que de l'Escriture? l'acceifion de ceste-cy aura-elle faict perdre la priorité de la Tradition? (j'entés tousiours Apostolique en l'vn & en l'autre.) Mais pource qu'il faudroit dire beaucoup d'autres choses la dessus, qui me tireroint de mo principal dessein, laissons ce point pour venirà ce qu'il veut.

Ie ne me yeux point amuser à releuer les erreurs & ignorances, qui sont icy au langa ge du Plessis, comme celuy-la: Que tout ce qu'on faict en lisant bien l'Escriture, @ examinant bien la version, ce n'est autre chose, qu'appeller le S. Esprit, on vne priere. S'il eust leu S. Basile, il eust apris, que quad nous lisons, Dieu parle a nous: (t) quand nous prions, nous parlos a Dieu. Car iamais on ne verroit la fin. Seulement ie prie le lecteur de considerer par son bon iugemeut, l'apparence qu'il y a en ce qu'il dict, que deuant que de croire tous & chacun les articles de la foy, il faut que chacu les examine particulieremet, selo sa forme prescripte, sans s'en sier à l'Eglise, ni à autre: Car de tant de millions & milliards de Chrestiens qu'il y a eu, & qu'il y a, s'en trouueroit-il vn seul quasi, qui le sceust, ou l'aye sceu faire, soit pour n'entendre les lan gues Hebraiques & Grecques, & ne pouuoir iuger des versios: soit mesme pour n'anoirtous les Docteurs. Car si on m'accor552 de que ce grand & sçauant Eucsque S. Augustin n'estoit pas assez idoine, & capable pour faire vn semblable examen ; que requiert du Plessis (ne fust-ce que d'autant qu'il ne scauoit rien en Hebrieu, & par cosequent, qu'il ne pouvoit iuger si le texte estoit bien tourné) qui sera celuy-là d'entre les paisans & femmelettes qui le pourra fai re?Et en quel desespoir donc veut-il reduire la Chrestienté, s'il n'y a autre moyen, & si toutes ces choses sont necessaires pour paruenir à l'intelligence de l'Escriture: & si lon ne peut paruenir à la foy, sans l'intelligence d'icelle? Et coment s'accordera cela auec son autre dire; que pour receuoir vne interpretation plustost que l'autre, Une mediocre science & bonne conscience en seront venus bien tost a bout? Toutesfois ie luy demãderoy volontiers, fi tel examen & conferéce, qu'il requiert sur l'Escriture & sur les Peres, est si necessaire, commét ose il dire, que l'Escriture est si claire à vn chacun? Mais

pourquoy est-ce que Dieu ne s'est auisé de

tel examen? caril l'eust dict par l'Escriture, puis qu'il ne parle&ne s'explique(felo luy) parautre façon, & que c'est vne chose si ne cessaire à salut, voire la clef & le ressort prin cipal de toutes autres choses necessaires à falut? Mais pourquoi serons nous si sots de luy adiouster foy comme à un oracle, en vne chose si importante, & dont l'Escriture n'en dict rien: puis que luy mesme veut que Gali nous ne croyons rien d'yn ange, ny d'yn S. Pol, qui ne soit en l'Escriture? O en quel abyfme d'absurditez se faut-il plonger pour defendre l'erreur! où en vn mot Dieu n'a obligé vn chacun pour auoir la foy, que de sçauoir deux principaux articles, & iceux suffisans, & desquels le symbole est coposé, sçauoir, de croire en vn & trin Dieu, & en vne Eglise Catholique, c'est à dire celle, qui suit le sens vniuersel (car Catholique ne signifie autre chose) de toute la Chrestienté, en tout temps. L'aduis de S. Augustin est Lib. bié plus court, que celuy de du Plessis. Que doctrina quand on troupe valieu obscur en l'Escriture,

pour sçauoir ce qu'il faut distinguer, ce qu'il en faut dire, il faut s'adresser a la regle de la fort laquelle se prend des plus clairs lieux des Escritures, & de l'authorité de l'Eglise: & celuy de Lirinense, Quelle sera donc la fin de tous noz disferens de Religion? & quelle pensez vous autre que celle, qui est accoustumée & ordinaire? l'antiquité retenuë, & la nouveauté reie
Etée.

Laissons les erreurs & ignorances, venos ra conft. aux fausetez. Il cite Zonare disant, qu'Origene a esté Arrien? mais c'est à faux, suiuant sa bonne coustume: car Zonare ne dict rie de semblable, ny approchant:

Comme aussi est ce qu'il dit de S. HilaiHiero, ad re, qu'il aye parlé doubteusement de la deïpamach.
té du S. Esprit; Car cela meritoit bien de
cotter le lieu: & ce d'autant plus que S. Hie
rosme a donné cest honorable tesmoignage de lui, qu'il estoit l'auteur, qui se pouuoit

stiero, ad lire sans craincte de chopper,

seram.

De ce qu'il dict, que par Saint Augustin nous damnerions les enfans sans Baptesme

ilfaict son compte, que nous tenons ceste opinion pour erreur, tantil est bien aprins en ce que nous croyons: mais il est excusable la tenant pour erreur, puis que c'est suiuant son Catechisme, ou autre formulaire de foy: suiuant laquelle il prend son Analogie de la foy: toutesfois c'est la generale opinion des Anciens, que les enfans mouras fansBapresme sont damnez. La particularité de S. Augustin, & de plusieurs autres docteurs, qui le suivent, est en ce qu'ils croient qu'ils ne sont pas seulement priuez de la gloire eternelle: mais aussi tourmentez au sens. Et la commune opinio en oste ce der nier: neantmoins l'opinion de S. Augustin ne peut estre prise pour erreur, par ce que l'Eglise n'en a point decidé au contraire.

Il se quarre, comme vn grand Legislateur à donner la Loy & les regles comme il saut interpreter les Peres, & quelle authorité il leur saut donner. Et parce que cela n'est comme point en controuerse, ie ne releueray point ses ignorances & inepties: seule-

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 556 ment le courray sur les faulsetez & corruptions, pour convaincre seulement tout ce qu'il babille icy, autrement il faudroit vn liure plus gros que le sien.

Il passe barre à alleguer S. Augustin, La De bono saincte Escriture nous a borné la regle, pour n'owidnita sap. 1. ser scawoir plus qu'il faut : Mon enseigner donc ne te soit autre chose, que de t'enseigner les parol les de l'enseigneur.i.du Seigneur: il adioute du Ignoran-sien ce.i.du Seigneur. Mais à ce coup il me

cule alle permettra, s'il luy plaist, que tout le monde en rie, parce que ie pense qu'il n'y apporte point de malice de sa part, mais ayant veu ces mots alleguez dans le ramas du Ministre Kemnitius, dont il a tiré la plus part de ce qu'il dict, il a pensé, & a bonne raison, que nul ne meritoit pas mieux le nom de Docteur ou d'enseigneur, q nostre Seigneur. Peut estre qu'il se peut dire le premier encores au monde, qui aye tourné ce mot de

r. Timot. docteur l'enseigneur, & mesmement pour le regard de l'epitethe que se donne S. Pol de Docteur des Gentils, Mais ne se rend-il

pas bien ridicule d'exposer ce mot de l'enseigneur, c'est a dire le Seigneur? où le sens de S. Augustin n'est que de parler de la Viduï-1. co. 7. té, & expliquer ces parolles de S. Pol, Ie dis a ceux qui ne sont point mariez, (t) aux vefues qu'il leur est bo de demeurer de la faço, & come moy. Les paroles de S. August. sont telles en Latin, ie m'y dispenseray pour ce coup, par ce qu'il importe. Non sit ergo aliud mihite docere,nisi verba Doctoris tibi exponere, & de ijs, quod dominus dederit, disputare. Ait itaque Apostolus Doctor gentiu, dico autem innuptis viduis, &c. C'est à dire, ie n'ay donc point entrepris de t'enseigner autre chose, sinon t'exposer les parolles du Docteur, & disputer de ces choses ainsi qu'il plaira au Seigneur nous en faire la grace: donc ques, dict l'Apostre Docteur des gentils, ie dis à ceux qui, &c. En quoy il appert clairement ce que i'ay dict, que par ce mot (Doctoris) enseigneur, Sainct Augustin ne veut parler que de S. Paul. Mais il appert encor vne chose de plus grande cosequence, & que ie seroy bien marry de

558 DESCOVVERTE DES FAVERTEZ mettre en risée, c'est que ce que S. Augustin dict, qu'il ne vouloit traicter, n'y enseigner pour lors, que les fusdictes parolles de S. Paul, du Plessis les produict, comme s'il vouloit dire, qu'il ne vouloit enseigner, que la parolle de nostre Seigneur, ou plustost l'Escriture: & en pense exclurre toute la doctrine, non escrite, l'authorité de l'Eglife, & la foy des SS. Peres. ô verité, qu'il y a de la peine à te combattre! & qu'il faut endurer de des-honneur, & de reproche à ceux, qui veulent t'attaquer! Qui eut iamais creu que vn faiseur de liures fust tombé en telle ignorance?

Il n'y a pas a rire pour tous, en l'allegatio qu'il faict de Vincentius Lirinense, que le Canon des Escritures est parfaict, plus que suffisant a soy mesme pour toutes choses: car bien que ces parolles se treuuét audict Autheur, & qu'en cela n'y aye point de faulseté: toutes-fois pour ce que ce ne sont pas parolles, qu'il rapporte pour estre de son intention, mais seulemet en la personne de quel-

DE DV PLESSIS. qu'vn qui luy pourroit vser de telles parolles par forme d'obiection, & de demande, ie ne voy point comme du Plessis se puisse exempter du blasme d'vne insigne ignora- Fausere. ce ou faulseté. Il me pardonnera, s'il luy plaist, si ie ne la puis dissimuler, ny nommer autrement: & si pour aueration de mon dire, ie produis icy les mots de c'est Autheur, qui l'expliquerotassez. Car apres auoir dit, i'ay toussours appris, qu'on se doibt fortifier en la foy auec l'aide de Dieu par deux moyens, premieremet par l'authorité de la loy de Dieu, puis apres par la Tradition de l'Eglise Catholique. Il adiouste, icy quelqu' vn me demandera, veu que le Canon des Escritures est accomply, & Notés; qu'il soit plus que suffisant en soy mesmes pour toutes choses, qu'est-il besoin d'y adrouster l'authorité de l'intelligence ecclesiastique? d'autant, dit-il, que tout le monde ne prend point en mesme sens la saincte & scriture, a cause de sa profondeur. Mais peut estre qu'il se pourra excuser, que le rollet qu'on luy auoit fourny, l'a

rompé, & au pis qu'il n'est pas le premier,

DESCOVVERTE DES FAVSETE Z 568 qui a faict semblables faultes, d'autant que son Orthodoxe en diuers lieux en commet bien le semblable, lors que voulant prouuer que l'Escot, & autres Scholastiques ont tenu contre la transubstantiation, il produit leurs mots, widetur quod non, c'est à dire semble que non: où ces bons Docteurs n'entédoint pas, qu'il leur semble ainsi, ains seulement, qu'il pourroit sembler à quelqu'vn de prime face. Et ce n'est qu'vne maniere de parler qui leur est ordinaire pour argumenter. Qui le prendautrement est trop ridicule & ignorant, mais que n'estil permis à l'herefre? Ie ne veux pas oublier, que ie m'esbahis, comme le S. Esprit luya faict produire contre son intention les armes contre soy mesine, citat le mesme Autheur, que parce qu'on peut interpreter les Escritures à diners sens, il y faut ioindre l'authorité de l'intelligence Ecclesiastique. Car cela est tout contraire à ses principales maximes. Et s'il y croit, come il dict; & que nous croyos aussi le messne, pourquoy prend il plaisir de desde deserier l'Eglise si mal à propos?

Il cite du mesme Autheur le chap. 42. qu'il est escrit, depositum serua, ce qui t'a esté mis, non ce que tu auras inventé, ce que tu as reçeu, non ce que tu às controuué, en la quelle tu ne dois pas estre autheur, mais de laquelle tu es gardien, &c. toutes-fois la cotte est faulse: car c'est au chap. 27. Ie luy pardonnerois volótiers cela, s'il n'auoit commis plus grande faulseté à tronquer ce passage: Mais il voyoit, que s'il disoit tout, lon cognoistroit qu'il estoit faulsement appliqué par luy à l'Escriture, ou ce bon Pere n'entend parler principalement, que de la predication,& Tradition Apostolique gardée, & obseruée au creux de l'Eglise. Apres ces mots (non ce que tu as cotrouué) il luy a desrobé ce qui est non d'vne vsurpation priuée, mais d'une publique Tradition. Car ce bon Pere des l'entrée de son liure sode tout son propos sur ce, que la doctrine de la foy consiste tant sur la Tradition, que sur l'Escriture. Et au chapitre quarante deuxiesme nous auos dict

ey dessus, que ça esté tousiours, & qu'elle est encores aujoures huy la coustume des Catholiques de approuuer la foy vraye par ces deux moyes, premierement par l'authorité du canon diuin, puis par la Tradition de l'Eglise Catholique. Car pource que plusieurs coçoiuent des diuerses opinions (t) erreurs pour expliquer a leur guise les divines parolles, pour cela ilest necessaire, que l'intelligence de l'Escriture celeste soit dirigée par l'onique regle du sens de l'Eglise. Aussi. qu'il n'y a nulle apparence, que S. Paul, qui n'auoit rié escrit jusques lors, pour le moins à Timothée, qu'il peut entendre autre chose, sinon la doctrine qu'il luy auoit presché, & qu'iceluy auoit entédu de bouche. Ale-

plurar in xandre banist & de ses bones graces, & de fa cour, Antigonus, pour auoir esté couaincu d'vn mésonge: & vous du Plessis, en qui on en a tant recognu, oferez vous plus pa-

roistre deuant le monde?

Il veut prouuer par Sainct Paul, qu'on ne doibt croire estre necessaire à salut rie que ce qui est expres en l'Escriture saincle.

Quand moy mesme ou on Ange vous Euangeliseroit outre ce, que nous vous auons euangelisé, qu'il soit en execratio: & ce pauure homme faict semblant de ne voir, que Sainct Paul ne dit pas, outre ce que nous vous auons escrit, & d'ignorer, qu'Euageliser soit autre chose, que prescher & dire de bouche: aussi que ce outre signifie autre chose, que contre, suyuant ce que nous auons monstré par S. Augustin & les SS. Peres.

Il ne se peut lasser d'en donner: car il impose tout en vn coup à ces deux grands peres S. Hierosine, & Epiphane, qu'ils nous tes-Ehr moignent que les escrits de S. Clement tiennent Ruff. à bon escient de l'heresie d'Eunomius, & d'Ebion:car premierement, pour Epiphane, il n'en dit mot, au moins au lieu, qu'il cotte. Pour S. Hierosme, il est vray, qu'il en parle: mais tants'en faut qu'il le croye, qu'il soustient, tout le contraire: & si reprend ceux, qui estoint de ceste opinion. Que faut il, dit-il, penser de ceux, qui disent, qu'on homme Apostolique aye escrit des choses heretiques:

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ ne faut il pas plustost croire, que des meschans, & peruerses personnes ont pour la confirmatio de leurs dogmes, inseré, & entrelasé soubz le nom des SS. Personages, a sin qu'on les creut plu stost, des choses, qu'il n'est aucunement croyable qu'ils ayent dit,ny creu. Tellemet qu'il estoit en cela plus question, si tels exemples des liures foubzle nom de Sainct Clement, efquels se trouuoint ces choses impies, estoint vrays, ou s'ils estoint corrompus. Et S. Hierosme tient le dernier. Et de faict ez œuurés que nous auons, il n'y a rie de tout cela:aussi vne page apres, du Plessis cite coformement à cela Ruffin, comme les heretiques auoint glissé de leurs heresies ez liures de Clement. O si S. Hierosme viuoit, ne reprocheroit il pas à du Plessis ce qu'il faict aux heretiques de son temps, que la verité n'a point besoin de nostre mensonge.

En l'Apolog adu. tique

Il cite le mesme S.Hierosme, que les heretiques ont glissé beaucoup d'heresies ez liures de diuers Peres: & cotte in Symbol.cont. Russ. mais il ne s'y trouue rien de tout ce qu'il en dit. C'est vne pure faulseté.

Ie suis tout estonné comme en sa quatriesme regle sur les expositions des Peres, il veut que nous ayos à les peser a la balance de l'Escriture, & al'analogie de la soy: & sur tout considerer ce qui est dict par eux d'un passage controuers auant la controuerse née, lors qu'on n'y cerchoit que la seule verité. Car il semble qu'il ne se souvient plus de ses precedentes maximes, Qu'il faut recourir a la seule Escriture non a la Tradition, non a l'Eglise : que l'Escriture est seule suffisante : qu'elle est claire : par ce que premierement ne se contentaticy de la feule Escriture, ains y adioignant l'Analogie de la foy ne rend il point autat, que nous l'Escriture insuffisante, & n'est-ce pas se cotrarier apertement en tous les susdicts poincts? Mais que disons nous autre chose que ce qu'il dict icy? & pourquoy trouue il ce mot d'insuffisante si absurde, puis qu'il dict le mesme en substance? Secondement puis que toutes nos controuerses ont esté touchées & decidées par les SS. Peres

à nostre faueur & de l'Eglise Catholique Apostolique Romaine, deuant que nous y fussiós entrez les vus cotre les autres, pourquoy ne croit il doc à ce qu'ils en ont dict? N'est-ce pas bien practiquer ce que S. Hylaire & S. Athanase obseruét ez heretiques de leur temps, qu'ils transforment par sois leur lágage en telles parolles, qu'on diroit, qu'il n'y a rien de disserent entre eux & les Catholiques?

d Ianua,

La faulseté est palpable en ce qu'il cite de S. Augustin, que tout estoit dessa plein deslors en l'Eglise de ceremonies plus que Iudaïques: car il ne s'y trouue rien de tout cela, au moins en l'epistre qu'il cotte ad Ianuarium.

donné en passant quelque coup de dent à ces pauures Iesuites, puis que Dieuveut que pour nos pechez ils seruent en aucuns lieux pour encore de blanç & de butte à la mesdisance, & ala calomnie: laquelle d'une

langue affilée donc en ce siecle ordinairement sur les plus gens de bien. Ie dis pour mos pechez, parce que d'entre si grand nobre de Catholiques, qui sont au monde, vieux & nouueau, il n'en y a pas quasi deux qui ne les juget coformemet à la probatio de noz tres-saincts Peres, du tres-sacré Cocile de Trente, de toute la Chrestienté orientale & occidétale, & de toutes les prouinces & Eglises voisines & esloignées, no seulement vtiles, mais necessaires & à l'Eglise & au seruice de Dieu, & a la tranquillité publique, voire, qui ne les croye estre enuoyez par sa saincte prouidece, non seu-Tement pour suppleer aux defauts, que l'infirmité où la malice a introduit en la deuotion du monde, & en plusieurs de l'ordre Ecclesiastique, & pour l'antidote & remede propre & special contre les heresies de ce siecle, selon que nous observons, que sa diuine bonté a accoustumé de susciter certains ordres sur pareilles occasiós & necessitez, mais singulierement pour s'en seruir par dessus autres, de tesmoings, d'ambassadeurs, de cooperateurs, & s'il se peut

dire, come de nouveaux Apostres, à la conqueste & reduction des nouveaux mondes à son Eglise, au lieu de ce peu que le semeur de zizanie luy en a soubstraiet & desrobé par le moyen de l'herefie das le vieux Empire Chrestien. Le nouveau accroist tous les jours: c'est là où les Iesuistes font de nouuelles colonies Chrestiennes, cepédant que les Ministres taschent à destruire les anciennes. Ce font ces foldats de IESVS CHRIST desnuez de toutes autres armes, que de leurs Heures & Chapelets; lesquelz Sore Vice-admiral des Reformez enuieux & ialoux de l'honeur de Dieu, & marry de voir Satha degradé & despouillé de son regne, alla efgorger sur la route des Indes, où il en fit passer à vne fois par son glaiue cinquante vn, pauures innocens, pauures Martyrs, presque tous gés jeunes & de maison, qui s'estoint vouëz pour aller annocer l'Euangile aux Indes. Auec quels trophées reuint ce Massacreur à la Rochelle, laquelle sit presque des seux de joye d'vne simemorable victoire.

Non, non, du Plessis, le zele qu'ils ont à la cause de Dieu, l'affection qu'ils portent à leur patrie, le debuoir qu'ils rendent au seruice de sa Maiesté, qui peut estre tesmoigné par tous ceux qui les voyent, qui les oyent, les garantiront & iustifieront tousiours des embusches qu'on leur dresse. Nous esperons aussi, voire nous nous asseurons, que le Roy tres-clement reservera vne oreille pour leur innocence, & que ceste tres prudente Cour de Parlement de Paris la premiere du monde, qui à semblé leur estre si contraire, tirée par la necessité du temps,& de nos miserables divisiós, fera la difference de celuy de paix, à celuy qui estoit plein de suspicion: & comm' vn sage pilote qui ne tient pas tousiours la voile haute, mais la donne au vent à mesure que la mer est plus couroucée ou bonasse, reláchera la rigueur ou quelques particulieres considerations la pourroient auoir poussée: & mettra encontre-poids des fausses impressiós, qu'on

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ luy donne, & de deux ou trois voix, qui font le plus souuent tomber la balance à la conclusion des arrests, le consentemét des peuples & nations qui les approuuent, & particulierement le jugement de ces deux Parlements, qui seruent de lumiere, de loy, de regle au Languedoc & à la Guyenne composez de plusieurs personnes d'honeur, qui n'ont que la gloire de Dieu & le service du Roy deuat les yeux, & qui auec tous les Gouverneurs du pays, lesquels ont tousiours eu auec eux ce mesme sentiment, ne cedent à qui que ce soit, de prudence, d'affection, & s'il se peult dire, de passion contre tout ce qui est prejudiciable au bien de l'Estat: affin que ie laise ce qui est contraire au bien de la Religion, & à la droicte institution de la jeunesse en pieté, en bonnes mœurs, & ez meilleures lettres: & lesquels non seulement par leur approbation, mais aussi par leur authorité tesmoignage & attestatió enuers sa Maiesté pour iustificatió de leurs sainctes actions & bons

deportements & fidelles services ne sont que trop suffisans pour fermer la bouche à tous ceux, qui en voudroient parler au cotraire, que ie ne die à ceux, qui portentauec eux leur obiect, pour auoir tesmoigné en trop de façons & par si long temps leur passion & animosité contre Dieu, son Eglise, & les plus fidelles seruiteurs de Dieu & du Roy. Ie ne mects point en compte l'acclamation generalle des Prouinces & villes, qui les ont vne fois ouys, & receus en leurs villes, qui les desirent & recherchent tous les iours si auidement, ny les attestations publiques & autentiques, qu'ils en ont enuoyé de leur propre mouvement à fa Maiesté auec tres-humble supplication, qu'il pleustà sa boté ne les priver ou esconduire de ce qu'ils tiennent si cher, & qu'ilz mettent entre leurs principaux biens, faueurs de Dieu, consolation de leurs ames, & instructions de leurs enfans. Informez vous, du Plessis, comme ils ont presché à Castres, à l'Isle: le Sieur du Bourg vous en

pourra porrer tesmoignage: à Leytoure, Leyrac, Pemirol, Castres & autres lieux du Longuedoc, du Viuarés, & du Dauphiné, les Sieurs de Lesignan, de Fontrailles, de Fauas, & autres, voire mesme la chambre mi-partie du Languedoc vous en peuuent rendre compte. Je n'appelle à tesmoin, que ceux de vostre party, car les autres vous font suspects: & vous sçaurez que les Iesuistes ne respirent que la paix, ne preschent qu'vnion, concorde & obeissance. Et i'espere que pour lors vous ne prendrez, s'il vous plaist, à mal si voyans les aduersaires manifestes de Dieu & de la Religion Catholique leuruestre si ennemis declairez, nous pensons ne pouuoir estre amis de Dieu, si nous ne leur fommes pareillement amis, sans toutes-fois que nous voulios par là couurir ny pretedre impunité contre les particuliers, s'il y en a, qui ayent failly. le ne doubte point que ce qui vous de mange en cecy, ne foit que vous voudriez bien qu'il ne s'y trouuast point à foison de

telles gens, qui peussent faire monstrer les hontes aux escriuains de l'heresie, comme ont faict jusques icy vn si gand nobre d'entre eux. Car c'est l'ordinaire (dit S. Gregoire) des heretiques de bair ceux qui parlent, Er tolerer ceux qui ne leur disent mot. Meshuy vous auez faict paix auec nos Prestres de village, ou quelques bos religieux, qui sont muets dans leurs solitudes, plus tendus au falut de leurs ames, qu'a demesser vos querelles. Anciennement vous les esgorgiez,à present on n'en veut qu'aux seuls Iesuistes, ou plustost à leur suffisance & au zele qu'ils ont à defendre, en escriuant & preschant la cause de Dieu & de son Eglise. Vostre liure du Plessis, & les grands erreurs, ou vous vous estes plongé entreprenant vne si haute besoigne, leur donne assez de matiere, pour monstrer combien ce Seigneur de vostre party s'est trompé, qui nommoit nagueres vostre liure l'auure quin'a point de responce. Cependant qu'ala haste i'ay faict la premiere descouuerte, quelque bel esprit, dont leur compagnie est peuplée, entreprédra de vous liurer le combat tout entier. Vous eussiez nieux faict de les passer soubz silence, parce que certainement vostre hayne leur acquerra d'autant plus de bien-vueillance enuers tous les gens de bié & bons Catholiques; qu'ils cognoistront que c'est plus à eux & à leur religion qu'on en veut, qu'aux Iesuistes.

Mais pour quel subject, je vous prie, descharge il sa colere, sur ces innocens? c'est que pour ietter de la poudre aux yeux du monde citant les saincts Peres, ils nous disent un tel, qui viuoit 800.0u 1000.ans a dit cela (t) cela, au lieu qu'il faut dire, vn tel, qui viuoit 200 ans 300 ans, ou 400 ans apres les Apostres, a parlé ainsi. Ie mesbays de la conception de cest homme, comme il se chatouille de la façon pour penser nous vendre ses songes si notoirement contraires à ce que le Soleil tesmoigne. Car s'il entéd qu'ils n'alleguét des anciens Peres, q de ceux qui ont vescu des puis mil, ou huict cens ans deuant nostre

temps, cela ne se voit point en Belarmin, ny en Canisius, ny en Valentia, ny en Molina, ny en Maldonat, ny en Soares, ny en Costerus, qui sont des principaux de ce nom, & qui seruent en l'Eglise comme des estoilles contre les tenebres de l'heresie. Il ne le peut pas direaussi de quatre, ou cinq qui ont escrit en France, de Emond Auger, Iean Hayus, du vieux Richeome, & Bordes, car tous ces gens là n'vsent ordinairement d'autres allegations, que des Peres des quatre cens premiers ans. Ie le prie, à la premiere impression de se vouloir expliquer, & qu'est-ce qui le luy a faict dire. Autrement ie le vois perdu d'honneur, autant enuers les plus idiots, que les plus sçauans. Si d'auanture il entend(car certes apres l'auoir faict voir à plusieurs, ie confesse que ie ne sçay bonnement comme il s'entend, tat ie trouue la chose inepte,& d'vne façon & d'autre) qu'ils ont tort, en ce qu'ils ne comptent plustost en descendant, qu'en moncant, ou a il apris, que l'vn ne soit aussi per-

DESCOVVERTE DES FAVSETE Z 576 mis, que l'autre? Où a il obserué, que ce soit vne façon plus propre & peculiaire aux Iefuistes qu'aux autres soit Catholiques soit Heretiques? ie luy en pourrois icy réciter l'Autheur du bouclier de la foy imprimé à Paris 1549. traictant de l'eau beniste escou te dit il S. Alexandre Pape il y a quatorze cés ans, & Do natus Guotuifus au liure intitulé fides Iesuitaru imprimé à la Rochelle, alleguant le Concile d'Eliberis pour le mieux authoriser, dit qu'il fust celebré l'an 1270. Mais combien se trouueroit il de pareils exemples? & en fin en tout cela qu'elle faute y a il si grande, qu'il en doibue faire vne plainte speciale, publicque, & digne de son indignation & de tout le monde? Certes il faict beaucoup d'honeur, & iustifie richement ces gens, de n'y trouuer autre chose à reprendre apres auoir recerché par tous les coins du monde leurs actions si exactement, & d'vn œil si malueillant.

Il falsissie ce qu'il cite de Lyrinense: car au lieu de ce qu'il met ce qu'autrement, quelque Sainet ou Martyr ou Docteur qu'il ave esté, tenons le, esc. Il y à bien, qu'il soit Doöteur, & Eucsque, Confesseur, ou Martyr tenos ce qu'il dogmatise contre tous, ou bien outre l'opinion de tous, pour opinions apocriphes & prinées. Ie sçay bien qu'il me dira qu'il a corrompu ce lieu, parce que sa secte est condamnée par là: toutes-fois il ne faut pas faire parler les Peres, non plus qu'on ne faict jamais les tesmoings, comme nous voulos, mais seulement come ils ont voulu & veu-

Il luy semble qu'il a vne grande prinse sur l'Eglise, de ce que l'Abbé de Cluni enuiron l'an 1200, conte entre les erreurs de Pierre de Bruis, qu'il croioit en la seule Escriture (anonique, W) ne vouloit pas que les Peres eussent mesme authorité qu'elle. Mais il eust esté bien marry que se rendant fauteur de tel heretique, lequel reiettoit toute comunion de la S. Cene & le baptesme des enfans, comme font les Anabaptistes, il y eut procedé de meilleure foy, qu'il n'a faict en

578 DESCOVVERTE DES FAVSETEZ tout le reste: si ce n'est qu'il soit excusable, parce que ie croy bien, qu'il n'a pas eu le loisir de mettre le nés dans cest autheur, & qu'il s'est contenté de suiure ce qu'on luy a cotté des Céturies de Magdebourg. Mais au moiris pourquoy a il adiousté à leur dire vne siinsigne fauseté? Car icelles rapportet bien de cest Abbé ces mots, que les disciples de ce Bruis croioint au seul canon, sçauoir des liures de la Bible, mais qu'ils n'auoint les escrits des Peres en pareille authorité, que l'Escriture: toutes-fois c'est apres auoir allegué du mesme Abbé en la ligne de deuant, qu'ils ne comprenoint en ce Canon, que le seul liure des Euangiles; & il appert par là, que leur erreur ne consistoit pas seulement à n'admettre & ne croire simplemet qu'en la seule Escriture; mais bien à n'admettre, & ne croire que les seuls Euagiles pour Bible & Escriture saincte, & aussi sans rien donner à l'Eglise, qui est bien loing de ce que dit du Plessis. En quoy l'heresse monstre vne ame trop passionnée: & il me par-

donera, si ie luy dis, que c'est marcher trop frauduleusement, comme aussi de prendre si cruëment qu'il faict le reste des parolles de ce bon & docte Abbé: car ceste mesme maniere de parler se trouue & en S. Augu- Affrica. & stin & aux autresSS. Peres, quand ils difent, Ambrof. ainsi qu'il se voit en tant de lieux de ceste de side. responce, qu'il faut suiure & retenir la foy calcedo. des Peres, & des maieurs. Et ce seroit le fai- Aug. Ii re trop idiot & impie, que d'estimer qu'il Iulia nu mit en pareille authorité que l'Eferiture, celle de chacun des Peres, ny qu'il entende autre chose par les escrits des Peres, que le commun & general consentement de l'Eglise ancienne, depuis le Sauueur: Qui n'est autre chofe que ce que luy mesme veut, qu'on ne croie pas seulement à la seule Escriture, mais aussi à l'Analogie de la foy de l'Eglise, jusques à ne debuoir entendre ny expliquer l'Escriture que selon icelle. Voire cest encore moins que ce que luy mesme a dit au seuillet de deuant, suyuant Lirinense qu'il faut assembler les aduis des Peres, & in-

Athan, ad

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ

5,80 ferer tousiours ce qu'ils ont dit ou tous, ou la plus part. De sorte qu'il se monstre bien, ie ne sçay quel, au moins peu entendu en la creance des Catholiques, d'imputer le dire de c'est Abbé à erreur, & à erreur de son remps. Car l'egalité de l'authorité de l'Eglise auec celle de l'Escriture prinse en ce sens, à esté tousiours tenue pour vn article de foy.

Primo, par ce que les Traditions non efcrites, aufquelles Sainct Paul nous oblige esgalement & autant qu'aux escrites, & lesquelles, comme parle le Concile de Trente, nous reseuons auec mesme reuerence & respect de pieté que l'Escriture, ne nous viennét & ne sont reçeuës que del'authorité de l'Eglise.

Secundo, par ce que Dieu ne parle pas moins par l'Eglise que par l'Escriture.

Tertio, par ce que l'Eglise n'est pas moins de l'Egliirrefragable & infallible que l'Escriture (car ainsi du Plessis accorde, qu'elle ne peut errer, & qu'il n'y a point de salut hors icelle)

Seff. 4.

581

c'est pourquoy l'Eglise ne nous oblige pas moins que l'Escriture, & que l'Escriture nous renuoye plus souuentà l'Eglise, & nous astraint d'auatage, qu'a soy mesine, ainsi que i'ay monstrétant de fois. Qui faict qu'en ce point l'Eglise & les SS. Peres sont comme synonimes. Par ce que ceste infallibilité de doctrine ne regarde pas tous & chacun les particuliers, qui sont membres del'Eglise, mais le corps & (comme parlét les SS. Peres) la chaire & l'authorité des feuls Peres ou Pasteurs, car l'vn vaut l'autre: ausquels seuls il touche d'administrer les facremens, d'enseigner, d'asseurer, & affermir les autres en la foy. Et c'est en ce sens, que S. Paul appelle l'Eglise, c'està dire les Pasteurs, la colomne & le firmament de verité. 1. Tim?.

Pour la fin il braue, il se pauane comme de la victoire ja gaignée sur l'Eglise Catholique, & s'esseue en ses hautes promesses, qu'il apperra par son lure, que c'est en vain pour la plus part, que les Catholiques se sont fort des Peres, & qu'ils ne sont que soldats, & se setta-

003

teurs de l'Antechrist. Mais il debuoit auoir aprins de Theophastre, que le mésonge est double, quand il est de soy. Et ce qui me console, c'est qu'il a dit tant & tant de mensonges cy dessus, & si palpables que i'espere qu'on ne luy croita point sans voir les autheurs, qu'il cite: & que Dieu ouurira les yeux au monde, pour cognoistre l'impossure de son liure, & la malice de l'heresie.

Il ne veut point passer soubz silence vne chose qui luy greue fort le cœur, & qu'il void luy deuoir clorre toute audience, no feulement enuers les gens de bien, mais encore enuers les sies, c'est qu'on luy pourra dire, qui estes vous qui nous l'annoncez? ou sont vos commissions? ou monstrez vous, que vous soyez Pasteur?que vous soyez en la legitime vocation? que vous ayez pouuoir d'enseigner? que courez vous pour vous ingerer de porter la parolle de Dieu: & il ne vous a point enuoyé, ny ne vous a parlé? Vous entreprenez, & vous attribuez plus, que le fils de Dieu, lequel n'a point

voulu, considere tres-bien S. Chrisostome. estre creu, qu'il fust enuoyé du Pere, s'il ne monstroit sa commission, & par l'Escriture & principalement par les miracles qu'autre que Dieu seul ne peut faire, Siie neusse faict les œuures que nul autre n'a faict, ils ef- 10a. 15. toint excusables, & n'auoint de peché, dict le Sauueur. Quelle authorité auez vous plus grande, pour nous obliger à vous croyre, sans monstrer vostre commissió, aussi bien qu'il a faict? Pour toute responce à ceste graue, religieuse, & saincte obiectio, il pronoce comm' vn oracle dé son trepied, que ce ne sont que chiquaneries de court de Rome. He quoy du Plessis, que dictes vous? que vous est-il eschapé? c'est chiquanerie ce Roi que dit la parolle de Dieu? c'est chiquane-Math, rie que de ne prendre sa foy que de l'ouye, & de l'instruction du Pasteur legitime?cest chiquanerie, que de dire que vous n'estes Pasteur, ny Ministre, ny n'auez commissió pour nous enseigner, ny nous aussi devous croyre? c'est chiquanerie que les brebis

584 DESCOVVERTE DES FAVSETEZ sach, 18. n'oyent que la voix du Pasteur legitime? que Dieu ne parle aux brebis, que par les Pa-02,10, steurs? que le Sauueur amene toutes les brebis, ce les Chrestiens qui seront au monde, à vn troupeau, non en sa personne ny par vn chacun docte, ou qui s'en veut messer, mais par legitimes Pasteurs? C'est chiquanerie que .cor. 12 tous ne sont point Docteurs en l'Eglise,ny n'ont puissance d'enseigner, ny n'ont le don d'interpretation? c'est chiquanerie que l'enuoyé(& 102, 3. non autre) est celuy qui parle les parolles de Dieu? C'est chiquanerie q nostreSeigneur recognoistre premierement la qualité de celuy, qui nous parle, s'il est pasteur, ou mai stre mensonger, ou faux Prophete. Ie vous en pourrois dire icy vne infinité d'autres raisons: mais parce qu'il semble que vous vous soyez rendu partie de gaieté de cœur contre Dieu, contre son Eglise, contre la verité, en faueur du mésonge, ie craindrois

y perdre ma peine, & estre coulpable de semer trop legerement les sainctes marguerites. Si quelque autre en peut doubter, ie les renuoye à ce qu'en a amplement n'a-guieres traicté le Sieur Euesque d'Euureus en son liure de la Vocation. Par où il aprédra que c'est le principal argument, dont les Peres ont vsé enuers tous les heretiques de leur temps, de les renuoyer par les sins de non receuoir, s'ils ne monstroint leur vo cation & mission, tesmoing le liure de Tertulien des Prescriptions, c'est à dire, des sins de non receuoir l'hetetique.

Cependant du Plessis me permettra, s'il luy plaist, que comme i'ay commencé par Tertullen, i'acheue aussi par luy, vsant de mesme demande qu'iceluy faisoit aux here tiques de son temps, pour les renuoier sans autre dispute par les seules sins de non receuoir, iusques à ce qu'ils eussent fait monstrée de leur commission. Carapres qu'il leur a dit & prouué qu'ils ne pouvoint pro-uoquer ny recourir à l'Escriture, parce que ils n'y ont aucun droict: ains qu'elles n'appartiennent qu'aux seuls Catholiques, il

leur dict ce que ie dis aussi au Sieur du Plessis, Qui estes vous, quand & d'où estes vous venus? que faictes-vous en mon bien, qui n'estes point a moy? Marcion, quel droict as-tu de couper ma forest? car la possession est a moy, ie possede d'ancienneté, ie possede le premier : i'ay mes origines fermes de ces mesmes autheurs des Apostres: ie garde, i'observe ce mesme, qu'ils ont ordonné par leur testament, ce mesme qu'ils ont sié a ma garde, ce mesme dequoy ils m'ont adiuré.

Helas, Messieurs, que i'ay de copassion de Exhorta-vous voir ainsi piper & seduire à credit! Azió sinale uez-vous remarqué quel est l'appuy, & le uoyez, fondement de ses pretensions? Auez-vous veu auec quelle facilité son auantgarde a esté mise en route, laquelle plusieurs, peut estre, d'entre vous se promettoint deuoir estre inuincible & inexpugnable: & neantmoins c'est la principale partie de ce bel œuure, duquel on nous auoit tat menacez il y a si long temps. Ceste grande montaigne qui debuoit ensanter tant de Geas, n'a

587

en fin produit qu'vne bien petite souris, & du vent. Il a pensé auec cela renuerser l'ordre de tous les siecles passez, deffier le ciel & la terre, brauer ce grand, ce fainct, ce diuin, ce splendide, & mystique corps du Sau ueur l'Eglise Catholique, qui a eu l'honeur d'auoir terrassé ce grand Colosse de l'Idolatrie. à qui se sont rendus esclaues, & ont faict joug tous les Monarques de la terre, qui a fait perdre l'escrime aux plus grands, aux plus puissants, & aux plus cruels potétats du monde, en despit de leurs dens, & quelque effort & cruauté qu'ils aient faict au cotraire, N'ayat pour armure & munition principale apres les promesses de l'assistance de Dieu, q le S. Sacrifice de la Messe, auec lequel elle à tesmoigné son service & obeyssance, s'est nourrie, alimentée, & coseruée: auec lequel elle à refaict, & nourry tous ses enfans, par la vertu duquel elle à fortifie ses Martyrs, consolé ses confesseurs, à encouragé les fainctes Vierges, chaffé les diables, & des ames & des corps & des

C'est par les Messes du S. Esprit qu'elle comence ses Cociles & assemblées generales, qu'on procede aux elections des sainces Maiestez & dignitez tant Ecclesiastiques que seculieres, que se commencet & finissent les entrées, les coseils, & les arrests, & iugemens des Cours souveraines.

C'est pourquoy comme l'entreprinse a

esté bié haute, & hardie à l'attaquer, ce n'est pas de merueille si elle n'a peu trouuer autre ayde, qu'en la faulseté & si la veritée-stablie de Dieu, confirmée par toute l'antiquité Chrestienne demeure inuincible.

Vous auez peu voir de cobien la seule preface est remplie d'erreurs & faulsetez, voire come elle consiste quasi tout entierement en icelles, d'vne suite perpetuelle. Ce n'a pas esté en vne allegation ny en vne page: mais en toutes les lignes, ou peu s'en faut.

Car ie diray librement, qu'il n'y eut, ny, peut estre, ne se verra iamais liuret de vingt cinq seuillets, tel qu'est sa presace, où il se trouue si grand nombre de saulsetez, come il s'é trouue en icelle. Car en vne seule allegatio de S. Bernard vo' en auez peu remarquer sept ou huit: voire ie laisse au iugemet du lecteur, s'il ne se peut dire auec verité, qu'il s'est faict force liures de cotes, de nou-uelles, & de songes saicts à plaisir, maisqu'é tre tous ceux qui ont esté saits expressemét pour ne dire que de mensonges, il s'en ver-

DESCOVVERTE DES FAVSETEZ 590 ra peu de si petit volume, où il ne se puisse trouuer autant de veritez, qu'en ceste preface. Cela foit dict sans hyperbole, & soubs la mesme protestation, que i'ay fait au commencement, que ie pense qu'on n'en doibt rié attribuer à la personne de l'autheur, que simplicité à croire de leger, & vn excez de zele, sa profession excusant le reste. Mais aussi d'autre costéil est expedient, que chacun cossidere, comme l'heresie y a joué son personnage bien à bon escient, & ce par vne faincte prouidéce de Dieu, affin que nul ne puisse plus doubter de ce, qu'elle a dans le ventre & ce qu'elle est en soy.

Qui me fait vous dire d'autant plus hardiment, ce que disoit ce grand Euesque Optatus aux heretiques de son temps, vous voyez que ce n'est pas de nous, comme nostre aduersaire tasche de monstrer, mais de vous aduersaire tasche de monstrer, mais de vous la fin du monde viendront des gens amateurs d'eux-mesmes, cupides, esseuez, & superbes, blasphemateurs, et c. que s'il est ainsi, quelle ve-

rité pourra-on trouver chez vous, a qui est opposite la Religion Catholique? ou quel mensonge pourrez-vous prouuer qu'il y a chez nous?ou est la verité de la Religion Catholique ? oserez vous dire que c'est mensonge viure Catholiquement, Of d'on commun accord auec tout l'oniuers?Pourrez-vous dire que c'est méterie, que de retenir on oray (t) onique symbole? direz vous que c'est faulseté d'approuuer la chaire de S. Pierre, (t) les clefs des cieux, données par Fe-Sus-Christ?prenez garde où est nostre comunauté de l'Eglise: pensez en vous mesmes quel a esté l'ordre des choses, voyez qui a esté le premier? que come Moyse a esté plustost que Famnes & Mambres, & que tout ainsi qu'ils se reuolteret contre Moyse, ainsi vous comme des reuoltez, combattez l'Eglise Catholique. Il semble que auec beaucoup d'occasion&ssubiet ces parolles vous regardent, veu que vous continuez tous les iours d'atacquer le sainct sacrifice de la Messe, ce thresor de l'Eglise, cest abregé des miracles de nostre Dieu, ce memorial de ses œuures merueilleuses, cefte manne du Christianisme, la pasture de nos ames, ce viatique à salut, ce riche depost du Sauueur; contre tout ce que tant de grands Docteurs ont escrit, & dict, & tant de puissans Roys ont saict, tant de saints per sonnages ont creu despuis le Sauueur.

Que du Plessis ne crie plus tant contre nous, que l'Antechrist est venu, que nous sommes de ses adherans, Vous ne nous l'auez fait fentir que trop proche: car comme vne des marques plus signalées de sa venuë est d'oster ce perpetuel & iournalier sacrifice, dict Daniel, que S. Hierosme entend, & interprete de la Messe citant ce lieu de S. Hypolite, lequel parlant des choses, qui doibuent arriver vers le iour du jugement, dit que les Eglises seront delaissées, & abandonnées comme de vieilles masures, lon ne verra plus le corps precieux de Iesus Christ, la liturgie & la Messe sera estainte. Vous n'auez que trop pra ctiqué cecy, vous auez profané & demoli nos autels, saccagé & pillé nos Eglises, soulé, & jetté aux pieds le sainct Sacrement de l'Aute

chant? Et si leur responce ne l'a peu conteter, quen'y a il donc repliqué, sans la passer ainsi par dissimulation enuers ceux, qui ne sont point si versez pour s'en prendre garde d'eux mesmes? comme si ce qu'il produit & allegue à presét, estoit quelque chose de son creu, de nouveau, & non encore

sçeu, consideré, ny respondu.

Dieu veuille, Messieurs de la Pretendue, qui vous laissez aller de gaïeté de cœur aux parolles & opinios de ceux, qui ontacquis quelque reputation parmy vous, & qui neantmoins se sont esleuez contre Dieu, 82 tout ce qui a esté d'Eglise & de Chrestienté despuis les Apostres, que vous preniez quelque-fois ceste saincte resolution de ne croyre à vn chacun si facilement, ny rie de tout, qui soit nouueau, que vous n'en soyez bien instruits & acertiores: veu que vous voyez clairement à ce coup, si iamais, qu'il n'y a rie que pure faulseté en ce qu'on vous chante pour le plus veritable, & qu'on vous donne pour le plus aueré & certain.

Si routes-fois toutes ces remonstraces, & prieres ne vous peuuent esmouuoir, ny persuader; & que vous ayez pour suspecte toute ceste descouverte, & declaration de faulsetez sur la preface, pour ne la croire, ny pour en vouloir inferer le mesme sur tout le contenu en l'Institution de du Plessis,& fingulierement pour le regard de l'article de la Messe:parce qu'elle viet de la part des Catholiques, & de ceux, que vous y prenés pour partie, Ievous prie au nom de Dieu, aumoins de vouloir ouyr, & adiouster foy à ceux, qui ne sont pas moins nos aduersaires, & ennemis jurez que vous, à sçauoir vos freres ayfnez, qu'on nomme les Protestans, ou Lutheriens. Ie transcriray motà mot, & fans y adiouster vne syllabe, laremonstrance, qu'ils vous font, & atous les gens de bien pour ne se laisser aller ny transporter aux faulsetez, & calomnies, dont vsent ordinairement les Caluinistes en tout ce qu'ils alleguent, & de l'Escriture, & des SS.Peres, & notamment sur le poinct de la

- Tertulien 448,530.75. Augustin 521.502.
S.Hilaire 451. S.Ambroite
Socrates 452. S. Bafile 484. 521
S.Chrysostome 453. Gerson 407.
S. Hierosme4.65.501 S. Thomas 491.526.
& Epiphane 460. Du canon 522.
Version commune faulsement reprinse 511.
CHAPITRE VI.
Du recours aux Peres.
Coment les Catholiques prennent les? 533.
Diuerses, façons de prendre les 535.
Pour vuider tous differens il faut pre-
dre les Peres 535.
Du Plessis fait semblat de teceuoir les 539.
Analogie de la Foy recenë par du Plef-
fis, le mesme que l'accord des
Zonare 554.
S.Hierosme 554.564.
Lieux falsissez de S. Augustin 566.556.563.
Vincens Lirinense 558.
Epiphane 563.
Centuriateurs 578.
Calomniez 566.
De quelles armes munis 568.
Iesuistes Zelez à leur patrie 569.
Esgorgez par Sore Vice-admiral de la Ro
chelle 568.
Faulsement reprins 574
Exhortation à Messieurs les desuoyez 586.

Faultes aduenies en l'Impressions

P. 16. l. 2. lifez Arrianisme. 212.cot.4. Hiere. 224.cot.2. Demoft. p. 25. au marce, lib. 12. 264 au marg.l.3.contr. p. 48. 1. 2. feroit. p. 50. 1. 6. combattent. 275.au marg.de simpliciti p. 56.en la quarrieme annota 278.1 12.repetée. 283.1.16. auri Deoi 3. tion marginale reformer. p. 65. 1. 20. de leurs mœurs. 299.au marg. cot. 2. 231. p. 202.a la 2. annot. Athanale 305.en la 1.cote. 48. aulieu d'Origene. 310.en la 6.citat. fermo. p. 117.1. 19. les vns. 395.1.15. Chryfosto. 119. au marge annot. 1. fain& 395. 1.21. folon. au marg. Hea Ambr. 1. a. c. 3. rod in Solo. 121.1. 23 pour bon. 419.1.15.grofficoit. 123.au mar.cot.t.qui initiat. 440.1 6. fraude. myfter. & de facram. 488.1.17.faille. 127.1.3.pris 226.au mar.artic. 131. Hicrosm. 572.1.3. Languedoc. 134.au marge c. 5. au lieu de 465. Paulinum. & Algafi. 467. Epift.1.3. 37. 1.20.anathematife. 468. vltim. au margé. 145.cot.1.1.2.c.6. 469. de verbis au marge. 145.1.20.inexpugnable. 472. Plamissime. 148 au marg.hom.1. Gala. 477. au marge de trinit. 1. 4. 177.1.23. transcriuent. C. 6: 194.1.5.fans,













